

640^{ème} Séance

Séance Publique
du vendredi 17 décembre 2004

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 20 OCTOBRE 2006 (N° 7.778)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2005 (suite) :
- 2) Dépenses ordinaires (suite) :
 - Sect. 3 – Moyens de services (p. 1552).
 - Sect. 4 – Dépenses communes aux sections 1, 2 et 3 (p. 1605).
 - Sect. 5 – Services publics (p. 1607).
 - Sect. 6 – Interventions publiques (p. 1614).
 - 3) Dépenses d'équipement et d'investissements (Sect. 7) (p. 1649).
 - 4) Comptes Spéciaux du Trésor (p. 1655).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2004**

—
**Séance publique
du vendredi 17 décembre 2004**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National; MM. Bruno BLANCHY, Claude BOISSON, Alexandre BORDERO, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

—
Absents excusés : MM. Daniel RAYMOND et Henry REY, Conseillers Nationaux.
—

Assistent à la séance : S.E. M. Patrick LECLERCO, Ministre d'Etat; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales; M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur; M. Gilles TONELLI, Secrétaire Général du Ministère d'Etat; Mme Sophie THEVENOUX, Directeur du Budget et du Trésor.

—
M. Robert FILLON, Directeur Général auprès de la Présidence; Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National; Monsieur Olivier PASTORELLI, Administrateur, assurent le secrétariat.
—

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

—
M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Je vous prie tout d'abord ce soir encore de bien vouloir m'excuser pour ma voix altérée, c'est toujours de saison !

Nous allons, non pas attaquer par le chapitre où nous nous étions arrêtés la dernière fois, mais en fait par le chapitre 27 - Education Nationale, que nous avons gelé, en attente d'une réaction, d'une réponse du Gouvernement.

Je voudrais simplement vous rappeler que le Conseil National s'était ému lors de cette dernière séance publique, d'une remise en cause, sans explication et concertation préalables, du statut des aides-maternelles, à qui il a été demandé de travailler 5 heures de plus par semaine depuis la rentrée de septembre.

Quelle profession accepterait de se voir imposer brutalement sans concertation et sans compensation 5 heures de travail hebdomadaire supplémentaire !

Sans doute, cet acquis d'un travail de 32 heures et demie par semaine au lieu de 37 heures et demie qui est la règle pour les fonctionnaires, cet acquis était-il dû à la fois, à la pénibilité de leur travail et à la modestie de leur indice. Quoi qu'il en soit, je souhaite rappeler la position du Conseil National avant que nous écoutions le Gouvernement, car je ne voudrais pas qu'il y ait la moindre ambiguïté ou que certains puissent interpréter ou déformer notre position. Il ne s'agit donc pas pour nous de remettre en cause le bien fondé d'une mesure si elle s'avérait être indispensable au bon fonctionnement des écoles : pour cela nous faisons entièrement confiance aux directeurs d'établissements. Ce que nous demandons par contre – et c'est ce que nous attendons et ce que nous espérons entendre ce soir du Gouvernement – ce sont des réunions d'explications préalables conformément au respect que l'on doit à tous les personnels de la Fonction Publique. Et s'il s'avérait que cette mesure devait être maintenue, alors par la concertation et le dialogue, avec les aides-maternelles, ce que nous attendons, ce sont des compensations et notamment une revalorisation de leur échelle indiciaire qui – il faut le rappeler tout de même – fait partie des plus basses de la Fonction Publique, puisque leur indice va de 213 à 296 points.

Je me tourne à présent vers le Gouvernement, qui a pris 48 heures de réflexion, pour qu'il nous fasse connaître sa réponse à notre demande.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur. Monsieur le Président, Messieurs, Mesdames les Conseillers Nationaux,

Les aides-maternelles sont des fonctionnaires d'Etat soumises au statut de la Fonction Publique. Par note de service en date du 10 octobre 1991, le Directeur de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, après

avoir rappelé que les maxima de service conformes au statut des personnels étaient les suivants : instituteurs, 27 heures; répétiteurs, 36 heures; aides-maternelles, 37,5 heures, a constaté que des disparités quant aux services effectivement accomplis variaient d'une école à l'autre. Et sur cette motivation, et celle-là seule, le Directeur, par cette même note qui n'est même pas une circulaire, mais une note, a décidé de rabaisser la durée de travail des aides-maternelles à 32 heures.

Par une note de service du 10 mars 2004, le Directeur de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports confirme qu'en raison des nouvelles charges imposées aux écoles, à savoir les amplitudes des heures d'ouverture et des heures de fermeture, un certain nombre de nouvelles activités connexes comme la piscine, la sécurité, a indiqué que la durée de travail des aides-maternelles est portée à la durée normale, 37 heures 30.

Je rappellerai que les aides-maternelles, qui sont des fonctionnaires d'Etat non enseignants, disposent du nombre entier des vacances scolaires, c'est-à-dire, 17 semaines par an.

A l'issue de l'année scolaire 2003/2004, les aides-maternelles savaient qu'à la rentrée, de nouveaux horaires seraient appliqués.

J'ai reçu ce matin l'ensemble des Directeurs des écoles maternelles qui m'ont confirmé que cette nouvelle disposition avait apporté dans leur école une plus grande sécurité et un meilleur encadrement et que, pour leur part, ils souhaitaient que cette mesure soit maintenue. Ils m'ont indiqué, par ailleurs, que les aides-maternelles effectuaient un travail de qualité et qu'ils l'appréciaient, mais que, parfois – ce sont des enseignants qui parlent – ils avaient l'impression que les aides-maternelles confondaient leur rôle éducatif avec une fonction pédagogique qu'elles n'ont pas.

C'est la raison pour laquelle, il est apparu nécessaire et souhaitable d'établir un règlement intérieur qui précise clairement leur mission. L'Association du Personnel monégasque des Etablissements scolaires, reçue par le Directeur de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, le 19 octobre 2004, a fait part d'un certain nombre de propositions quant à ce règlement.

A l'occasion de cet entretien, le Directeur de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports a indiqué qu'elle était prête à rencontrer les aides-maternelles qui le souhaitaient; ce n'est pas la voie qui a été choisie et je le regrette. J'ai, pour ma part, demandé au cours de ce trimestre que les Directeurs s'entretiennent avec les aides-maternelles du projet du règlement intérieur. Ces entretiens se sont déroulés du 9 au 13 décembre et la synthèse me sera bientôt adressée.

Je ne crois pas, dans ce contexte, que la mesure qui a été prise, est une mesure non concertée; elle l'est peut-être insuffisamment, mais jusqu'à preuve du contraire, dans la Fonction Publique, lorsqu'on est fonctionnaire, l'un des premiers devoirs du statut est celui d'obéir et je veux le rappeler.

Je voudrais ce soir, tout à fait solennellement rappeler et souligner la totale confiance que je porte au Directeur de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, à l'équipe de direction et à l'ensemble du personnel enseignant.

J'ai reçu un certain nombre de courriers dont la teneur m'a un peu attristé car ils traduisent un malaise qui ne devrait pas être. Ces courriers signés indiquent : « Nous avons été profondément choqués par les propos tenus par certains Conseillers Nationaux au cours des débats du mercredi 15 décembre 2004, concernant la gestion de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Nous nous insurgons contre cette manière de procéder qui prend en otage les élèves des établissements scolaires, en utilisant la menace de ne pas voter le Budget consacré à l'Education Nationale, la Jeunesse et les Sports, pour un motif d'organisation de service » c'est moi qui l'ajoute, sans tenir compte de l'intérêt général, du respect du service public et de l'investissement d'un Chef de Service et de ses collaborateurs envers le maintien de la qualité de l'enseignement et le bien-être des enfants et des adolescents qui fréquentent nos établissements scolaires. « Nous voulions porter à votre connaissance que l'ensemble des fonctionnaires et agents de ce service, apportent son total soutien à Madame le Directeur de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports ». Je n'insiste pas.

(Brouhaha)

M. le Président.- Les élus vont vous répondre, Monsieur DESLANDES, mais la démocratie c'est de vous laisser terminer même si on a bien envie de vous dire ce qu'on pense tout de suite. Je vous demande par respect pour M. DESLANDES de le laisser terminer. Je ne doute pas que nous serons un certain nombre à lui répondre.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Maintenant, ce matin, à l'occasion des discussions que j'ai eues à l'Education Nationale, il a été très mal perçu qu'à l'occasion d'un problème survenu dans certaines écoles et du fait d'un certain nombre de personnels – dont je rappelle qu'ils n'ont jamais demandé à être reçus par leur hiérarchie, ni par moi, ni par le Directeur, ce qui est contraire à tous les principes – ont cru bon en dépit de leur devoir de réserve de se prêter à d'autres manœuvres.

En ce qui me concerne, je voudrais rappeler que la politique du Gouvernement ne se fait pas sur les bancs du public et que s'il y a des problèmes indiciars de déroulement, il est tout à fait naturel d'employer les canaux normaux pour les traiter. Le rejet du Budget de l'Education Nationale, pour une raison d'organisation d'un service, serait à mon avis très mal perçu.

J'appelle chacun à son sens des responsabilités pour la sérénité de l'Education Nationale. Pour ma part, je vous appelle à voter son Budget.

M. le Président.- Nous vous avons appelé à l'apaisement et la seule chose que vous avez su faire, c'est de jeter de l'huile sur le feu ! Un certain nombre de Conseillers Nationaux ont des choses à vous dire. Je vais me tourner en premier vers la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, puis vers tous ceux qui le souhaitent.

Madame BOCCONE-PAGÈS, vous avez la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je vois que Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur ne fait jamais d'économie dans ses déclarations s'agissant de l'éducation. Monsieur le Conseiller, je vous rappelle une fameuse déclaration que vous avez faite lors de la proposition de loi, je vois que ce soir, vous réitérez exactement, non pas dans les mêmes termes mais avec la même velléité et le même venin, si vous me permettez ce mot...

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Quel venin ?

M. le Président.- Monsieur DESLANDES, croyez-moi, nous étions nombreux à avoir envie de vous interrompre à de nombreuses reprises. On ne l'a pas fait parce que nous sommes soucieux de votre droit à la parole. Je vous demanderai d'avoir la même courtoisie vis-à-vis des Conseillers Nationaux et je vous demande donc de les écouter, sans les interrompre, s'il vous plaît.

Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je tiens à rappeler à l'ensemble des Conseillers ici ce soir, que je découvre la déclaration de M. DESLANDES sur le siège. Donc, si vous me permettez Monsieur DESLANDES, je vais vous répondre au fur et à mesure des points que vous avez cités.

Je voudrais d'abord vous parler de la façon et de la méthode : ce n'est pas tellement le problème des 37 heures 30, Monsieur DESLANDES, c'est surtout un problème de méthode, c'est de mettre les gens autour d'une table et de parler, d'en discuter. Cette fameuse note de service dont vous venez de parler en date du 10 mars 2004, je ne sais pas où elle est passée, mais personne n'en a eu connaissance. Vous dites qu'elles en ont eu connaissance. Je vous dis qu'elles n'en ont pas eu connaissance !

Ensuite je vous dis également que la concertation n'a jamais eu lieu. La concertation avec le Conseil National s'est faite parce que personne n'écoutait ces différentes aides-maternelles, leurs récriminations, leur mécontentement, choses que j'ai déclarées mercredi soir. Je vous le confirme ce soir : on ne les a pas entendues, on ne les entend toujours pas. D'ailleurs, elles ne sont pas encore dans la salle ce soir parce qu'elles travaillent, elles arriveront lorsqu'elles auront fini leur travail. Vous voyez, c'est un travail avec de petits enfants, du matin 7 heures 45 jusqu'à 17 heures 30 ; j'aimerais qu'un jour vous participiez à une de leur journée de travail, vous verriez la pénibilité du travail et le manque de considération qu'elles ont tous les jours !

Pour revenir à ce que vous venez de déclarer, au niveau des nouveaux horaires à la rentrée, je vous le répète, je vous le redis : elles n'ont été informées qu'à la rentrée qu'elles allaient trouver sur leur état de service 5 heures 30 en plus. Elles l'ont pris tout à fait gentiment, Monsieur DESLANDES, là n'est pas le propos, mais elles se sont posé la question de savoir pourquoi elles n'avaient pas été averties, on ne les a pas mises autour d'une table, on ne leur a rien dit. Donc, au début tout était calme et serein. Elles avertissent au fur et à mesure, en montant les échelons et on leur dit : « on s'en f... de vous, vous prenez ces horaires, vous les faites, vous vous débrouillez ». Et c'est au fur et à mesure, Monsieur DESLANDES, qu'elles sont venues peut-être rencontrer les élus des Monégasques, pour parler. Je vous signale que si nous avons été élus, c'est pour écouter le peuple monégasque. Et vous le savez, parmi les aides-maternelles, il y a de nombreuses Monégasques : c'est tout à fait notre rôle de les rencontrer, de les écouter.

C'est un problème de méthode, Monsieur DESLANDES, ce n'est pas le problème de faire 37 heures : c'est d'écouter les gens, les avertir, se mettre autour d'une table et de discuter. Voilà ce que je vous demande ce soir, c'est de suspendre une mesure, les écouter, faire une rencontre collégiale. Et vous verrez très bien que 37 heures, cela ne veut rien dire, elles amènent les enfants en classes vertes, elles font les kermesses, encore hier toute la journée, elles vont le week-end les emmener en balade, là elles ne comptent jamais leurs heures et

pourtant elles sont bien au-delà des 37 heures !

C'est juste la méthode : la concertation et traiter les aides-maternelles en êtres humains, dignes de ce nom.

Merci, Monsieur le Président, je m'excuse d'avoir dépassé le temps imparti.

M. le Président.- Merci Madame BOCCHON-PAGÈS, beaucoup d'autres élus vont compléter vos propos.

Monsieur ROBILLON, vous avez la parole.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Je regrette à chaque fois que lorsque M. DESLANDES n'est pas d'accord avec nous, on se croie vraiment retourné sur les bancs d'une classe où on a le maître en face de nous pour nous tancer vertement : c'est vraiment très désagréable, parce qu'on a quand même passé l'âge !

Je ne vois pas en quoi vous gêne le maintien du *statu quo* que nous vous demandions, en tous les cas ; vous ne vous êtes pas positionné dans un sens ou dans l'autre. Je pense que c'est « non », si j'ai bien compris, mais vous ne l'avez pas dit...

Je vous rappellerai simplement que les aides-maternelles n'avaient pas de revendication salariale, c'est simplement une question d'horaires et d'organisation du travail. Elles n'ont pas demandé de revalorisation de leurs salaires, du moins lorsqu'on les a rencontrées.

Nous ne sommes pas le syndicat de ces personnels, nous sommes simplement le relais de Monégasques qui sont venues nous voir parce qu'elles avaient un problème et on a exprimé ce problème. Donc, nous ne faisons que notre travail. Quant à la lettre que vous nous avez lue, je pense que nous aurions pu en avoir plusieurs dizaines, peut-être une centaine, qui auraient dit exactement le contraire de ce qui a été dit. Donc, je pense qu'on va la passer sous silence, même si elle fait beaucoup de bruit et que vous allez en entendre parler longtemps.

Nous n'avons pas mis en balance le *statu quo* de la situation des aides-maternelles avec le vote du chapitre concernant l'Education Nationale : nous avons simplement dit que nous réévaluerions nos votes au vu de ce que vous alliez nous répondre et au vu de ce que nous allions vous dire, au fur et à mesure, à ce chapitre-là. Donc, ne simplifiez pas, je vous en prie.

De toute manière, le vote du Budget de l'Etat n'a pas été mis en cause pour ce problème-là, le vote négatif d'un chapitre est hautement symbolique et c'est pour cela que ça ne vous plaît pas du tout. Mais c'est quand même symbolique et si nous ne votons pas ce chapitre, ce ne sera probablement pas pour le problème des aides-

maternelles, mais pour d'autres raisons que nous exposerons plus tard.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBILLON.

La parole est maintenant à Monsieur Alexandre BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rassurer Monsieur DESLANDES : il y a parmi les Conseillers Nationaux beaucoup de parents d'élèves, qui ont des enfants et qui sont aussi soucieux que la Direction de l'Education Nationale de l'intérêt des enfants.

Et c'est justement parce que nous sommes soucieux de l'intérêt des enfants que nous sommes soucieux du bien-être des aides-maternelles. Parce que vous savez pour les petits, ce sont des personnes qui sont extrêmement importantes ; dans la tête d'un petit gamin de 2, 3 ou 4 ans, l'aide-maternelle, c'est quelqu'un de très important. Elles sont en catégorie D, et pour vous donner un exemple, je crois que c'est à peu près la même échelle que les gardiens des chalets de nécessité, peut-être pas le même rôle. Malheureusement, elles ne sont pas valorisées et elles sont traitées avec mépris par une Direction qui traite, je trouve, beaucoup de choses avec mépris.

De temps en temps, vous venez dans cette enceinte nous donner des leçons de dialogue et moi je remarque que vous prônez le dialogue chaque fois qu'on se met en colère. On avait déjà eu un incident sur les handicapés au Budget Rectificatif et il a fallu que plusieurs élus s'indignent sur un sujet qui appelait l'indignation pour que vous nous disiez : « Ah, ils n'avaient qu'à venir me voir ». Et pour les aides-maternelles, elles ont déjà vu beaucoup de monde, mais il fallait qu'elles viennent vous voir ! C'est chaque fois qu'on se met en colère, qu'enfin vous dites qu'il fallait, qu'elles auraient dû venir vous voir en début d'année. Je pense que la méthode n'est pas bonne. Moi, je regrette votre décision, je regrette votre entêtement et l'entêtement de la Direction de l'Education Nationale. Il y a moyen, je pense, sur ce dossier de dialoguer sereinement, si chacun y mettait de la bonne volonté. Je crois que là, vous y mettez de la très mauvaise volonté. Je crois que vous avez sans doute en tête l'intérêt des enfants mais je pense qu'il y a des personnes dans ce Département et dans cette Direction qui ont plutôt en tête leur petit pré carré de pouvoir absolu et je pense que c'est lamentable.

M. le Président.- Merci, Monsieur BORDERO.

La parole est à présent à Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je regrette ce soir que le mot concertation n'a pas toujours le même sens dans votre bouche. On demande au Conseil National de se concerter avec le Gouvernement, soit ! Mais vous appliquez brutalement une mesure qui a été suspendue pendant un certain nombre d'années, 15 ans je crois, et vous parlez de concertation ? Vous faites rire !

Au mois de mars 2004, la Direction de l'Education Nationale a donc pris la décision de ramener les horaires à 37 heures 30. Qu'est-ce qui vous empêchait en six mois, premièrement de réunir l'ensemble de ce personnel, deuxièmement de lui faire part de votre décision, troisièmement de dire que vous avez six mois devant vous pour faire un règlement et quatrièmement de dire que vous allez l'appliquer à la rentrée 2004/2005 ? Et malheureusement, vous n'avez rien fait de cela : les gens, on leur dit et ils se taisent. C'est d'un autre temps ! J'ajoute que vous avez défendu votre Direction de l'Education Nationale – j'allais dire que de votre part, c'est de bonne guerre – mais je tiens à vous rappeler que malheureusement, en septembre et octobre 2004, vous n'étiez pas au courant de cette mesure. Je m'en suis moi expliqué en séance privée où je vous avais demandé si vous étiez au courant, vous m'aviez dit que non. Il y a donc un dysfonctionnement de vos Services et vous ne voulez pas le reconnaître. C'est pour cette raison que je demande au Gouvernement de reporter la mesure : non pas parce que je suis contre le fait que les aides-maternelles doivent travailler 37 heures 30, il y a un règlement là-dessus, mais parce que je considère qu'on doit faire les choses en 2004 d'une manière différente et ne pas revenir 50 ans en arrière. On n'impose plus des décisions, on explique comment on les applique. Mais, surtout ce qu'il y a de très grave, et ce n'est pas la première fois : vous n'étiez pas au courant ! Il y a donc un dysfonctionnement et vous devez l'assumer. Le seul moyen de l'assumer, c'est de reporter la mesure, car si un des personnels de l'Education Nationale fait une bêtise, vous le sanctionnez du jour au lendemain.

Donc, Monsieur le Conseiller, je crois qu'il faut remettre les pieds sur terre, la tête sur les épaules et prendre véritablement les bonnes décisions. Ce qui est remis en cause, ce n'est pas de les faire travailler 5 heures de plus, personne ne remet en cause cela. C'est la méthode que vous avez utilisée qui est, en 2004, je le dis, inadmissible, lamentable.

Je vous le demande ce soir : reportez la mesure, organisez une table ronde de l'ensemble des personnels concernés, précisez ce que vous allez mettre dans le

règlement. En 2005, la mesure sera appliquée et tout le monde ne dira plus rien.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

La parole est maintenant à Monsieur Thomas GIACCARDI.

M. Thomas GIACCARDI.- Merci, Monsieur le Président.

Encore une fois, Monsieur le Conseiller DESLANDES, quand vous intervenez sur l'éducation, ça dérape ! Une nouvelle fois !

Cette fois-ci, vous faites preuve d'un certain respect, au moins dans le ton. Pour mémoire, je rappellerai à mes collègues les termes dont vous aviez précédemment qualifié l'Assemblée : vous aviez indiqué dans votre déclaration que l'attitude de l'Assemblée semblait méprisante, petite, minable, des termes qui me restent encore en travers de la gorge venant du Gouvernement !

Aujourd'hui, vous faites preuve du même irrespect vis-à-vis du Conseil mais également vis-à-vis des fonctionnaires monégasques car vous prenez et vous maintenez des décisions, sans aucune concertation. C'est affligeant.

Dernier point – et là aussi je suis stupéfait de votre déclaration – quand vous dites que la politique du Gouvernement ne se fait pas en séance publique ou plutôt sur les bancs du public : on est là pourquoi, alors ? On débat de questions et je pense que le rôle du Conseil National, c'est, en séance publique, de poser les vraies questions et d'avoir les réponses qu'il mérite.

M. le Président.- Monsieur Jean-Luc NIGIONI a demandé la parole.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Evidemment, je partage la plus grande partie des interventions de mes collègues, mais je voudrais revenir et insister surtout sur l'intérêt des enfants.

Parce qu'il faut savoir que le système qui fonctionne depuis un certain nombre d'années maintenant est un système qui est différent de celui de la France où les aides-maternelles n'ont pas du tout le même statut et pas non plus la même fonction. A Monaco, nous avons la chance d'avoir un système spécifique. Je pense qu'il faut maintenir ce système dans l'intérêt, en tout premier lieu, de nos enfants. Parce que les aides-maternelles qui travaillent en permanence au contact de nos enfants, permettent justement une éducation d'un niveau supérieur. Il ne faudrait pas, en laissant se dégrader les

conditions de travail de ce personnel, risquer, à terme, de parvenir à une situation complètement différente, à savoir l'instituteur pratiquement seul dans la classe et les aides-maternelles éloignées, comme c'est le cas en dehors de Monaco.

Donc je pense que le système monégasque est excellent pour nos enfants, il faut veiller, en protégeant la structure qui fonctionne très bien aujourd'hui, à ne pas la laisser se dégrader, surtout pour les enfants dont on parle, c'est-à-dire les tout petits. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur NIGIONI.

Monsieur LICARI, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre LICARI.- Je suis pleinement solidaire avec Madame BOCCONE-PAGÈS et mes autres collègues et je ne vais pas répéter ce qu'ils ont dit ce soir. Moi aussi, vos paroles me restent en travers de la gorge, comme à mon Collègue GIACCARDI, mais nous sommes maintenant habitués à votre mépris, c'est pour nous quelque chose d'habituel, mais pour autant intolérable.

Je voudrais m'arrêter deux secondes sur un aspect juridique du problème puisque vous avez dit que les assistantes maternelles relèvent du statut général de la Fonction Publique et, en tant que telles, doivent donc travailler 37 heures 30 comme les autres fonctionnaires relevant de ce statut. Mais le problème à Monaco, c'est que c'est par abus de langage qu'on parle de corps puisqu'à la notion de corps doit correspondre un statut particulier. Ainsi lorsqu'on parle des corps des fonctionnaires de police ou des enseignants, c'est un abus de langage parce qu'il n'y a pas de statut particulier, ni pour les uns, ni pour les autres. Donc, en suivant votre raisonnement, demain, il faut demander aux enseignants qui relèvent du statut général de la Fonction Publique de travailler 37 heures 30 par semaine.

(Applaudissements).

M. le Président.- Monsieur LICARI, je vous remercie.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

En me forçant mais je n'y arrive pas, je pourrais vous excuser... Mais nous ne sommes pas à l'armée, Monsieur DESLANDES, et le premier devoir du fonctionnaire ce n'est pas d'obéir, c'est de servir. Cela, il ne faut pas l'oublier, premier point.

Deuxième point, je n'ai entendu ici, aucun de mes collègues, moi le premier, appeler à ne pas voter la ligne

budgétaire; donc je ne vous permets pas de nous faire ce genre de procès. Si nous devons ne pas la voter, nous prendrons nos responsabilités comme vous, vous devez prendre les vôtres.

Quant à vos effets de style sur une lettre, je trouve cela, je ne le dirai pas, mais je vous renvoie les propos que vous nous avez adressés, il y a quelque temps. Je comprends tout à fait que vous teniez absolument à défendre les gens qui sont sous votre responsabilité et ceci aurait plutôt tendance à vous honorer. Personne ici n'a demandé la tête de personne. Le fait est que l'on se retrouve pour une catégorie de fonctionnaires, dans une situation qui est inacceptable du point de vue de la méthode. Je trouve que ce n'était pas faire un grand pas que de reconsidérer les choses en prenant un peu de hauteur et en se disant qu'on pouvait peut-être faire différemment.

M. le Président.- Y a-t-il encore d'autres interventions sur ce sujet ?

Monsieur Henry REY a la parole.

M. Henry REY.- Merci, Monsieur le Président.

Le Docteur PASTOR et moi-même sommes confrontés à un problème : d'une part de respect du Gouvernement, du Directeur de l'Education Nationale et de tout son service, ce qui m'inciterait à dire que sa décision ayant été prise, elle s'applique; et puis d'autre part, la façon dont ce problème a été abordé, et je dirais, réglé. Et je reconnais qu'il y a un manque dans la méthode qui me paraît être la concertation totale même si la mesure devait être maintenue par la suite.

C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas le crédit, nous ne voterons pas contre le crédit parce que nous considérons que l'autorité de l'Etat doit être maintenue, mais nous ne voterons pas pour non plus, parce que nous n'approuvons pas la façon dont le problème a été posé et réglé.

(Applaudissements).

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur MARQUET, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne connais pas le problème de l'Education Nationale ni des aides-maternelles, mais je ne peux qu'encourager le Gouvernement à une réflexion sur les méthodes à appliquer, des méthodes peut-être plus

modernes et je pense que, là aussi, il ne faut pas gâcher la chance de ce prochain élargissement du Gouvernement pour avoir une réflexion générale sur ce problème. Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur MARQUET, je vous remercie.

Monsieur le Vice-Président Claude BOISSON, vous avez la parole.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Ce qui me paraît extrêmement grave dans cette situation, c'est que de la façon dont se sont passées les choses, comment se sont déroulés les débats, tel qu'on nous l'a présenté ce soir sous le support de cette lettre, on a l'impression aujourd'hui qu'il y a une confrontation entre deux groupes sociaux, les chefs d'établissement d'un côté, et les aides-maternelles de l'autre. C'est très fâcheux car ce sont deux groupes qui ont des besoins totalement différents et tout fait légitimes. Que les chefs d'établissement aient besoin de préserver une charge de travail, on le comprend et si nous avons été sollicités dans ce sens, nous serions sans doute, faisant notre devoir et notre travail d'élus, venus exposer au Gouvernement cette préoccupation. Mais dans ce cas, nous aurions demandé qu'une méthode et une concertation soient mises en place pour arriver au résultat. Mais dans l'autre cas, nous avons été saisis d'une situation et nous l'avons défendue. Donc je crois que le résultat est grave parce que, aujourd'hui, ce n'est pas en réglant le problème des uns qu'on va régler le problème des autres. Deux problèmes différents qu'il faut régler institutionnellement et pas politiquement ; et le problème politique, c'est vous qui l'avez amené ici ce soir au débat.

(Applaudissements).

M. le Président.- Absolument. Monsieur CELLARIO, vous avez déjà parlé alors seulement si c'est votre explication de vote.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Simplement pour avoir un complément d'information, pour que tout soit bien clair. Vous avez dit qu'effectivement ce personnel dépend de la Fonction Publique, la dernière fois je vous avais interrogé : est-ce que le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines avait été informé de ces problèmes ? Je n'en sais rien. Est-ce qu'il a pris part, disons, aux discussions du règlement que vous remettez en cause, je n'en sais rien, et ainsi de suite. Vous ne croyez pas que là, il faut assumer.

Moi j'aimerais bien que vous nous disiez ce soir

clairement, si oui ou non, vous étiez au courant de cette mesure avant la rentrée 2004/2005 ; voilà une question que je pose : étiez-vous oui ou non au courant de cette mesure ? Que comptez-vous faire ce soir ? Je ne sais pas si ça vous engage, vous ou le Gouvernement, mais pouvez-vous dire clairement : nous maintenons la mesure ou nous la reportons ! Je vous rappelle que vous avez mis en place une mesure dont presque un an après, vous allez faire un règlement. Je trouve cela incroyable.

M. le Président.- Monsieur BORDERO, même remarque que pour M. CELLARIO, juste pour une explication de vote, ou pour une question. Nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Juste une petite explication. On se retrouve donc bien avec un conflit qui concerne une catégorie sociale, la plus petite. Sincèrement, je crois que ni le Gouvernement, ni les hauts fonctionnaires que vous êtes, ni la Direction de l'Education Nationale, dirigée soi disant par un haut fonctionnaire, sortent grandis par votre attitude intransigeante et méprisante. Je doute aussi qu'on ait vraiment tenu compte de l'intérêt réel des enfants dont je rappelle qu'ils ont entre 3 et 5 ans, en l'occurrence, dans cette histoire.

Aussi, je voterai contre, bien sûr, le budget de l'Education Nationale ; c'est un vote symbolique qui n'empêchera pas – je rassure ceux qui ne connaissent pas les procédures budgétaires et qui écrivent des lettres – qui n'empêchera pas l'Education Nationale de fonctionner : ils auront leurs crédits, ils seront payés à la fin du mois, c'est l'essentiel. Mais je crois que le symbole vaut ce qu'il vaut. Moi, symboliquement, je vote contre parce qu'on se trouve avec une situation où les plus petits employés de la Fonction Publique sont méprisés et je trouve cela totalement inacceptable.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions avant que je ne mette ce chapitre aux voix ? Monsieur DESLANDES souhaite-t-il répondre ? Je pense qu'il est temps, effectivement.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je voudrais reprendre cette dernière assertion que les hauts fonctionnaires monégasques mépriseraient des personnels dont l'emploi est plus bas que les leurs : ce n'est pas vrai. La mesure a été prise dans la seule motivation de l'intérêt et de la sécurité des écoles et des enfants, ce que n'avait pas été la mesure de 1991. Je vous ai lu la motivation de cette mesure, elle n'avait rien à voir avec les enfants.

(Brouhaha.)

M. le Président.- Ecoutons Monsieur DESLANDES jusqu'au bout s'il vous plaît et ensuite, bien sûr, les Conseillers Nationaux pourront poursuivre le débat.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je vous ai dit que ce matin, j'ai rencontré des chefs d'établissements qui m'ont dit qu'effectivement, le fait que les aides-maternelles soient plus présentes à l'école garantissait une meilleure sécurité et un meilleur encadrement, le contraire serait étonnant. Et c'est bien le but de la mesure. Alors, qu'on soit très franc, cette mesure est prise uniquement dans l'intérêt des enfants. S'agissant des aides-maternelles, nul ne les méprise, il y a probablement un déficit de dialogue et ce dialogue sera repris par les Directeurs des écoles, par la Direction de l'Éducation Nationale qui est prête à les recevoir, afin que la difficulté des services et des horaires, qui ne sont pas les mêmes d'une école à l'autre, soit regardée de manière sereine.

Alors, je veux bien reconnaître qu'il y a eu un défaut de méthode dans la concertation, il y a eu un défaut de méthode dans la façon dont le sujet a été abordé au Conseil National avec un certain nombre de personnes qui ont été invitées à y participer. J'arrête sur ce plan. Je réaffirme que j'assume complètement la décision qui me semble juste et j'engagerai avec le personnel concerné la concertation nécessaire pour qu'il sache que nous souhaitons lui faire connaître notre considération, qu'elles ont toute leur place dans les écoles et que le règlement intérieur qui leur est proposé était partiellement réclamé par elles, afin que leur rôle et leur place dans l'école soient écrits.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, vous avez la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, j'ai noté quatre points. D'abord il est vrai que le mot considération, dans votre bouche, a du mal à sortir; il me semble que c'est général. Ensuite, au niveau sécurité, voulez-vous dire que les enfants n'ont pas été en sécurité jusqu'à cette rentrée? Moi, je ne conçois pas cela ainsi. J'ai des enfants comme beaucoup de Conseillers, ils ont toujours été en sécurité dans les établissements scolaires et je félicite ici, je profite de cette occasion pour féliciter tout le personnel enseignant, comme je l'ai déjà fait mercredi.

Les chefs d'établissement dans cette affaire sont pris en otages. Vous savez, à Monaco, tout se sait. Je sais très bien comment cela s'est passé aujourd'hui; les chefs d'établissement sont les otages de ce que vous nous dites

ce soir et j'approuve tout à fait ce qui a été dit par Monsieur BORDERO, tout à l'heure. Ce que vous dites, au niveau des lettres qui vous sont parvenues à notre rencontre est inacceptable; les chefs d'établissement sont des otages de cette soirée.

Enfin, ce que j'aimerais vous entendre dire, Monsieur le Conseiller - c'est très bien que vous disiez que vous allez concerter, mais tout le mal est fait - c'est que cette mesure va être suspendue jusqu'à la concertation et la décision.

J'engage, en tant que Présidente de la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse, à voter contre par le groupe majoritaire du Conseil National, le budget de l'Éducation Nationale.

(Applaudissements).

M. le Président.- Merci, Madame BOCCONE-PAGÈS.

La parole est successivement, d'abord à Monsieur Jacques RIT et à Monsieur Alexandre BORDERO. Monsieur RIT, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

J'avoue humblement avoir eu peu d'information à l'origine sur ce dossier. Au fil des débats j'ai pu, petit à petit, obtenir par les interventions de Monsieur DESLANDES, par les interventions de mes collègues Conseillers Nationaux, une information relativement exhaustive sur le sujet.

Au fil des débats également, petit à petit, ce sujet qui ne m'était pas familier initialement m'apparaît, étrangement, comme de plus en plus familier. L'irrespect, Monsieur le Conseiller. Et là, nous sommes dans un domaine connu. Lors de la campagne électorale, je crois qu'à maintes reprises, nous avons déjà évoqué ce sujet qui nous préoccupe énormément, entre autre à l'hôpital, l'irrespect qui a été pour le personnel hospitalier une des causes essentielles d'un mouvement de grève, il y a un peu plus d'un an. Irrespect que l'on ressent en tant que médecin en participant aux commissions médicales d'établissement et en sachant le peu de cas que la tutelle fait des décisions et des votes de cette réunion qu'on appelle la C.M.E. Irrespect parfois, je suis désolé Monsieur PASTOR, mais irrespect jusqu'au Conseil d'Administration dont les décisions ne sont pas forcément suivies par la tutelle ou dont les avis ne sont pas forcément suivis. Fait étrange, de qui dépend l'hôpital? L'hôpital dépend du Département de l'Intérieur.

Revenons à l'éducation. Si j'ai bien compris ce que nous disait notre Collègue Mme BOCCONE-PAGÈS, le point peut-être le plus important a été la méthode.

Qu'est-ce qui vous gêne dans la méthode ? Si j'ai bien compris également, essentiellement l'irrespect profond de l'Administration, à l'égard de ces aides-maternelles, la manière dont les choses se sont passées. Après le fond, comme vous le dites, on peut en discuter. De qui dépend l'Education Nationale ? Du Département de l'Intérieur...

Maintenant, sommes-nous préservés en tant que Conseillers Nationaux de l'irrespect ? Oh, certainement... Et bien non, non, non, nous avons vécu dans un passé récent, certains épisodes épiques concernant les discussions sur la loi sur l'éducation qui me laissent penser que l'irrespect, nous le connaissons aussi. Alors, de la part de qui ? Je pense, Monsieur le Conseiller, que très franchement, cela justifie - c'est peut-être très prétentieux de ma part - un certain examen de conscience : parce que, cela peut-il être l'effet du hasard ? Parce que, hier, un groupe de médecins, dont vous avez déjà pas mal entendu parlé, les résidents de l'hôpital, se sont réunis spontanément ; je les ai rencontrés, j'ai rencontré leur délégué aujourd'hui : le profond sentiment qu'ils ont actuellement, au-delà de toutes les préoccupations, eh bien, le sentiment profond, c'est à nouveau, restant totalement hors de l'information qui pourtant décide de leur sort et de leur futur professionnel, eh bien le mot a été prononcé et je ne le leur ai pas soufflé, ils sont assez grands pour le prononcer : irrespect !

(Applaudissements).

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Monsieur le Ministre souhaite intervenir.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais simplement vous demander d'intervenir pour que le public ne soit pas un tiers dans nos débats. La règle générale dans les enceintes parlementaires, c'est qu'ils se déroulent entre les élus et les représentants, les membres du Gouvernement. Il n'y a pas de tiers qui intervient.

M. le Président.- Nous sommes tout à fait d'accord et je suis déjà intervenu tout à l'heure pour que M. DESLANDES ne soit pas interrompu, mais le règlement de nos séances permet au public d'y assister et traditionnellement, notamment, d'applaudir s'il le souhaite...

(Applaudissements).

Par contre, j'ai toujours veillé, et je veillerai toujours, au respect des orateurs et de leur droit à s'exprimer librement, qu'ils soient Conseillers Nationaux ou bien membres du Gouvernement. Donc vous pouvez compter

sur moi, cela va sans dire, pour demander au public de bien vouloir respecter tous les membres du Gouvernement qui prennent la parole dans cette enceinte même si, comme tous mes collègues et le public, je suis en profond désaccord avec les prises de position belliqueuses et provoquantes de M. DESLANDES. Par contre, nous sommes bien ce soir dans l'esprit de notre règlement intérieur. On n'a jamais interdit au public d'applaudir, aussi loin que je me rappelle, le public a pu applaudir en séance publique et il n'y a aucune raison pour que cela change.

(Applaudissements).

Nous allons continuer le tour de parole, en passant la parole à Monsieur BORDERO, rapidement, parce que vous l'avez déjà prise.

M. Alexandre BORDERO.- Je voulais dire que s'il y avait un problème à résoudre – vous nous dites que les enfants n'étaient pas en sécurité de 1991 à 2004, ce qui est quand même grave – sur la présence plus importante d'aides-maternelles dans les établissements d'éducation, on n'était pas obligé d'augmenter les horaires de façon non concertée et sans les avertir à l'avance. Il y a d'autres moyens pour augmenter la présence des personnels dans les établissements, comme le recrutement, cela existe aussi ; et je suis d'autant mieux placé pour en parler, qu'il y a beaucoup de candidates à la fonction d'aide-maternelle en Principauté. Donc s'il y avait vraiment un besoin d'une présence supplémentaire des aides-maternelles pour des horaires étendus, parce qu'elles commencent le matin je crois à 7 heures/7 heures 30 pour l'accueil des premiers enfants, jusqu'au soir à 18 heures 30, y compris les heures de cantine – c'est vrai cela fait des horaires très étendus – on peut très bien doubler les postes. Mais cela doit se faire de façon concertée, surtout d'une façon intelligente, ce qui n'a pas été la façon dont a travaillé l'Education Nationale dans cette affaire.

M. le Président.- Trois élus ont encore demandé la parole, sachant que nous avons été largement informés ; ce seront les trois dernières interventions. Madame PASQUIER-CIULLA donnera encore une explication de vote, je l'accepte, bien évidemment. Nous allons donc conclure très rapidement surtout pour les trois Conseillers qui se sont déjà longuement exprimés. Monsieur CELLARIO d'abord.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je serai très bref. Monsieur le Conseiller, je vous ai posé deux questions : auriez-vous la gentillesse de me répondre ? La première question était la suivante : est-ce

qu'à la rentrée 2004/2005, vous étiez au courant de cette mesure? Deuxième question : pouvez-vous clairement indiquer, ce soir que le Gouvernement ne veut pas remettre en cause la mesure qui a été prise?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je n'étais pas au courant de la mesure en mars 2004, mais cela ne m'étonne pas car on ne demande pas au Conseiller pour l'Intérieur d'être informé de l'ensemble de la gestion d'un Service. Il y a un Directeur de Service, j'ai confiance en ce Directeur de Service, je n'ai pas à être au courant de tous ses actes. Dans un système de gestion moderne, Monsieur CELLARIO, la délégation existe, j'ai confiance en elle; il était normal effectivement que je lui délègue une part des responsabilités qui sont les miennes. Alors maintenant, puisque c'est la deuxième question, j'assume, je reprendrai le dialogue, mais dans l'immédiat, ce dialogue parlera des difficultés d'application éventuelles des différents horaires, mais je confirme la position prise par le Directeur de l'Education Nationale.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais être très bref : j'appelle tous mes collègues de la majorité, pour faire plaisir à Monsieur DESLANDES, à assumer nos responsabilités et à voter contre le crédit de l'Education Nationale.

M. le Président.- Monsieur Claude BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Une petite précision indépendamment du sujet. Vous avez évoqué, Monsieur le Conseiller, l'obligation de réserve des fonctionnaires. Je sais bien qu'elle existe dans le statut. Ceci dit, si j'étais un fonctionnaire qui rencontrait aujourd'hui des difficultés, qui n'était pas entendu par sa hiérarchie, je n'oserais plus m'adresser à un Conseiller National de peur d'éventuelles représailles, parce que, à ce moment-là, je transgresse le statut de la Fonction Publique. Alors moi, je vais dire clairement et ouvertement aux fonctionnaires, soyez à l'aise, non seulement si vous avez un problème, vous pouvez continuer à vous adresser à vos élus, mais en plus de cela, si jamais vous avez des pressions, venez nous le dire !

(Applaudissements).

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA, vous avez la parole.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une explication de vote. Il y a beaucoup de choses qui ont été dites ce soir, c'est un sujet qui n'est pas simple... Ce soir, c'est moi qui ai l'impression d'être prise en otage, entre deux intérêts supérieurs : le premier, c'est le respect de la personne humaine; je crois que tout le monde ici est unanime à dire - et vous aussi, Monsieur DESLANDES - qu'il y a eu un déficit de dialogue, un défaut de méthode. Il y a là un vrai problème de respect des personnes : on ne traite pas les gens comme cela, on ne modifie pas après 12 ans une mesure surtout si elle affecte les conditions essentielles du contrat de travail. Alors, c'est vrai, je raisonne en droit privé; mais je vous ai dit la même chose pour la S.B.M. : on ne remet pas en cause des avantages acquis de cette manière-là. On discute, on parle, on s'ouvre, surtout au siècle qu'on est en train de traverser. Je suis donc très choquée par cette absence de considération pour la personne elle-même.

Le deuxième intérêt, c'est la hiérarchie : *parce qu'il y a une hiérarchie administrative et qu'elle doit être respectée.* Alors, mon intention n'est pas, à la différence de la majorité, de vous demander la suspension d'une mesure administrative, parce qu'il ne nous appartient pas à nous Parlementaires de le faire. Il nous appartient de soulever un problème, de manifester un mécontentement et d'en tirer des conséquences.

En conclusion, face à ces deux intérêts supérieurs, le respect de l'être humain et celui de la hiérarchie administrative - et vous savez que je n'ai pas l'habitude de le faire, parce que l'abstention n'est pas une solution qui me convient - je me verrai dans l'obligation de m'abstenir sur ce chapitre.

(Applaudissements).

M. le Président.- Bien moi, Monsieur DESLANDES, je voudrais essayer de rester, comme toujours, le plus calme possible, mais il y a dans mes propos une certaine solennité et croyez-le bien une grande fermeté. Je suis extrêmement choqué qu'un membre du Gouvernement tente de politiser les chefs d'établissement à leur corps défendant, plusieurs nous l'ont fait savoir aujourd'hui, en les instrumentalisant contre les élus des Monégasques, alors que par définition, comme tous les fonctionnaires, il faut respecter leur neutralité et un membre du Gouvernement devrait le savoir mieux que n'importe qui. Vous parlez de droit de réserve des fonctionnaires. Est-ce que vous trouvez que la réunion que vous avez

coordonnée ce matin dans les bureaux de l'Education Nationale, en votre présence et en présence de Madame le Directeur de l'Education Nationale, où ont été convoqués tous les directeurs d'établissement concernés, pour qu'ils signent une lettre dont vous nous avez lu de larges extraits qui était déjà préparée et rédigée, est-ce que vous trouvez que c'est une méthode respectueuse du droit de réserve des fonctionnaires? Pas moi en tous les cas. Parce que cette lettre est très grave, parce qu'elle a été faite sous votre incitation et celle du Directeur de l'Education Nationale, donc ce qui est écrit vous engage et ce que vous nous avez lu est inacceptable. En tant que Président de cette Institution, je ne laisserai personne remettre en cause les droits constitutionnels du Conseil National. Vous nous avez lu des phrases intolérables. Vous parlez dans ce courrier d'élèves qui seraient pris en otages, si le Conseil National ne votait pas le budget de l'Education Nationale, mais est-ce à dire que nous n'avons pas le droit, comme la Constitution nous le permet, comme les Monégasques nous en ont donné la légitimité en votant pour nous, est-ce que nous n'avons pas le droit, librement, d'examiner un budget, de voter ou de ne pas voter selon notre perception de l'intérêt général du pays et de l'intérêt des Monégasques, un article budgétaire? Si on appliquait cette phrase, on retirerait à notre Institution son droit constitutionnel de voter ou de ne pas voter les lois : c'est inacceptable ! C'est inacceptable parce que cela a été fait en votre présence, dans les bureaux de l'Education Nationale ce matin, Monsieur DESLANDES, c'est inacceptable.

Je termine si vous permettez, sans que vous m'interrompiez, comme nous l'avons fait pour vous. Vous nous dites ensuite dans votre déclaration que la politique du Gouvernement ne se fait pas sur les bancs du public; eh bien, il faut nous expliquer pourquoi, alors, ce matin, dans cette même réunion, dans les bureaux de l'Education Nationale, il a été demandé aux directeurs d'établissement d'être présents ce soir, et un certain nombre le sont d'ailleurs, dans les bancs du public du Conseil National ! Cela me semble, là encore, pour le moins ambigu et contradictoire, parce que vous ne pouvez pas à la fois regretter la présence de compatriotes lorsque cela vous dérange et demander à d'autres fonctionnaires de venir, lorsque cela vous arrange. Je crois qu'il faut effectivement de la cohérence dans vos positions.

(Applaudissements).

J'ai presque terminé Monsieur DESLANDES. Tout le monde peut se tromper, l'erreur est humaine, le Conseil National peut faire des erreurs, le Gouvernement, n'importe quel service de la Fonction Publique peut en

faire. Une erreur a été commise, tout le monde le reconnaît ce soir, par rapport à la mise en place, on va dire, sans concertation, de manière brutale et autoritaire, de cette nouvelle mesure concernant les aides-maternelles, avec 5 heures 30 de travail supplémentaire hebdomadaire. Nous vous avons donné une chance, une deuxième chance, en fait, pour ouvrir le dialogue et nous sommes extrêmement déçus que cette deuxième chance manifestement vous la refusiez. J'allais vous poser la même question que mon collègue Claude CELLARIO; je n'ai plus à vous la poser puisque vous n'acceptez pas d'ouvrir la concertation avec les aides-maternelles, d'expliquer cette décision et de discuter aussi de légitimes contreparties. Parce que je le répète, quelle profession accepterait, du jour au lendemain, de travailler 5 heures 30 de plus par semaine, sans aucune contrepartie, sans aucun dialogue? Puisque vous ne l'acceptez pas, vous ne nous laissez pas le choix, mais vous êtes responsable de notre réaction, nous vous avons laissé le choix, nous vous avons permis de rattraper l'erreur, vous n'avez pas su le faire, je le regrette profondément. Alors, oui, pour marquer symboliquement notre désaccord avec cette méthode employée, nous allons bien sûr voter contre le crédit de la Direction de l'Education Nationale. Mais Monsieur DESLANDES, nous sommes parfaitement dans le rôle du Conseil National, nous sommes dans notre rôle lorsque nous défendons le principe de concertation auquel nous nous sommes engagés devant les Monégasques, avant toute décision capitale, nous sommes dans notre rôle, Monsieur DESLANDES, lorsque nous défendons le droit au respect pour toutes les catégories de fonctionnaires et pour tous les Monégasques. Alors, malheureusement, vous êtes responsable de ce vote négatif qui reste purement symbolique, certains de mes collègues l'ont dit avant moi : nous n'avons pas le droit d'amendement budgétaire, nous ne sommes pas du tout dans le schéma auquel on pense tous encore, de vendredi dernier, de la loi sur le logement, car nous avons le droit d'amendement sur tous les projets de loi depuis la révision constitutionnelle 2002, sauf sur la loi de budget. Ce qui veut dire concrètement que si nous ne votons pas certains articles, mais que nous sommes à la fin amenés à voter le budget, de toute façon, tous les articles sont automatiquement considérés comme votés et tous les crédits sont débloqués. Donc, Monsieur DESLANDES, je n'ose pas espérer un dernier sursaut qui nous permettrait, si vous acceptiez la concertation, de voter ce crédit, mais à défaut de cette réponse, vous savez maintenant à quoi nous allons passer.

Si vous n'avez rien à ajouter, nous allons passer au vote.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je voudrais vous répondre Monsieur le Président, que contrairement à ce que vous avez avancé, cette lettre n'a pas été faite sous mon inspiration. Je tiens à le dire, j'y suis totalement étranger. Maintenant, ce n'est pas moi, Conseiller pour l'Intérieur, qui ai le pouvoir d'inviter un certain nombre de Monégasques à venir sur les bancs du public. Là aussi, j'y suis totalement étranger, donc je prends ça pour une affirmation qui ne confirme pas la réalité. Maintenant sur le fond....

M. le Président.- Vous avez participé ce matin à cette réunion, dans les bureaux de l'Education Nationale, les chefs d'établissement nous l'ont fait savoir....

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Mais, c'est quand même mon rôle d'avoir, comment dirais-je, une réunion avec les chefs d'établissement, jusqu'à preuve du contraire, qu'est-ce qui m'en empêche !

M. le Président.- Cette lettre a été signée pendant cette réunion.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Non, non cette lettre n'a pas été signée pendant cette réunion.

M. le Président.- Si, si, mes collègues et moi-même avons des témoignages de directeurs d'établissement, nous savons très bien ce que nous disons.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Elle a été signée, on ne me l'a pas

remise pendant la réunion, donc elle était signée derrière moi, qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse ? C'est quand même mentir que de dire que cette lettre..., ce que je ne comprends pas, c'est qu'on ne dise pas la vérité. Ce matin, j'ai demandé à voir les chefs d'établissement pour savoir, effectivement, comment les choses se passaient école par école, les choses se passent différemment école par école : il y a des écoles dans lesquelles il y a des problèmes et il y a des écoles dans lesquelles il n'y a pas de problème. Maintenant, je n'ai jamais demandé aux chefs d'établissement, comme vous le dites, de signer une lettre, je ne la connaissais pas. J'en avais déjà reçu la veille, pour que vous sachiez la vérité, j'en ai reçu une seconde aujourd'hui et cette séance était une séance de travail purement administratif et non pas politique.

Alors, sur la façon dont les choses sont présentées, on peut les présenter habilement, chacun de son côté. Vous dites que je suis responsable du fait que vous ne votez pas, eh bien, pourquoi pas ? J'assume ! Pour moi, mercredi dernier, vous avez largement dit que vous demandiez effectivement la suspension de la mesure, pour voter, je crois que dans ce genre d'échanges, chaque partie est libre. Je vous ai dit que la concertation sera faite, école par école et que cette mesure qui a été prise, dont vous n'avez pas sur le fond dénié la nécessité, cette mesure continuera à la rentrée.

M. le Président.- Inutile de dire que nous attendons également des contreparties légitimes, pour les fonctionnaires concernés.

Je vais mettre maintenant aux voix ce chapitre 27. Auparavant, Monsieur le Directeur Général va lire le chapitre 27 sur l'Education Nationale. Je vous en prie

M. le Directeur Général.-

CH. 27 – EDUCATION NATIONALE – DIRECTION

327.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	3.131.200
327.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	49.000
327.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>574.500</u>
	<u>3.754.700</u>

M. le Président.- Qui est d'avis de voter ce crédit ? Personnes.

Avis contraires ? Dix-neuf avis contraires.

Abstentions ? Trois abstentions.

Le crédit de l'Education Nationale est rejeté.

Voilà ce que l'on obtient Monsieur DESLANDES, quand on refuse le dialogue et la concertation.

(Rejeté;
M. Bruno BLANCHY, Mme BOCCONE-PAGÈS, MM. Claude BOISSON,
Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI,
Mme Michèle DITTLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI,
MM. Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI,
Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Anne POYARD-VATRICAN,
MM. Jacques RIT, Jean-François ROBILLON,
Christophe SPILIOTIS-SAQUET et Stéphane VALERI votent contre.
Mme Christine PASQUIER-CIULLA,
MM. Jean-Joseph PASTOR et Henry REY s'abstiennent).

Nous avons également, mais c'était purement technique, nous avons gelé un autre crédit, parce que l'intervention de Madame la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, sur ce sujet des aides-maternelles, s'était faite au chapitre 7 – « Fonction Publique ». Néanmoins, moi je considère que notre mécontentement sur ce passage en force a été largement expliqué par notre vote sur l'Education Nationale, il me semble logique de voter les crédits de la Direction de la Fonction Publique, car bien évidemment, ce n'est pas là que se prennent les décisions spécifiques en matière d'éducation. Donc, je vous propose de mettre aux voix, en étant toujours parfaitement cohérent, mais de voter ce chapitre de la Direction de la Fonction Publique.

Monsieur le Directeur Général, je vous en prie.

M. le Directeur Général.-

CH. 7 – FONCTION PUBLIQUE – DIRECTION

307.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.654.000
307.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	487.500
307.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	27.000
307.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	<u>2.500</u>
	<u>2.171.000</u>

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Ce chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Merci. Maintenant nous allons revenir au dernier chapitre que nous avons laissé avant le vote, c'est-à-dire, le chapitre 41 – « DASS – Foyer Sainte Dévote ».

M. le Directeur Général.-

CH. 41 – DASS – FOYER SAINTE-DEVOTE

341.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	441.000
341.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	19.000
341.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	52.500
341.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>162.500</u>
	<u>675.000</u>

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre 41 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 41 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 42 – EDUCATION NATIONALE – CENTRE D'INFORMATION

342.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	201.000
342.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>10.100</u>
	<u>211.100</u>

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre 42 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 42 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 43 – EDUCATION NATIONALE – CENTRE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

343.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	758.000
343.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>54.400</u>
	<u>812.400</u>

M. le Président.- Madame la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour revenir sur ce que nous demandons déjà depuis de nombreux mois, c'est-à-dire un Centre de Formation pour les enseignants du second degré, c'est-à-dire tous les enseignants qui préparent le CAPES et le CAPET. Nous demandons depuis le Budget Rectificatif 2003 que ce Centre de Formation des enseignants soit élargi aux enseignants du second degré, Monsieur le Conseiller. Lors du Budget Rectificatif 2004, vous nous aviez dit qu'une mesure allait être prise. A ce jour, nos jeunes enseignants, même nos enseignants plus âgés, présentent les diplômes dès février. Rien, à ce jour, n'a encore été fait. Il est urgent, de mettre en place un système, il est hors de question que nos enseignants continuent d'être écartés des postes d'enseignement en

Principauté, du fait d'être alignés sur un nombre de postes requis sur la France. Nous voulons le niveau d'excellence, nous en sommes très fiers, mais nous devons aider ces enseignants car ils ne sont pas à même, parfois, de faire face à ce qui est demandé et surtout au quota de nombre de postes français.

M. le Président.- Nous écoutons la réponse de Monsieur DESLANDES.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- J'avais déjà indiqué plusieurs fois à l'Assemblée qu'on aiderait les professeurs à préparer les différents examens du CAPES et du CAPET, voire de l'agrégation.

Cette année n'a pu être mise en place une préparation à l'écrit, mais sera mise en place avec des professeurs français, membres des concours de ces examens, une préparation à l'oral. Alors, c'est un peu lent, la démarche est pragmatique, mais le système se met en place.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Mais ce sont des paroles en l'air, Monsieur le Conseiller ! Moi, je ne vois pas de réponse là-dedans ! Ça va être mis en place : oui, mais quand ? A la nuit des temps !

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Ces contacts qui ont été pris avec le centre de Nice pour préparer à l'oral les différents candidats, discipline par discipline, du secondaire, ce n'est pas une parole en l'air, c'est quelque chose de concret qui sera fait cette année. Et on verra, effectivement, si cette préparation à l'oral fonctionne ; et si elle ne fonctionne pas, on en tirera les conséquences pour voir s'il faut faire autre chose. Et je voudrais, après, mettre en place une formation à l'écrit. Mais je répète, je vous l'ai dit, il est normal d'aider les professeurs monégasques à passer les examens. C'est mon devoir.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Mais Monsieur le Conseiller, je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais dites-moi plutôt : ça va être mis en place dès la rentrée 2005. Voilà, ça c'est du concret, on touche du doigt. Parce que : ça va être mis en place, quand on rencontre les gens, ça ne me convient pas du tout comme réponse !

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Alors, je vous le répète, la préparation à l'oral sera faite en début 2005 c'est-à-dire à partir du mois de janvier, c'est pour les examens 2005.

M. le Président.- Avec quels moyens, Monsieur le Conseiller ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Eh bien, contact a été pris par la Direction de l'Éducation Nationale avec les professeurs qui en France participent aux jurys des CAPES et des CAPET. Donc, ce sont ces professeurs eux-mêmes qui prépareront les différents professeurs à passer cet oral. Je crois qu'on pouvait difficilement essayer de mieux préparer. Je crois que cette année, la préparation ne sera probablement pas suffisante dans le temps, mais je voudrais effectivement, lorsque les professeurs auront cette première préparation, qu'elle soit évaluée, pour voir ce qu'il est important de mettre définitivement en place.

Alors, un centre de formation pour le secondaire est très différent d'un centre de formation pour le primaire, puisqu'il s'organise discipline par discipline. L'écrit est

technique, il dépend de la discipline ; l'oral est plus difficile car dans l'oral, il y a une préparation aux comportements et aux débats, et c'est sur ce point que cette année, la formation mettra l'accent.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Simplement deux mots : les dossiers sont déjà faits, voire envoyés pour la plupart de ceux qui présentent cet examen, l'examen se déroulant pendant les vacances de février ; nous rentrons le 3 janvier, alors ça me paraît quand même difficile. Je préfère que vous me disiez : ça va être mis en place, avec les moyens, les professeurs et tout pour la rentrée 2005. C'est plus sérieux.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- En février, on passe l'écrit ; je vous dis que cette année, il y aura effectivement une préparation à l'oral, dès cette année.

M. le Président.- Nous vous encourageons tous, car si l'on privilégie l'excellence et la nécessité de réussir des diplômes ou plutôt des concours de très haut niveau, nous sommes tous d'accord pour dire : donnons tous les moyens possibles aux Monégasques pour les aider à réussir, avec notamment le soutien nécessaire de professeurs compétents et les aménagements d'horaires dans le travail. Nous vous encourageons donc à poursuivre dans cette voie et à donner les moyens nécessaires au service concerné.

Monsieur GIACCARDI souhaite intervenir sur ce chapitre. Je vous en prie, vous avez la parole.

M. Thomas GIACCARDI.- Merci, Monsieur le Président.

J'étais sceptique devant les déclarations de M. DESLANDES puisque lorsqu'on regarde les lignes budgétaires, on ne voit aucune augmentation par rapport à l'année précédente ; donc je me demande avec quel budget, on va financer ces formations. L'année dernière, il y avait frais de personnel : 775.000 € pour les frais de personnel et cette année, il y a 758.000 € ; s'agissant des frais de fonctionnement, on passe de 51.000 € à 54.000 € cette année. Je ne vois aucune augmentation de crédit. Alors on parle de formation, mais sans crédit, ça m'étonne un petit peu.

M. Jean-Pierre LICARI.- Il y a des bénévoles !

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il s'agit de quelques personnes, de quelques professeurs, parce qu'il n'y a pas, effectivement, un très grand nombre de candidats à ces

examens. Cette année est expérimentale. Ce qu'on veut et on le sait, cela ne coûte pas cher, c'est de faire en sorte que les candidats monégasques rencontrent déjà des membres du jury, pour qu'ils comprennent ce que l'on attend d'eux au moment de l'épreuve orale.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON demande la parole.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai fait une suggestion mercredi, enfin j'ai fait un point sur les possibilités de formations pour les professeurs, le CAPES traditionnel, le CAPES interne et un diplôme, éventuellement, monégasque d'enseignement pour éviter les fourches caudines de la réglementation française. Quelle est votre position au sujet de ces trois possibilités ? Bon, la première bien sûr, vous êtes pour que les enseignants passent le CAPES, l'agrégation aussi, ce n'est pas le discours que j'ai fait sur l'élitisme qui va aller contre ce fait-là. Que pensez-vous du CAPES interne et que pensez-vous d'un diplôme monégasque d'enseignement spécifique ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Alors, je vous réponds, mais j'ai déjà répondu plusieurs fois. Le CAPES interne, je suis pour et de nombreux professeurs monégasques passent le CAPES interne, et j'encourage d'ailleurs ceux qui ne l'ont pas encore, à le passer. Créer une forme de certificat d'aptitude monégasque, donnant les mêmes droits qu'à ceux qui sont capésiens et agrégés, me semble dangereux, je le redis, car si on assimile au même niveau ceux qui ont fait l'effort de passer l'examen et ceux qui n'ont pas fait l'effort, il n'y aura plus de capésiens, il n'y aura plus d'agrégés à Monaco autres que ceux qui viendront de l'extérieur. Alors c'est pour cela que je suis extrêmement hésitant, car je suis sûr que si on ouvre la porte à ce certificat d'aptitude professionnel uniquement monégasque, il n'y aura plus de Monégasque ni capésien, ni agrégé. Tout le monde parle d'excellence. Si on fait un certificat d'aptitude pour repêcher un certain nombre de Monégasques qui souhaitent être dans l'éducation, il faut clairement dire que dans un système où l'on prône l'excellence, on prendrait des professeurs qui n'auraient pas pu enseigner en France de façon titulaire, ayant le CAPES et l'Agrégation, mais qui peuvent enseigner à Monaco.

Alors, on a jusqu'ici beaucoup combattu pour avoir des professeurs titulaires des certificats d'aptitude, il y a des professeurs monégasques qui sont d'ailleurs contractuels, ils ne sont pas titulaires parce qu'ils n'ont

pas eu les diplômes. Mais je crois très franchement que si on ouvre la porte, la porte générale pour entrer dans l'enseignement à Monaco, ça sera le certificat d'aptitude professionnelle monégasque.

M. Jean-François ROBILLON.- Je suis très content de votre position concernant le CAPES interne, j'avais peur que vous l'ayez complètement mis de côté; il ne faudrait quand même pas oublier de nommer des adjoints d'enseignement monégasques. Parce que pour le CAPES interne, ce qu'il faut savoir, c'est qu'il faut que les enseignants aient un certain quota d'heures d'enseignement pendant les deux à trois ans qui précèdent leur présentation du CAPES interne. Donc, si on met les Monégasques à l'écart de ces postes d'adjoint d'enseignement et de ces activités d'enseignement, ils ne pourront pas se présenter au CAPES interne. Pour la deuxième chose, vous avez absolument raison et l'excellence voudrait qu'on ait des enseignants capables d'enseigner comme en France, je suis absolument d'accord avec vous; le problème c'est que, on vous l'a déjà répété à plusieurs reprises et c'est valable pour l'enseignement, c'est valable pour la médecine, pour les professeurs agrégés de médecine également, cela nous pose un problème à Monaco d'ailleurs, les enseignants sont recrutés sur des quotas qui sont fixés par l'Education Nationale française. Nous n'avons pas à subir cette chose-là, ce d'autant plus qu'en France, il y a actuellement de graves lacunes dans certaines disciplines, comme les mathématiques; donc on va avoir de plus en plus de mal à avoir des enseignants de grande qualité à Monaco. Je crois qu'il faut y penser à ce diplôme d'enseignement monégasque ou du moins le formaliser; je suis d'accord avec toutes les remarques que vous avez faites, mais je pense qu'il faudrait essayer d'y arriver de toute manière.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBILLON.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur le Président, j'ai deux interventions, une sur les dérogations scolaires et je voudrais que vous me disiez à quel chapitre je peux intervenir. Et une autre, par contre, qui est en complète relation avec le sujet dont nous parlons : signaler tout simplement qu'en Principauté, nous avons des inspecteurs, dans certaines spécialités qui ne viennent plus inspecter nos enseignants parce que nous sommes hors normes, c'est-à-dire, que nous ne sommes pas en complète adéquation avec ce qui est fait dans l'enseignement français, bien que nous soyons obligés

d'avoir les mêmes règles compte tenu des passages d'examen. Je tenais à le signaler ce soir. Monsieur le Ministre, je tiens ces renseignements à votre discrétion si vous le souhaitez; je ne voudrais pas les mettre sur la place publique, justement par discrétion pour ces personnes, mais nous sommes hors normes, dans certaines spécialités. Il est temps de revoir tout, de revoir les règles par rapport à l'Education Nationale française : nous sommes contraints de respecter ces règles, parce que nos élèves passent les diplômes français, il ne faut jamais l'oublier. Donc nos enseignants pâtissent de ces choses-là parce que leur déroulement de carrière se trouve affecté.

Merci, Monsieur le Président, pour les dérogations scolaires ?

M. le Président.- Nous avons tous été emportés dans l'enthousiasme du débat sur les aides-maternelles, mais c'était plutôt au titre de la Direction de l'Education Nationale, donc on va terminer sur ce dernier chapitre de l'enseignement et je vous donnerai la parole lorsque tout le monde aura terminé.

Monsieur BORDERO, je vous en prie.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis content d'entendre M. DESLANDES parler du CAPES interne, puisque comme vous le savez, pour le CAPES interne, il faut faire un certain nombre d'heures d'enseignement. Malheureusement, il y a une Direction dans ce pays, toujours la même, on ne la citera pas parce qu'elle commence à être célèbre, qui refuse de faire faire, par exemple, des suppléances à des jeunes Monégasques qui ont soit une maîtrise, soit qui ont déjà fait l'IUFM, qui ont déjà préparé et présenté le CAPES auquel ils ont échoué, vu les quotas, et qui fait venir, bien sûr, je précise, des non capésiens. On refuse des gens qui ont la maîtrise pour faire venir des gens qui ont la licence, étrangers et qui peuvent faire les heures de suppléance alors que les jeunes Monégasques qui aimeraient faire des heures de suppléance et ensuite passer le CAPES interne ne le peuvent pas.

M. le Président.- Monsieur DESLANDES.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il y a peut-être des cas particuliers dont je ne suis pas informé, auquel cas, Monsieur BORDERO, lorsque vous êtes au courant, n'hésitez pas effectivement à me saisir directement. Maintenant le CAPES interne a toujours été préparé à Monaco, ce n'est pas une mesure nouvelle et j'y suis tout à fait favorable, c'est même en

général la meilleure façon d'accéder, en cours d'études, au certificat. Il y a actuellement un certain nombre de professeurs monégasques, dans certaines disciplines, qui sont contractuels et qui vont passer à titre interne, le CAPES. Alors, il est vrai qu'ils ont besoin d'un certain nombre d'heures d'enseignement ou d'aide à l'éducation, comme surveillant. Je veille, et je le dis solennellement aujourd'hui, je veille à ce que toutes les chances soient données aux jeunes Monégasques qui se destinent à l'enseignement et comprennent que, pour faire carrière dans l'enseignement, il y a un début de façon contractuelle et que pour être titularisé, il faut passer les examens. C'est mon devoir de les aider à les passer.

M. le Président.- Madame Anne POYARD-VATRICAN a demandé la parole.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une remarque. Monsieur DESLANDES : je trouve qu'il se passe un peu beaucoup de chose à l'insu de votre plein gré dans votre Département et donc je vous suggère la concertation et l'information, à commencer, à l'intérieur de votre Département. Je pense que cela permettrait de faire avancer un certain nombre de sujets.

(Applaudissements).

M. le Président.- Qui demande la parole ?

Monsieur MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Pour finir avec la déclaration de Mme POYARD-VATRICAN et sur les nouvelles méthodes de gestion, on est tous d'accord ici pour dire : il faut déléguer, nous en sommes tous conscients; mais lorsqu'on délègue, on contrôle.

(Applaudissements).

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, nous vous écoutons sur les dérogations, puisque vous n'avez pas pu faire cette intervention jusqu'à présent.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Un petit mot d'humour, si vous voulez Monsieur DESLANDES : nous vous informons sur ce qui se passe dans votre service, pas de problème, on peut se réunir pour vous informer si vous le souhaitez.

Monsieur le Ministre, je voudrais vous demander ce soir, solennellement - vous voyez tout ce qui se passe

dans ce Département, je sais que vous êtes un homme de dialogue, conciliant - je voudrais que vous nous aidiez ce soir : vous voyez, il y a quelque chose qui se passe mal, ça va grossir dans la population, vous vous en doutez bien, ces personnes derrière nous vont être le relais d'autres personnes, c'est dommage.

Maintenant, Monsieur le Président, je vous remercie, j'enchaîne sur les dérogations scolaires.

Effectivement, c'est une avancée ; dans votre rapport, Monsieur le Ministre, vous nous proposez ; je me permets de vous citer : « *Une commission administrative réunissant les chefs d'établissement concernés et le secrétariat du Département de l'Intérieur sera instituée afin d'examiner de façon collégiale les demandes de dérogation* ». Je répète, c'est une avancée, mais quand même je ne suis pas tout à fait satisfaite, c'est-à-dire, pour être sincère comme je le suis toujours, je pense que ça va être du pareil au même.

En séance privée, nous vous avons proposé de profiter des prérogatives du Comité de l'Education Nationale, pour se pencher sur une grille de critères, impartiaux, transparents, objectifs. Mes collègues se sont bien rapprochés de ces termes que j'apprécie également. Personnellement en tant que Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, nous allons travailler avec tous les Conseillers Nationaux qui font partie de cette Commission, sur une grille de critères que nous vous ferons parvenir le plus rapidement possible. J'aimerais, je souhaite, je vous le demande, s'il vous plaît, organisez une réunion du Comité de l'Education Nationale, courant premier trimestre 2005, pour nous pencher avec tous les partenaires qui en font partie,

– nous sommes très nombreux, nous avons besoin de leurs conseils et de leur aide - sur l'établissement d'une grille de critères collégiale en accord avec tout le monde et qui recueille l'unanimité des membres de ce Comité, grille qui sera officiellement reconnue comme grille de dérogation scolaire. A ce moment-là, les gens qui présentent un dossier pourraient la recevoir comme pour le logement, et au moins, ils sauraient pourquoi le refus est donné. Merci.

M. le Président.- Merci, Madame BOCCONE-PAGÈS.

Monsieur DESLANDES, je pense que vous ne pouvez pas nous refuser une réunion de concertation, en réunissant ce Comité de l'Education Nationale sur ce sujet, mais je m'avance peut-être ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Non, non mais là je ferais une dérogation et le Comité de l'Education Nationale se réunira, je ne sais pas à quel moment, certainement pas en janvier, j'ai le calendrier trop plein, mais dans le cadre du premier trimestre 2005. Cette question, entre autres, sera évoquée, mais d'autres aussi.

M. le Président.- Bien, merci pour cet engagement.

Donc il n'y a plus *a priori* d'intervention, je vais donc mettre ce crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 44 – INSPECTION MEDICALE

344.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	225.000
344.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	7.300
344.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	19.600
	<u>251.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 44 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 45 – ACTION SANITAIRE & SOCIALE

345.010 – FRAIS DE PERSONNEL	1.652.000
345.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	39.000
345.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	8.000
345.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>181.000</u>
	<u>1.880.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions? S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Ce chapitre 45 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 46 – EDUCATION NATIONALE – SERVICE DES SPORTS STADE LOUIS II

346.000 – STADE LOUIS II	<u>6.612.800</u>
--------------------------------	------------------

M. le Président.- Monsieur Fabrice NOTARI a la parole.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis désolé d'intervenir sur un sujet aussi léger après les débats que nous venons d'avoir, parce que j'ai un petit goût d'amertume, mais enfin...

Il y a quelques mois, je vous parlais déjà de la pelouse du stade et c'est vrai que son état s'était amélioré. Mais cet automne, des déclarations de joueurs dans les médias m'inquiètent à nouveau, je cite « nous avons retrouvé notre champ de patates ». Il ne s'agit pas de celui de l'entraîneur et certes, nous souhaitons que notre équipe ait autant la patate ou la frite que la saison dernière. Nous avons vu fleurir, non pas des trèfles à quatre feuilles pour lui porter bonheur, mais des pare-soleil qui ressemblent à des lys quand ce n'est pas d'hélices de ventilateur dont il s'agit. Malgré le dévouement, que je salue, des jardiniers qui interviennent constamment et même entre les mi-temps, tant que des mesures de fond ne seront pas prises, rien n'y fera et cela dure depuis 20 ans.

Dans ces conditions et quand on connaît cette situation, on doit encore plus s'étonner du fait qu'il est absolument impossible d'utiliser cet espace, de neutraliser en fin de saison 3 jours, pour le concert si cher à Mme BOCCONE-PAGÈS et aux jeunes Monégasques, mais pas trop cher pour les deniers de l'Etat, puisque les organisateurs assuraient la majeure partie des frais.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI.

Monsieur BADIA va vous répondre.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- M. DESCHAMPS avait dit, déjà l'année dernière, que la pelouse était un champ de patates; je ne crois pas qu'il l'ait redit cette année; sans doute le journaliste qui l'interviewait a-t-il repris des éléments de l'an dernier, puisqu'il avait, 15 jours auparavant, reconnu devant les jardiniers du stade que la pelouse était « franchement pas mal ». Je voulais verser cette information au dossier et dire aussi que nous savons tous que la solution définitive - en tous les cas, on peut l'espérer - de l'efficacité de cette pelouse passera, c'est évident, par une pelouse en semi-synthétique. Il existe, je l'ai appris il y a peu, un dispositif qui devrait recevoir l'agrément de l'UEFA. Dès que ce sera fait, nous prendrons contact pour envisager une modification de cet ordre (qui coûtera cher) mais qui, je l'espère, sera une solution radicale.

M. le Président.- Monsieur NOTARI répond et ensuite M. BOISSON pourra intervenir.

M. Fabrice NOTARI.- Cela nous permettra d'avoir, donc, d'autres manifestations sur la pelouse?

M. José BADIA, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.*- C'est le but. Parce que d'autres stades, même s'ils ont de belles pelouses, et je pense au Stade de France, en ont assez, effectivement, que les Rugbymen et les divers spectacles labourent, au sens formel mais néfaste, les pelouses. Nous ne sommes pas les seuls à souffrir, même si nous, nous avons des caractéristiques techniques malheureusement trop défavorables.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

On n'a peut-être pas le pouvoir de faire admettre certaines choses par le Gouvernement, mais on a en tous les cas le pouvoir du savoir et donc d'informer le Gouvernement de certaines choses qui se passent dans ses Services et qui ne doivent pas remonter jusqu'à lui. Nous entendons parler de pelouse semi-synthétique; Monsieur le Conseiller, avant d'en arriver là, je ne peux pas me faire le porte-parole du Gouvernement, mais je dirais à mes collègues élus : il reste encore un espoir, il faut savoir qu'en ce moment, il y a une expérience, avec un nouveau type d'herbe - je ne suis pas spécialiste en la matière - qui semble bien réussir, qui a eu beaucoup de résistance pour que cela soit fait mais depuis quelques mois, une nouvelle tentative et je pense que dans quelques mois, on verra peut-être un résultat positif. En tous les cas, donnons au moins encore cette chance à la pelouse monégasque. Excusez-moi d'être le porte-parole de ceux qui savent certaines choses.

M. José BADIA, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.*- Oui mais « la zoïsia » n'a pas l'air de pousser, malheureusement, aussi bien qu'on a pu le dire.

M. Claude BOISSON.- Et bien, cela on le vérifiera.

M. José BADIA, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.*- C'est en cours de vérification.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS vous avez la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Je remercie le Conseiller NOTARI qui vient de parler de ce fameux concert des jeunes; dans les débats, j'avais oublié ce vœu. Simplement pour dire que ce soir, je suis ravie : nous en avons parlé pendant les séances privées, ce fameux concert se déroulera, cette année, non pas sur la pelouse - le brin d'herbe est trop cher - mais à un autre endroit. Les jeunes pourront assister à un concert fabuleux sur la darse, repris gracieusement par d'autres personnalités, ô combien chères à la Principauté ! et je suis satisfaite que, grâce à leur aide, ce concert puisse avoir lieu. Je les remercie solennellement ce soir et j'espère que ce sera le début d'un concert toutes les années, peut-être au stade, lorsqu'il y aura cette fameuse pelouse semi-synthétique. Merci.

M. le Président.- Merci, Madame BOCCONE-PAGÈS.

Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 46 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.

CH. 47 – CENTRE MEDICO-SPORTIF

347.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	194.100
347.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	15.800
347.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	1.300
347.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>52.000</u>
	<u>263.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 47 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 48 – COMPAGNIE POMPIERS

348.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	5.933.000
348.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	257.100
348.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	<u>441.000</u>
	<u>6.631.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur le Vice-Président, vous avez la parole.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Ce n'est pas pour crier au secours.

Pour la première fois, en 10 ans d'exploitation, les secours français et monégasques procédaient à un exercice d'évacuation en temps réel et en cas d'incendie, le lundi 29 novembre, dans le tunnel autoroutier Rainier III de sortie de Monaco.

A la suite des déclarations de Monsieur le Conseiller de l'Intérieur à la presse, j'ai noté les observations suivantes : « on tirera les enseignements de la gestion de crise pour améliorer la performance collective » et « la bascule n'avait pas été assez rapide ».

J'apprécie la transparence avec laquelle est donnée cette information car le but n'est pas d'occulter une quelconque insuffisance, mais de se donner les moyens de faire mieux, afin de se prémunir de toute carence en cas de réelle catastrophe.

J'aborderai un sujet en rapport avec celui-ci.

Je veux évoquer la coordination des secours entre la France et Monaco, lorsque survient un grave accident de la circulation dans les communes limitrophes, où comme vous le savez, les pompiers de Monaco interviennent selon un accord entre les deux pays.

Lorsque des témoins font appel aux pompiers avec le 18 sur un portable ou un fixe qui dépend d'un abonnement français, l'appel est reçu au centre de secours de la région qui transfère l'information aux pompiers monégasques. Il est essentiel que le centre de secours français, souvent débordé d'urgences, n'accuse aucun retard de transmission d'information. C'est d'abord un problème d'efficacité mais, de surcroît, il ne saurait s'agir de rendre responsables les pompiers monégasques d'un quelconque retard alors que l'on connaît leur parfaite réactivité et leur professionnalisme.

Je souhaiterais connaître le sentiment de Monsieur le Conseiller sur ce sujet.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur le Vice-Président, je vous remercie pour cette intervention. L'exercice qui s'est déroulé le 29 novembre a montré que des choses fonctionnaient, d'autres n'ont pas fonctionné. L'exercice s'est déroulé avec la partie française en toute transparence puisque ça s'est fait sous la caméra et devant l'ensemble des journalistes.

A l'issue de l'exercice, une rencontre a eu lieu entre les responsables français et les responsables monégasques qui a montré que, en matière de communication et de transmission, il y avait de grands progrès à faire et il a été convenu que s'agissant du tunnel, d'ici Pâques, sera définitivement mis au point le plan de secours spécialisé franco-monégasque – car ça sera le même plan – et que dans ce plan, un plan de communication et de transmission sera arrêté après un certain nombre d'essais faits au cours du trimestre prochain. Car les grandes difficultés que nous avons vues, c'est lorsque les responsables des différents corps n'arrivaient pas à communiquer entre eux. Par exemple, le Directeur des Services médicaux français n'est jamais parvenu à entrer en contact avec le poste médical avancé, alors qu'on avait basculé et que c'était lui qui commandait. Alors tout cela a été vu, tout ceci va être étudié, couché sur un papier et un nouvel exercice sera organisé, là, beaucoup plus long, c'est-à-dire avec toute la chaîne des secours médicaux, ce qui n'a pas été fait le 29 novembre.

Alors s'agissant du second point, je m'inquiéterai effectivement de savoir comment le centre de secours régional bascule l'alerte sur le centre de Monaco.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Conseiller.**M. le Président.-** Monsieur NOTARI a demandé la parole.

M. Fabrice NOTARI.- Juste une réaction à ce que vient de dire M. le Conseiller : j'ai effectivement eu les mêmes informations sur les problèmes de transmission entre groupes. Je voulais simplement souhaiter que cela soit amélioré aussi avec la Sûreté parce qu'il y a la Gendarmerie, et pas simplement avec les Pompiers.

M. Philippe DESLANDES, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- C'est exact.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON, je vous en prie.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Au sujet de la Compagnie des Pompiers, je déborde un petit peu le cadre du budget simple, ce n'est pas pour me faire le porte-parole des Monégasques ou de catégories d'habitants en Principauté, je voulais interroger Monsieur le Conseiller pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, de savoir où en est la discussion sur le sujet suivant : quant un patient appelle les pompiers, qu'il est domicilié sur les communes limitrophes, Beausoleil, Cap d'Ail et autres, les Pompiers de Monaco viennent le chercher à domicile et le transport de ce malade, vers les services de soins de Monaco, est à sa charge, il n'est pas remboursé par la Sécurité Sociale française. Est-ce que cela a évolué, parce que ça pose un réel problème, ça dépasse Monaco, mais c'est vrai que c'est quand même important.

M. José BADIA, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales*.- C'est un sujet dont on a déjà parlé; ce problème est lié à la loi française en matière de remboursement de sécurité sociale,

puisqu'en France, ce service est fourni gratuitement par les pompiers eux-mêmes qui sont médicalisés, alors qu'à Monaco, l'ambulancier est mené par les pompiers au service médical de l'hôpital. Celui-ci est donc fondé à facturer les prestations effectuées. A Monaco, les Caisses remboursent; en France, la sécurité sociale déclare que, au vu de la loi, elle ne peut pas le faire. Nous avons donc pris l'attache de la Commission de la Sécurité sociale française qui, vu le dispositif législatif, a pensé que seul un accord au niveau local pourrait intervenir. La Commission mixte de coopération franco économique a décidé de créer une commission plus régionale, si j'ose dire, et c'est au sein de cette commission (qui ne s'est toujours pas réunie, bien que nous l'ayons demandé souvent) que cette affaire devrait être débattue. Nous pensons qu'elle se réunira dès le début de l'année prochaine et que, parmi les sujets du même ordre, qui sont régionaux, nous pensons que la solution au problème apparaîtra.

M. le Président.- Merci. S'il n'y a plus d'intervention sur les Sapeurs-Pompiers, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 48 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général

CH. 49 – AUDITORIUM RAINIER III

349.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	494.000
349.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	975.000
349.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	73.500
349.050 – ENTRETIEN – AMELIORATION LOCAUX.....	<u>160.000</u>
	<u>1.702.500</u>

M. le Président.- Monsieur ROBILLON demande la parole.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Au risque de déplaire à Mme PASQUIER-CIULLA, je vais faire une intervention concernant l'intérêt général, mais concernant une Monégasque. Donc j'attirerai simplement l'attention de M. le Conseiller pour l'Intérieur sur le fait que le responsable de la programmation musicale est sur le point de partir en

retraite, qu'il y a une personne qui est monégasque, qui a été formée sur « le tas », entre guillemets, si l'on peut utiliser cette expression, qui n'a pas vraiment de formation musicale, ce n'est pas du tout pour remettre en cause ça, mais c'est vrai que nous avons une compatriote qui est juste derrière et qui est très intéressée pour elle, alors qu'elle a la formation musicale, pour participer à une formation sur le tas cette fois-ci pour les programmations et autres et pour pouvoir accéder, secondairement puisque c'est notre cher vœu répété maintes fois, d'accéder dans un deuxième temps à ces postes de responsabilité.

M. le Président.- Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je connais le cas, je connais la personne et son désir; c'est une question qui sera débattue au sein du Conseil d'Administration de l'Orchestre, qui devait se réunir au mois de novembre mais qui est reporté en janvier.

M. le Directeur Général.-

C. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

CH. 50 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

350.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.230.000
350.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION.....	4.000
350.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>135.000</u>
	<u>1.369.000</u>

M. le Président.- Monsieur LICARI demande la parole.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur BIANCHERI, j'aimerais vous parler du Tennis Club de Monaco, même si c'est un sujet qui peut éventuellement fâcher. Je sais que M. BADIA est concerné aussi, mais enfin je profite de ce chapitre pour aborder le sujet.

Vous avez été saisi et nous avons eu la copie de ces différentes lettres, par les dirigeants du Club, concernant le problème qui va inévitablement se poser s'agissant du déplacement de ce club sur le territoire français.

« Petit » changement juridique, petit entre guillemets sur le plan social et fiscal. Je sais que vous avez diligenté une sorte de, on ne peut pas appeler cela une enquête, mais plutôt une analyse, par les Services Fiscaux; j'ai eu connaissance de cette analyse qui en soi est bonne, mais le problème c'est qu'elle est purement, précisément, analytique et qu'elle ne donne pas de réponse aux questions.

Alors, j'aimerais savoir où en est le dossier parce qu'à la clé, il y a quand même des logements sociaux pour les Monégasques et il y a aussi le sort de ce club qui est cher aux cœurs de nos compatriotes et des nombreux habitants de Monaco. Donc, quelles sont les réponses que vous allez apporter à ce dossier, sachant, pour ceux qui ne connaîtraient pas tous les problèmes, qu'effectivement, le problème peut se poser de deux manières, enfin la réponse en tous les cas peut se poser de deux manières : soit le Gouvernement monégasque obtient un accord spécifique avec l'Etat français

M. le Président.- Merci, Monsieur DESLANDES.

Y a-t-il d'autres interventions? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Ce chapitre 49 est adopté.

(Adopté).

permettant de donner un statut, que je qualifierai presque d'extra-territorial à ce club en lui permettant de continuer à jouir du régime juridique monégasque, sur le plan fiscal, sur le plan social, etc ... soit il faudra bien permettre à ce club, compte tenu du surcoût plus que prévisible résultant du changement de régime, de vivre et donc lui allouer une subvention qui lui permette de faire face précisément à ce surcoût. Je sais que M. BADIA a envoyé une lettre très récemment au Président du Tennis Club, le conviant à une réunion; pour autant, celui-ci m'a indiqué qu'il ne serait pas froissé si vous lui indiquez ce soir quelles sont les réponses que vous souhaitez apporter à ces questions.

M. le Président.- Nous allons écouter d'abord Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie. Monsieur BIANCHERI, je vous en prie.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Merci, Monsieur le Président.

Ecoutez, Monsieur le Président de la Commission de Législation, je vous répondrai simplement. C'est la deuxième option que vous évoquez qui sera celle retenue, c'est-à-dire : il faudra apprécier le cas de chacune des personnes concernées et avoir connaissance du salaire net qu'elle perçoit aujourd'hui, de prendre en compte toutes les charges nouvelles ou impôts nouveaux du fait de la situation de ces personnes qui seront sur le territoire français, à la différence de ce que vous dira mon Collègue José BADIA, sur l'aspect social du dossier

car sur le plan fiscal, il est difficile d'obtenir un statut d'extraterritorialité. Donc la seule solution que nous envisageons, et c'est celle que je comptais exposer début janvier au président de l'Association, c'était celle d'obtenir à chaque fin d'année ou à chaque semestre, le salaire net perçu et de remonter pour arriver à un brut qui permette de maintenir le salaire net de l'intéressé. Bien évidemment, il faudra calculer une subvention complémentaire, en faveur de l'association. Mais je ne vois pas un autre montage que celui que je viens de vous indiquer.

M. Jean-Pierre LICARI.- J'en prends acte; donc *a priori* la réponse du Gouvernement sera l'allocation d'une subvention suffisante pour couvrir le surcoût.

M. le Président.- C'est une mesure de bon sens qui d'ailleurs a déjà été appliquée précédemment pour le personnel travaillant au Cap Fleuri, par exemple. Donc c'est une solution de bon sens qui permettra de régler le problème et vous l'avez bien rappelé, Monsieur LICARI, ce problème est important pour le Tennis Club, mais aussi pour les quelques 160 ou 170 logements domaniaux, dont nous attendons de pouvoir démarrer la construction sur ce terrain.

Monsieur Claude BOISSON souhaite s'exprimer.

M. Claude BOISSON.- C'est bien, je pensais également cela. Je voulais faire référence à ce qui existe déjà et c'est la solution la plus opportune. Mais par contre, très concrètement Monsieur le Conseiller, je pense que c'est un montant qui pourra être inscrit au Budget Rectificatif 2005, puisqu'il n'est pas prévu au Primitif. Donc concrètement, c'est au rectificatif ou bien y a-t-il une autre formule?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Non, on trouvera l'argent le moment venu : vous savez que l'impôt est payé l'année N + 1, donc on verra. Je crois que l'important était d'informer le Tennis Club de la règle et dans un deuxième temps, nous devons travailler sur le cas concret. Heureusement, nous ne parlons pas d'un nombre important de personnes, puisque nous avons à faire à une personne de nationalité française qui paye déjà ses impôts en France, nous pouvons avoir le cas d'un couple dont l'un des deux bénéficie d'un certificat de résidence privilégié. Il peut y avoir plusieurs hypothèses - je ne les connais pas moi-même personnellement - mais l'idée était de définir une règle; la solution on l'a trouvée, elle est simple. Effectivement, c'est le bon sens. Sur le plan social, je crois que M. BADIA vous répondra comme

je vous l'ai dit précédemment. Je crois que c'est le statut d'entreprise traversée par la frontière qui sera recherché.

M. le Président.- L'incidence budgétaire sera très très minime, tout simplement parce que le nombre de salariés est de l'ordre de 3 ou 4 dans ce club.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Oui, et encore une fois l'impôt ne sera pas payé en 2005, sauf s'il y a une option de retenue à la source. On ne va pas entrer dans les détails, mais vous pensez bien que ce ne sont pas trois ou quatre cas particuliers qui poseront un problème au budget de l'Etat.

M. Claude BOISSON.- Ce qui était important, c'était, en effet, que vous ayez une position très claire sur ce sujet, parce que c'était vraiment la volonté du Conseil National qu'il y ait une pérennité des statuts des personnes concernées. Elles n'ont pas à subir ce genre de décision et l'association non plus. Donc je crois que ça va satisfaire tout le monde et surtout, comme le disait Monsieur le Président, ça va précipiter la possibilité du déménagement, mais surtout ce qui est très important, c'est que l'engagement que vous avez pris ce soir, ne soit jamais remis en question. Merci, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Monsieur LICARI, je vous en prie.

M. Jean-Pierre LICARI.- Une petite précision pour faire écho aux propos de Claude BOISSON : effectivement, la réponse est relativement urgente et importante et l'engagement doit être ferme vis-à-vis du Tennis Club, car l'Assemblée Générale de cette association a pris une délibération selon laquelle le club, les adhérents du club et les membres de l'encadrement refuseront de quitter le site, si une réponse concrète et ferme n'est pas donnée par le Gouvernement. D'où l'intérêt du sujet.

M. le Président.- Monsieur BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Oui, très concrètement, je crois que pour que l'on soit bien sûr, il est urgent que le Président de l'Association reçoive une lettre qui confirme ce que vous venez de dire, Monsieur le Conseiller. Parce que, évidemment, comme c'est l'autre Département qui est concerné, c'est en fait peut-être le Conseiller des Travaux Publics et des Affaires Sociales qui va devoir faire ce courrier, mais que le Conseiller des Travaux Publics et des Affaires Sociales reprenne bien

l'engagement du Conseiller des Finances. Ça paraît évident, mais ça n'a pas toujours été le cas, vous le savez.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- On a déjà fait plus compliqué dans l'Administration...

M. le Président.- Monsieur BIANCHERI nous a indiqué qu'il y avait une réunion en janvier qui était programmée et il s'est engagé - je fais confiance à un engagement du Conseiller pour les Finances - devant le Conseil National.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Pour rassurer M. BOISSON, je peux signer la lettre, comme cela, ça dépassera le problème; ça ne sera pas la première fois que j'enverrai une lettre, d'ailleurs, au Président de l'association sur les sujets dont il m'aura saisi.

M. Claude BOISSON.- Oui mais cette fois-ci, Monsieur le Ministre, c'est vraiment cela qui nous intéresse.

Merci, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- On avance aussi pour des logements dont nos compatriotes ont besoin, donc c'est très positif.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Excusez-moi de vous interrompre mais je voulais quand même répondre à Monsieur LICARI sur le problème social posé par le Tennis Club.

La question est beaucoup plus facile parce que la Convention franco-monégasque de Sécurité Sociale admet qu'une société monégasque qui a son principal établissement en Principauté autorise les salariés de ses activités annexes à demeurer sous l'autorité législative des textes sociaux monégasques, autrement dit, permettent aux salariés de dépendre toujours des caisses sociales. Cet accord se concrétise simplement sous la forme d'une liste de ce que l'on appelle des entreprises traversées par la frontière. Je donne un exemple, Radio Monte-Carlo, était traversé par la frontière pour ce qui concernait les équipes de techniciens faisant fonctionner les émetteurs. De même en ce qui concerne Télé Monte-Carlo à l'époque, de même pour la Société des Bains de Mer et le Monte-Carlo Beach. Il en sera donc ainsi du Tennis Club, association monégasque dont les quelques personnes salariées exerceront en France, juste à côté. Le Tennis Club sera donc considéré comme traversé par la frontière.

M. le Président.- Monsieur LICARI, je vous en prie.

M. Jean-Pierre LICARI.- Je suis heureux de cette bonne nouvelle, mais sur un plan concret, votre notion de frontière traversante me paraît un petit peu difficile à appliquer au Tennis Club, qui n'aura plus aucune activité sur le territoire monégasque. C'est bien ça le problème, c'est qu'il n'y aura pas une activité à cheval sur les deux territoires; compte tenu que tous les cours vont être supprimés, je vois mal les Autorités françaises concernées considérer que c'est un club mixte sur le plan de l'activité. L'activité sera exclusivement sur le territoire français. Donc j'accueille cette bonne nouvelle, mais je reste un petit peu sceptique quand même.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Mais dès lors que le siège de l'association reste sur Monaco, le dispositif fonctionne : la Compagnie des Ballets est effectivement sur Beausoleil, mais son siège est à Monaco et les membres de la Commission franco-monégasque de sécurité sociale comprennent tout à fait ce genre de difficultés. Dans les démarches déjà entamées par la Direction du Travail, puisque c'est M. Thierry PICCO qui mène les négociations, cette disposition ne fait pas obstacle et ne heurte personne au niveau français.

M. le Président.- Très bien. Monsieur BOISSON ?

M. Claude BOISSON.- Une petite remarque, parce qu'on examine beaucoup de points négatifs, mais il faut aussi voir le positif - je ne vais en fait que reprendre ce qu'avait dit Daniel RAYMOND - on peut être très très agréablement surpris de l'extrême efficacité de la construction et de la réalisation des bâtiments au Tennis Club sur la Moyenne Corniche. Comme quoi, quand on veut, on peut.

M. le Président.- Quel que soit l'intérêt de nos débats, je voudrais simplement rappeler à tous mes collègues, que nous en sommes à la page 14 de ce document budgétaire, qu'il y a plus de 40 pages à examiner, que nous devrions en théorie à 24 heures avoir terminé l'examen du document, pour réserver les explications de votes pour lundi. Tout ceci pour vous dire que nous devons être concis et rapides, sachant qu'il nous reste 5 heures environ pour terminer l'examen; alors on continuera sûrement jusqu'à une heure ou deux heures du matin, mais je ne pense pas que l'on pourra continuer jusqu'à 5 heures du matin ! Donc je vous demande à tous, dans notre intérêt à tous, d'être concis et notamment de ne pas reprendre deux fois la parole sur les mêmes

chapitres. Dites ce que vous avez à dire en une intervention. *A priori*, je ne donne plus la parole pour la deuxième intervention sur le même chapitre, pour le même sujet.

On avance. Je mets donc aux voix le chapitre 50.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 50 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 51 – BUDGET ET TRESOR – DIRECTION

351.010 – FRAIS DE PERSONNEL	918.000
351.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	28.600
351.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	<u>500</u>
	<u>947.100</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 51 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 52 – BUDGET ET TRESOR – TRESORERIE

352.010 – FRAIS DE PERSONNEL	401.000
352.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	14.500
352.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	<u>3.000</u>
	<u>418.500</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 52 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 53 – SERVICES FISCAUX

353.010 – FRAIS DE PERSONNEL	1.946.000
353.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	85.100
353.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	<u>1.100</u>
	<u>2.032.200</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 53 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 54 – ADMINISTRATION DOMAINES

354.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	888.000
354.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>53.000</u>
	<u>941.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 54 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 55 – EXPANSION ECONOMIQUE

355.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.290.000
355.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	62.000
355.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	600
355.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>552.000</u>
	<u>1.904.600</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 55 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 57 – TOURISME ET CONGRES

357.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	2.438.000
357.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	3.428.000
357.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	1.054.000
357.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>4.955.000</u>
	<u>11.875.000</u>

M. le Président.- Monsieur Vincent PALMARO, Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a la parole.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Si le plan de recherche de la croissance et de l'image du tourisme et du congrès monégasque est en marche, cela peut justifier l'augmentation, notamment, de la ligne 357.315 qui concerne les bureaux de Monaco à l'étranger. Mais j'aimerais avoir en revanche quelques explications

sur l'évolution de l'article 357.325 « Publicité », sur sa croissance, puisqu'il présente 26 % de croissance. Y a-t-il quelques explications sur ce poste ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Ecoutez, on n'a pas le même document de travail, parce que vous travaillez sur le document qui vous a été communiqué pendant les séances privées, document de travail. Je vais peut-être vous répondre dans un deuxième temps, parce que ce n'est pas le Budget qui est sous vos yeux qui est soumis au vote.

M. Vincent PALMARO.- D'accord, si vous voulez, Monsieur le Conseiller. Cette diffusion du deuxième document arrive au début des séances budgétaires, concernant le primitif, mais tous les Conseillers ou presque, travaillent avec le document initial. Et donc, leurs notes sont souvent sur le document initial, voilà la confusion possible.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Moi, je vous propose de vous répondre dans quelques minutes, le temps que nous sortions la fiche.

M. le Directeur Général.-

CH. 60 – REGIE DES TABACS

360.000 – REGIE DES TABACS.....

4.829.600

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Vincent PALMARO, je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

C'est un poste, qui est en difficulté, pas à Monaco uniquement d'ailleurs, mais il se trouve que le résultat bénéficiaire de cette activité a diminué de façon importante compte tenu de la diminution du chiffre d'affaires. Alors, ma question est : quel est l'avis du Gouvernement sur la question de cette activité à moyen terme ? Est-ce qu'on va vers une régression importante qui affecterait les recettes de l'Etat dans une certaine mesure ? Y a-t-il un sentiment du Gouvernement sur ce qu'il doit faire, sur ce qu'il est nécessaire de faire pour éviter ou compenser sa régression ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Monsieur le Président, conventionnellement, vous le savez, nous sommes obligés de suivre les tarifs français. Il y a eu une forte progression des prix du tabac en France et bien évidemment cette progression a été répercutée dans les prix des cigarettes en Principauté ; il y a donc une légère baisse de la consommation, mais du fait de notre positionnement géographique, nous sommes malheureusement confrontés à une concurrence très vive avec l'Italie, parce que vous savez que le niveau des taxes sur le tabac en Italie est très faible.

Néanmoins, nous considérons que nous devrions stabiliser le chiffre que nous obtenons là aujourd'hui,

M. Vincent PALMARO.- Je vous en prie.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 57 est adopté.

(Adopté).

parce qu'il y a quand même eu beaucoup de majorations ces derniers temps et vous savez qu'en Italie, il y a eu une majoration des taxes récemment.

Alors ce que nous cherchons et je ne peux pas en dire plus ce soir, c'est peut-être de nouer un nouveau partenariat au niveau du cigare, parce que c'est une activité qui est en forte croissance, elle correspond bien avec l'image de Monaco et j'espère, courant 2005, pouvoir vous en dire plus à ce niveau.

M. le Président.- Merci. Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je voudrais intervenir quand même sur un aspect du sujet qui nous concerne tous : les méfaits du tabac sont connus de tous et le Gouvernement est dans une position assez schizophrénique puisque, d'un côté il encaisse les revenus du tabac et, d'un autre côté il dépense dans le cadre des Caisses sociales. Ce ne sont pas les médecins qui sont dans cette Assemblée qui me contrediront sur cet aspect et sur le caractère nocif du tabac. Moi je souhaiterais que le Gouvernement puisse garantir la sécurité sanitaire de nos concitoyens dans les lieux publics, en respectant bien sûr, les nécessités tenant aux ressources publicitaires du Grand Prix qui nous sont importantes à tous.

M. le Président.- Pas d'autre intervention ? Monsieur BIANCHERI, vous n'avez rien à ajouter ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je suis plus concerné, bien sûr, par les recettes que par la santé, mais par les recettes, et régulièrement avec mon collègue Philippe DESLANDES en Conseil de Gouvernement, on fume rarement le calumet de la paix sur ce sujet.

Alors, je reviens sur la question du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, concernant le tourisme. La majoration, que vous avez à juste titre constatée, concerne essentiellement deux postes : le financement des opérations Absolutement Monaco et l'opération promotion congrès City White. Alors pour les week-ends Absolutement Monaco, vous êtes au courant, à peu près, ils coûtent désormais 75 à 100.000 €, promotion congrès City White 150.000 € d'inscrits au budget, donc ça c'est en fait une offre nouvelle que la Direction du Tourisme a mis au point. Si j'ai bonne mémoire, lorsqu'une cotation est demandée à la Direction du Tourisme et des Congrès pour un ensemble intéressant de nuitées, de 1.800 ou 2.000 nuitées, il y a tout un ensemble de prestations complémentaires qui sont offertes aux organisateurs de ce congrès. Notamment, parce que nous procédons par enquête et par sondage pour améliorer toujours le service offert aux congressistes, nous avons remarqué que plus le congrès est important et plus les hôtels de la Principauté sont remplis, mais plus il est difficile pour eux de se réunir rapidement dans un lieu de congrès, que ce soit le Grimaldi Forum ou un autre endroit. Donc, une partie essentielle de ce crédit vise à assurer le déplacement à Monaco de ces congressistes; il y a, notamment, l'élaboration d'un guide du congressiste avec la recherche de partenariat et de réduction de tarifs auprès de certains restaurants, voire de certains commerçants.

M. le Président.- Merci, Monsieur BIANCHERI.
Monsieur Vincent PALMARO, je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- Si effectivement, l'opération Absolutement Monaco – cela a été dit et démontré, je crois – a été une opération intéressante pour l'aspect culturel

M. le Directeur Général.

CH. 61 – OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES-POSTE

360.000 – O.E.T.P.

3.284.100

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix. Non, Monsieur PALMARO souhaite s'exprimer.

à Monaco, je saisis cette occasion pour rappeler qu'il reste tout de même l'animation commerciale pour laquelle il n'y a pas encore de moyen de ce type pour la dynamiser.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, je souhaiterais seulement avoir le sentiment du Gouvernement sur le point que j'ai soulevé, c'est-à-dire, la sécurité sanitaire en matière de tabac. Monsieur le Ministre, vous exprimeriez-vous ?

M. le Président.- M. DESLANDES s'étant absenté, je ne sais pas qui va vous répondre.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je crois me rappeler que M. DESLANDES s'est exprimé lors d'une conférence de presse, que vous suivez particulièrement, en disant qu'il n'était pas contre de faire en sorte qu'il y ait des avancées sur le plan législatif pour éviter qu'une personne dans un lieu public, au restaurant ne souffre de la fumée d'un autre.

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est la position du Gouvernement ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je rappelais la position de Philippe DESLANDES.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 60 est adopté.

(Adopté).

M. Vincent PALMARO.- C'est une question, Monsieur le Président, qui a déjà été posée mais pour savoir l'évolution de ce problème ; c'est l'évolution de la Poste dans le cadre des négociations franco-monégasques : où en sommes-nous ?

M. le Président.- Nous passons dans le domaine du Conseiller pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales. Monsieur BADIA, je vous en prie.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Les choses sont simples. Je rappelle que, lorsque je suis arrivé en 2000 au poste de Conseiller, nous avons vécu une grève historique des postiers qui trouvait son origine dans les perspectives difficiles de la libération du marché postal en Europe. A l'époque, l'idée qui avait prévalu était de constituer une société anonyme monégasque à capitaux privés même s'ils étaient, à l'évidence, étatiques. Les avantages que nous y voyions ne se sont pas confirmés ; c'est d'ailleurs la Poste française elle-même qui, au fur et à mesure, a soulevé un certain nombre de difficultés liées à son propre statut. C'est la raison pour laquelle, je l'avais déjà indiqué je crois l'année dernière, nous nous sommes orientés vers un schéma différent : les missions de régulateurs et d'opérateurs seront dissociées comme on le fait de manière dominante dans communauté européenne. Le régulateur, c'est-à-dire l'Etat, va définir et contrôler le cadre dans lequel s'exercera l'activité postale sur son territoire et le service postal sera concédé. Nous avons pris l'hypothèse qu'il s'agirait de la Poste française, puisque vous n'ignorez pas que la Convention de 1913 nous lie à la France et que, par ailleurs, le service postal tel qu'il est délivré pas des postiers français est particulièrement efficace et fonctionne très bien à Monaco.

Pour ce faire, nous avons élaboré un certain nombre de textes (ils touchent donc évidemment à l'avenant de 1963 qui est indispensable), nous avons préparé un projet d'Ordonnance Souveraine qui consacre notamment l'existence d'un monopole concernant les services postaux et puis nous avons établi les cahiers des charges et des concessions. On peut dire qu'aujourd'hui, l'aspect postal de l'affaire est quasiment bouclé ; il reste – et le Département des Finances et de l'Economie y travaille et avance bien sur les sujets – à finaliser les aspects philatéliques et financiers de ce dossier.

M. le Directeur Général.-

CH. 62 – DIRECTION DE L'HABITAT

362.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	503.000
362.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	9.000
	<u>512.000</u>

Nous pensons, *a priori*, être en mesure - puisque nous sommes d'accord avec les Autorités postales françaises - de finaliser la totalité de ces échanges, dans le courant 2005.

M. le Président.- Merci. Moi je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour rendre hommage à toute l'équipe de l'Office des Emissions de Timbres-Poste car, comme certains élus ont pu le faire aussi, j'ai eu le plaisir de visiter l'exposition philatélique internationale, ces derniers jours, qui a été un succès remarquable, qui demande un effort considérable d'organisation pour ces fonctionnaires, qui n'ont pas par définition l'habitude d'organiser des événements. Ça a été fait de manière extraordinaire et le succès est au-delà de toutes les espérances, je suis donc heureux de le souligner ce soir.

M. Claude BOISSON.- Juste une remarque, c'est important, comme vous le dites, parce que c'est tout à fait lié au tourisme entre autres, parce que grâce à ce genre de manifestation, eh bien tous les hôtels importants de la Principauté avaient un taux de remplissage important, je crois 1.000 nuitées pendant plusieurs jours, donc il y a des retombées économiques et hôtelières, et c'est très important.

M. le Président.- Absolument. Belle manifestation, utile à la Principauté.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je voulais simplement vous remercier de ces remarques puisque l'Office a été effectivement félicité pour le travail accompli, notamment par le Président KROO, qui est à l'origine de cette manifestation et je peux d'ores et déjà vous annoncer qu'elle sera renouvelée en 2006, compte tenu de l'énorme succès qu'elle a rencontré.

M. le Président.- C'est une bonne nouvelle, notamment pour les hôtels de Monaco.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 61 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOISSON, vous avez la parole.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Ce n'est pas vraiment sur le chapitre, mais la Direction de l'Habitat touche aux logements et si vous me permettez, j'ai une petite intervention particulière à faire.

Combien d'élus parmi nous se sont autorisés à titre personnel une intervention sur un sujet original avec l'entière conviction des propos défendus et pourtant perçus par d'autres de manière choquante ? Combien ont-ils défendu ainsi à travers leur déclaration le principe de la liberté d'expression si chère à notre groupe majoritaire ?

L'intervention de notre collègue Bruno BLANCHY, mercredi soir, lançant l'idée d'une taxe foncière légère dans le secteur immobilier, pour reprendre ses termes, est l'une de ces libertés d'expression. L'on pouvait s'interroger dès lors, s'il intervenait au nom du groupe auquel il appartenait ou à titre personnel. A la suite de la réaction de l'U.P. qui s'est désolidarisée aussitôt de cette position, Monsieur BLANCHY a précisé trois fois, que c'était une position personnelle. Dès lors, en qualité de représentant de l'UNAM, il ne m'a pas paru opportun de préciser que ce n'était pas la position du groupe, car ma petite expérience politique m'a appris que quelquefois sur un sujet sensible, il était préférable de ne pas satisfaire les réactions immédiates et impulsives des auditeurs afin d'éviter de s'engager dans des polémiques stériles. Le risque de malentendu étant écarté après cette mise au point, je voudrais remercier tous les collègues qui ont su, malgré leur désappointement, faire preuve de tolérance en respectant l'expression par un élu, à titre personnel, d'une idée différente de leur conception, idée certes que l'UNAM ne partage pas, mais dont nous pouvons reconnaître l'audace, le courage et la détermination de son auteur qui veut rechercher une solution à un sujet qui lui tient à cœur et pour lequel il choisit de se démarquer de tous les autres. Cette tolérance partagée est le signe que l'esprit démocratique est bien présent dans notre Assemblée.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY, je vous en prie.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président, merci, Monsieur le Vice-Président. Je tiens à vous rassurer, Monsieur le Président, en ce qui concerne l'esprit UNAM, je ne l'ai pas renié trois fois et je n'ai toujours pas entendu de coq chanter.

M. le Président.- Le Président de la Commission du Logement, Daniel RAYMOND, étant souffrant et alité, m'a demandé d'excuser son absence, et de lire une intervention qu'il a préparée. Je le cite :

« On a, tout à l'heure, malheureusement pu constater, parfois encore, un manque de concertation avec certains services de l'Administration et on souhaite évidemment, positivement, que ça s'améliore; on ne dénonce pas simplement cela pour le plaisir de le faire, mais pour que les choses se passent mieux à l'avenir. Je voudrais souligner l'excellente concertation qui a prévalu avec le Département des Finances et de l'Economie, dans le cadre de l'amélioration des critères d'attribution des logements domaniaux.

Il y a des avancées très importantes qui ont été réalisées, qui ont été, d'ailleurs, déjà retenues pour les attributions qui vont se faire au début de l'année prochaine; j'en rappellerais seulement 4 parmi au moins 11 qui ont été obtenues dans la concertation entre le Département des Finances et la Commission du Logement du Conseil National.

La première nous tient beaucoup à cœur, c'est la transparence : chaque demandeur d'appartement, pour la première fois, recevra à son domicile une lettre lui communiquant les points qui lui ont été attribués et, bien sûr, les critères qui lui ont permis d'obtenir ces points et la barre minimale nécessaire dans la catégorie demandée pour obtenir l'appartement.

La deuxième avancée très importante, c'est la reconnaissance du statut de la femme enceinte : c'est un débat qui remonte à au moins 15 ans. Désormais, il suffira de produire un certificat de grossesse pour obtenir des points valorisant la demande d'attribution. Je pense que c'était plus que souhaité par nos compatriotes femmes et au-delà, d'ailleurs, par toutes les familles monégasques.

La troisième avancée, c'est la reconnaissance de l'union libre qui, pour la première fois, va donner lieu positivement à des points dans le cadre des demandes.

Ensuite pour aller vite, je m'arrêterai sur un point qui est très important pour nous, qui est une volonté de mieux gérer, de manière plus rationnelle, le parc d'appartements domaniaux, notamment en introduisant dans les critères, des points spécifiques pour les familles qui vont restituer un appartement qu'elles occupent de dimension supérieure à leur besoin normal. Parce qu'on a constaté, peut-être plus encore dans cette période de pénurie en ce moment, qu'il y a des familles qui sont parfois dans des 4 ou 5 pièces alors que les enfants sont depuis des années adultes et vivent hors du domicile des parents; on a donc parfois de très grands appartements

gelés qui ne servent à rien. Lorsque ces familles ont la volonté d'obtenir des appartements plus petits, elles étaient souvent pénalisées car elles n'avaient pas de point particulier pour ça. Eh bien, en concertation avec le Département des Finances, nous avons introduit des points pour leur permettre de tourner davantage dans le parc domanial et d'obtenir plus facilement un appartement.

Je m'arrête là, parce que l'on ne va pas entrer dans les détails plus avant, mais voilà un bel exemple de concertation qui peut fonctionner et qui fonctionne souvent, et de plus en plus d'ailleurs, entre le Gouvernement et le Conseil National.

Ceci dit et ce sera mon dernier mot, je veux relativiser ces avancées parce que les Monégasques auront beaucoup de mal à les percevoir dans les critères qui sont désormais encore plus transparents et plus impartiaux, tant qu'il y aura une pénurie d'appartements qui est celle que nous connaissons aujourd'hui : plus de 400 familles demandeurs d'appartements, moins de 80 (avec les récupérations) d'appartements attribués. Alors, relativisons tout cela : les meilleurs critères ne régleront pas le problème de la pénurie et je me mets à la place des quelques 400 familles qui vont recevoir une lettre négative, je dirais que ce sera évidemment et d'abord, la

déception qui l'emportera et je le comprends très bien. Je veux donc simplement dire que c'est à partir de 2006/2007, lorsque le plan de construction domanial que nous avons décidé en 2003 avec le Gouvernement, commencera à être livré après les trois années de construction, que nous sortirons véritablement de cette situation, qui était inacceptable et indigne d'un pays comme le nôtre. Il faudra attendre 2006, c'est le délai incompressible pour que les Monégasques qui ont une demande légitime, puissent être rapidement bien logés dans leur pays, à un loyer modéré par l'Administration des Domaines ».

Voilà ce qu'aurait souhaité dire le Président de la Commission du Logement et que j'ai bien volontiers lu pour lui parce que je partage totalement ses propos.

Est-ce qu'il y a, sur la Direction de l'Habitat, d'autres interventions ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 62 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 63 – CONTROLE DES JEUX

363.010 – FRAIS DE PERSONNEL	357.100
363.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION	77.000
363.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>2.100</u>
	<u>436.200</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 63 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 64 – SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS

364.010 – FRAIS DE PERSONNEL	537.000
364.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION	9.000
364.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>97.000</u>
	<u>643.000</u>

M. le Président.- Monsieur BOISSON, sur ce chapitre ? Nous vous écoutons.

M. Claude Boisson.- Simplement une remarque : je crois que bon nombre d'élus ont lu, avec attention, les indications du Gouvernement dans son rapport sur des différentes dispositions que prend actuellement le SICFIN ; on ne peut que s'en féliciter. Il faut le dire parce qu'il faut que ça reste un exemple en Principauté, dans la mesure où je note, par exemple, la volonté marquée de lutter sans relâche contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

En ce qui concerne le terrorisme, M. le Président de la Commission de Législation est en train de présider justement le travail sur la loi contre le terrorisme mais en ce qui concerne la lutte contre le blanchiment, je veux simplement rappeler une petite anecdote : en Principauté, aujourd'hui – d'ailleurs les banques s'en font le relais – il y a un travail très sévère qui est fait dans ce domaine ; ce que l'on peut regretter quelquefois, c'est que lorsqu'en Principauté, nous considérons que des

personnes indésirables doivent partir et ne doivent pas revenir, elles soient accueillies peut-être par ailleurs les bras ouverts parce qu'elles amènent des sommes considérables d'argent. Alors, je crois que ce qui est demandé en Principauté de Monaco doit l'être dans le monde entier.

M. le Président.- Nous partageons tous absolument cette remarque.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 64 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 65 – MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES

365.000 – MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES	<u>454.000</u>
---	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 65 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 75 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

375.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.272.000
375.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION.....	210.000
375.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>175.000</u>
	<u>1.657.000</u>

M. le Président.- Monsieur Marquet demande la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

La lecture du quotidien local ce matin m'apprend, comme à tout un chacun, que je vous ai épinglé, Monsieur BADIA, lors des débats budgétaires. Seriez-vous pour la presse un lépidoptère ?

Mon propos, au contraire, était de voler au secours des membres éminents de votre Service.

Si je voulais épingler quelqu'un, pour rester dans ces considérations entomologiques, c'étaient ceux qui, à l'instar des bernard-l'hermite, préfèrent leur coquille, ceux qui, aujourd'hui encore, pensent que c'est une erreur d'entrer au Conseil de l'Europe.

Si tel était le cas, nous aurions encore à subir les conséquences des Traités de 1918 et de 1930 qui étaient sans doute en concordance avec leur temps, mais ne le sont plus aujourd'hui.

Le nécessaire minutage des interventions des

parlementaires nous oblige à des raccourcis aux répercussions parfois néfastes sur des sujets importants.

Quoi qu'il en soit, en reprenant les termes mêmes de M. BADIA tenus lors de nos nombreuses et longues séances privées de travail, le plus compétent dans un domaine ne peut certainement pas l'être dans tous les domaines.

Si les migrations attendues de l'élargissement du Gouvernement sont indispensables et nécessaires à notre futur et aux défis qui nous attendent, la conception et la lecture d'un quotidien, qui travaille dans l'urgence et l'éphémère, sont forcément différentes d'un hebdomadaire qui peut faire des analyses plus pertinentes.

Devant les interprétations farfelues et lapidaires, soyons comme le béton : armé et solide, souple et résistant.

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET.

Monsieur BADIA.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je veux tout simplement remercier le Docteur MARQUET de son intervention. Je ne m'étais pas offusqué de sa remarque. Il fut un temps en effet où une personne éminente (et que j'aimais beaucoup, M. Louis CARAVEL) dirigeait ce même Département; il était spécialiste en affaires sociales, mais il s'est quand même occupé de béton !

M. le Président.- Monsieur NIGIONI, je vous en prie.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Comme tout le monde le sait pour en avoir été informé par la presse au mois d'octobre dernier, quatorze salariés étaient licenciés du Monte-Carlo Grand Hôtel sans motif et reconduits sur-le-champ à la porte de l'établissement. Tout au moins officiellement sans motif, car en réalité, il s'agissait d'un licenciement pour délit d'opinion puisque, parmi les licenciés, deux s'étaient déclarés représentants syndicaux, d'un syndicat n'ayant pas les faveurs de l'entreprise et les autres étaient suspectés de lien avec ce nouveau syndicat. Ces licenciements pour délit d'opinion sont inacceptables et, même si l'on se réfère au motif invoqué officiellement, à savoir « licenciement sans motif », celui-ci n'est pas plus tolérable au regard du respect de la dignité humaine dans un pays attaché aux droits de l'homme.

Certes à ce jour, deux délégués syndicaux ont été réintégrés par une décision de justice mais, Messieurs du

Gouvernement, vous qui avez été bien silencieux depuis le début de cette affaire, que comptez-vous faire pour que les onze personnes qui sont toujours victimes de cette exclusion recouvrent leur dignité et leur emploi dans l'hôtel ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales, nous vous écoutons.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je sais que M. NIGIONI est déjà intervenu sur le même sujet et je ne peux que lui répondre ce que j'avais déjà indiqué. Il y a aujourd'hui un événement nouveau : effectivement, les deux personnes licenciées ont été réintégrées.

Les modalités sur lesquelles le Monte-Carlo Grand Hôtel s'est appuyé, en termes législatifs, pour opérer le licenciement des personnes ne justifient pas, quelle que soit la meilleure volonté du monde possible, une action réglementaire ou légale permettant de les réintégrer. L'Administration ne peut forcer la main de l'opérateur au cas d'espèce.

Les dispositions de l'article 6 - puisque c'est de lui dont il faut parler - ont été appliquées conformément à la loi et dans le respect des interprétations d'ailleurs que d'autres juridictions ont fait de ces mêmes dispositions.

M. le Président.- Monsieur NIGIONI.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Oui, juste un petit mot. Vous avez bien compris que je ne partage pas du tout l'analyse sur le fait que ces personnes ont été licenciées uniquement sur le fondement de l'article 6 : certes ils l'ont été, mais il y a des éléments probants qui, au titre de la loi n° 417 sur la protection du droit syndical, permettraient à l'Inspection du Travail d'intervenir parce que ces personnes - et, encore une fois, il y a des éléments qui le prouvent - ont été licenciées pour potentialité d'appartenance syndicale. En s'appuyant sur la loi n° 417, il me semble que l'Inspection du Travail pourrait être beaucoup plus pertinente dans ce cas d'espèce : en dehors du problème de l'article 6, que je ne cautionne pas mais qui existe malheureusement dans la jurisprudence.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je comprends l'intervention de M. NIGIONI : bien sûr il peut y avoir interprétation et sous-entendus. Mais il y a ici un texte réglementaire, et des dispositions qui contraignent l'Administration (qui est là pour faire respecter les modalités de la loi telle qu'elle est écrite) à ne pouvoir

faire autre chose que constater l'application de l'article 6. Rien ne permet à l'Administration de faire revenir l'employeur sur ses positions. Ceci étant précisé, je ne suis pas en mesure de juger du caractère humain de la manière dont les personnes ont été traitées, c'est un autre problème.

M. le Président.- Monsieur BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je comprends très bien que cette situation, maintenant, relève du Tribunal du Travail. En tous les cas, en tant que membre d'une Assemblée législative et après avoir entendu une fois encore que l'article 6 pouvait purement et simplement s'appliquer, c'est-à-dire le licenciement sans motif, moi je me permets officiellement de recommander à tous les employeurs de la Principauté que, lorsqu'ils licencient une personne, ils aient la correction, la décence de motiver leur licenciement; dans ces conditions, les choses seront beaucoup mieux appréhendées au Tribunal s'il y a une dénonciation de licenciement abusif. Je crois que de nos jours, c'est la moindre des choses que nous pouvons faire à l'égard d'un salarié.

M. le Président.- Et dans le droit fil de ces deux interventions, vous me donnez l'occasion de rappeler ce que nous avons déjà dit dans le cadre de ces débats budgétaires 2005 : demander au Gouvernement de concrétiser le plus rapidement possible la modernisation du droit social, notamment, par des lois nouvelles concernant les contrats de travail à durée déterminée, à durée indéterminée et en faisant mieux encore qu'appeler à la bonne volonté des employeurs, en mettant très clairement dans le contrat de travail qu'il est évident et indispensable - c'est le respect de la dignité humaine, de la dignité du salarié - qu'un salarié sache, après de nombreuses années de collaboration, pour quel motif on le licencie, sauf s'il est d'accord avec l'employeur pour un licenciement sans motif.

Il n'est pas bien évidemment dans notre propos, dans un système libéral, de vouloir diaboliser les licenciements, on peut toujours se séparer d'un collaborateur s'il ne donne plus satisfaction, mais la contrepartie, c'est une évidence pour nous, c'est de donner le motif et d'expliquer pourquoi on veut se séparer d'un salarié. Donc je pense que lorsque ça sera écrit noir sur blanc dans la loi, on aura une garantie bien plus solide que toutes les bonnes volontés qu'on pourrait demander.

Madame PASQUIER-CIULLA a demandé la parole. Je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Ce n'est pas tout à fait le même sujet, mais ça rejoint ce que vous disiez. Puisqu'on parle de refonte de loi sociale, j'aimerais en profiter pour inviter le Gouvernement à faire preuve, peut-être, d'originalité et d'éviter également de tomber dans un écueil qui serait le copier-coller de la loi française. Parce qu'il y a des abus partout, il y en a peut-être dans notre système actuel, mais il y en a aussi beaucoup dans le système juridique du droit social français.

Je ne sais pas quelle est la méthode qui a été choisie pour envisager la refonte de notre droit social, qui mérite effectivement de l'être, mais faites-le en ayant à cœur la spécificité de notre pays, son territoire et tout ce qui fait son particularisme.

M. le Président.- Oui, cette remarque valant bien sûr pour toutes les lois, ça va sans dire, que vous êtes amenés à présenter au Conseil National. Répétons-le, car vous avez raison : Monaco ne doit pas copier les lois françaises mais tenir compte dans la préparation des projets de loi, de nos intérêts et de nos spécificités.

Monsieur NIGIONI, je vous en prie.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Mercredi soir, j'étais malheureusement absent, retenu pour des raisons professionnelles, mais j'ai pu regarder sur Internet la première demi-heure des débats, où je me suis rendu compte, comme vous venez de le dire Monsieur le Président, qu'il avait déjà été fait état du problème du droit du code du travail. Je voudrais juste, puisque j'ai entendu les interventions et sans alourdir les débats, dire deux mots parce que c'est quand même important et rappeler que le 4 novembre 2002, le Gouvernement disait : « *Le Gouvernement mesure la nécessité, chaque jour plus pressante, de réformer le droit social* » c'était il y a plus de deux ans, c'est quand même la preuve du décalage entre le discours et les actes du Gouvernement et le peu de volonté réelle de rénover ce droit social.

Deuxième point que je voudrais aussi soulever, c'est lorsque M. BADIA, si j'ai bien compris, parlait d'obtenir un socle commun lors de négociations avec les employeurs et les salariés; je vous rappelle que le 6 novembre 2002, vous disiez déjà, Monsieur BADIA : « nous avons peut-être pêché par un excès d'optimisme en espérant que les partenaires sociaux accepteraient de converger sur certains des sujets ». Deux ans après, vous cherchez encore à faire converger les deux parties : j'ai du mal à comprendre votre stratégie et évidemment, je ne la partage pas du tout.

M. le Président.- Nous avons effectivement eu ce débat l'autre soir et je crois que vous avez bien traduit ce qu'a dit le Conseil National, Monsieur NIGIONI. On ne va peut-être pas reprendre ce débat qu'on a déjà eu car on s'est exprimé largement l'autre soir. Monsieur LICARI, nous vous écoutons.

M. Jean-Pierre LICARI.- C'est une incidente, Monsieur le Président. Je vais la faire parce que M. NIGIONI est trop réservé pour la faire. Je trouve anormal qu'un Conseiller National ne puisse pas exercer son mandat pour des raisons professionnelles quand il a un employeur tel que celui de M. NIGIONI. S'il s'agissait d'exercer un droit syndical, il aurait des disponibilités et pour les séances publiques, il me semble que l'employeur de M. NIGIONI pourrait faire un effort pour lui permettre d'assister aux séances pour lesquelles il a été mandaté par les Monégasques.

M. le Président.- Oui, je n'étais pas au courant de ce problème, mais effectivement, je partage votre avis, d'autant plus qu'on a relativement peu de séances publiques et que ça doit donc concerner une ou deux soirées par an peut-être où il y a une incompatibilité avec l'emploi du temps.

Sur le Département des Travaux Publics, Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, oui à la fois sur le Département et sur l'intervention de M. LICARI que j'approuve mais qui pose un problème plus large, c'est d'avoir une disposition qui puisse permettre aux élus d'exercer leur mandat en disposant du temps nécessaire à leur mandat, sans avoir à faire face à un obstacle professionnel. Je crois qu'il n'y a pas de texte à Monaco qui le prévoit et il serait fort appréciable que cette lacune puisse être comblée. C'est tout ce que je voulais dire.

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA a redemandé la parole.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci. Nous avons été nombreux dans cette enceinte, quelle que soit notre appartenance politique d'ailleurs, à nous lever pour réclamer le respect de la Constitution en matière de *priorité d'emploi*. Nous en avons entendu de toutes les couleurs sur ce sujet, mais je crois que, en ce qui me concerne en tout cas, le pire a été la dernière annonce du Gouvernement sur le sujet.

En effet, un certain nombre de mesures ont été annoncées, incitatives à l'emploi des Monégasques, ce

qui en soi, est déjà un début ; cependant lorsque le détail nous est parvenu, force a été de constater que, non seulement il ne s'agissait que de mesurées, ainsi d'ailleurs que l'a relevé le Rapporteur dans le rapport, mais surtout qu'elles ne s'appliquent pas *a priori* qu'aux seuls Monégasques.

Or, la Constitution concerne bien, elle, les Monégasques et ce sont bien, eux, et plus particulièrement ceux à haute qualification, qui ont du mal à trouver un emploi gratifiant dans leur propre pays.

Lorsque nous avons demandé pourquoi, en séance privée le Gouvernement nous a répondu que, désormais, il ne fallait plus faire de différence entre Monégasques et autres catégories ou résidents, du fait d'une récente adhésion au Conseil de l'Europe. Alors je suis obligée de relever une nouvelle contradiction, Messieurs : je croyais que le Conseil de l'Europe nous prenait comme nous étions, avec notre particularité et notamment celle liée au faible nombre de nationaux et aux priorités que cela engendrait.

La question que je veux vous poser ce soir est donc : seriez-vous en train d'anticiper sur quelque chose que personne ne vous a demandé ? Ou êtes-vous en train d'appliquer une recommandation très discrète de cette Institution, dont les Monégasques n'auraient pas été informés auparavant ? Quoi qu'il en soit, en attendant la réponse, je constate pour ma part que la Constitution est toujours aussi peu respectée en la matière, que la loi n'est pas efficace et qu'aucune modification de cette loi n'est en prévision.

Ça fait trop longtemps que ça dure. Monsieur BADIA, je n'ai pas l'intention de vous épingler personnellement, mais en attendant le nouveau Département consacré aux seules affaires sociales, qui aura ce sujet sur la planche avec tant d'autres qui demeurent en suspens, je ne peux pas me résoudre à voter ce chapitre. Prenez-le à titre symbolique pour inviter votre successeur aux Affaires Sociales à prendre ce sujet très au sérieux, dès son arrivée. Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur BADIA, je vous en prie.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je voudrais dire à Madame PASQUIER-CIULLA, qu'en fait, ce n'est pas une erreur que je relève, mais une différence d'intention. Lors des débats, tout au long de l'année, nous avons évoqué, le dispositif que nous pourrions mettre en place pour favoriser l'emploi, notamment, celui des jeunes Monégasques ; j'ai proposé en séance privée du Budget Rectificatif plusieurs mesures qui n'ont pas, à ma connaissance, suscité de rejet. Dans un deuxième temps,

vous avez sans doute, et je le comprends, approfondi cette analyse, votre analyse, et le Conseil National a considéré qu'il ne convenait pas effectivement d'étendre, comme je l'avais suggéré, aux résidents de Monaco ces mesures, qu'il fallait les limiter aux Monégasques. Vous aviez émis le vœu que ces mesures puissent s'appliquer aux emplois des nationaux sous forme d'une exonération de charges pour les employeurs de ces nationaux pendant une durée de deux années. Le Ministre d'Etat, dans le rapport qu'il a lu à l'occasion de l'ouverture des débats et en réponse au rapport que le Président de la Commission des Finances a établi, a pris acte de cette position et indiqué que le Gouvernement travaillait dans cette voie : il a simplement été précisé qu'il ne nous paraissait pas opportun, pour l'heure, d'étendre ces mesures à la vie entière du Monégasque dans son emploi et qu'au moins, dans un premier temps, il était souhaitable de limiter cette exonération de droits à deux ans. Autrement dit, pour favoriser le premier emploi. Nous ne sommes plus, Madame PASQUIER-CIULLA, à ma connaissance, dans l'hypothèse que vous avez évoquée : nous sommes dans une hypothèse concernant les jeunes Monégasques qui cherchent un premier emploi et à laquelle le Gouvernement a donné un accord de principe. Ceci étant, même si la position est prise, je crois qu'il faut quand même y réfléchir. Il s'agit d'une mesure qui n'est pas sans conséquence et, si nous sommes d'accord au niveau du Département des Travaux Publics et à celui du Gouvernement - et mon successeur qui sera en charge exclusive des affaires sociales pourra y mettre effectivement toute son énergie et y passer plus de temps que je n'ai pu le faire - je crois, pour en avoir débattu notamment avec lui, qu'une réflexion plus approfondie est nécessaire avant de lancer cette opération. Mais, sur le fond, le Gouvernement n'a pas exprimé de position négative sur cette approche de la priorité d'emploi aux jeunes nationaux.

M. le Président.- Nous allons écouter d'abord le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Monsieur Alexandre BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Puisque Mme PASQUIER-CIULLA a abordé ce sujet au niveau du Conseiller de Gouvernement - moi je comptais faire une intervention au niveau de la Direction du Travail et des Affaires Sociales - je vais la modifier un peu.

Je voudrais juste répondre à une phrase du Ministre d'Etat dans son rapport, puisque vous posez la question, Monsieur le Ministre. Vous demandez : « faut-il que les Monégasques dans leur ensemble soient considérés

comme une catégorie spécifique au sein de la communauté active? » Donc à cette question, moi je pense, comme beaucoup de collègues ici répondront sans hésitation : bien sûr ! Pour deux raisons : premièrement parce que cette spécificité, au regard de l'emploi, elle est quand même consacrée par notre Constitution et, deuxièmement elle est aussi consacrée par certaines mauvaises habitudes, dirais-je, de certains employeurs. Il faut savoir - et ça c'est le vécu de tous les jours des jeunes, ou moins jeunes d'ailleurs, Monégasques qui recherchent un emploi en Principauté - que pour pouvoir être convoqué aux entretiens d'embauche, beaucoup de Monégasques rayent, omettent de mettre leur nationalité sur le curriculum vitae qu'ils envoient aux employeurs : parce qu'il semble que beaucoup de C.V. soient mis à la poubelle avant même d'avoir pu essayer de se vendre directement à l'employeur et c'est pour cela que nous avons réclamé cette mesure incitative. Il y a des pays en Europe et des pays membres du Conseil de l'Europe qui ont imposé des quotas de nationaux, notamment pour les entreprises étrangères; on pense au Luxembourg, on pense aussi au Danemark. Lorsque vous êtes un grand groupe étranger qui s'installe au Danemark, vous employez un certain nombre de Danois. Je trouve qu'employer des quotas de Monégasques ne se justifie pas, et c'est en ce sens que la proposition a été faite de donner des mesures incitatives. Alors les mesures incitatives, qu'on ne se méprenne pas, ce ne sont pas des mesures anti-chômage, parce que la situation des Monégasques vis-à-vis du chômage n'est pas dramatique, on n'est pas en France, on n'est pas en Italie, on est à Monaco et on en est heureux tous les jours. Mais il s'agit pour les jeunes ou les moins jeunes Monégasques - ce n'est pas obligatoirement le premier emploi, ça peut être le deuxième ou le troisième - de pouvoir avoir accès à des emplois privés. Il faut savoir, qu'on le veuille ou non, à l'heure actuelle, que les Monégasques sont mal considérés par beaucoup d'employeurs privés et qu'ils ont des difficultés pour aller travailler dans le privé.

Alors, sur le plan budgétaire, je vous rassure, *a priori*, ça ne concernera pas, je pense, beaucoup de personnes, parce que, notamment, tous les emplois peu qualifiés ne vont pas se diriger naturellement vers le privé; ça concernera un certain nombre de diplômés qui cherchent à ne pas travailler obligatoirement dans l'Administration ou à la S.B.M.. Enfin, en ce qui concerne le premier emploi, moi je serai moins restrictif que M. BADIA, je préférerais que le Monégasque puisse bénéficier une fois dans sa vie de cette mesure. Ça peut être son premier emploi à la sortie de l'université, ça peut être son deuxième emploi, après avoir fait une première expérience dans le public ou le para-public ou dans une autre entreprise où il est engagé; mais je pense que si les Monégasques arrivent à en bénéficier une fois dans leur vie, parce que bien sûr, il ne s'agit pas qu'il y ait des gens

qui passent d'un emploi à l'autre et qui bénéficient chaque fois de la mesure, mais une fois dans sa vie, bénéficiant de cette mesure pour pouvoir travailler dans le privé, je pense que ça serait un bon équilibre.

M. le Président.- On va donc laisser se poursuivre le débat sur ce thème important de la priorité nationale. Moi j'aimerais simplement faire une petite mise au point avant que l'on parle des mesures à prendre pour l'incitation à l'embauche des Monégasques dans le privé, c'est par rapport au Conseil de l'Europe. M. BADIA a peut-être répondu mais de manière un peu indirecte je dirais, aux insinuations que faisait Mme PASQUIER-CIULLA sur l'idée que le Conseil de l'Europe pourrait peut-être être à l'origine d'une pression sur Monaco. Alors vous dites, pas du tout, puisque d'abord la mesure qui est retenue ne concerne que les Monégasques, le reste c'étaient des projets qui ne seront pas appliqués. Donc la mesure qui est retenue par le Gouvernement monégasque ne concerne que les jeunes de nationalité monégasque; il n'y a pas de non nationaux qui seront concernés finalement par l'application. Mais surtout, rappelons une fois encore, puisque apparemment ce n'est pas clair pour certains, qu'il y a un amendement incontournable de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe qui reconnaît les particularismes monégasques, et parmi ceux-ci, l'exiguïté du territoire et le faible nombre, minoritaire de nationaux sur leur sol. Et donc ils acceptent l'idée que nous pouvons bien sûr maintenir, préserver et renforcer nos priorités nationales. D'ailleurs ça a amené M. MARQUET en séance privée et un certain nombre de Conseillers Nationaux, à vous dire, qu'apparemment vous êtes moins pro-monégasque que l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, puisque vous voulez, *a priori*, maintenant élargir très souvent des mesures à d'autres nationalités que les Monégasques ! Alors, c'est vrai que nous, nous nous préoccupons d'abord de nos compatriotes, même si bien sûr nous ne sommes pas hostiles non plus, quand les budgets le permettent, à l'idée d'étendre des mesures sociales aux résidents. Mais simplement, et j'en ai terminé, je voulais bien mettre les choses au point, cela relève de la totale souveraineté, de la décision monégasque. Donc, c'est bien une décision du Gouvernement Princier, qui n'est dictée par absolument aucun organisme extérieur et encore moins évidemment le Conseil de l'Europe. Je crois qu'il fallait – Monsieur BADIA, vous pouvez le confirmer – être bien clair sur ce point.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Tout à fait. Il faut simplement rappeler l'esprit de la démarche dans

laquelle nous étions : la Direction du Travail et des Affaires Sociales, tenant compte des remarques du Conseil National, avait proposé d'étendre aux premiers demandeurs d'emploi certaines dispositions prévues pour les personnes au chômage.

Si de fait, la mesure avait été proposée pour les Monégasques, je crois qu'on ne pouvait écarter les difficultés d'un premier emploi pour des résidents de la Principauté. Et c'est la raison pour laquelle cette proposition d'extension a été suggérée. Ceci dit il a été pris acte de la volonté du Conseil National de limiter la démarche aux seuls nationaux et il est vrai que les dispositions du Conseil de l'Europe n'interdisent pas que des dispositions soient prises en faveur des nationaux.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je voudrais vous remercier, Monsieur BADIA, d'avoir répondu clairement à la question que je posais; c'est tout ce que j'attendais et je suis très heureuse de l'entendre car ce n'est pas ce que j'avais compris en séance privée, effectivement.

M. le Président.- Je voudrais dissiper encore un malentendu sans doute involontaire, mais que pourrait laisser apparaître votre intervention. Le Conseil National n'a jamais demandé que l'on supprime une éventuelle aide aux jeunes du pays qui ne sont pas monégasques, ce n'est pas cela du tout le débat. Nous avons demandé d'élargir la mesure que vous avez prise pour les jeunes, de l'élargir à toutes les catégories d'âges en ce qui concerne les Monégasques. Parce que nous voulons une mesure qui soit forte, un impact beaucoup plus grand que la petite mesure que vous aviez proposée. Attention de ne pas tout confondre : apparemment, vous ne nous avez pas entendus. Nous voulons l'étendre à toutes les catégories d'âge des Monégasques, mais vous en avez déduit qu'il fallait la retirer aux gens du pays : ce n'est pas du tout ce que nous voulons. Je tiens quand même à être très précis sur ce point parce que je ne voudrais pas qu'on nous fasse dire ce que nous ne pensons pas. Si vous voulez étendre cette mesure aux jeunes enfants du pays, on en sera très heureux, mais ce que nous vous demandons en priorité, ça c'est vrai, c'est de l'étendre à toutes les catégories d'âges des Monégasques.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je crois que je viens d'avoir l'explication de ma déception parce que vous savez que je suis très attaché à ces mesures incitatives et j'avoue que j'avais cru être mieux compris par le Gouvernement, mais ce n'est pas le cas.

En fait, le Gouvernement a considéré cela, techniquement et ce n'est pas du tout un problème technique, c'est un problème psychologique.

Actuellement dans le privé, il y a un problème psychologique pour les employeurs vis-à-vis des nationaux. C'est un problème psychologique, donc, la réponse doit être psychologique : il faut des mesures fortes, peut-être pas *ad vitam aeternam* mais fortes; il faut donner aux employeurs des raisons matérielles valables, supérieures à leurs craintes afin que nos jeunes ou moins jeunes nationaux aient la chance de prouver leur valeur. Le but de la mesure n'est pas de lutter directement contre le chômage, le but de la mesure n'est pas de donner un emploi à des gens incompetents, le but de la mesure c'est de donner aux Monégasques compétents, dans les postes qu'ils pourraient occuper dans le privé, la possibilité d'exprimer leur talent et pour cela il faut des mesures fortes et une communication forte. C'est un problème psychologique parce qu'on entend encore par-ci ou par-là des employeurs avoir des réticences sur l'emploi des nationaux pour des motifs qui sont faux, mais malheureusement ancrés. Donc, il faut lutter contre ça, en mettant de l'autre côté de la balance les avantages sonnants et trébuchants, dirons-nous, qui vont donner envie aux employeurs de faire ce premier pas qui va permettre à nos compatriotes de montrer toute leur valeur. Je pense que c'est cela que vous n'avez pas compris, mais je me tiens à votre disposition dès que vous le souhaitez, vous ou votre successeur, pour en discuter afin d'aboutir le plus rapidement possible. Parce que l'on sait tous qu'un jour ou l'autre, il y aura besoin de trouver des emplois dans le privé pour les nationaux. Un, parce que les branches traditionnelles ne pourront pas toujours tout absorber et, deuxièmement, parce qu'il est logique que nos nationaux puissent exprimer leurs talents et leurs envies de carrière dans le secteur privé.

M. le Président.- Absolument d'accord avec vous Monsieur CUCCHI.

Je vous en prie Monsieur BADIA.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je voudrais rassurer Monsieur CUCCHI : ma réponse était peut-être technique parce qu'il fallait bien proposer la procédure à mettre en œuvre; mais soyez persuadé qu'au niveau de mon Département, et je le crois celui du Gouvernement dans sa totalité, nous sommes tout à fait conscients qu'il s'agit d'un problème psychologique lié à la mauvaise approche qu'ont certains employeurs à l'égard des nationaux. Et si justement, nous avons émis (et nous pouvons encore émettre) quelques réserves, ce n'est pas tant sur la nécessité d'aider les nationaux à trouver ce

premier emploi ou cette intégration en entreprise, que sur la mauvaise interprétation qui pourrait être faite de cette mesure. Nous ne voulons pas que cette mesure (élément de faveur positif) se retourne contre les Monégasques. C'est la raison pour laquelle il faut que nous trouvions un dispositif qui garde toute son efficacité et ne soit pas mal perçu par les employeurs. Et qu'on ne pense pas que cette mesure soit la main forcée à engager quelqu'un d'incompétent. Je crois que c'est tout le débat et le fond du sujet. Le Gouvernement est tout à fait solidaire de la Haute Assemblée. Nous voulons que nos nationaux soient reconnus, nous ne voulons pas qu'on se méprenne sur leurs qualités.

M. le Président.- Alors là, nous pouvons vous rassurer tout de suite Monsieur BADIA, les nombreux Monégasques qui sont victimes d'un ostracisme inacceptable dans leur pays, parce qu'en fait, à CV équivalent, à diplôme équivalent, à compétences équivalentes, on ne les engage pas parce qu'ils sont monégasques et parce que – il ne faut pas se le cacher – la plupart des opérateurs économiques ne sont pas monégasques. Alors, telle communauté anglo-saxonne va préférer naturellement les Anglo-saxons, telle communauté italophone va préférer les Italiens, etc... Pensons aux préjugés, aux clichés qui circulent, par exemple : je ne peux pas engager un Monégasque, car ensuite je ne pourrai pas le licencier. C'est stupide, voilà un cliché stupide ! Combien d'employeurs l'ont à l'esprit. C'est faux bien sûr : si un Monégasque ne remplit pas ses obligations contractuelles et s'il ne fait pas bien son travail, il est licenciable comme n'importe quel autre salarié. Entre les préjugés, l'ostracisme anti-monégasque, le fait que les Monégasques soient si peu nombreux parmi les chefs d'entreprise et dans les milieux économiques, donc n'ont pas les moyens d'être solidaires entre eux dans ce domaine, je peux vous assurer que si vous allez expliquer aux Monégasques qui n'arrivent pas à trouver du travail dans le secteur privé, qu'en incitant les employeurs à les engager, on va leur faire du mal, je ne crois pas qu'un seul Monégasque va prendre votre crainte au sérieux ! Comment voulez-vous que les Monégasques puissent vous reprocher une mesure qui va inciter les employeurs à leur donner l'opportunité – Jean-Michel CUCCHI l'a bien dit – de faire leurs preuves et de montrer qu'ils ont des qualités ? Comment voulez-vous que cela puisse se retourner contre eux ? C'est impensable. Il fallait le dire tout de suite.

Monsieur MARQUET a demandé la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Evidemment, je ne reviendrai pas sur ce que j'ai déjà dit, vous le savez tous. Je partage tout ce qui a été dit par mes collègues, notamment le Rapporteur, mais Monsieur

BADIA, expliquez-moi une chose, si j'ai rêvé ou pas : l'année dernière, nous avons réussi à arracher, excusez-moi du terme, en vous expliquant déjà cela, en expliquant le travail remarquable fait par la Cellule Emploi Jeunes, nous avons obtenu un poste supplémentaire qui n'a jamais été attribué. Alors, entre les problèmes psychologiques des uns, le manque de volonté manifeste du Gouvernement, tout le monde est témoin ce soir, si on ne fait rien alors qu'on propose des solutions, que nous reste-t-il ? Dans le même ordre d'idée, l'année dernière nous avons évoqué un autre problème au niveau du Service de l'Emploi : Monsieur BADIA avez-vous obtenu le permis de construire pour pouvoir installer cette personne qu'on va engager ?

J'ai l'impression qu'on marche sur la tête dans ce pays, excusez-moi de le dire ; on nous explique que cet emploi n'a peut-être pas pu être pourvu parce qu'il n'y a pas la place et parce que l'Etat lui-même ne peut pas avoir son permis de construire pour agrandir les locaux parce que les riverains, etc... Mais des locaux, trouvez-en ! Y a-t-il une volonté politique de régler les problèmes sociaux dans ce pays ? J'ai déjà posé cette question l'année dernière, je la repose ce soir et je continuerai à vous la poser et à votre successeur aussi.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je ne pense pas qu'il y ait mauvaise volonté du Gouvernement à ne pas vouloir résoudre ce type de problème. La Cellule Emploi Jeune, effectivement, a vu ses compétences étendues aux problèmes de premier emploi des jeunes Monégasques, que le recrutement soit intervenu ou pas. Certes l'agrandissement des locaux n'a pas pu, pour des raisons réglementaires en voie de solution, se faire, mais il pourra de toute façon intervenir. Quant aux mesures que vous avez sollicitées en faveur du premier emploi des Monégasques, sachez que nous en avons prises. Vous avez considéré qu'elles étaient insuffisantes, nous le savons. Le Gouvernement a donné son sentiment par la voix du Ministre d'Etat après la lecture du rapport de la Commission des Finances. Nous sommes d'accord sur le principe d'exonérer de charges sociales les entrepreneurs qui embaucheront un jeune Monégasque au titre de son premier emploi ; nous sommes en réflexion pour l'extension à d'autres phases de la vie du travailleur, au-delà de son premier emploi. Mais sur le premier sujet, je crois qu'il n'y a pas d'ambiguïté et je ne pense pas que l'on puisse dire que le Gouvernement ne souhaite pas aider l'entrée des nationaux dans le secteur privé. Dites-nous que nous ne sommes pas allés assez vite, je l'accepte ; dites-nous que nous ne le voulons pas, je ne peux l'accepter.

M. le Président.- Il y a un autre point important que nous voulions aborder dans ces débats. Monsieur le Ministre d'Etat, page 11 de votre intervention de lundi soir dans l'introduction du débat budgétaire, suite à la demande du Conseil National d'étendre à tous les Monégasques qui obtiendront un emploi dans le secteur privé, pour deux ans, l'exonération pour l'employeur des charges sociales correspondantes, vous nous dites : « aussi le Gouvernement s'il accueille votre demande, estime qu'elle doit faire l'objet d'un complément d'études pour en définir, tant les modalités techniques que l'impact financier pour le budget de l'Etat. »

L'impact financier, lorsqu'on connaît le faible nombre de nationaux dans le privé, ne devrait pas être très élevé. Si nous gagnons quelques dizaines d'emplois chaque année pour les Monégasques dans le privé, je crois qu'ici nous serons tous satisfaits des résultats de la mesure. Quelques dizaines d'emplois pour des charges sociales qui s'élèvent à 35 % du salaire environ, cela doit faire quelques centaines de milliers d'euros par an. Donc l'impact financier est très réduit. Quant aux modalités techniques, elles sont déjà en place pour les moins de 25 ans, il suffirait de supprimer 25 ans dans la ligne pour trouver la solution technique, puisqu'on supprimerait simplement la condition d'âge pour que tous les Monégasques en bénéficient.

Alors, Monsieur le Ministre, pouvez-vous prendre, s'il vous plaît, un engagement plus précis car nous demandons une réponse positive du Gouvernement sur cette mesure très attendue par les Monégasques.

M. le Ministre d'Etat.- Lorsque j'ai annoncé, Monsieur le Président, dans ma réponse au rapport, que cette étude allait être engagée, puisque nous accueillons la demande, je pense qu'il s'agit d'une question de quelques mois. Il y a des problèmes, je vais en citer un et je suis sûr qu'il y en a beaucoup d'autres. Vous exonérez pendant deux ans de charges sociales un chef d'entreprise qui embauche un Monégasque ; au bout de deux ans, il le licencie et il en embauche un autre pour encore deux ans, et de cette façon, cela peut continuer. Il faut un certain nombre de garde-fous, il faut des mesures techniques pour veiller à ce qu'il n'y ait pas d'abus du système. L'idée n'est pas de faire des Monégasques des personnes qui soient embauchées uniquement pour des périodes limitées à deux ans.

M. le Président.- Il y a des élus qui veulent réagir. Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Très brièvement, Monsieur le Président, sur l'objection formulée par M. le Ministre en disant que les Monégasques ne seraient

embauchés que pendant deux années, je souhaite qu'ils restent plus longtemps dans l'entreprise, mais si déjà, au titre de leur premier emploi, on leur donne la possibilité d'avoir deux années d'expérience, eh bien, ils se vendront beaucoup plus facilement par la suite. Donc, je pense que c'est une mesure qui est tout à fait positive : vous les aidez à se former pendant deux années, ils seront beaucoup plus compétitifs. Outre cela, je pense qu'ils auront eu le temps de faire apprécier leurs qualités réelles dans l'entreprise, parce que les Monégasques ne sont pas plus bêtes que les autres, ils ne sont pas moins compétents que les autres, ni moins diplômés. Donc, je pense que c'est leur mettre le pied à l'étrier et je trouve que c'est une mesure tout à fait juste et tout à fait appropriée.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, mais permettez-moi de vous répondre que celle-là, elle est déjà acquise. Je croyais comprendre que le problème n'était plus seulement le premier emploi.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais ce sont les moins de 26 ans, Monsieur le Ministre, actuellement et vous savez que de plus en plus, les études se poursuivent au-delà de 26 ans, donc qu'advient-il de ces gens-là et des autres catégories de Monégasques ?

M. le Président.- Sur ce sujet très important, vous êtes nombreux à vouloir réagir. Je voudrais quand même vous dire, Monsieur le Ministre, avant de continuer et en deux mots : un Monégasque qui aura donné satisfaction pendant deux ans, pourquoi voudriez-vous qu'un employeur qui a appris à le connaître, qui l'apprécie, qui a quelqu'un de formé, qui connaît son travail et son service, pourquoi voudriez-vous que le chef d'entreprise le renvoie ? Il faut être un peu plus optimiste tout de même ! Il n'y a pas de raison objective de mettre dehors, au bout de deux ans, quelqu'un qui vous donne satisfaction, en prenant le risque de devoir reformer quelqu'un qui ne connaît pas le poste et qu'on ne connaît pas. Penser cela c'est vraiment méconnaître le monde de l'entreprise !

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec vous, mais ce que j'évoque c'est la possibilité d'une perversion du système, simplement pour bénéficier d'une absence de charges sociales.

M. le Président.- Ecoutez, on luttera contre quelques éventuels abus marginaux, mais ce n'est pas une raison pour bloquer une mesure utile dans la grande majorité des cas.

Madame PASQUIER-CIULLA, vous avez la parole.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président ;

Ecoutez, Monsieur le Président, vous venez de m'enlever mon intervention, parce que c'est exactement ce que je voulais dire. Je suis un entrepreneur, j'embauche les gens et je trouve que la réflexion de M. le Ministre souligne une forme de défiance, à nouveau, à l'égard des Monégasques. Parce que lorsqu'on est un entrepreneur, comme vous venez de le dire, lorsqu'on a quelqu'un qui est valable, qui est là, depuis deux ans, on n'hésite pas une seule seconde à payer des charges sociales et à le garder à son actif parce qu'il développe l'économie de la société, plutôt que d'en changer pour quelqu'un d'autre.

Donc, si c'est comme ça que vous communiquez, Monsieur le Ministre, sur la priorité d'emploi des Monégasques et le fait qu'ils doivent être embauchés, effectivement, je comprends qu'on ait du mal à se comprendre.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis parfaitement d'accord avec ce que vous dites ; cependant, le système pose quelques problèmes qu'il convient d'étudier. Et je m'engage à ce que cette étude ait lieu dans les six mois qui viennent. Ce n'est pas la peine de débattre à fond ce soir de quelque chose qui doit être étudié dans un groupe plus restreint parce qu'il y a un certain nombre de difficultés qu'il faut surmonter, c'est tout.

M. le Président.- D'ici la fin du 1^{er} semestre 2005, les études seront donc terminées, nous aurons les réponses techniques et le coût de la mesure et ensemble nous pourrions appliquer cette mesure attendue par les Monégasques, Monsieur le Ministre ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui, nous aurons ensemble évoqué les difficultés éventuelles, cherché et proposé des solutions.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Très diplomatique ça !

M. le Ministre d'Etat.- Ça m'a l'air tout à fait clair.

M. le Président.- Mais vous savez que le Conseil National sera sur ce sujet déterminé, parce qu'il a raison, parce que cette mesure est indispensable si on veut au-delà des mots, être efficaces parce qu'on peut tous se réunir sans fin pour dire : vive la priorité d'emploi et puis on sait très bien que ça ne fonctionne pas ! Donc nous voulons dépasser une bonne fois pour toutes les belles

déclarations d'intention, les lois qui ne sont pas appliquées, le droit constitutionnel qui n'est pas respecté, qui est bafoué. Voilà une mesure concrète qui démontrera une volonté commune de faire appliquer effectivement les priorités pour les Nationaux.

Monsieur GIACCARDI, je vous en prie.

M. Thomas GIACCARDI.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, Monsieur le Ministre, la fraude existe partout, mais il ne faut quand même pas nier la réalité économique des entreprises : prendre quelqu'un, le former, cela a un coût ; et ensuite, si cette personne convient, on ne va pas procéder à son licenciement pour pouvoir à nouveau bénéficier d'une exemption de charges. Ça coûterait beaucoup plus cher que de maintenir la personne ! Par rapport à l'étude de ce système, je me permets juste de rappeler que ce système existe déjà pour les demandeurs d'emploi : si l'on embauche un demandeur d'emploi, on est exonéré de charges pendant 2 ans. Donc le système existe et je ne crois pas pour autant que les personnes qui embauchent un chômeur, après deux ans, licencient le chômeur pour en embaucher un autre.

M. le Président.- Belle démonstration, Monsieur GIACCARDI.

La parole est au Vice-Président.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Alors, on continue. Monsieur le Ministre, on ne licencie pas aussi facilement. Pour licencier, il faut une faute professionnelle. Si le Monégasque la commet, eh bien, il est licencié. Soit une faute professionnelle grave, et dans ces cas-là, on verse des indemnités, ça fait quand même réfléchir, soit il faut une suppression d'emploi et on passe devant une Commission paritaire. Et puis vous savez, l'employeur n'est pas à l'abri - sauf au Grand Hôtel - d'une dénonciation pour licenciement abusif. Et là, il y a un effet dissuasif ; vous savez, il y a beaucoup d'employeurs, en ce moment qui sont très prudents, parce que même quand vous avez raison, vous êtes sûr de votre bon droit, vous êtes sûr que l'employé a fait n'importe quoi, eh bien vous allez devoir assumer pendant un certain temps des frais d'avocat qui ne sont quand même pas négligeables et lorsque cela dure 2 ou 3 ans, c'est un investissement quelquefois sans retour.

D'autre part, vous disiez que le système pose un problème qu'il convient d'étudier ? Mais vous l'avez déjà étudié pour savoir qu'il y a un système qui est déjà en

place, concernant les mesures pour favoriser l'embauche, lorsqu'un employeur prend un demandeur d'emploi dans certaines conditions, eh bien il est exonéré pendant 2 ans des charges sociales. Mais attention, si dans les deux ans, il veut se séparer de la personne, il a l'obligation de rembourser les charges sociales. Alors, après qu'advient-il si au bout de 2 ans, il y a une rupture de contrat, eh bien ce sera le même problème pour les Monégasques.

M. le Président.- Monsieur Ministre souhaite vous répondre.

M. le Ministre d'Etat.- Non, je veux simplement observer que tant mieux s'il n'y a pas de problème, nous arriverons très vite à un résultat.

M. le Président.- Eh bien chiche, Monsieur le Ministre, appliquons rapidement cette mesure que nous demandons !

Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

A écouter ces débats, l'idée qui me vient est la suivante. Il est vraiment difficile de sortir de cette contradiction. D'un côté, il y a la priorité d'emploi et de l'autre, elle n'est pratiquement pas ou difficilement appliquée. Je pense que les mesures qui ont été annoncées ce soir vont évidemment dans le bon sens, mais je pense qu'elles ne suffiront pas.

Pourquoi le Gouvernement - je crois que je l'ai déjà demandé l'année dernière et peut-être même il y a 10 ans - pourquoi le Gouvernement ne veut pas réunir, sous forme de table ronde ou de séminaire interactif, l'ensemble des patrons des grandes entreprises qui travaillent dans ce pays ? Pourquoi n'organisez-vous pas un échange approfondi avec tous ces chefs d'entreprises ? Il n'y en a pas 150.000 à Monaco : vous prenez les plus importants qui pourront jouer le rôle de moteur. C'est à travers cette discussion que vous allez comprendre le sentiment qu'ils ont et comment on peut, comme l'a dit mon Collègue M. CUCCHI, dépasser ce blocage psychologique. Tant que vous ne ferez pas ça, vous ne ferez que du replâtrage et ça je le regrette. Donc, prenez ce problème à bras le corps, faites une table ronde ou autre, posez le véritable problème et nous verrons bien ce qu'il en sortira.

Bien entendu, la mesure annoncée ce soir va dans le bon sens, mais je répète ce n'est pas comme cela que l'on résoudra le problème.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Simplement, je m'étais mise un peu en retrait parce que d'autres Conseillers l'ont évoqué, M. MARQUET notamment, je tiens à féliciter ce soir la Cellule Emplois Jeune. Elle fait un travail remarquable, les jeunes qui sont inscrits sont convoqués entre pas moins de 10 et 15 fois dans des établissements différents. Félicitations, elle fait un travail remarquable.

Je rejoindrai, Monsieur le Président, pour une fois, l'intervention de Mme PASQUIER-CIULLA : je suis d'accord avec vous, Madame PASQUIER-CIULLA, pour les plus diplômés, comme vous l'avez tout à l'heure, c'est souvent les jeunes les plus diplômés qui trouvent le moins facilement de travail. C'est vrai, nous avons quelques jeunes nationaux, en ce moment, en Principauté, qui ont des diplômes très importants, qui ont été convoqués à plusieurs reprises à des entretiens d'embauche et notamment si je puis me permettre, à la S.B.M. - comme les Conseillers à côté de moi l'ont évoqué dans la partie Administration - et qui, malgré leurs entretiens, n'ont reçu aucune lettre, aucune réponse après; je le déplore véritablement ce soir.

Je voudrais enfin terminer par la communication. Comment allez-vous faire passer la communication auprès des différentes entreprises? Ça, c'est un point important, parce que ça concerne dès aujourd'hui, de jeunes Monégasques qui sont à la recherche d'un emploi. Donc il s'agit de prendre des mesures en matière de communication, et c'est urgent parce que nous en avons déjà cinq ou six qui cherchent un emploi. Merci.

M. le Président.- Merci, Madame BOCCONE-PAGÈS.

Monsieur Vincent PALMARO a demandé la parole.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

C'est tout simplement pour vous dire que j'ai écouté attentivement car c'est un problème que je connais et qui me paraît très important. Mais j'ai entendu pratiquement l'essentiel de ce que je souhaitais dire. Vous nous avez demandé tout à l'heure, de ne pas faire de redites, alors pour l'instant et pour aujourd'hui, j'arrêterai là mon intervention.

M. le Président.- Merci, Monsieur PALMARO. Monsieur ROBILLON, est-ce que votre intervention porte sur ce chapitre ?

M. Jean-François ROBILLON.- Je vais faire mon intervention, parce qu'elle concerne en fait beaucoup de chapitres, c'est juste une suggestion, ça n'a rien à voir avec ce qui vient d'être présenté.

C'est, en fait, me faire l'interprète d'une catégorie de personnes. Ce sont les handicapés et les personnes à mobilité réduite. J'ai été contacté par plusieurs d'entre elles, que ce soient des Monégasques ou des résidents étrangers. Ceux qui ont de gros problèmes pour se déplacer me signalent une difficulté importante. Il y a une mauvaise accessibilité apparemment, pour les plages : ils me signalent qu'il n'y a pas assez de places de stationnement réservées pour les handicapés, c'est à voir avec le Service des Parkings, et beaucoup de personnes réclament une rampe d'accès à la mer pour pouvoir descendre plus facilement. Donc je pense que c'est un sujet intéressant.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY, je vous en prie.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Est-ce que je peux intervenir à la suite de ce que vient de dire le Dr ROBILLON, puisque c'était justement sur les handicapés?

M. le Président.- Allez-y Monsieur BLANCHY.

M. Bruno BLANCHY.- Merci. Je pense que la prise en compte des handicapés et invalides ne me paraît pas satisfaisante à Monaco.

En particulier, je connais des personnes qui devraient pouvoir bénéficier d'un logement, et je pense qu'on devrait essayer de trouver une solution pour qu'elles puissent accéder à un logement domanial, ou dans le secteur protégé, quelle que soit leur nationalité dès lors qu'elles auraient résidé une dizaine ou une quinzaine d'années à Monaco. Cela me paraît essentiel. Il y a des personnes qui voient leurs faibles revenus complètement absorbés par le loyer dû en secteur libre.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, moi j'avais prévu une intervention au chapitre de l'aide aux personnes âgées et handicapées, mais si on décide de parler du sujet maintenant, je souhaite la faire maintenant.

M. le Président.- Moi, je vous invite, comme je vous le disais tout à l'heure, à faire les interventions plutôt au chapitre effectivement concerné parce que sinon on va avoir des débats sans fin et confus sur les chapitres des Conseillers de Gouvernement où on peut tout dire, évidemment.

Néanmoins, il y a une logique, puisqu'on a commencé à parler d'un sujet, allons au bout.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais effectivement intervenir brièvement sur le statut des personnes handicapées ou à mobilité réduite, comme le mentionnait tout à l'heure M. ROBILLON. Monsieur le Conseiller BADIA, vous nous avez annoncé la mise en place d'une cellule de coordination qui devait faire des études. Alors, premièrement, je voudrais dire que les études c'est bien, la réflexion c'est bien, mais l'action c'est mieux; donc je voudrais savoir à quel moment ces études se transformeront en action. Deuxièmement, en ce qui concerne le rapport de M. le Ministre d'Etat, Monsieur le Ministre, vous précisez, dans le rapport que vous avez fait suite au rapport de la Commission des Finances, attacher du prix à intégrer des suggestions que fera le Conseil National sur ce problème. Alors les suggestions du Conseil National, il me semble qu'elles ont été faites et je les refais devant vous, pour rafraîchir votre mémoire : les suggestions sont d'augmenter le nombre des auxiliaires de vie, de diminuer les tarifs des auxiliaires de vie, la différence étant prise en charge – Monsieur BADIA n'écoute pas ce que je dis, ça n'a pas l'air de le concerner ! – par l'Etat au titre de la solidarité nationale; les suggestions sont encore la création d'une allocation d'autonomie, ce qui a été rejeté puisque vous ne le reprenez pas dans votre rapport, Monsieur le Ministre d'Etat, et c'est aussi l'accessibilité.

Alors, je mets au défi, aujourd'hui, le Gouvernement de se promener en Principauté et de se rendre compte qu'un handicapé ne peut pas, effectivement, accéder à tous les lieux. On nous a dit que ce n'est pas le cas, mais moi je vous dis, Messieurs, prenez un fauteuil roulant une fois et faites l'expérience : allez vous balader en Principauté, essayez d'accéder à tous les lieux publics et aux transports en commun en fauteuil roulant et vous m'en direz des nouvelles.

M. le Président.- Monsieur BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président;

M. le Conseiller ROBILLON n'est pas très loin, c'est bien dans le chapitre 78 « Aménagements Urbains

Voirie » de ce Département et son intervention est tout à fait fondée.

Je rebondis sur ce qu'il dit : il a apporté deux éléments concrets et je voulais intervenir pour en préciser deux autres.

Je me fais un peu l'intermédiaire de ce que j'ai entendu au niveau de la Mairie. La Mairie demande un accès pour handicapés à deux endroits particuliers, je vais essayer de les préciser, l'un c'est sur les toilettes à côté de la piscine, si vous les situez, vous voyez qu'il est difficile d'y accéder, et l'autre c'est pour les toilettes du Jardin Sainte-Barbe. C'est clair, c'est net, ça fait longtemps que la Mairie demande et elle ne l'obtient pas. Je pense vraiment que ce n'est pas du ressort du Conseil National d'évoquer ce genre de sujet, mais si la Mairie n'est pas entendue, nous pouvons essayer, nous, de nous faire entendre, peut-être que tous ensemble nous allons y arriver. Ça fait longtemps que c'est demandé. Là c'est un exemple particulier, il y a beaucoup de touristes étrangers qui ne peuvent pas aller aux toilettes. Je rejoins tout à fait l'intervention de mes collègues.

M. le Président.- Monsieur BADIA va s'exprimer.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- J'ai noté le problème de l'accessibilité aux plages et je remercie Monsieur ROBILLON d'être intervenu. L'accès handicapé que décrit le Président BOISSON, j'avoue que ni Philippe DESLANDES ni moi-même n'en avons été saisis, ni même mes Services. Je ne connais pas d'exemple de personne qui se soit adressée au Service de l'Aménagement Urbain sans que celui-ci, dès lors que le besoin était avéré, n'ait fait, dans la mesure du possible, ce qu'il fallait pour mener à bien, dans les délais les plus brefs, l'accessibilité. Le dernier en date concernait deux jeunes enfants myopathes pour lesquels a été aménagée une entrée spécifique à l'école des Révoires. D'ailleurs, chaque année, pour le Téléthon, je suis convié et on vient me féliciter pour ce genre d'aménagement.

Alors, ne disons pas que nous ne faisons pas. Disons qu'il faut faire mieux, j'en conviens tout à fait. La ville est comme elle est, elle monte et elle descend : et si les établissements publics ne sont malheureusement pas tous transformables pour respecter les normes « handicapés », tous les besoins avérés et dénoncés sont satisfaits dans les meilleures conditions possibles. Donc je ne refuse pas du tout.

M. Claude BOISSON.- Je demanderai au Conseiller Municipal qui me l'a dit de vous rencontrer, de vous en parler, je ne pense pas qu'il ait inventé.

M. José BADIA, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.*- Non, mais je pense qu'il suffisait, au travers de la démarche normale de la Mairie, d'en saisir le Département. Je voudrais terminer simplement en disant ma satisfaction de voir aborder ces sujets en séance. Les divers services concernés, et le Département en particulier, sont tout à fait ouverts à recevoir des suggestions de cet ordre et à les traiter.

M. le Président.- Il y a eu des précédents par contre. Il y a un élément dont nous nous rappelons tous, c'est peut-être ce que va nous dire aussi M. BORDERO, c'est pour la Mairie justement, l'accès à la Mairie Mme Anne-Marie CAMPORA l'ancien Maire l'a fait financer par un don parce qu'elle a déclaré publiquement qu'elle n'obtenait pas les crédits du Gouvernement pour le faire.

M. José BADIA, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.*- Je crois que l'on ne va pas revenir sur ce sujet.

M. le Président.- Monsieur BORDERO, je vous en prie.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Moi, je voudrais dire justement que Monsieur BOISSON ne raconte pas n'importe quoi, puisque c'est un dossier que je connaissais bien. Il se trouve que vous avez deux toilettes de chaque côté de la piscine, alors dans la toilette, disons Darse Nord, la Mairie avait aménagé un WC handicapé grande taille, mais apparemment, il n'y a pas de rampe pour descendre. Et par contre de l'autre côté, il y a une rampe pour descendre, mais la toilette est trop petit pour aménager un WC handicapé grande taille.

Deuxièmement, sur cette histoire des handicapés et des aménagements en ville, il y a eu des travaux de faits, il y a eu des rapports, il y a des textes qui traînent dans les tiroirs des Départements, le vôtre et peut-être d'autres, il y a même eu des rédactions de notes aux architectes, mais tout cela est resté plus ou moins dans le flou, dans vide, tombé dans l'oubli. Alors c'est vrai que de temps en temps, lorsque vous avez une famille ou des enfants ou des cas particuliers qui remuent un peu, effectivement, l'Administration répond du mieux qu'elle peut. Mais il n'y a pas de vision d'ensemble à la fois l'aménagement de la ville, à la fois l'aménagement des locaux administratifs, des lieux publics, des hôtels, parce qu'il n'y a aucun texte, il n'y a aucun texte réglementaire qui oblige un hôtel par exemple à aménager un WC de dimension suffisante avec une rambarde etc... les WC du Larvotto, puisqu'on en parlait, il a fallu 8 ans pour qu'on

mette une petite rampe pour qu'ils puissent se tenir. Donc il n'y a aucun règlement. Alors, Monsieur le Conseiller DESLANDES, vous nous aviez parlé d'une loi sur le handicap, il y a au moins deux ans. Il faudrait donc peut-être que, sous forme d'arrêté, de loi, de circulaire, on ait une vision d'ensemble de ce problème afin que l'on puisse étudier et que l'on ne fasse pas du cas par cas. Parce que, effectivement, les deux petits enfants dont vous parlez vont peut-être pouvoir aller dans leur école et c'est tant mieux. Mais le jour où ils voudront aller, je ne sais pas, au Musée Océanographique par exemple ou visiter un autre musée, ils ne pourront pas. Donc, il faut vraiment qu'il y ait une vision d'ensemble, et je crois que c'est notre image de Monaco. Vous voulez faire venir des croisiéristes, vous avez une clientèle américaine qui est très sensible à ce genre de choses et je crois qu'il faut quand même que l'on offre une image humaine, une image d'un pays évolué dans ce XXI^{ème} et l'accueil des handicapés fait partie de cette image.

M. le Président.- Rapidement, si c'est sur ce sujet encore, Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Juste pour compléter, Monsieur le Président, parce que j'adhère tout à fait à ce qui a été dit par M. BORDERO, mais il y a également le problème de l'intégration des handicapés dans le monde du travail.

Aujourd'hui, on n'a pas de dispositions qui permettent effectivement de faciliter la vie des handicapés dans le monde de l'entreprise, alors que dans d'autres pays, surtout dans le nord de l'Europe, c'est une dimension qui est prise en compte.

Donc, prenons-le en compte aussi en Principauté.

J'attends toujours des réponses sur les autres points que j'ai soulevés tout à l'heure. Merci.

M. le Président.- Qui demande encore la parole ?

Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

J'interviens pour les établissements scolaires, parce qu'il est parfois impossible d'accéder à un établissement scolaire. Je prendrai simplement le plus significatif, c'est-à-dire le Collège Charles III. Vous le savez tous : pour accéder à l'entrée du collège, il y a des marches, donc un enfant qui est handicapé doit passer par le Lycée Technique, prendre la passerelle, l'ascenseur, repasser une autre passerelle pour accéder au deuxième étage. Sur chaise roulante, donc il ne peut pas accéder au collège.

Et ensuite, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, qui ne m'écoute pas, je vous ai interpellé mercredi soir en fin de soirée, sur un ascenseur, pour savoir s'il pouvait être débloqué. Vous m'avez dit qu'il est incroyable qu'un Conseiller doive s'occuper des ascenseurs ! Monsieur le Conseiller, je vous repose la question parce qu'aujourd'hui, je ne sais pas si c'est un miracle, peut-être, mais l'ascenseur a été débloqué, oui. Alors je voudrais que vous me confirmiez ce soir si c'est vrai qu'il a été débloqué ou bien si c'était un hasard, eu égard à la réunion de ce soir.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je n'ai pas demandé, à titre personnel, qu'il le soit. S'il l'est, tant mieux.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Donc, c'était un cas tout à fait fortuit.

M. le Président.- On est dans un débat surréaliste, non ? Des Conseillers Nationaux demandent quelque chose à un Conseiller de Gouvernement qui nous répond que ce n'est pas forcément de son ressort. Les choses changent et lorsqu'on lui demande s'il en est responsable, il dit qu'il ne sait pas.

(Rires)

Non, mais sérieusement Monsieur DESLANDES, avez-vous donné des instructions ou pas ? On doit être gouverné par un Gouvernement, ça me semble normal.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- On a effectivement soulevé le problème de l'ascenseur de gauche, celui qui accède directement à la Direction de l'Éducation Nationale, en demandant à ce qu'il soit ouvert sous prétexte qu'il est emprunté par des handicapés et des blessés et, éventuellement, des professeurs. Alors, j'ai demandé pour savoir, mais je n'ai pas encore la réponse, combien il y a de blessés, combien il y a d'handicapés.

C'est toujours la même chose, vous avez un ascenseur qui mène à la Direction, alors on retourne toujours sur le même sujet, comme il monte directement à la Direction, vous souhaitez, effectivement, que tous le monde puisse le prendre. Moi je ne suis, à titre personnel, pas contre, mais ce n'est quand même pas moi qui gère l'établissement à l'intérieur en demandant qu'un ascenseur soit ouvert ou qu'un ascenseur soit fermé. Si c'est pour vous très important que les deux ascenseurs soient ouverts, les deux seront ouverts, mais je trouve un peu dommage que ce genre de sujet ne soit pas traité à l'intérieur de l'établissement, mais dans cette enceinte.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur le Conseiller, c'est à nouveau un problème de méthode, nous en avons référé à la hiérarchie, les enseignants en ont référé au chef d'établissement qui, lui-même, en a référé à la Direction de l'Éducation Nationale qui a répondu, parce que je tiens quand même à vous le préciser, qu'avant tout allait bien dans le meilleur des mondes, et que ça a changé depuis la rentrée de septembre. C'est drôle mais depuis cette rentrée, il y a eu plein de changements.

Donc voilà, ça a changé depuis cette année, on demande simplement pour que les enseignants arrivent à l'heure, pour que les enfants ne soient pas plantés devant un ascenseur qui ne s'arrête jamais ou lorsqu'il s'arrête, il est plein à craquer. Voilà c'est quelque chose de simple, qui peut être fait en deux secondes.

M. le Président.- Vous l'avez largement expliqué Madame BOCCONE-PAGÈS, je crois qu'on l'a bien compris. Par contre on peut être déçu, effectivement, que la réponse ne soit pas plus claire et plus rapide.

On va continuer si vous voulez bien. Monsieur GARDETTO, vous avez pu déjà largement vous exprimer.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Non, ce n'est pas pour parler, Monsieur le Président, c'est simplement pour avoir des réponses en fait. Tout à l'heure j'ai soulevé certains points, et le Gouvernement n'a pas répondu.

M. le Président.- Alors très rapidement, vos questions.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Les questions étaient les points en débat sur lesquels nous n'avons pas d'assurances. Augmentation du nombre d'auxiliaires de vie, baisse du tarif des auxiliaires de vie, allocation d'autonomie et travaux pour rendre la ville accessible. Qu'est-ce qu'on nous répond sur ces points-là ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Alors, je ne parle pas des travaux pour rendre la ville plus accessible, mais des auxiliaires de vie. Je pense que d'ailleurs maintenant nous sommes arrivés au bout du processus, puisqu'un Conseil d'Orientation des Services aux Personnes âgées a été constitué avec l'ensemble des Services et des personnes impliquées dans ce service. Dans le cadre de la constitution de ce Conseil, ont été abordées les questions de financement des services. Avoir une auxiliaire de vie, une ou deux heures par jour, c'est très abordable, avoir une auxiliaire de vie 24 heures sur 24, c'est extrêmement cher. Alors, je répète, il y a une discussion qui n'est pas terminée, entre

la DASS et les Caisses. Les Caisses ont marqué l'intérêt pour cette démarche mais pour l'instant, je n'ai pas encore de montant à vous indiquer sur l'aide.

Ce sujet, je pense, devrait faire très prochainement l'objet d'une Ordonnance Souveraine, au niveau de la constitution du Conseil et les discussions continueront en ce qui concerne les prises en charge. Mais, aujourd'hui, l'effort doit être fait et j'en parle avec la Mairie, car les auxiliaires de vie sont des fonctionnaires de la Mairie. Il faut faire en sorte que la prise en charge soit plus abordable qu'elle ne l'est aujourd'hui pour des gens qui n'ont pas de ressources suffisantes.

M. Jean-Charles GARDETTO.- En pratique, Monsieur le Conseiller, quelle échéance pour que ces belles intentions se traduisent dans les faits ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- En principe, au niveau du Conseil, j'espère au tout début de l'année prochaine, puisque maintenant le réseau est entièrement constitué par le Professeur PESCE. En ce qui concerne la prise en charge de l'autonomie, la discussion avec la Caisse n'a pas encore abouti sur des montants, mais déjà la Caisse a donné son accord sur le principe.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Et sur les montants, il faut quoi, trois mois, six mois, plus ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il y a beaucoup de cas particuliers. En général, l'Etat intervient déjà, c'est-à-dire que l'Office intervient lorsqu'une prestation dépasse très largement les ressources de la famille, mais lorsqu'il s'agit effectivement d'une personne qui, elle aussi, dépend des Caisses au niveau de sa retraite, il est tout à fait légitime - et la Caisse est d'accord sur le principe - que la Caisse participe, elle aussi, au financement de cette prestation autonomie. En ce qui me concerne, j'espère que les choses iront le plus vite possible parce que le besoin est réel et des personnes âgées ne peuvent pas avoir tout le support qu'elles espéraient des auxiliaires de vie, faute de pouvoir le financer.

M. le Président.- Qui demande encore la parole avant que je ne mette ce chapitre aux voix.

Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais revenir sur le sujet des *handicapés* parce que, chaque année, depuis pas mal de temps, je prends la parole au sujet des parkings publics et *je vous demande quels sont les efforts qui sont faits pour que les places réservées aux handicapés dans ces parkings le restent et ne soient pas pillées par des gens qui ont leurs deux jambes.*

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- On s'efforce à ce jour à opérer une dissuasion, comme en France, avec un panneautage que l'on peut souhaiter efficace. Malheureusement, ce n'est pas souvent le cas. C'est pourquoi j'ai programmé pour l'année prochaine un test que je voudrais faire à la fois dans un parking mais aussi à l'extérieur. Il est relativement onéreux, je le reconnais et c'est ce qui m'avait fait un peu reculer, mais je crois qu'il faut le tenter. C'est un dispositif de commande de la protection de la place par un signal de type GSM. Toute personne dûment autorisée pourrait, via un numéro téléphonique particulier, opérer le basculement de l'organe de protection et avoir ainsi accès à la place handicapé. Ça, c'est pour évidemment éviter que des personnes non autorisées cannibalisent la place.

Ceci étant, si on peut effectivement, s'agissant des handicapés de Monaco (et heureusement nous n'en avons pas beaucoup) avoir une liste extrêmement fiable, ce système est évidemment difficile d'accès pour nos visiteurs qui ne seraient pas forcément identifiés de cette manière. Je ne sais pas comment, en France, ce genre de problème est résolu. J'ai demandé qu'on fasse une étude et je pense que ses résultats en soient connus dans le courant du 1^{er} trimestre. Je ne voudrais pas entamer un essai dont on sache *a priori* qu'il serait un échec, puisque il ne bénéficierait en fait, qu'à un nombre marginal de personnes. On ne peut pas se limiter aux seuls handicapés de Monaco, il faut offrir un dispositif accessible, surtout s'agissant de la voie et des parkings publics, à l'ensemble des personnes concernées.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président. En France, il y a une pratique qui est celle de l'adhésif collé sur le véhicule, il faut le mettre en un endroit de sécurité et je pense que cela peut être très dissuasif, même si la voiture se prétend être à un Monégasque.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Oui malheureusement, le téléphone ne sait pas si vous êtes véritablement handicapé et reconnu comme tel, ou si vous usez d'une manière abusive de cette faculté.

M. Claude Boisson.- Oui, mais lorsque vous avez un adhésif sur la voiture; ça fait quand même réfléchir surtout lorsque tout le monde voit votre véhicule; parce que là, vous parlez de comment permettre à un handicapé d'accéder, moi je parle de comment dissuader quelqu'un d'occuper les places réservées.

M. le Président.- Monsieur RIT a la parole.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

C'est un retour au béton, Monsieur BADIA.

En ce qui concerne une certaine loi de désaffectation que nous avons votée il y a quelque temps dans cette enceinte, je veux parler de la désaffectation de parcelle du tréfonds de l'avenue d'Ostende, je crois qu'il y avait un certain nombre de contreparties, en matière de béton justement. Je suis allé me promener hier soir, avenue d'Ostende; aujourd'hui avant de rejoindre le Conseil National, je me trouvais à l'hôpital et je me suis recueilli devant la jardinière qui doit servir d'écrin au Service Porte et en dehors de quelques travaux de jardiniers qui tentent de sauver les plantes menacées par les futurs travaux de construction, rien. Alors, soit le taux de croissance du béton dans le district du C.H.P.G. est beaucoup plus réduit que celui du centre de la Principauté, soit on a à faire à nouveau à l'effarant retard des travaux gérés par les Travaux Publics. Il s'agit, cette fois-ci, d'une contrepartie, c'est quand même quelque chose d'important, nous nous sommes engagés, vous vous êtes engagés. Alors, est-ce qu'on peut avoir là quelques informations favorables, parce qu'on avait entendu parler de mi-septembre, nous sommes mi-décembre, je crois que ça fait trois mois et, sincèrement, certaines personnes concernées désespèrent. Merci.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- L'appel d'offres pour le lancement des travaux a été ouvert par le Service des Travaux Publics, l'entreprise lauréate a été choisie; le marché va donc être passé et les travaux pourront commencer dès le mois de janvier. La date qui est donnée par le Service des Travaux Publics coïncide avec la fin du mois de juillet et je vais demander, puisque j'ai déjà indiqué que je ferai mon possible, pour qu'ils soient terminés fin juin 2005, comme nous en avons pris l'engagement.

M. le Président.- C'est ce que nous a d'ailleurs déclaré le Ministre d'Etat dans la séance de lundi soir. Monsieur ROBILLON, vous avez la parole.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une seconde, Monsieur le Président, au risque de paraître acide auprès de mes collègues: si je suis intervenu sur le chapitre « Conseiller de Gouvernement », c'est que mon intervention concernait l'aide aux handicapés, le Service des Parkings, le Service des Travaux d'Entretien des Ouvrages Maritimes, il me semblait bien que c'était le Conseiller de Gouvernement. On a quand même fait 20 ou 30 minutes sur les relations du travail, ce n'était peut-être pas le bon endroit.

M. le Président.- L'essentiel, c'est que les problèmes soient exposés et que les meilleures solutions soient trouvées. Le reste a moins d'importance.

A l'issue de ce débat, je voudrais simplement redemander au Gouvernement de se pencher, comme on le lui demande depuis de nombreux mois, sur les problèmes de l'accès, notamment des lieux publics pour les handicapés en Principauté. C'est vrai que c'est un problème récurrent et que la boutade d'un des élus tout à l'heure qui disait qu'il serait bon que les décideurs soient quelques heures en fauteuil roulant en ville, est peut-être à prendre au sérieux parce que, dans certaines villes, justement ça a été fait. Je crois qu'il s'agit là, pour reprendre une expression, Monsieur le Ministre, qui était la vôtre vendredi soir, d'une question humaine et sociale, il s'agit de la qualité de vie des résidents handicapés. Par exemple, le cinéma le Sporting n'est accessible que depuis très peu de temps aux handicapés. Il y a encore des progrès à faire, je pense que c'est la dignité des handicapés qui est en cause et s'il vous plaît, faisons le point sur les derniers points noirs dans ce pays pour les éliminer.

Nous allons passer au vote. Je voudrais simplement rappeler auparavant que suite à notre détermination de l'an passé - le Conseil National s'est beaucoup battu pour l'incitation à l'embauche des Monégasques dans le secteur privé - nous avons obtenu cette première mesure applicable au 1^{er} janvier pour exonérer les employeurs des charges sociales des Monégasques de moins de 25 ans qu'ils vont engager. Ce n'est certes pas suffisant, on l'a dit et redit et nous vous demandons dans les six mois, Monsieur le Ministre, de revenir vers nous avec les réponses techniques et financières. Dans les six mois donc nous comptons bien pouvoir étendre cette mesure à tous les Monégasques qui seront engagés par un employeur dans le secteur libre. Il me semble donc que la logique, compte tenu du premier pas en avant réalisé ce soir et du fort espoir que nous avons d'être entendus pour le deuxième pas capital dans six mois, veut que nous votions ce crédit.

S'il n'y a pas d'autre explication de vote, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Quatre avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 75 est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI,
Mme Christine PASQUIER-CIULLA et M. Jacques RIT
votent contre).

M. le Directeur Général.-

CH. 76 – TRAVAUX PUBLICS

376.010 – FRAIS DE PERSONNEL	2.372.900
376.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	53.000
376.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	4.900
376.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION	<u>768.000</u>
	<u>3.198.800</u>

M. le Président.- Monsieur NOTARI a demandé la parole.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais poser une question que mon Collègue Daniel RAYMOND pourrait aussi poser. Je lui souhaite d'ailleurs un prompt rétablissement. Le Service des Travaux Publics a vu entre guillemets « échapper » un montant très important de travaux dont il avait la charge. En Séance Publique, on nous a confirmé qu'effectivement en conséquence il y aurait une restructuration de ce Service. Or, je m'aperçois ici que la ligne est en augmentation, donc je m'en étonne.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je n'avais pas parlé de restructuration. J'ai fait part à l'époque de mon sentiment concernant la nécessaire évolution de notre manière d'aborder les travaux publics. S'agissant des frais de personnel, notamment, j'ai indiqué que la diminution de nombre des opérations – certaines d'entre elles étant menées en maîtrise d'ouvrage déléguée – pouvait justifier le non-renouvellement de certains contrats, voire le départ de certaines personnes qui pouvaient, à l'orée de la retraite, souhaiter nous quitter. Nous sommes restés vigilants sur ce point mais, jusqu'à ce jour effectivement, nous n'avons pas eu de départ sauf celui d'un conducteur de travaux dont nous n'avons pas renouvelé l'emploi dans le courant de l'année 2004.

Le montant prévu correspond au nombre de personnes figurant à l'organigramme qui n'a pas encore

été modifié sur le sujet. C'est certainement la raison de la permanence, si j'ose dire.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET a la parole.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je reviens sur le respect de la priorité nationale, dont le volet concernant l'emploi a été évoqué plus tôt, pour aborder les conditions d'attribution des marchés publics aux entreprises monégasques.

Mon intervention s'adresse aux personnels du Service des Travaux Publics, notamment, les décideurs du haut de l'échelle auxquels il serait utile de rappeler le rôle des fonctionnaires tel que défini, il y a quelques instants, par M. DESLANDES, mais seulement pour qu'ils sachent à quoi ils doivent obéir, faute de ne plus savoir à qui.

Donc, avec plus de 240 M€ au chapitre des Equipements et des Investissements, auxquels s'ajoutent les frais élevés de fonctionnement, d'achat et d'entretien de matériel de tous ses Services, le Département des Travaux Publics de Monaco a les moyens, à lui seul, d'assurer la stabilité et le confort des entreprises et des commerçants installés en Principauté.

Le Service des Travaux Publics dispose de tous les moyens juridiques nécessaires pour faire respecter l'application de la priorité nationale. Si des difficultés demeurent, ce n'est donc qu'une question de volonté.

Volonté d'imposer à tous les opérateurs privés le simple respect de notre Constitution. Le Gouvernement s'était engagé pour que les opérations immobilières données en maîtrise d'ouvrage déléguée bénéficient aux entreprises installées en Principauté. Il n'a rien fait, sous prétexte d'immixtion excessive dans la gestion de ces opérateurs.

Mais comment l'Administration pourrait-elle prétendre des autres le respect de règles qu'elle ne suit pas à elle-même ? Les bureaux d'études étrangers qu'elle missionne écartent les entreprises monégasques avec des rapports d'analyse et des cahiers des charges partiels qui bénéficient souvent à des entreprises extérieures, quelquefois incompetentes mais toujours reconnaissantes. Faudra-t-il voir un jour, dans ce pays, qu'une personne soit condamnée pour corruption passive ou octroi d'avantages injustifiés pour que ces pratiques s'arrêtent ?

Je demande au Gouvernement de passer aux actes avant que le Conseil National ne fasse de la priorité des Monégasques, sous toutes ses formes, un sujet de conflit majeur. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

Monsieur le Conseiller pour les Travaux Publics, s'il vous plaît, voulez-vous répondre ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je serai bref, même si le sujet est vaste. S'agissant de la priorité aux entreprises de Monaco, j'ai informé le Conseil National que j'étais prêt à répondre (je l'ai déjà dit au Rectificatif je crois). C'est une question de délai qui ne nous a pas permis de le faire avant. Je suis prêt à démontrer que les entreprises monégasques ne sont pas en souffrance, en raison de la manière utilisée par le Service des Travaux Publics et les services qui en général donnent des ordres en matière de travaux. Je pourrai démontrer facilement, diapositives et diagrammes à l'appui, qu'elles peuvent en être satisfaites. Je crois même qu'il serait souhaitable que les choses demeurent. S'agissant de la maîtrise d'ouvrage déléguée, nous avons fait ce que nous avons dit, à savoir que nous avons intégré dans les clauses du contrat - c'est l'Administrateur des Domaines qui l'a fait sur les instructions du Gouvernement - une obligation de consultation de la part des opérateurs des entrepreneurs locaux, ce qu'ils ont dû faire, puisque je l'ai entendu de la bouche même des représentants de la Chambre du Bâtiment. Certes, tous n'ont pas été retenus, mais j'avais indiqué qu'on ne pouvait pas demander à un opérateur qui s'engageait sur des délais et sur un coût d'objectif que lui-même avait définis, d'avoir l'obligation de traiter à

n'importe quel prix et avec n'importe qui. Je crois que les entreprises qui ont répondu positivement et qui ont fait des offres intéressantes ont été choisies et j'en connais qui vont travailler avec ces opérateurs.

L'autre sujet que vous avez évoqué, et qui est antagoniste avec ce que je viens de dire, c'est que l'évolution des structures des Travaux Publics devrait nous conduire à travailler de manière tout à fait différente. Je ne serai pas aussi sévère que vous, je ne crois pas qu'il y ait une corruption latente de l'ensemble des intervenants à l'acte de bâtir à Monaco, même si nous payons peut-être - et des preuves en ont été apportées, souvent - assez cher un certain nombre de prestations. Ce que je veux dire, c'est qu'on ne fait plus de travaux publics aujourd'hui comme on en faisait en 1960, et la structure même du Service des Travaux Publics n'est plus du tout adaptée à ce dispositif. Mais je confirme ce que j'ai déjà dit, ce n'est plus le contrat d'architecte (qui donne l'autorité totale à nos maîtres d'œuvre de mener les travaux) qui s'appliquera. De ce fait, les règles de préférence aux entreprises monégasques n'auront plus cours non plus. Comment en effet appliquer une préférence à quelqu'un choisi sur un critère de rentabilité et d'efficacité ? Là il n'y a plus d'opportunité qui puisse jouer. Il faudra sérieusement peser le pour et le contre, sans chercher à moraliser de manière outrancière un dispositif qui fonctionne, certes peut-être avec quelques difficultés, (nous sommes appelés parfois à arbitrer). Car je ne crois pas, très sincèrement, pour avoir dirigé ce Service pendant quelque temps, qu'on y trouve matière véritablement à des dysfonctions majeures.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Ce dispositif fonctionne surtout pour les entreprises étrangères qui interviennent à Monaco sous les regards passifs des donneurs d'ordres. Je pourrai vous parler d'exemples précis en dehors des débats publics.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je vous propose qu'on en reparle en janvier, si vous voulez, moi je suis prêt, dès le 3, à venir vous exposer les résultats de cette analyse.

M. le Président.- Monsieur BOISSON demande la parole.

M. Claude BOISSON.- Vous avez mis en place, Monsieur le Conseiller, un système très intéressant pour la préférence aux entreprises monégasques dirigées par

des Monégasques, puisqu'il y a des catégories A, B, C et D. Simplement, il y a de nouvelles entreprises qui se créent avec des Monégasques et pour pouvoir être prioritaires, il faut qu'elles soient reconnues à une catégorie. Pour cela, il faut donc que la Commission qui s'en occupe les enregistre. Or, la Commission ne s'est pas réunie depuis fort longtemps. Alors, à moins que ça ne soit fait en décembre, si ce n'est pas fait, il faut quand même penser à la réunir, s'il vous plaît.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- La Commission se réunit tous les ans, c'est moi qui la préside. Elle s'est réunie comme l'an dernier au mois de décembre : elle s'est d'ailleurs réunie en deux séances, parce que l'importance des travaux le justifiait. Elle a arrêté la nouvelle liste, effectivement, des entreprises ayant accès aux marchés de l'Etat. Elle a assuré les classements, elle a modifié les plafonds et je peux vous assurer que le travail qui est fait avec la Chambre du Bâtiment, particulièrement vigilante au maintien de leur chiffre d'affaires mais aussi de l'égalité entre les entreprises, joue en plein. Et le Gouvernement statuera, je pense très rapidement peut-être au début janvier, pour officialiser ces dispositions.

M. Claude BOISSON.- Alors, Monsieur le Conseiller, il ne faut pas que vos collaborateurs me disent que la Commission ne s'est pas réunie depuis 18 mois et qu'elle va se réunir dans six mois, dans trois mois, puis en décembre. Vous savez très bien de quoi je parle, il ne faut pas me raconter n'importe quoi. Je vous apporterai le dossier en question.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Tout dépend du collaborateur que vous avez consulté, appelez-moi, je vous répondrai.

M. Claude BOISSON.- Oui, Monsieur, votre proche collaborateur et la personne qui s'occupe personnellement du Service. Alors, il ne faut pas dire n'importe quoi, vous savez bien que la Commission ne s'est pas réunie enfin !

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Mais enfin, si c'est lui-même qui en assure le secrétariat, je ne vois pas comment il peut vous dire qu'elle ne s'est pas réunie !

M. Claude BOISSON.- Vous me donnerez les dates, parce que, à ce moment-là, il y a une bavure.

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rappeler au Gouvernement qu'il existe un certain nombre de petites entreprises du bâtiment à Monaco. D'ailleurs, elles se sont regroupées sous un sigle GEMB : Groupement des Entreprises Monégasques du Bâtiment. Ces petites entreprises ont été créées par des nationaux. Elles emploient du personnel monégasque et non monégasque, mais elles participent à l'économie du pays.

Ce que je voudrais dire, c'est qu'elles ne soient pas oubliées sur un certain nombre de travaux que l'Etat comprend, soit pour l'entretien des bâtiments dont il est maître, soit bien entendu, lorsque vous faites appel à maîtrise d'œuvre déléguée. Il faut que vous demandiez qu'on fasse appel à ces petites entreprises. Je crois qu'il ne faut pas les oublier car c'est très important pour l'économie du pays.

M. le Président.- Oui, absolument et cela m'amène à faire maintenant la remarque que je voulais faire à la fin de ce débat : on a parlé tout à l'heure, à travers l'intervention de M. SPILLOTIS-SAQUET, de la maîtrise d'ouvrage déléguée et, effectivement, des plaintes nombreuses nous remontent des entrepreneurs monégasques qui ont le sentiment aujourd'hui d'être écartés de ces chantiers des maîtres d'ouvrage délégués. Je voudrais rappeler, vous l'avez d'ailleurs reconnu Monsieur BADIA, que lorsque le Conseil National en a accepté le principe, il vous a dit de manière parfaitement claire qu'il souhaitait que la maîtrise d'ouvrage déléguée, bien naturellement, respecte les priorités pour les entreprises de Monaco. Vous nous avez confirmé ce soir ce que vous nous aviez dit à l'époque, que ce serait effectivement un des critères de choix des maîtres d'ouvrage délégués.

Apparemment, cela ne fonctionne que plus ou moins bien. J'oserai dire, plus ou moins mal aujourd'hui. Il est nécessaire que vous le leur rappeliez, et nous allons le faire aussi, mais c'est vous qui donnez les marchés, donc c'est vous qui avez, sans doute, la possibilité d'être plus écouté que nous. Il faudrait quand même rappeler aux entreprises générales qui ont été retenues et qui sont toutes des entreprises de Monaco, nous nous en sommes félicités, car nous ne sommes pas allés chercher des entreprises générales extérieures à Monaco et Dieu sait s'il y en a, de Paris, de Rome ou d'ailleurs, qui sont intéressées par les chantiers monégasques. Donc, il faudrait tout de même rappeler aussi aux entrepreneurs qui ont été retenus pour être des maîtres d'ouvrage

délégués, qu'ils doivent appliquer à leurs sous-traitants ce qu'ils ont demandé au Gouvernement et au Conseil National de leur appliquer à eux-mêmes, c'est-à-dire effectivement de faire travailler les entreprises installées à Monaco. Il y a là une logique qui me semble évidente et je crois qu'il y a suffisamment d'entreprises installées en Principauté dans la sous-traitance, dans tous les corps de métiers, pour que l'on trouve pratiquement toujours une entreprise avec un rapport qualité-prix satisfaisant. Evidemment, on trouvera toujours moins cher et même du dumping, à l'extérieur, si on va chercher les entreprises dans certains pays, qui n'ont pas les mêmes contraintes de loyer, qui n'ont pas les mêmes contraintes de déclaration de tous leurs ouvriers etc... on pourra toujours trouver moins cher. Demander à une entreprise de Monaco de baisser son prix, au-dessous de son coût de revient, comme j'ai hélas un ou deux exemples à ma connaissance n'est pas la solution pour nous faire croire que l'on respecte la priorité.

Puisqu'on a admis l'idée que l'on ne consulterait pas pour les entreprises générales en dehors de Monaco, avant qu'on ne se fâche et qu'on ne décide d'imposer à l'avenir cette règle aussi pour la sous-traitance, il serait peut-être bon qu'on lance encore un appel à l'intelligence et à la bonne volonté des trois entreprises qui ont été retenues. Voilà, je ne dis pas que tout est mal, il y a aussi des maîtres d'ouvrages délégués qui ont retenu des entreprises monégasques, mais tout n'est pas parfait, loin de là et nous avons des exemples.

Donc, Monsieur BADIA, faites passer ce message que si ce n'est pas respecté, si on ne nous prend pas au sérieux et si en fait on dit d'un côté oui à la priorité et de l'autre, on fait le contraire de ce qu'on dit, eh bien, faites entendre le message que la prochaine loi sera très rigide et très stricte et que ce n'est pas forcément l'intérêt des entreprises générales.

Mais là, il y a quelque chose à faire vite, parce qu'il y a encore beaucoup de chantiers pour lesquels les entreprises de second œuvre n'ont pas encore démarré. On peut donc encore rattraper beaucoup d'entreprises monégasques. Monsieur BADIA, faites passer ce message et, éventuellement, envisageons à l'avenir si les gens ne sont pas raisonnables, d'imposer la règle de ne pouvoir sous-traiter que pour des entreprises installées à Monaco.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je l'ai déjà fait, je le referai. Je l'ai fait, il n'y a pas longtemps, moins d'un mois, auprès des trois opérateurs qui sont en lice et en opération aujourd'hui.

M. le Président.- Mais alors, qu'ils nous entendent bien parce que si ce n'est pas suivi d'effet, nous vous demanderons, dès la prochaine opération, de mettre la sous-traitance obligatoire aux entreprises monégasques dans le contrat. Et je ne pense pas qu'ils protesteraient puisqu'ils nous ont demandé cette clause pour eux-mêmes en tant qu'entreprise générale; voilà, je pense qu'il y aurait une logique.

M. Claude BOISSON.- Encore une fois, Monsieur le Président, je me permets d'appuyer, aux entreprises de Monaco dirigées par des Monégasques. Parce qu'un Chinois qui vient ici et qui a une S.A.M., il est entreprise de Monaco. Alors je dis entreprises dirigées par des Monégasques. Et puis, je reviens sur ce que vous disiez, le principe c'est que quelquefois, il y a des enveloppes et certaines entreprises honnêtement, nous avons des témoignages en ce moment de certains chefs d'entreprises qui nous disent à ce prix-là, je ne peux pas travailler. Puis il y a des gros malins qui y arrivent, ceux-là sont des entreprises monégasques, mais pas dirigées par des Monégasques.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je ne vais pas entrer dans un débat technique qui n'est pas de mise ici mais je peux vous assurer que le travail fait au sein de la Commission, et sous la vérification de la Chambre Patronale nettement vigilante, tend effectivement à « monégasquiser » ce qui est « monégasquisable » et pas au-delà. La preuve en est d'ailleurs – il y aura peut-être des surprises *in fine* – que certaines entreprises ayant pignon sur rue et n'étant pas forcément monégasques seront appelées effectivement à être déclassées.

M. le Président.- Bien évidemment quand je parle d'entreprises monégasques, il faut entendre possédées et dirigées par des Monégasques.

Monsieur NOTARI, je vous en prie, sur un autre sujet effectivement parce qu'il est temps qu'on continue.

M. Fabrice NOTARI.- Excusez-moi, je voulais intervenir à la page 20 pour la ligne « chauffage des immeubles publics », mais ça concerne aussi les Travaux Publics, c'est pour cela que je me permets de le faire.

Donc en fait, je vais intervenir sur le siège, parce que je trouve anormal que les Conseillers Nationaux soient obligés de se lever en séance pour fermer des fenêtres, s'occuper des chauffages d'appoint que l'on a ici, entre autres, nous sommes obligés donc de travailler dans des conditions désagréables.

Ça concerne le Service des Travaux Publics, parce que j'aimerais savoir où en est le projet du Conseil National, la maison de tous les Monégasques ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- La fameuse Commission technique, dont je vous avais indiqué qu'elle devait préparer l'ensemble des dossiers, a fait son travail. Le rapport a été adressé à la fin de la semaine dernière à mon Département, il m'appartient donc maintenant de solliciter les membres du jury. J'ai demandé à mon secrétariat de commencer à le faire, mais dans la mesure où malheureusement, nous arrivons aux fêtes, je pense que nous ne pourrons mener cette opération de jugement

par des personnes compétentes, que dans les quinze premiers jours de janvier. Dans tous les cas c'est le but que je me suis assigné.

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre aux voix.
Avis contraires? Pas d'avis contraires.
Abstentions? Pas d'abstention.
Ce chapitre 76 est adopté.

(Adopté).

(Suspension de la séance à 20 heures 55.)

M. le Président.- La séance est reprise.

Monsieur le Directeur Général, nous continuons.

M. le Directeur Général.-

CH. 77 – DEUC – URBANISME

377.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	983.800
377.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	39.300
377.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	3.400
	<u>1.026.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Ce chapitre 77 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 78 – AMENAGEMENT URBAIN – VOIRIE

378.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.293.000
378.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	40.200
378.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	91.900
378.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION	4.554.000
378.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	88.000
	<u>6.067.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Ce chapitre 78 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 79 – AMENAGEMENT URBAIN – JARDINS

379.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	3.533.000
379.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	48.000
379.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	216.000
379.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION.....	106.100
379.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>356.500</u>
	<u>4.259.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Excusez-moi, Monsieur le Président, en fait j'ai raté le chapitre précédent mais c'est sensiblement la même chose. Simplement, si le Conseiller pouvait nous rappeler sa position sur la question que nous avons posée : nous souhaitons une étude sur l'utilisation du couloir bus pour les deux roues. Nous avons reçu une lettre du Gouvernement nous indiquant que la Commission s'était réunie en considérant que ce n'était pas une bonne chose, mais compte tenu qu'un certain nombre de personnes dans le public sont intéressées, je pense qu'il serait intéressant d'en connaître une petite synthèse. Merci.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je connais effectivement la position de rejet de principe de la Commission. Je crois qu'elle s'appuie sur le Code de la route international, à savoir que le couloir bus est utilisé par les véhicules publics, donc ceux qui transportent en priorité plusieurs personnes pour leur permettre de circuler sans ralentissement anormal lié au trafic. C'est ce contexte qui rend plus que délicate l'acceptation de véhicules tiers à l'intérieur des corridors réservés. Aussi un avis défavorable avait-il été émis pour les deux roues. Un autre avis défavorable a été émis, on souhaitait en effet favoriser les véhicules électriques en leur accordant le privilège de circuler dans les couloirs réservés. Se référant au Code de la route international, on n'a pas souhaité donner suite à la demande faite. C'est essentiellement une question de sécurité.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO demande la parole.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une intervention sur, j'allais dire, le dysfonctionnement de certains services de l'Administration.

En effet, l'avenue des Castelans se situe derrière le Stade Louis II. Cette avenue était pavée et la vitesse limite autorisée de 30 km par heure. Cependant, personne ne respectant cette vitesse, le bruit du déplacement des véhicules sur les pavés était devenu insupportable pour nos compatriotes vivant dans les immeubles adjacents, c'est-à-dire, les 10, 12 et 14, avenue des Castelans.

Le Département des Travaux Publics décide donc d'entreprendre, enfin, des travaux importants pour supprimer cet inconvénient. Le goudronnement de cette avenue a donc été exécuté. On aurait pu penser à la fin des travaux que cette avenue redeviendrait libre à la circulation, d'autant qu'il existe une sortie des parkings des immeubles adjacents.

Or, sitôt les travaux finis et le nouveau revêtement mis, le Département décide de fermer cette avenue à la circulation. Deux barrières imposantes sont placées pour matérialiser cette fermeture, à la sortie et à l'entrée de l'avenue et la sortie du parking est condamnée. L'avenue est devenue, et c'est écrit, rue piétonne. Les questions qui se posent, sont évidentes : est-il nécessaire de dépenser tant de budget pour changer le revêtement d'une avenue, alors qu'on avait l'intention de fermer cette avenue à la circulation ?

De plus, on apprend que les barrières posées sont provisoires et que, dans pas longtemps, des barrières automatiques devront être placées là où sont les anciennes barrières. Ce qui évidemment va aggraver la note. Je peux vous dire que cette affaire a entraîné beaucoup de commentaires de la part de nombreux riverains monégasques, qui, à juste titre, se sont demandés si on ne jetait pas l'argent par les fenêtres, car tout cela a coûté 200.000 €.

M. le Président.- Que peut-nous répondre Monsieur BADIA à cette pertinente intervention ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- C'est extrêmement simple, les riverains se sont plaints et je

crois avec juste raison, de l'utilisation abusive de cette voie. Je rappelle que c'était une voie dite « zone 30 » qui, normalement, devait être circulée doucement, mais qui malheureusement se trouvait, en particulier pendant la nuit, empruntée par des personnes en deux roues qui circulaient rapidement et perturbaient sérieusement le repos nocturne des riverains. De plus, cette rue destinée à la desserte des immeubles, se retrouvait "parasitée" par un stationnement abusif. Elle avait donc perdu tout à fait sa vocation.

On a donc, pour répondre à la demande des riverains, dans un premier temps, modifié le dispositif de roulement afin d'éviter le bruit caractéristique des véhicules sur les pavés et, précisément, faute de crédit disponible, nous avons mis en place un dispositif de barrière qui sera d'ailleurs utilisé dans un autre secteur de Monaco. Nous avons prévu au plan technique la mise en place ultérieure de barrières différentes, télécommandables propres à permettre la réutilisation de la sortie du parking et la limitation d'accès de cette voie aux seules personnes qui ont la nécessité d'y aller.

Entre temps malheureusement, la nature ayant horreur du vide, parce qu'on en avait refait le revêtement, cette rue était devenue le vélodrome des jeunes; aussi une deuxième requête des riverains est-elle arrivée au niveau du Département, disant : « c'est bien beau, vous nous aviez promis la tranquillité, mais on ne l'a pas, puisque de toute évidence on a encore plus de bruit qu'avant. » On a donc mis des barrières provisoires rendant effective la limitation des accès. Dès janvier ou février, quand le dispositif télécommandable sera en place, nous aurons retrouvé une rue à accès limité, telle que prévue dans le plan d'urbanisme depuis toujours.

M. Claude CELLARIO.- Ce qui est surprenant, c'est que vous voulez la mettre en rue piétonne, c'est écrit. Si donc vous changez dans quelques mois, il va y avoir des commentaires qui diront : « Ils ne savent pas ce qu'ils veulent, parce qu'il est écrit sur des panneaux que c'est une rue piétonne. »

Si vous décidez vraiment de la mettre en rue piétonne ce qui, moi, ne me choque nullement, pourquoi dépenser autant d'argent pour enlever quelques pavés, qui, je le

rappelle, avaient été mis, à l'origine, pour rendre très agréable cette rue qui se trouve derrière le Stade.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Qui dit rue piétonne, dit effectivement accessibilité minorée, mais pas interdiction aux personnes autorisées; et vous rappelez avec juste raison qu'il y a une sortie de parking à cet endroit. Tous les véhicules allant sortir du parking et roulant sur les pavés auraient engendré le bruit que tout le monde dénonce. Donc il n'était pas aberrant :

- 1) de modifier la surface de roulement;
- 2) de restituer malheureusement en un deuxième temps, à la rue son vrai caractère, c'est-à-dire limité, mais en le limitant aux seules personnes ayant le droit d'accès.

M. Claude CELLARIO.- Je vous entends bien, mais vous auriez pu garder la rue telle qu'elle est, fermer le parking, puisque de toute manière cela fait maintenant plus d'un mois et demi qu'il est fermé, et mettre la rue piétonne. Et ce ne sont pas les quelques véhicules de livraison qui auraient changé quelque chose. Quant aux gamins qui font du vélo, excusez-moi mais je ne crois pas que cela fasse autant de bruit, surtout sur une rue goudronnée par rapport à une rue pavée.

M. le Président.- Bien, je crois qu'on a entendu les arguments des deux côtés, on va passer à la suite.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Les riverains ne nous ont pas rapporté ce que vous nous indiquez ce soir.

M. le Président.- Nous allons passer au vote sur ce chapitre.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Ce chapitre 79 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 80 – DIRECTION DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

380.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.014.000
380.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	37.000
380.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1.700
	<u>1.052.700</u>

M. le Président.- Monsieur Jean-Pierre LICARI, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre LICARI.- Suite au rejet par le Conseil National du projet de loi gouvernemental sur le salaire, je voudrais savoir quelle est la politique du Gouvernement en la matière ou même s'il a une politique ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je n'ai rien à dire de plus que ce que nous avons déjà dit dans cet hémicycle, il y a peu.

M. le Président.- Effectivement, j'ai demandé à tout le monde d'être synthétique pour que l'on puisse terminer à une heure pas trop avancée de la matinée, mais là, je dois dire que ça va au-delà de ce que je souhaitais !

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je crois qu'il n'est pas utile de répéter ce que j'ai déjà dit. Je crois que tout le monde l'a entendu.

Si, j'ai confirmé la parité, j'ai confirmé aussi d'autres dispositions; donc je ne reviendrai pas sur le dispositif.

M. le Directeur Général.-

CH. 82 – TRIBUNAL DU TRAVAIL

382.010 – FRAIS DE PERSONNEL	112.000
382.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	15.800
	<u>127.800</u>

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une intervention un peu technique, j'en suis désolé, mais importante sur le plan des principes.

Il a été porté à ma connaissance un problème de procédure devant le Tribunal du travail. En effet, il peut arriver que des faits, objets d'une procédure devant cette juridiction, donnent parallèlement lieu à une procédure devant le Juge des Référé, sur les mêmes faits, celui-ci se trouvant amené dans une certaine mesure à prendre des positions plus ou moins directrices dans l'ordonnance qu'il rend, alors même que la juridiction du travail n'a pas encore statué sur le fond, et alors même que le

J'ai rappelé la durée pendant laquelle l'aide se trouvait appliquée, la volonté de gommer la future évolution du SMIC en juillet. Je n'ai donc rien à ajouter de plus.

M. Jean-Pierre LICARI.- Donc, vous n'allez pas présenter de nouveaux projets de loi, c'était le sens de ma question.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Si tel était bien le sens de votre question, ma réponse est non.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions? On a déjà beaucoup parlé du droit social, notamment dans d'autres séances consacrées à ce budget, s'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires? Trois avis contraires.

Abstentions? Pas d'abstention.

Ce chapitre 80 est adopté.

(Adopté;

MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI
et Jacques RIT votent contre).

Tribunal de Première Instance présidé par le même magistrat, le Juge des Référé, se trouve être la juridiction d'appel du Tribunal du Travail. Ces circonstances remettent en cause le principe du double degré de juridiction, car ayant déjà partiellement connu du litige au titre du référé, le magistrat présidant la juridiction d'appel ne peut sereinement connaître du fond.

Ce faisant, on se trouve en contradiction avec l'une des dispositions de la Convention Européenne des Droits de l'Homme prévoyant le droit à un procès équitable.

Il conviendrait donc, et c'est la solution que je souhaitais proposer, que nous soyons saisis d'un projet de loi faisant de la Cour d'Appel et non plus du Tribunal de Première Instance, la juridiction d'appel du Tribunal du Travail, ce qui relève par ailleurs d'une logique toute naturelle.

Enfin - et je tiens quand même à le relever - il y a une surcharge de travail manifeste qui incombe au Juge de Paix qui est aussi le Président du Bureau de Jugement du Tribunal du Travail, puisqu'il a la charge tout seul de rédiger tous les jugements de cette juridiction, alors que justement la tâche est partagée entre plusieurs magistrats dans les autres juridictions. Il serait à cet égard fort opportun que nous soyons saisis d'un projet de loi modifiant le fonctionnement du Tribunal du Travail, en prévoyant la nomination de juges suppléants chargés d'assister le Président du Bureau de Jugement ou, à tout le moins, d'assistants de justice susceptibles d'aider le Président dans la préparation des jugements

Et je conclurai, Monsieur le Président, en m'étonnant et peut-être en suggérant aussi – vu la proche réorganisation des Départements – que le Tribunal du Travail relève du Département des Affaires Sociales alors qu'il me semble avoir une vocation naturelle à relever des Services Judiciaires. Donc je souhaiterais, là aussi peut-être, qu'on puisse réfléchir à un transfert éventuel.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je peux peut-être répondre à certains éléments. Sur le premier point, je prends acte, du souhait exprimé concernant l'appel à l'égard du Tribunal du Travail. Ce point sera noté et porté sur la table du Gouvernement et des Services Judiciaires. Sur le volume de travail du Tribunal du Travail, je vous rejoins pleinement. Je sais que Mme GASTALDI a énormément de travail et que le nombre d'affaires portées désormais de manière quasi récurrente devant le Tribunal, est sans cesse croissant. Je partage donc votre préoccupation. Je me suis engagé à la voir en janvier pour parler de cette affaire. Sur le troisième point, par contre, je dois dire, combien je suis attaché pour ma part à ce que le Tribunal du Travail (qui est une instance prud'homale) ne soit pas rattaché aux Services Judiciaires; mais je laisse le soin au Gouvernement de statuer sur ce sujet de manière ultérieure.

M. Jean-Pierre LICARI. Excusez-moi, Monsieur le Président, je peux donner une réponse partielle à mon Collègue GARDETTO, sur un point.

Un deuxième Juge de Paix est prévu. C'est lors de la Commission de Mise à jour des Codes que cette information a été communiquée.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je l'ignorais, je remercie Monsieur LICARI de cette information.

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est un progrès si, effectivement, il y a un partage des tâches.

M. le Président.- Monsieur NIGIONI, vous avez la parole.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une intervention rapide. Je partage en grande partie l'intervention de notre collègue GARDETTO, mais je voudrais ajouter, je crois, si ma mémoire est exacte, que le Conseil Economique et Social en avait fait un vœu afin de prévoir un texte qui justement permettrait au Tribunal du Travail d'avoir une procédure de référé. Il me paraît indispensable que cette voie soit étudiée dans l'intérêt de cette justice.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Oui, le Président m'en avait parlé et je crois que c'est tout à fait fondé.

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA, nous vous écoutons.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Très vite parce que beaucoup de choses ont été dites, mais je voulais partager tout à fait l'intervention de mes collègues, d'autant que j'ai écrit récemment un courrier à M. le Président de la Commission de Législation, pour le saisir justement de ces difficultés et proposer soit que l'appel soit basculé sur la juridiction d'appel naturelle, c'est-à-dire la Cour d'Appel, soit effectivement, conformément au vœu du Conseil Economique et Social, qu'un référé prud'homal intervienne.

Et je voudrais clôturer mon propos en soulignant également que, au-delà du travail considérable qui est effectué par cette formation, je parle sous contrôle d'un ancien membre du Tribunal du Travail, *je crois qu'on peut dire aussi, nonobstant la présidence systématiquement française de cette juridiction, qu'elle a à cœur, et je rejoins l'intervention que je faisais tout à l'heure, de respecter la spécificité de Monaco et de ne pas faire du copier/coller avec la jurisprudence française. Il faut les remercier et continuer dans cette voie-là.*

M. le Président.- Je vais donc mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Ce chapitre 82 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 84 – POSTES ET TELEGRAPHES

384.000 – POSTES ET TELEGRAPHES..... 7.186.700

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 84 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 85 – SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

385.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... 1.265.700

385.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... 100.300

385.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL 194.400

385.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION 34.700

385.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE..... 1.000

1.596.100**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 85 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 86 – SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

386.000 – SERVICE DES PARKINGS PUBLICS..... 13.206.000

M. le Président.- Monsieur ROBILLON a la parole.**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vous soumetts un problème qui m'a été rapporté à plusieurs reprises. Des patients, oui ce sont des patients puisque je les ai vus comme cela, mais des justiciables, des abonnés des parkings publics, se plaignent du fait que les parkings publics sont payés par trimestre. Il y a des gens qui ont des revenus modestes. Est-ce que des études ont été faites ou pourrions-nous faire des études sur la possibilité de mensualiser, peut-être sous condition ou autre, pour rendre la vie un peu plus facile aux gens aux revenus modestes.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je pense qu'effectivement, il est légitime aujourd'hui de réfléchir à un dispositif de cet ordre. C'est un peu compliqué au plan pratique, mais je ne pense pas que la procédure soit particulièrement complexe, il y aura certainement un temps nécessaire de mise au point.

M. le Président.- Très bien, ce sera un choix supplémentaire intéressant. Ou trois mois ou un mois pour la fréquence des paiements.

Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie, vous avez la parole.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Uniquement pour demander au Gouvernement quelle est la raison de la diminution du bénéfice des parkings de façon non négligeable, entre le Primitif 2005, donc la prévision de cette année, la prévision de l'année prochaine et le Rectificatif 2004, pour des recettes qui sont en très, très légère augmentation. Il y a une diminution des résultats qui n'est pas en principe cohérente, mais il y a certainement une explication et je ne l'ai pas.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je n'ai pas ici les détails. En référence aux questions que vous aviez posées et que j'avais examinées en séance privée, l'essentiel est lié à l'augmentation des frais de personnel : nous avons ouvert de nouveaux parkings, mais malheureusement, la fréquentation n'a pas été à la hauteur de nos espérances.

Donc, il y a eu un décalage entre l'accroissement des dépenses et la diminution relative des recettes, par rapport à nos estimations.

M. Vincent PALMARO.- Ceci pour 2004, mais vous prévoyez le même phénomène pour l'année prochaine alors ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Par précaution.

M. le Président.- Je mets à présent ce chapitre aux voix. Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 86 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 87 – AVIATION CIVILE

387.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	705.000
387.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	12.200
387.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	33.200
387.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>284.300</u>
	<u>1.034.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 87 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 88 – BATIMENTS DOMANIAUX

388.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.347.000
388.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	18.300
388.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	<u>19.800</u>
	<u>1.385.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 88 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 89 – DEUC – ENVIRONNEMENT

389.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	479.000
389.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	3.000
389.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	223.200
389.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>83.100</u>
	<u>788.300</u>

M. le Président.- Monsieur BLANCHY a la parole.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Les aspects environnementaux prennent une importance croissante dans la société civile, on le constate tous les jours.

Parallèlement, et en accord avec une action internationale menée à la fois par les Services de la Délégation à l'Environnement International d'une part, et de la Coopération Internationale d'autre part, actions d'envergures médiatiques assez visibles du public, la Direction de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Construction assure la mise en place et le suivi de plans environnementaux dépendant des nombreuses conventions et accords internationaux auxquels Monaco adhère depuis de nombreuses années et ratifie annuellement.

Cette action est beaucoup moins apparente pour le grand public.

D'autre part, l'analyse et le contrôle technique de la pollution de l'eau, de l'air et du milieu marin ainsi que ceux des rejets industriels et urbains, de la sismologie, monopolisent une part importante de l'activité de ce Service. Il en est de même en ce qui concerne la diffusion des informations recueillies et des mesures prises pour préserver la biodiversité marine et terrestre et généralement pour l'amélioration de la qualité de l'environnement à Monaco.

Pour le moment, Monaco, circonspect, ne ratifie pas encore la convention d'Aarhus, qu'il a signée en 1998 et qui implique une participation du public à l'action environnementale, avec recours juridiques possibles.

On comprend là qu'il faille en examiner toutes les conséquences.

Monaco semble aussi avoir du mal à appliquer le texte Agenda 21, issu de la Convention de Rio en 1992, ratifié en 1994 par Monaco, engageant les collectivités locales dans la mise en application des développements durables.

Pour autant, des propositions de projets, de plus en plus fréquentes, émanant d'associations soucieuses de la

qualité de vie dans le pays sont soumises au Gouvernement.

Leur mise en œuvre impliquerait des services différents de l'Administration.

J'évoque ici, par exemple, le projet d'une piste cyclable le long du bord de mer, le classement des falaises du Rocher ou d'autres encore.

Ce désir grandissant de la part du public d'être informé d'une part, et d'autre part, de participer aux actions menées en faveur de l'environnement, sujet qui le concerne au premier plan, est un phénomène nouveau dont il faut se réjouir et qui demande à être géré avec attention par le Gouvernement, en concertation avec ses différents services concernés et les organismes demandeurs.

Une réflexion globale sur ce sujet devrait être engagée pour répondre à cette nécessité et à ce besoin légitime de la population.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour les Travaux Publics, je vous en prie.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je connais effectivement les idées qui ont été développées et l'apparition de la nouvelle association - qui est une fédération en fait d'associations existantes - puisque c'est de Monaco Développement Durable, si je ne me trompe. Effectivement, un certain nombre d'idées a été développé par cette association; elles justifieraient certainement une coordination des Services. Je pense que le futur Département de l'Environnement et de l'Équipement sera peut-être mieux à même qu'on ne l'est aujourd'hui de répondre à cette globalisation.

M. le Président.- Monsieur Claude BOISSON a demandé la parole.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai quatre questions à poser, je vais les enchaîner par souci d'efficacité.

Quelle est la position du Gouvernement sur le problème des établissements ou locaux ouverts au public et disposant, à titre habituel, d'une animation ou d'une ambiance musicale nocturne? Quelle est ou sera la règle ?

Comment comptez-vous rendre à la fois attractifs ces lieux ludiques et préserver les attentes des résidents qui veulent une ville tranquille et silencieuse ?

La plupart des Conseillers Nationaux semblent, jusqu'alors, avoir plutôt opté pour une politique d'animation attractive dans des conditions raisonnables.

Deuxième question : dans votre rapport, vous avez noté une cartographie sonore, en prévoyant un plan d'action de lutte contre le bruit ou de préservation de zones calmes. Je me réjouis de cette bonne intention mais je ne comprends pas ce que cela signifie, compte tenu qu'il y a du bruit dans tous les quartiers, en raison des travaux utiles et nécessaires ?

Confirmez-vous le remplacement des analyseurs de la qualité de l'air ?

Dernière question : confirmez-vous une opération de nettoyage de la surcharge sédimentaire du « tombant à corail » de la pointe des Spélugues ?

Merci.

M. le Président.- Alors là, la dernière question est pointue je dois dire !

(Rires.)

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je répondrai, si vous voulez, à la première, parce qu'elle concerne plusieurs Départements par définition.

Notre vision commune est celle que vous avez évoquée à la fin de cette question particulière, c'est-à-dire un souci de maintenir une animation à Monaco, cela me paraît devoir être une priorité; il faut que Monaco soit attractif la nuit comme le jour. Ceci étant, il ne faut pas non plus que cela apporte une gêne abusive pour les gens qui vivent en Principauté et donc il faut essayer de maintenir cela dans certaines limites raisonnables qui sont discutées avec les établissements qui peuvent être concernés. Mais l'idée majeure reste tout de même, n'en déplaise d'ailleurs à certains services de l'Administration qui, eux, ont pour mission plutôt de faire respecter des règles fixes, que Monaco soit attractif la nuit aussi.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir dit ce que j'allais dire, parce que vous nous déclarez cela depuis quelques mois comme le souhaite le Conseil

National et je suis convaincu que vous le dites avec sincérité parce que c'est la bonne politique pour Monaco. Mais dans les jours qui suivent certaines de ces déclarations en privé, il y a certains services chargés de la répression qui font le contraire de ce que vous nous dites. Donc je pense qu'effectivement, il serait bon de définir des règles, de les édicter, de les faire appliquer avec souplesse et à tous de la même manière. Nous en avons parlé souvent dans cette enceinte, c'est vrai que ce qui nous remonte de la ville, c'est que les règles ne sont pas toujours très bien connues et très claires et qu'elles ne seraient pas, parfois, appliquées partout de la même manière. Nous sommes d'accord sur la politique générale, il faudrait donc qu'on arrive, avec les services de l'Administration, entre ceux qui sont chargés d'encourager de l'animation, le commerce et le tourisme et ceux qui sont chargés de faire la police et de faire respecter le calme, à ce qu'ils se coordonnent.

M. le Ministre d'Etat.- Il y a tout de même une coordination, rassurez-vous, mais, bien sûr, il peut y avoir quelques rigueurs et je regrette que cette table ne soit pas au complet.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Les questions de Monsieur BOISSON sont de ma compétence dès lors qu'elles sont plus sélectives. La cartographie sonore est une analyse qui a été faite par mon prédécesseur, je crois, à la demande du Conseil National. Michel Sosso s'était avancé, et il avait raison, à faire analyser l'ampleur des bruits à Monaco. Donc, nous sommes aujourd'hui en possession - et je peux la présenter au Conseil National, à l'occasion des Grands Travaux notamment, ou même avant - d'une carte de la Principauté recensant, je ne dirais pas heure par heure, mais à des périodes données de la Principauté, tant le jour que la nuit, l'intensité sonore relevée. On constate à l'évidence des zones calmes et des zones moins calmes. On peut considérer cette étude, comme lorsqu'on fait un état d'environnement, constitue un état zéro, va nous permettre de déterminer les secteurs dans lesquels il convient de travailler. La première action, qui devrait être menée l'année prochaine, sera de se concentrer sur les établissements scolaires pour voir comment mieux isoler, comment mieux tranquilliser l'environnement de ces établissements pour que les élèves y travaillent en meilleure quiétude. Le deuxième volet, assez évident, sera de juger de l'impact que les aménagements en cours en termes de voirie vont apporter aux divers quartiers.

Au fur et à mesure de l'avancement, d'autres sujets pourront être pris en compte et bien sûr concourir, c'est le but, à une diminution de ces émergences de bruit que nous avons constatées.

En ce qui concerne le remplacement des analyseurs, j'avoue que c'est là une question technique à laquelle je ne saurais répondre ici. Je pense que s'il s'agit simplement de l'obsolescence d'analyseurs, oui s'il y a nécessité de remplacer ces analyseurs pour des raisons techniques.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Conseiller, je vous demandais de confirmer parce que dans le rapport, j'ai vu qu'il est prévu de remplacer huit analyseurs.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Oui, mais je n'en connais pas la raison technique; je pense que c'est la vétusté. Et quant au tombant coralligène, oui effectivement il est prévu de le « dépoussiérer », si l'on peut dire. Si nous ne l'avons pas fait jusqu'à présent, c'est que nous n'avons pas encore décidé s'il convenait ou non de faire le fameux merlon dans l'environnement de l'avant-port. La décision devrait être prise dans le courant du mois de janvier à venir et donc, nous n'allions pas *a priori* nettoyer quelque chose qui risquait d'être encore altéré. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas encore travaillé; mais s'il advenait que ce secteur ne fasse pas l'objet de travaux polluants, bien sûr nous entamerions sans tarder le nettoyage d'ores et déjà prévu.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET demande la parole.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais simplement réagir sur le tombant coralligène pour dire, Monsieur le Conseiller, qu'il ne faut plus se soucier de ce tombant, il est détruit. Le tombant coralligène est détruit.

M. le Président.- Vous avez là quelqu'un qui vous parle en connaissance de cause.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Oui, je sais qu'il est fortement altéré.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Non, non, je persiste, il est détruit. J'avais fait une vidéo que j'ai

adressée à qui il fallait, je pense que ça ne lui est pas parvenu, mais il est détruit.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je n'ai pas vu la vidéo, donc je ne peux pas juger; mais si vous m'en donnez une, volontiers.

M. le Président.- Faites une copie, si vous l'avez encore, de cette vidéo pour le Conseiller, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET. Merci.

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai remarqué tout à l'heure que M. le Ministre d'Etat avait insisté à plusieurs reprises sur la nécessité que Monaco demeure attractif la nuit.... Le Gouvernement aurait-il quelque audacieux projet dont il ne nous aurait pas encore livré la teneur à cet égard ?

M. le Ministre d'Etat.- Cela me paraît relever plutôt de l'initiative privée. Tout ce que nous pouvons faire, c'est nous assurer que les établissements qui souhaitent rester ouverts tardivement respectent un certain nombre de règles, notamment insonorisent, dans toute la mesure du possible, c'est-à-dire les établissements où il y a de la musique, voilà ce que nous faisons. Nous ne bridons pas l'initiative privée mais nous voulons la contenir dans des limites qui soient tout de même raisonnables et qui peuvent varier d'ailleurs dans le courant de l'année; il y a des périodes de l'année où l'heure tardive n'est pas justifiée. Voilà, mais l'idée, et vous l'avez bien enregistrée, il faut quand même qu'il y ait une animation à Monaco, y compris à des heures qui peuvent être considérées comme un peu tardives.

M. le Président.- Sentiment partagé, on en a parlé souvent entre nous.

On va passer aux votes, si vous le voulez bien.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 89 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 90 – PORT

390.000 – PORT

3.654.300

M. le Président.- Beaucoup d'interventions ont déjà eu lieu sur le chapitre du Port.

Je mets à présent ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 90 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 91 – AMENAGEMENT URBAIN – ASSAINISSEMENT

391.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.162.000
391.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	19.500
391.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	92.300
391.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION.....	578.500
391.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>260.000</u>
	<u>2.112.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 91 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 92 – CONTROLE CONCESSIONS ET TELECOMMUNICATIONS

392.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	589.000
392.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	142.000
392.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	22.800
392.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	20.500
392.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>469.300</u>
	<u>1.243.600</u>

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, vous avez la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Plus une question qu'une intervention. Nous avons évoqué dans cette enceinte en d'autres occasions – c'était M. le Conseiller pour les Finances, qui l'avait mentionné – la reprise d'une réflexion sur une politique satellitaire. Je voulais savoir s'il avait des éléments à nous communiquer à cet égard.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Non, rien de nouveau, elle est toujours sur orbite.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Elle risque d'y rester.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Elle est en géostationnaire !

(Rires).

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 92 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 93 – DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DES ETUDES D'URBANISME

393.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	448.000
393.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	16.000
393.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1.000
	<u>465.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 93 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

E. SERVICES JUDICIAIRES

CH. 95 – DIRECTION

395.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	793.500
395.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	29.000
395.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	308.000
395.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	5.300
	<u>1.135.800</u>

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Une brève intervention, puisqu'on a vu l'autre jour, je ne sais plus lequel de mes collègues en a parlé, les problèmes d'Etat Civil. On a parlé des problèmes du Parquet, de l'interaction entre la Mairie et le Parquet et on s'est quand même rendu à l'évidence qu'il n'y avait pas vraiment un interlocuteur pour nous éclairer. Puisqu'on réorganise le Gouvernement, est-ce qu'il ne serait pas bon d'avoir aussi un Conseiller de Gouvernement pour la Justice, qui pourrait être devant nous, et nous répondre sur ces sujets-là, parce que dans la mesure où l'on nous demande, à nous, de voter le budget de la Justice, il serait normal qu'on puisse poser les questions qui s'y rapportent à la personne qui décide.

M. le Ministre d'Etat.- Je répondrai avec les limites actuelles du genre qui s'y rapporte à Monsieur GARDETTO.

Bien sûr que je souhaiterais beaucoup qu'il puisse y avoir quelqu'un pour vous répondre directement, mais je

crois que - vous qui êtes normalement très soucieux de la protection des libertés, de la séparation des pouvoirs - vous devriez vous féliciter que, dans le système actuel, le judiciaire soit totalement protégé, si je puis dire, de la contamination de l'exécutif.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je ne suis pas persuadé que la situation actuelle soit un avantage par rapport aux risques que vous évoquez.

M. le Ministre d'Etat.- Je crois qu'elle assure tout de même une indépendance réelle de la Justice, c'est tout de même l'objectif principal. Ceci étant, sur le plan du fonctionnement physique, administratif ou autre, évidemment, cela ne vous fait pas d'interlocuteur.

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est ce qui se passe dans tous les pays démocratiques, il y a un interlocuteur au niveau gouvernemental. Je pense que ça marche très bien, d'autant plus que nous sommes saisis d'un nouveau projet de loi qui concerne l'organisation judiciaire et qui prévoit des garanties supplémentaires sur justement l'indépendance de la justice.

M. le Ministre d'Etat.- Ecoutez, le système est ce qu'il est pour l'instant. Bien sûr que nous prenons tous note de ce que vous avez demandé et ce sera communiqué. Mais je ne peux pas, pour l'instant, vous répondre pour le compte de la Justice, c'est clair et c'est bien établi.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais

mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 95 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 96 – COURS ET TRIBUNAUX

396.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	3.142.000
396.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>960.000</u>
	<u>4.102.000</u>

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Ce sera bref, rassurez-vous. Je voulais juste intervenir sur les taux du ressort de la Justice de Paix et du Tribunal du Travail, qui se trouvent être respectivement de 4.600 € et 1.800 €, pour statuer en dernier ressort, et qui sont manifestement trop bas par rapport aux réalités économiques de la Principauté. Je pense qu'il serait opportun que ces taux soient doublés. Il en va de même aussi pour le montant maximal pouvant donner lieu à une procédure d'injonction de payer qui est situé au même niveau et qu'il conviendrait de relever dans l'intérêt des justiciables et de la vie des affaires.

A titre d'exemple, dans le pays voisin, le taux du dernier ressort est 7.600 €. Je pense qu'à Monaco, compte tenu des spécificités du haut niveau des affaires, on pourrait passer les taux à 8.000 €, ce qui aurait le mérite d'être des chiffres ronds et qui justifierait effectivement une adaptation souhaitée par tous les acteurs de la vie judiciaire.

Je veux d'ailleurs profiter de l'occasion qui m'est donnée ce soir pour saluer le travail des magistrats oeuvrant au sein des juridictions monégasques qui contribuent à la bonne qualité générale du service public de la justice en Principauté.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Ministre d'Etat.- Ma réponse, qui ne vous surprendra pas, va être : je prends note et je transmettrai.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Vous voyez, Monsieur le Ministre, encore une fois l'intérêt de mon intervention précédente.

M. le Président.- Vous savez, Monsieur GARDETTO, le Gouvernement a déjà beaucoup de mal à trouver des locaux pour deux nouveaux Départements alors pour un troisième !

M. Jean-Charles GARDETTO.- Il ne s'agit pas de déplacement physique, c'est un organigramme institutionnel, c'est tout.

M. le Président.- C'était une boutade, mais n'empêche, nous attendons tout de même effectivement la nouvelle organisation qui, elle, a déjà été annoncée par le Gouvernement. Je crois que vous êtes en train de finaliser les moyens logistiques, les locaux pour y arriver. Ça me faisait penser à votre demande d'un nouveau Conseiller de Gouvernement pour la Justice. Pour le moment, si j'ai bien compris, le Gouvernement a un peu de mal à concrétiser sa nouvelle organisation avec deux nouveaux départements des Affaires Sociales et des Relations Extérieures, parce qu'il n'a pas encore, notamment, les locaux suffisants.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 96 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 97 – MAISON D'ARRET

397.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.175.000
397.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	52.600
397.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	216.700
397.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>350.000</u>
	<u>1.794.300</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 97 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

SECT. 4 – DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.

CHAP. 1 – CHARGES SOCIALES

401.130 – CHARGES SOCIALES – TITULAIRES.....	49.168.500
401.230 – CHARGES SOCIALES – NON TITULAIRES.....	12.077.100
401.231 – CAISSE PREVOYANCE RETRAITES AVOCATS.....	<u>118.000</u>
	<u>61.363.600</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CHAP. 2 – PRESTATIONS & FOURNITURE

402.257 – FRAIS DE JUSTICE.....	100
402.265 – TRANSPORTS & DEMENAGEMENTS FONCTIONNAIRES.....	20.000
402.317 – REPARATIONS CIVILES.....	1.035.000
402.330 – PREST. SERVICES TELEPHONIQUES.....	2.991.000
402.331 – NETTOYAGE LOCAUX : PERSONNEL.....	1.065.200
402.3311 – NETTOYAGE LOCAUX : PRESTATIONS.....	1.916.000
402.334 – EAU, GAZ, ELECTRICITE, CLIMATISATION BATIMENTS DOMANIAUX.....	1.991.000
402.336 – CHAUFFAGE DES IMMEUBLES DOMAINE PUBLIC.....	424.000
402.337 – LOGEMENTS DE FONCTION.....	1.700.000
402.338 – LOCATION DE LOCAUX USAGE ADMINISTRATIF.....	1.604.000
402.3381 – LOCATIONS DIVERSES.....	2.500.000
402.3391 – ASSURANCE IMMEUBLES.....	1.006.100
402.3392 – ASSURANCE VEHICULES, BATEAUX.....	222.600
402.371 – HABILLEMENT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF.....	<u>16.000</u>
	<u>16.491.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie demande la parole.

M. Vincent PALMARO.- Sur ce chapitre 2, je

souhaiterais avoir quelques informations sur le poste 402.3381 – « Locations diverses » d'un montant de 2,5 M€.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je vous propose de poursuivre, on va regarder sur les documents.

M. le Président.- D'ailleurs, on avait déjà voté les crédits lorsque vous avez posé la question. En attendant la réponse, on continue.

M. le Directeur Général.-

CHAP. 3 – MOBILIER ET MATERIEL

403.352 – MOBILIER DES SERVICES ADMINISTRATIFS.....	422.000
403.353 – MOBILIER DES ETABLISSEMENTS ENSEIGNEMENT.....	275.000
403.3541 – ENTRETIEN & MANUTENTION MATERIEL EDUCATIF.....	103.000
403.3542 – ENTRETIEN & MANUTENTION MATERIEL ADMINISTRATIF.....	102.000
403.355 – MOBILIER DES AMBASSADES.....	400.600
403.356 – MOBILIER DES EGLISES.....	40.000
403.368 – MATERIEL INFORMATIQUE SERVICES ADMINISTRATIFS.....	1.622.000
403.3681 – MATERIEL INFORMATIQUE ETABLISSEMENTS ENSEIGNEMENT.....	425.500
403.369 – ENTRETIEN MATERIEL INFORMATIQUE SERVICES ADMINISTRATIFS.....	31.000
403.3691 – ENTRETIEN MATERIEL INFORMATIQUE ETABLISSEMENTS ENSEIGNEMENT.....	5.000
403.370 – LOCATION PHOTOCOPIEURS SERVICES ADMINISTRATIFS.....	<u>260.100</u>
	<u>3.686.200</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CHAP. 4 – TRAVAUX

404.381 – PETITS TRAVAUX & ENTRETIEN.....	2.049.000
404.382 – GROSSES REPARATIONS.....	4.400.000
404.383 – REPARATIONS & ENTRETIENS AMBASSADES.....	475.000
	<u>6.924.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CHAP. 5 – TRAITEMENTS – PRESTATIONS

405.111 – CREDIT PROVISIONNEL – TITULAIRES	23.800
405.211 – CREDIT PROVISIONNEL – NON TITULAIRES.....	<u>72.800</u>
	<u>96.600</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 5 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CHAP. 6 – DOMAINE IMMOBILIER

406.000 – DOMAINE IMMOBILIER	<u>15.356.500</u>
------------------------------------	-------------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CHAP. 7 – DOMAINE FINANCIER

407.000 – DOMAINE FINANCIER	<u>3.354.000</u>
-----------------------------------	------------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

SECT. 5 – SERVICES PUBLICS

CHAP. 1 – ASSAINISSEMENT

501.231 – DEFICIT CAISSE COMPLEMENTAIRE RETRAITES	100
501.4321 – NETTOIEMENT DE LA VILLE	6.705.000
501.4322 – COLLECTE ET INCINERATION	5.980.000
501.4323 – ASSAINISSEMENT COLLECTE PNEUMATIQUE	<u>97.000</u>
	<u>12.782.100</u>

M. le Président.- Madame DITLOT demande la parole.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je reviens sur ce que je vous disais lundi en liminaire, à propos de l'usine d'incinération des résidus urbains. Il me semble nécessaire et vital, pour le bien-être et la sécurité sanitaire des habitants de la Principauté, que la S.M.A. ne fasse fonctionner qu'un seul de ses deux fours. Cela suffirait largement, je le répète, à brûler tous les résidus urbains de la Principauté.

Actuellement, la deuxième unité n'est utilisée que tous les quinze jours et de ce fait, pollue beaucoup au démarrage. Son four brûle un tonnage provenant uniquement de collectes extérieures à la Principauté.

J'ai la conviction que l'usine peut se dispenser de faire fonctionner sa deuxième entité, facteur de pollution important, sans que cela nuise à la quantité d'énergie nécessaire à l'alimentation des systèmes de climatisation des immeubles de Fontvieille.

Si de plus, le deuxième four n'est pas mis en fonction, il peut alors être gardé en réserve pour servir de secours dans le cas où une panne du premier four surviendrait et servirait durant les périodes de surpopulation estivale.

M. le Président.- Monsieur BADIA, vous aviez commencé à répondre l'autre soir.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- J'avais effectivement commencé à répondre. Je dois dire que je ne partage pas l'analyse de Mme DITLOT; je le regrette, mais ce n'est pas par esprit de contradiction. On considère que les travaux qui vont être effectués sur les fours pour l'amélioration des dispositifs de filtration vont supprimer l'inconvénient décrit, à savoir qu'effectivement, il faut le reconnaître la mise en route épisodique d'un four entraîne pendant une certaine période, un excès de pollution. Cela ne sera plus le cas puisque va être mis en place un turbo permettant que les ordures ménagères ne soient injectées dans le four que lorsque celui-ci aura atteint la bonne température. Ça, c'est au niveau de l'impact environnemental de l'utilisation du four.

Je ne vous rejoins pas sur le fait que nous aurions suffisamment d'énergie. Un, il ne me semble pas que ce soit le cas, et deux les inconvénients qui résulteraient de cette diminution de production de chaleur nous contraindraient à mettre des chauffages au gaz de manière plus ponctuelle, (même si le gaz est plus avantageux en terme de développement de CO₂) qui génèreraient une quantité globale de CO₂ supérieure à ce que nous avons aujourd'hui avec notre usine.

Par voie de conséquence, si on fait le bilan global dans la perspective de Kyoto, il n'est pas favorable de multiplier les productions, il vaut mieux concentrer la production dans l'usine.

Enfin, un dernier problème n'a pas été évoqué. Nous devons assez rapidement parvenir à améliorer le traitement de nos eaux qui aujourd'hui est limite des normes. Pour ce faire, nous allons avoir dans le temps se développant et jusqu'à l'horizon 2015 environ, un accroissement très notable de la production des boues extraites des effluents. Ce traitement des boues qui n'affecte aujourd'hui qu'un four va devoir être développé pour atteindre le deuxième four. Faute de mettre en œuvre ce dispositif, nous ne pourrions pas traiter les boues puisque, aujourd'hui il n'existe ni à court ni à moyen terme, d'organe, dans le département ou la région, qui soit capable d'accueillir nos boues. Par voie de conséquence, je suis obligé de considérer aujourd'hui que l'incinérateur doit fonctionner jusqu'à la période de fin vie naturelle, disons jusque vers 2015. Nous avons vraiment besoin du dispositif d'incinération pour répondre à l'ensemble des difficultés qui nous attendent, l'incinération des boues, l'incinération des ordures et puis, bien sûr, le développement du chauffage urbain.

M. le Président.- Monsieur RIT, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Le thème de l'usine d'incinération et des substances toxiques présentes dans les gaz qu'elle rejette est abordé avec passion dans l'enceinte du Conseil National lors de chaque séance budgétaire. Ce caractère passionné des débats est, nous le constatons une fois de plus, directement proportionnel au manque de transparence affiché par l'Etat en matière d'émission de dioxines et de furannes. Certes la transparence a son prix, 18 M€ en l'occurrence, le prix des travaux de mise aux normes européennes de l'usine, travaux qui devraient débiter en juin 2005. Un an plus tard, ces travaux achevés, nous avons bon espoir de voir les chiffres exprimant les rejets de dioxines et de furannes s'afficher en toute transparence à côté des autres polluants sur le site Internet du Gouvernement.

En fait, cet investissement de 18 M€ ne nous donne un sursis que d'une quinzaine d'années pour régler le problème du futur de l'inhumation des déchets. Mais ce problème concerne-t-il directement le Conseil National? La réponse est évidente, lorsqu'on examine ces trois aspects : l'aspect financier avec les coûts d'études, d'exploitation et de construction d'une nouvelle usine, si cette option est retenue et l'évaluation des retombées

positives directes et indirectes en matière de production de chaleur, de froid et d'électricité. Cet aspect, par son impact budgétaire, est bien du Conseil National. L'aspect politique qui vise à fixer le point d'équilibre adéquat de la Principauté entre dépendance et autonomie, vis-à-vis de notre voisin français, c'est à nouveau une préoccupation légitime du Conseil National. L'aspect environnemental, le plus important des trois, est une affaire de responsabilité collective. Là encore, la représentativité du Conseil National élu par une partie de la population concernée fait de lui un acteur incontournable des choix futurs.

En fait, si nous sommes convaincus que le Gouvernement travaille sur ces questions, nous sommes également convaincus qu'il risque fort, conformément à l'usage, d'oublier d'associer le Conseil National à cet important débat préliminaire.

Monsieur le Ministre d'Etat, notre pays dispose en ce domaine d'une quinzaine d'années pour être prêt. Compte tenu des délais d'études et, le cas échéant, de construction de nouveaux équipements, c'est dès aujourd'hui que le Gouvernement que vous dirigez, doit inviter le Conseil National à réfléchir sur le choix suivant : sous-traiter nos déchets ou rester autonomes.

Si Monaco opte pour la sous-traitance, l'émission de polluants intra-muros chutera de manière importante, mais que faire des boues en provenance de cette station d'épuration et comment opérer la conversion de la fourniture en calories et frigorifiques des immeubles de Fontvieille et que penser de la perte définitive, dans ce cas, de la maîtrise des coûts du traitement des déchets ?

Si Monaco persiste dans le choix de l'autonomie, choix que privilégient les élus de Promotion de la Famille Monégasque, il faut opter pour une technologie parmi les plus récentes, certaines sont très prometteuses, se rapprochant du principe de pollution zéro, y compris en matière d'émission de gaz à effet de serre. Comme vous l'avez compris, Monsieur le Ministre, c'est donc bien pour commencer un contrat de réflexion concertée que nous vous proposons enfin, pour une fois, de prendre, ensemble et en temps utile, les bonnes décisions pour la Principauté.

M. le Président.- Vous pouvez répéter pour le contrat ?

M. Jacques RIT.- Il s'agit, Monsieur le Président, d'un contrat de réflexion concertée.

M. le Président.- Ça se rapprocherait du contrat d'objectif ou pas ? !

M. Jacques RIT.- Je vous laisse la responsabilité, Monsieur le Président, d'en juger.

M. le Président.- Est-ce qu'à ce stade, vous intervenez Monsieur BADIA ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Ce sont des sujets très importants, ils ne pourront pas ne pas être débattus avec le Conseil National, cela va de soi.

M. le Président.- Monsieur BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, il y a seulement quinze jours environ, j'étais parfaitement d'accord avec votre présentation : j'avais bien compris que si l'un des fours ne tournait pas à plein régime, c'est-à-dire qu'il n'atteignait pas les 850°, nous produisions davantage de polluants, c'est-à-dire de dioxines et de furannes, et que s'il atteint la température normale pour pouvoir dégrader l'ensemble, on produit du CO₂ et ça, malheureusement, quelles que soient les conséquences pour l'effet de serre, on le produit, et que ce soit ici ou ailleurs, il est malheureusement produit. Mais, comme l'a dit Mme DITLOT, nous sommes actuellement dans la situation où ce ne sont pas tout à fait deux fours qui fonctionnent, mais plus qu'un seul.

Donc, c'est vrai qu'on est face à un dilemme : en effet, faut-il relancer commercialement et c'est possible, il y a tellement de communes qui ont besoin de se débarrasser de leurs déchets pour arriver à deux fours ?

Mais, aujourd'hui, je n'ai plus le même avis que vous et je rejoins parfaitement l'avis de Mme DITLOT parce que je n'avais pas réalisé qu'il y a un élément fondamental qui a changé. Lorsque l'incinérateur avait été construit, il possédait trois fours, on n'en parle jamais, mais il y a trois fours et pas deux. Nous étions donc arrivés à une capacité totale de deux fours qui est aujourd'hui d'environ 55.000 tonnes, volume qui est amené en Principauté actuellement puisque nous avons également les déchets de la Turbie, de Cap d'Ail, Beausoleil et Roquebrune. Si nous passons à deux fours dans la situation actuelle, à ce moment-là nous n'aurons plus de four de dépannage. Pourquoi deux fours ? Eh bien parce que si j'ai bien compris, vous avez dû récupérer, ce qui est tout à fait normal, une partie de la ligne 3 pour pouvoir mettre en place le dispositif dépolluant de lavage des fumées, etc... Alors, pour revenir sur des chiffres précis qui ne vont pas du tout

dans votre sens, c'est qu'aujourd'hui sur la base d'un four, nous avons à peu près 5 tonnes à l'heure, ce qui équivaut à peu près à 43.000 tonnes. Or, si mon information est bonne, le volume de déchets de la Principauté correspond à 30.000 tonnes et guère plus. Ce qui veut dire qu'un four permet non seulement d'absorber le volume monégasque, plus encore le volume d'une ou deux communes qu'il conviendrait de choisir.

Voilà, nous sommes donc devant une situation un peu différente. Après il y a des éléments techniques que je ne connais pas : est-ce qu'avec un seul four, on peut absorber les boues comme vous le soulignez, est-ce qu'on va pouvoir continuer à chauffer ou produire de l'énergie sur Fontvieille et encore plus si on envisage de le faire pour les délaissés ? C'est vrai qu'il y a un certain nombre de paramètres qui sont à développer et je suis très intéressé de continuer à réfléchir, avec tous ceux qui le souhaitent, dans l'avenir, et je ne crois pas qu'actuellement une solution puisse être facilement tranchée et il faut rester encore très prudent sur des positions définitives.

M. le Président.- Merci.

Monsieur GIACCARDI, je vous en prie.

M. Thomas GIACCARDI.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais bien entendre d'abord la réponse de M. BADIA sur ces points et reprendre la parole ensuite, si c'est possible.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Ecoutez, je suis désolé de ne pas pouvoir répondre sur des sujets aussi techniques. Je partage tout à fait la préoccupation et je comprends les remarques fondées. Je pense que nous ne pouvons pas, dans les temps futurs, nous affranchir de l'utilisation d'un deuxième four, ne serait-ce que de manière épisodique. Nous l'utilisons déjà aujourd'hui : quand bien même nous réduirions la venue de quelques volumes d'ordures ménagères venant de l'extérieur, je crois qu'il nous serait politiquement extrêmement difficile d'aller dire à nos voisins que nous traitons aujourd'hui. « Eh bien, écoutez, à partir de demain matin, vous n'avez pas de solution, débrouillez-vous, je n'incinère pas vos ordures ». Il y a un problème politique et il y a un problème pratique. Pour le futur proche, notre politique est d'éviter la pollution que vous indiquez. Pourquoi garder un four intact dans un coin alors qu'on pourrait l'utiliser ? Je ne vois pas trop l'intérêt sur une quinzaine d'années à faire ce type d'économies.

M. Claude BOISSON.- Et s'il y a une panne ? Avec les nouveaux accords de l'Union Européenne, tout le four est complètement arrêté jusqu'à ce qu'il y ait les pièces et cela peut prendre un bout de temps. Juste pour cette raison ; pour le reste, je suis d'accord avec vous.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je le reconnais et c'est quelque chose qu'il convient de peser. Votre intervention était justifiée, vous avez bien fait de la faire. C'est pour ça que je disais tout à l'heure que je crois qu'il est impossible de prendre une position comme ça. Il faut une réunion formelle d'experts, puis ensuite peser le poids politique de la décision que nous allons prendre. Très objectivement, si nous décidions de ratifier le Protocole de Kyoto et selon que l'incinérateur ne serait pas pris en compte ou serait pris en compte, tout changerait. Si l'incinérateur ne devait pas être pris en compte, peut-être aurions-nous avantage à le faire fonctionner encore, puis à l'arrêter plus tard afin de bénéficier du crédit que sa disparition nous apporterait. C'est un choix politique, stratégique devrais-je dire, qu'il convient de prendre en compte ; vous voyez que la question ne peut pas se trancher comme ça, en cinq minutes, sur les bancs du Conseil National.

M. le Président.- Monsieur GIACCARDI, vous avez la parole.

M. Thomas GIACCARDI.- Quant à l'interprétation de Kyoto et de l'avenant de la décision « 14 CP 7 », Monsieur BADIA, je pense que cette décision est quand même assez claire. Je l'ai là, le « B » du deuxième dit clairement que pour pouvoir écarter l'agent polluant, il faudrait qu'il y ait des énergies renouvelables qui soient utilisées et qui entraînent une réduction des émissions de gaz à effet de serre par unité de production. C'est clair, sur le territoire de la Principauté, ce type d'unité n'existe pas. Donc, se mettre dans la chimère d'un éventuel écart de l'usine S.M.A., c'est totalement utopique parce que le texte de la décision « 14 CP 7 » est très clair, on ne pourra pas écarter l'usine S.M.A..

A partir de là, la réflexion de Michèle DITLOT a le mérite de poser une question très simple : est-ce que deux fours qui marchent à plein régime vont produire autant de gaz à effet de serre qu'un seul ? Je pense que la réponse est évidente. Un seul four produira beaucoup moins de gaz à effet de serre que deux. Si on veut un tant soit peu respecter le Protocole de Kyoto, je crois qu'il est indispensable d'arriver à une seule ligne.

On s'était engagé à une réduction des émissions de gaz à effet de serre même si on n'a pas encore ratifié le

Protocole de Kyoto, mais je crois que le sens des accords et, notamment du Prince Albert qui, à plusieurs reprises, a manifesté la volonté de Monaco de ratifier le Protocole de Kyoto, va dans ce sens. Et donc, si on en déduit que, malgré tout, on s'était engagé à ramener de 8 % le volume de gaz à effet de serre produit – cette réduction de 8 % était par rapport au taux produit en 1990; or, depuis 1990, notre taux n'a pas diminué de 8 % mais a augmenté de 40 % ! Donc, si on veut éviter comme vous l'avez remarqué de payer ces pénalités prévues dans le Protocole de Kyoto, il faut qu'on prenne réellement des mesures pour pouvoir le respecter.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je vous rejoins tout à fait, je ne suis pas du tout persuadé depuis longtemps que la décision 14 CP 7, contrairement à ce que mes augustes prédécesseurs m'avaient démontré, sera prise en cause. Absolument pas. Je suis quasiment persuadé, comme vous, que nous ne pourrions sortir notre incinérateur de la liste des pollueurs.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY, nous vous écoutons.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

A ce propos, je ne sais pas s'il ne faudra pas attendre l'aménagement du Protocole de Kyoto parce que je crois qu'on ne rapporte pas la pollution émise à la population du pays et comme la population du pays ne fait que croître, évidemment l'émission de gaz à effet de serre ne fait que croître aussi. Donc là, il y a un problème dont il faudra attendre la résolution par le protocole lui-même. Je ne crois pas me tromper, là.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Il y a deux conférences importantes : une qui devrait se tenir au mois de décembre et une autre qui se tiendra en 2005. A l'occasion de ces deux réunions, on devrait avoir une évolution des paramètres et je pense que c'est au courant de 2005 qu'on pourra véritablement savoir ce qui nous attend au terme du Protocole de Kyoto et, donc, véritablement nous permettre de nous décider quant à la ratification. Ceci étant, je rejoins ce qu'indiquait tout à l'heure M. GIACCARDI, je ne vois pas comment Monaco ne ratifierait pas le Protocole de Kyoto.

Il reste à voir dans quelles conditions il convient de le faire et quelle stratégie il convient d'adopter pour que nous payions le moins cher possible et qu'apparaissent au mieux nos efforts de réduction d'émissions. C'est plus une question de présentation qu'une question d'efficacité formelle.

M. Bruno BLANCHY.- Bien sûr, il est évident qu'il faut prendre en compte l'évolution de la population dans le pays. Maintenant, en ce qui concerne cette usine à vapeur, quelles que soient les améliorations apportées, ce qui est gênant, c'est son emplacement en ville, parce qu'aussi performante sera-t-elle en matière d'épuration des fumées, les environnements immédiats risquent d'en pâtir pendant encore longtemps.

Je pense qu'à ce sujet, une étude d'impact devrait être faite à l'instar de celle qui vient d'être effectuée aux alentours de l'aéroport de Nice pour déterminer la part due aux avions dans la pollution subie à son voisinage. Je pense que ce serait à faire pour les quinze ans qui viennent et pour déterminer l'avenir de cette usine, puisque la durée de vie de cette nouvelle usine est de 15 ans. Il me semble très important d'envisager plutôt pour la suite une solution de traitement extérieur au pays, parce que, sur le plan de l'environnement, des usines de substitution, telles que la sublimation ou les torches à plasma, paraissent néfastes au point de vue du bilan énergétique, compte tenu des déperditions de chaleur, des rendements faibles liés à une température de four très élevée se traduisant, par conséquent, par une consommation énergétique très importante.

Donc, une solution externe au pays me paraît devoir être préférable et, en tout cas, devoir être étudiée sérieusement. Dans ce cas-là, il y aura des problèmes de transport des déchets mais peut-être qu'on pourra trouver une solution du côté de la mer, comme souvent Monaco l'a fait, par bateaux-navettes et pourquoi pas comme le suggérait notre Président Vincent PALMARO, une usine en mer sur plate-forme offshore, je ne sais pas si c'est un rêve, et pourquoi pas, mais loin du pays.

Mais sérieusement, je pense qu'effectivement, la solution de traitement externe au pays me paraît bien préférable, il existe des solutions de compostage etc., qui me paraissent plus satisfaisantes. C'est mon point de vue.

M. le Président.- Merci, Monsieur BLANCHY.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Nous pouvons sourire des interventions de M. BLANCHY, mais il n'a pas tort.

Nous avons entrepris des études dans le cadre de l'actualisation du plan de traitement des déchets en nous appuyant sur deux rapports : d'une part, un rapport du Conseil Général des Mines qui a été fait en juillet 2000 et d'autre part les études menées par l'A.D.E.M. en matière de bilans d'émissions CO₂. Les études ont montré, que si l'on tient compte des émissions induites le transport

entre, d'une part, le lieu de production et le centre de tri puis, d'autre part, entre le centre de tri et le centre spécialisé de valorisation, l'incinération des plastiques est préférable à leur recyclage : l'incinération des papiers et des cartons, bien que dans une moindre mesure, est également préférable à leur valorisation, compte tenu de l'énergie dépensée pour déplacer ces ensembles. Par contre, il semblerait que pour le verre, les déchets toxiques et les déchets verts, sans jeu de mot, sous réserve que pour ces derniers, existe un centre de compostage pas trop éloigné de Monaco (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) la valorisation serait préférable. Ceci démontre que c'est bien le bilan global qu'il faut évaluer et qu'il ne faut pas se contenter de regarder seulement l'émission de CO₂ de l'usine d'incinération. C'est pourquoi je rejoins tout à fait M. BLANCHY : c'est une étude globale qu'il convient de faire.

M. le Président.- La parole est maintenant à Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Ça va être un peu difficile pour moi d'intervenir après cela, parce que ça répond à ce que je voulais dire. Donc, je vais juste restituer quand même le contexte, parce que je pense qu'il est important de savoir de quoi on parle.

En Isère, se trouve le village le plus pollué de l'Europe occidentale, je ne citerai pas son nom par décence et pour ne pas lui faire de mauvaise publicité. Pollution déclarée entre 1987 et 1999, date correspondant à l'ouverture et à la fermeture de l'usine d'incinération des déchets ménagers, usine d'une taille comparable à celle de Monaco. Donc, pendant plus de dix ans, cette superbe vallée bucolique a vécu, sans s'en rendre compte, un drame en raison du paysage de moyenne montagne enchanteur qu'elle offrait. Le révélateur fut la concentration de toxines dans le lait, puis l'apparition de malformation sur des bêtes qui broutaient l'herbe et enfin, sur les enfants des résidents. En Principauté, à part les moutons virtuels du stade dont j'ai parlé lors d'une précédente intervention sur un autre sujet, personne ne broute nos pelouses et il n'y a donc pour nous aucun moyen indépendant de constater les dégâts. Nous devons nous fier aux trop rares contrôles internes effectués par l'Administration qui gère notre centrale. Dans les troupeaux de moutons, il y a souvent des ânes et c'est pour cela sans doute que l'on nous a pris pendant longtemps, puisque à la lecture des relevés reçus cette semaine, le taux de dioxine et de furannes est de 2,32 nanogrammes pour une norme admise de 0,1 nanogramme, donc c'est assez énorme.

La dioxine est incolore et inodore. Les normes sont évolutives, l'Europe n'obligera deux inspections par an qu'à partir de 2005. Le jour des inspections, on peut parfaitement faire brûler des déchets moins toxiques. Enfin que deviennent les métaux lourds, mâchefer et autres, qui ne sont plus dégradables et peuvent s'infiltrer dans le sol, même si la grande masse de ceux-ci est évacuée ailleurs. La fumée, c'est un problème de santé publique qui concerne la population à la ronde dans un rayon de 80 kilomètres, soit la portée moyenne des vents que la disparition des décharges dans la région ne peut qu'amplifier mais que le tri sélectif permettrait de réduire de 75 %. Il faut appliquer le principe de précaution avant qu'il ne soit trop tard. Certes, l'Etat doit faire des efforts, mais aussi les résidents. Il faut changer le système quantité, redevance, rentabilité. Donc, je vous dirai juste la suite, c'est qu'effectivement, la Canca à côté a proposé à Monaco un terrain sur lequel il serait possible de construire une unité spéciale pour Monaco. Evidemment donc, la réponse, que vous avez donnée sur le bilan que la délocalisation pourrait apporter, mérite une étude parce qu'effectivement, dans dix ans, la centrale ne sera plus opérationnelle et dix ans, dans ce genre de projet, c'est très court.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI.

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Si vous me permettez d'intervenir à ce stade, ma réponse sera globale. Je suis tout à fait ravi de l'intervention de Monsieur NOTARI, parce que je partage le même point de vue, mais aussi parce qu'elle me permet de poser ma question plus directement encore.

Messieurs du Gouvernement, avez-vous fait faire une enquête de santé publique pour connaître l'impact de la pollution générée par l'usine de Fontvieille sur la population monégasque et avoisinante ? Oui ou non connaît-on l'impact sur la santé publique ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Ni Monsieur DESLANDES, ni moi-même n'avons diligenté ce type de réflexion. Par contre, je confirme que, compte tenu des normes européennes applicables en 2006, nous ferons les deux vérifications annuelles. Bien sûr, nous n'essaierons pas de truquer le dispositif et je ne suis pas, pour ma part, opposé à ce qu'une enquête sanitaire soit diligentée. Mais je pense que tant qu'à la faire, attendons de la faire au moment où le dispositif qui va fonctionner nous permettra de la faire.

Non que je veuille sécuriser hâtivement et abusivement la population, mais je pense que c'est par rapport à un état stable, et pas dans un état intermédiaire, qu'il convient de le faire. Aujourd'hui, c'est un peu tard. Acceptons effectivement le reproche de ne pas l'avoir diligentée plus tôt, mais faisons-la en 2006.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Moi, je pense qu'une enquête de santé publique, ça ne se fait pas à l'instant T, ça se fait sur la durée pour voir la progression éventuelle des maladies qui peuvent être imputables ou non imputables aux rejets dans l'atmosphère. Quand on voit que les balcons avoisinants sont rongés par les émanations de chlore et qu'il est impossible de faire pousser des plantes vertes sur les balcons environnants, on peut s'interroger légitimement sur les effets que ces substances ont sur le corps humain. Apparemment, vous ne le faites pas, ça doit être fait sur plusieurs années pour voir effectivement la progression. Peut-on imputer des cancers ou d'autres maladies à ces émanations ? Je ne le sais pas, vous ne le savez pas non plus, personne ne le sait. Je pense que la responsabilité des politiques, c'est de prévoir puisque gouverner c'est prévoir et là vous êtes complètement défaillants.

M. le Président.- Sujet récurrent abordé depuis le début de la législature dans ce Conseil. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il est très urgent de mettre aux normes européennes notre usine d'incinération, avec les meilleures technologies, sans regarder sur les moyens financiers, avec les techniques les meilleures. 18 M€, c'est en train d'être fait puisque le premier four sera terminé à la fin de l'année 2005 et le deuxième dans les mois qui

suivront en 2006. C'est ce que nous attendions depuis le début de la législature, de ce point de vue-là, nous sommes satisfaits. Alors, bien sûr, qu'il aurait fallu le faire il y a de nombreuses années déjà, mais nous ne sommes élus que depuis 2 ans à peine. La deuxième remarque, quand on vous écoute - et nous sommes tous d'accord pour vous dire que le débat continue - une fois que cette usine va être mise aux normes européennes et ça c'était urgent et c'est en train d'être fait, l'avenir pose beaucoup de questions. Un four ou deux fours ? Nous avons entendu les arguments ce soir. Fermeture de cette usine définitive en centre ville, comme cela semble à long terme, en tous les cas, la tendance générale en Europe, ou maintien en partie par exemple d'un four en Principauté pour assurer notre autonomie, notre indépendance pour des raisons politiques ? Je pense que l'urgence étant faite, nous avons effectivement quelques années pour réfléchir, puisque nous savons que nous avons une quinzaine d'années devant nous, si nous voulons rester aux normes. Donc, 15 ans pour réfléchir et tant mieux et si on décide avant, bien. Mais je crois que pour ce soir on a tout dit et je voudrais quand même ajouter, pour avoir exprimé mon insatisfaction l'année dernière, que cette année nous sommes satisfaits que les moyens nécessaires aient été programmés pour mettre cette usine aux normes européennes.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CHAP. 2 – ECLAIRAGE PUBLIC

502.434 – CONSOMMATION.....	652.000
502.435 – ENTRETIEN DES INSTALLATIONS	<u>1.361.500</u>
	<u>2.013.500</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CHAP. 3 – EAUX

503.436 – CONSOMMATION.....	1.142.000
503.437 – ENTRETIEN DES INSTALLATIONS	<u>200.000</u>
	<u>1.342.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CHAP. 4 – TRANSPORTS PUBLICS

504.438 – CIE AUTOBUS MC-MINORATION RECETTES.....	2.745.000
504.439 – CIE AUTOBUS MC-ESSAI LIGNES NOUVELLES.....	<u>50.000</u>
	<u>2.795.000</u>

M. le Président.- Monsieur MARQUET, vous avez la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

C'était pour m'enquérir de l'évolution de la réflexion pour le transport en site propre. Ça rejoint aussi les préoccupations du Protocole de Kyoto.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je confirme que j'avais l'intention de lancer une étude technique en 2005, que le budget n'a pas permis de le faire, qu'il existe sur les délaissés S.N.C.F. au plan d'urbanisme, un secteur spécialement dédié, que la problématique du transport n'est pas tant liée au dispositif lui-même qu'à sa poursuite dans les secteurs de Monaco autres que les

délaissés S.N.C.F.. C'est certainement là le point le plus délicat à résoudre et que c'est ce qui justifiera sans doute du choix du mode de transport.

Aujourd'hui, je ne peux pas en dire plus. Je crois qu'il appartient aux techniciens d'étudier ces dispositifs, dès lors qu'un transport souterrain n'est plus réalisable, puisque le territoire de Monaco en profondeur ne permet plus de tracer une ligne homogène.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

SECT. 6 – INTERVENTIONS PUBLIQUES

I. COUVERTURE DEFICITS BUDGET. COMMUNE ET ETABL. PUBLICS

CHAP. 1 – BUDGET COMMUNAL

601.101 – DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	29.000.000
--	------------

M. le Président.- Monsieur BIANCHERI a la réponse à la question qui avait été posée par M. PALMARO.

Je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Merci, Monsieur le Président. C'était sur le 402.338.1 - « Locations diverses »,

cette somme correspond, enfin en tous les cas à l'époque où le budget a été établi, au coût de location de la Résidence Hôtelière R.M.C. qui avait été prévue pour permettre la sous-location à des personnes de nationalité monégasque. Depuis lors, ce dossier a évolué. Je pense que cette somme ne sera vraisemblablement pas utilisée à cette fin-là.

M. le Président.- Merci pour cette précision. Nous allons donc passer aux questions sur ce chapitre. Monsieur GARDETTO, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, nous avons pour le budget communal une dotation globale de fonctionnement de 29 M€. Cela veut donc dire que vous concevez bien que la Commune ait une autonomie budgétaire. Alors comment pouvez-vous défendre le point de vue que la Commune ait une autonomie budgétaire et que l'Assemblée législative, le Parlement de ce Pays, ne puisse avoir le même traitement ? Est-ce sérieux ? Vous sentez-vous de défendre ce point de vue devant le Conseil de l'Europe, parce que, moi, je vous le dis tout de suite, je ne me priverai pas de le relever ce point-là, parce que c'est absolument inconcevable qu'une Assemblée Parlementaire n'ait pas une autonomie budgétaire. J'ai déjà attiré votre attention sur ce point, mais vous faites semblant de ne pas entendre. Je vous le redis : vous nous donnez un assouplissement aujourd'hui, il est le bienvenu, nous l'accueillons avec plaisir ; mais vous ne nous donnez pas à ce jour l'autonomie budgétaire, ça ne peut pas durer comme ça. Vous ne pouvez pas avoir un Parlement emprunt de la légitimité populaire conférée par le suffrage universel qui n'a pas d'autonomie budgétaire. Je vous refais la demande d'une autonomie complète, au moins équivalente à celle de la Mairie, sinon c'est une atteinte au principe de séparation des pouvoirs.

M. le Président.- En ce qui concerne l'autonomie budgétaire de la Commune, je ne suis pas sûr du tout – le Gouvernement peut nous faire un point ce soir – qu'elle soit acquise pour la Mairie d'ailleurs. Je pense que vous partez d'une constatation qu'il y a juste un chiffre inscrit présenté au Conseil National, mais ça ne veut pas dire du tout, pour autant, qu'il n'y a pas un budget communal contrôlé par l'Etat.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, mais Monsieur le Président, on a une dotation globale et la Commune va utiliser ses fonds sans avoir à donner de détails.

M. le Président.- Eh bien, ce n'est pas ce que j'entends du côté des élus de la Mairie, justement. Donc, ce sera peut-être l'occasion - Monsieur BOISSON avait commencé à évoquer ce problème l'autre soir - de demander au Gouvernement où il en est de sa réflexion sur l'autonomie budgétaire de la Commune. Je crois que

tout est dit. Monsieur BOISSON, nous allons vous écouter parce que je crois savoir, depuis l'autre soir, que vous voulez faire une intervention sur ce sujet.

M. Claude BOISSON.- Ce sera l'introduction, sans doute, Monsieur le Président, pour connaître votre point de vue aussi.

Nous attendons le projet de modification de la loi n° 959 sur l'organisation communale.

Le principe essentiel est le choix pour la Mairie de dépenser librement l'enveloppe que l'Etat lui alloue, ce qui nécessite la mise en conformité de la loi sur l'organisation communale.

C'est aussi l'occasion de profiter de cette occasion pour réactualiser le texte qui a trente ans.

Cependant, la proposition des élus communaux, d'une part, d'instaurer dans l'article 1, le principe de libre administration de la commune l'assortissant du recours au « huis clos » dans cette organisation, comme toutes les Assemblées en Europe et, d'autre part, la réactualisation des articles 28 et 29, permettant un contrôle d'opportunité sur les délibérations des élus par le Gouvernement et la réactualisation sur les dispositions financières semble être un sujet de divergence entre le Gouvernement et la Mairie.

Pouvez-vous ce soir, Monsieur le Ministre, nous apporter un éclairage complémentaire sur ce sujet qui nous intéresse particulièrement, au regard des engagements que la Principauté a pris auprès du Conseil de l'Europe et du principe d'autonomie financière qui paraît tout à fait fondé pour la Mairie ?

M. le Président.- Sachant que, par la suite, et cela fera le lien, Monsieur le Ministre, entre ces deux interventions, l'Institution parlementaire vous demandera de pouvoir bénéficier d'un principe équivalent à celui que vous aurez admis pour l'Institution communale. Ceci me semble évident, l'équité est normale entre les deux Assemblées élues par les Monégasques.

Nous écoutons Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je donnerai aussi la parole à Monsieur DESLANDES qui va entrer dans davantage de détails, si nécessaire.

En ce qui concerne la Mairie, il n'y a pas de conflit entre le Gouvernement et celle-ci. Il y a un texte qui a été mis au point et le projet de loi vient d'être examiné par la Direction des Affaires Législatives ; ce matin même, j'ai lu le rapport que celle-ci avait préparé et ça viendra donc

en Conseil de Gouvernement dans les prochains jours et ensuite au Palais et vous en serez saisis. Donc, il y a un produit commun, Gouvernement/Commune sur ce texte qui prévoit une réelle autonomie : en fait, il n'y a plus aucun contrôle d'opportunité en ce qui concerne les dépenses, c'est un contrôle de légalité, entre autres dispositions ; il y a bien d'autres aspects qui sont évoqués là-dedans.

Pour ce qui concerne l'autonomie du Conseil National, thème évoqué régulièrement, je voudrais souligner - mais est-ce que c'est la peine à cette heure-ci de se lancer dans un débat plus lointain ? - le Président lui-même ayant laissé entendre qu'on pourrait commencer par regarder l'autonomie communale avant d'en venir à l'autonomie du Conseil National. Je rappellerai une chose : c'est que les situations ne sont tout de même pas comparables, votre Budget est essentiellement un budget de fonctionnement. La Mairie a des missions, des missions qu'elle assume pour le compte de la population, qui sont des missions qui nécessitent d'être financées et qui supposent des crédits. Et donc, l'autonomie a une importance effective pour la gestion de ces missions qu'elle assume. Votre mission, au-delà du fonctionnement est beaucoup plus intellectuelle ; il s'agit d'apprécier des projets de loi ou faire des propositions de loi, de les voter, etc... ce n'est pas du tout de même nature, même si, bien sûr, pour la population l'impact de ce que vous faites est considérable.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Allons, Monsieur le Ministre, moi je rejette complètement l'opposition que vous essayez de créer, *a fortiori*, dirais-je. Il me semble tout à fait prioritaire qu'un Parlement élu, paré de la légitimité et de l'autorité que lui donne le peuple ait une autonomie en même temps que la Commune, ça me semble tout à fait fondamental. Dites ça à n'importe quel interlocuteur à l'extérieur de Monaco, on va vous rire au nez, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je n'en suis pas si sûr, Monsieur le Président. Je crois que tout de même vos fonctions ne sont pas de même nature et ça ne signifie pas que l'une soit supérieure ou inférieure à l'autre.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Ma question ne porte pas sur la nature des fonctions, mais sur les principes. Nous sommes actuellement dépendants du bon vouloir du pouvoir exécutif pour exercer notre mission législative, c'est inconcevable dans un état démocratique où devrait régner la séparation des pouvoirs.

M. le Ministre d'Etat.- Je crois que les facilités qui ont été examinées déjà entre vous et nous, en matière de gestion de votre budget, sont de nature à vous assurer tout de même une liberté dans l'usage de ces crédits qui est assez importante, ce qui devrait répondre à vos nécessités pratiques.

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est un pas en avant, ce n'est pas l'autonomie. L'autonomie reste un but qu'il faut atteindre. C'est tout.

M. le Président.- Vous avez vos réponses, Monsieur BOISSON ? Monsieur GARDETTO ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Nous en reparlerons, Monsieur le Président.

M. Claude BOISSON.- Personnellement, je demanderai aux élus de la Commune si, en effet, il n'y a plus de désaccord. Mais je suis heureux d'entendre ce qui a été dit par Monsieur le Ministre, c'est qu'entre-temps il y a eu une évolution positive.

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais savoir si, dans les discussions entre la Commune et le Gouvernement et dans le projet de loi qui va nous arriver, il a été prévu une réévaluation de la dotation communale ?

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur DESLANDES.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- *Grosso modo*, les idées qui ont prévalu sont que lorsque commencera le nouveau système, une dotation sera arrêtée et que, chaque année, elle sera systématiquement réévaluée en fonction du taux d'augmentation des dépenses de fonctionnement de l'Etat.

Lorsque la Commune, et c'est là où l'autonomie budgétaire de la Commune intervient, lorsque la Commune à la fin de l'année a un excédent de recettes - aujourd'hui, ces recettes sont retournées à l'Etat - dans le projet de loi dont on débatera plus tard, cet excédent de recettes reste à la Commune sous la forme d'un fonds financier communal. Alors, sans vouloir entrer dans le

détail de la loi - le but étant effectivement que l'autonomie budgétaire responsabilise la Commune dans la façon dont elle assume ses dépenses - il importe que la première année, le format de la dotation gouvernementale soit suffisant large pour que, par la suite, le système génère des excédents. Alors, on a fait le calcul en fonction des exercices passés pour voir comment fonctionnait le système et si le système avait été appliqué avant, la Commune aurait une autonomie budgétaire et aurait créé des ressources pour des dépenses nouvelles qu'elle jugerait opportunes de faire. Dans ce nouveau système, la Commune est responsable totalement, puisqu'elle est autonome. C'est-à-dire que si elle veut avoir de nouveaux programmes, il faut voir si ses recettes, dans le cadre de la dotation globale qui n'est donnée qu'une seule fois en début d'année, lui permettent d'assumer les nouvelles dépenses qu'elle veut. Jusqu'ici, c'était différent : lorsque la Commune voulait un nouveau programme, elle venait voir le Gouvernement en lui disant « donnez-moi la subvention » ; là, la Commune sera autonome mais en même temps, elle sera entièrement responsable de ses choix.

Pour répondre à M. BOISSON qui a posé le problème du huis clos, c'est une discussion qu'on a eue avec la Commune, la Constitution prévoit que le Conseil Communal délibère en séance publique. Donc, il ne peut pas délibérer à huis clos. Alors, c'est quelque chose qui pourra être révisé un jour ou l'autre, si on révisé la Constitution, mais aujourd'hui, l'impossibilité ne vient pas du Gouvernement mais d'une disposition constitutionnelle.

M. Claude BOISSON.- Merci, j'ai compris.

M. le Président.- Sachant que nous sommes très attachés à l'autonomie budgétaire de la Commune, je dis au Gouvernement qu'une fois que nous serons saisis du projet de loi, nous l'examinerons et nous ne manquerons pas d'aller demander leur avis, à ceux qui sont les premiers concernés, c'est-à-dire à nos collègues élus de la Mairie. Je ne vous cache pas que nous n'hésiterons pas à amender ce projet de loi, si ceux qui vont utiliser ce vote, c'est-à-dire les élus des Monégasques de la Mairie, pensaient qu'il y a des choses qui devraient fonctionner autrement. Donc, je vous le dis, ça peut peut-être aussi pousser les réflexions encore un peu, avant que le projet de loi ne soit déposé.

Madame FAUTRIER, je vous en prie, vous avez la parole.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais vous parler des crèches, puisque désormais c'est la Mairie qui est en charge de ces établissements. A Monaco, on compte 268 places en crèches collectives et familiales, mes chiffres ne sont peut-être pas tout à fait exacts. Une étude qui a été réalisée, il y a quelques mois, par la Jeune Chambre Economique, auprès des entreprises de la Principauté sur le sujet des crèches. Cette étude va être rendue publique d'ailleurs, au tout début du mois de janvier et elle fait apparaître des besoins immédiats et à moyen terme de plus de 350 places en crèche.

Donc, afin de ne pas rencontrer sur le sujet des crèches le même problème de pénurie que celui qu'on a pu rencontrer sur celui du logement, il me semble important, si cela n'est pas déjà fait que le Gouvernement ou la Mairie puissent engager des études prospectives en la matière. En effet, notre population augmente et il faut pouvoir anticiper ce phénomène. Par ailleurs, les crèches font également partie de l'offre générale que l'on peut proposer aux futures entreprises et à leurs salariés qui viendraient s'installer à Monaco ; ça fait partie des avantages que l'on met en avant, au même titre que les écoles, que le beau temps, que le soleil et que la mer.

Je pense donc que, en plus, les entreprises ont été véritablement très sensibles à cette étude. Vous le verrez, si vous n'en avez pas déjà eu communication, elles sont prêtes à jouer le jeu, elles sont prêtes à s'engager sur des modèles de crèches semi-privées et à en financer une partie, éventuellement par le biais du fond social des entreprises qui, aujourd'hui, est peut-être un peu sous-employé. Enfin, il y a des choses assez intéressantes à creuser dans ce domaine-là, je pense qu'il ne faut pas s'en priver, surtout s'il y a des bonnes volontés autour de la table.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci pour cette réflexion.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Pour l'instant, il y a des projets, il y a un projet de crèche à « la Cache » et il y a un projet un peu plus important dans le programme « Testimonio », où il est prévu effectivement d'installer une très grande crèche.

Mme Catherine Fautrier.- Je crois que c'est 80 berceaux, c'est ça ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Oui. Maintenant, si les entreprises de Monaco veulent participer à un programme, le problème va être de trouver le lieu mais je me félicite de l'initiative.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CHAP. 2 – DOMAINE SOCIAL

602.1011 – C.H.P.G.....	7.726.200
602.1013 – RESIDENCE DU CAP FLEURI.....	2.424.800
602.1016 – C.H.P.G. SUBVENTION D'EQUIPEMENT	1.900.000
602.1017 – C.H.P.G. REFONTE SYSTEME INFORMATION	1.000
602.1018 – C.H.P.G. THERAPIES NOVATRICES	700.000
602.102 – ECOLE D'INFIRMIERES.....	229.200
602.103 – DEFICIT DU C.T.S.	967.000
602.104 – O.A.S.M.	8.705.700
602.108 – SERVICE MEDICAL D'URGENCE & REANIMATION	<u>261.600</u>
	<u>22.915.500</u>

M. le Président.- Monsieur le Doyen Jean-Joseph PASTOR, vous avez la parole.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Concernant le Centre Hospitalier Princesse Grace, tout en étant conscient que la réalisation du futur hôpital n'est pas chose aisée, je voudrais cependant dénoncer des retards qui me paraissent résulter de décisions faisant appel à trop d'intermédiaires.

Ainsi, à propos du Service Porte dont les travaux devaient commencer en octobre dernier, nous avons appris que ce chantier débiterait en fait en février 2005, retardant de plusieurs mois sa livraison.

Pour ce qui concerne le Centre de Transfusion Sanguine, après la réfection de la plate-forme en béton qui a été à l'origine d'une gêne, tant dans le domaine de la circulation interne que des nuisances sonores, je crois savoir que les travaux destinés aux aménagements intérieurs démarreront en avril ou mai 2005 et dureront environ six mois. Ce n'est donc pas avant début 2006 que nos donneurs de sang seront accueillis dans des locaux adéquats.

Je ne veux pas prolonger ce soir la liste de tous les retards. Ce que je veux dénoncer, c'est le manque de coordination des divers corps de métier, ainsi que les attermoiments des décideurs de travaux. A mon avis, il manque un véritable chef, chargé de distribuer les tâches, sans lui-même se sentir, pour cela, muselé par différentes pressions qui paralyseraient son autorité.

Monsieur le Président, il semble que Monaco soit un des rares pays où la crainte de ne pas réussir à faire parfait favorise tous les retards et prolonge de façon inadmissible les délais de livraison des différents ouvrages, sans parler des aggravations financières et, par extension je ne puis m'empêcher de marquer mon inquiétude quant aux promesses gouvernementales concernant la livraison des logements domaniaux. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

On va peut-être rassembler toutes les remarques sur le Centre Hospitalier Princesse Grace. Madame POYARD-VATRICAN, vous avez la parole.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une intervention sur le C.H.P.G. et plus que sur le fond, c'est sur la méthode encore une fois que ma remarque s'adresse. En fait, il s'agit de l'extension sud. Je ne suis pas du tout une experte et mon propos n'est pas là. En début de mandat, nous avons eu à nous prononcer sur ce qu'on a appelé, dans notre jargon, la solution 5, qui était donc un des projets d'hôpitaux. Je laisse les experts parler de cette solution qui est donc une solution qui, à terme, devrait nous donner un nouvel hôpital, environ dans une dizaine d'années. En même temps, pour nous permettre de combler le retard entre maintenant et dans 10 ans, on nous a, notamment, vendu la solution de l'extension Sud. Donc, à la néophyte que je suis, on a expliqué que c'était

dans le but de permettre de résoudre un certain nombre de problèmes de circulation qu'on peut aisément comprendre, même sans être du métier, tout ce qui concerne buanderie, cuisine, quais de déchargement, tout ceci se comprend aisément. Or, quand je lis les documents qui nous ont été transmis dans le cadre du budget, tout d'un coup, je me rends compte qu'il n'y a plus d'extension Sud. Pour autant, il n'y a toujours pas de nouvel hôpital et, dans le même temps, dans un horizon de 3 à 5 ans, il y aura donc la livraison du long et moyen séjour dans cette même zone, qui va globalement doubler le nombre de lits. J'aimerais bien comprendre par quel tour de passe-passe, ce qui était parfaitement indispensable il y a 2 ans, est devenu parfaitement inutile et comment, en termes pratiques, vous allez pouvoir gérer les circulations, je ne sais pas si ça s'appelle des fluides, mais en tous cas, les circulations entre maintenant et la livraison de ce magnifique hôpital.

M. le Président.- Monsieur RIT, je vous en prie.

M. Jacques Ritt.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, la limitation du temps de parole a une durée maximale de trois minutes par élu et par intervention est une mesure raisonnable en faveur de laquelle j'ai, ici même, récemment voté favorablement.

Toutefois, cette contrainte ne me permet pas d'exprimer de manière exhaustive l'ensemble des réflexions que j'aurais souhaité vous faire partager au sujet de cette grande entreprise que vous désignez volontiers comme votre enfant et qui a pour nom, Centre Hospitalier Princesse Grace.

Cet enfant, qui traverse manifestement une crise d'adolescence, a souvent du mal à communiquer avec l'autorité paternelle. Je serai donc assez bref et me bornerai à vous poser quelques questions qu'il a du mal à exprimer et que, d'après lui, vous avez souvent du mal à entendre.

Quel est pour vous le rôle de la Commission Médicale d'Etablissement et celui du Conseil d'Administration dans le fonctionnement du C.H.P.G. ?

La politique ambitieuse de construction de logements sociaux est-elle une des causes du grand retard pris pour la réalisation du futur hôpital ?

Le projet de l'extension Sud a disparu de l'horizon du plan triennal pour raison d'incompatibilité avec celui du futur hôpital : quelles sont les raisons de cette incompatibilité et quelles solutions alternatives sont envisagées pour permettre à l'hôpital actuel de fonctionner encore dix ans ?

Quel projet, en dehors du désormais célèbre Service Porte, est prévu pour mettre aux normes les locaux des Services des Urgences ?

Même question pour les blocs opératoires, sachant que le projet de construction d'un bloc provisoire destiné à héberger l'activité opératoire pendant la durée des travaux de rénovation semble avoir été abandonné.

Où en sont les négociations sur le grave problème de la retraite du personnel hospitalier et sur celui du temps de travail au C.H.P.G. ?

Nombre d'autres questions toutes aussi importantes mériteraient d'être posées mais soyons confiants, elles seront certainement encore d'actualité lors des débats du Budget Primitif 2006.

Votre temps de parole n'étant pas limité, je vous serais reconnaissant, Monsieur le Conseiller, de bien vouloir nous éclairer sur ces quelques points par vos réponses. Pour ma part, je m'engage à transmettre fidèlement ces dernières à cet enfant qui, je vous l'assure, a besoin de retrouver sa sérénité. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Sur le C.H.P.G. toujours, Monsieur BOISSON, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Claude Boisson.- Merci, Monsieur le Président.

Vous avez annoncé que vous verseriez dans un premier temps aux seuls retraités monégasques de l'hôpital une indemnité de résidence et nous vous en sommes, en leur nom, très reconnaissants.

Mais il faudra, après cette étape, résoudre le problème de fond de la retraite des employés du C.H.G.P. car le Gouvernement avait annoncé, en 1998, que ce sujet était le dossier essentiel de l'année suivante. Nous savons tous que le système actuel n'est pas cohérent. La retraite doit être calculée sur des bases spécifiques à des hospitaliers en référence à la loi monégasque.

Lors d'une audience au Conseil National du Syndicat des Agents Hospitaliers, le 30 novembre, les représentants nous ont affirmé que le personnel était disposé à payer davantage de cotisations pour que l'assiette soit élargie et que les primes et indemnités soient prises en compte, mais que le C.H.P.G. devait apporter aussi sa contribution.

Ils ont pour objectif que la retraite soit payée sur des bases mieux financées par les salariés et l'institution. Je doute que quiconque dans cet hémicycle ne puisse partager ce principe élémentaire en matière de retraite. Or, le régime de retraite actuel est peu favorable par rapport aux autres régimes de retraite et nous accusons

un retard depuis des décennies. Le bouquet - ou la dot - pour instaurer un véritable régime de retraite représente une somme impressionnante de plus d'1 milliard €, je crois, si je ne me trompe pas, mais cet obstacle doit être franchi progressivement si l'on ne veut pas continuer à creuser cette tombe.

Il faut bien commencer un jour et prévoir au Budget le financement. Plus tôt sera le mieux. Les représentants syndicaux suggèrent l'instauration d'une cotisation patronale. A titre personnel, je le précise, cette idée me paraît intéressante puisqu'elle vient en complément de la proposition d'augmentation de la cotisation salariale. J'ajouterai que si nous voulons un système clair et réglementaire, il est préférable de budgéter dans la subvention du C.H.P.G. un montant pour un poste retraite puisque de toute façon, c'est l'Etat qui la finance et instaurer un véritable régime de retraite, qui offrira à tous une lisibilité et une assurance de gestion pour l'avenir. Pour ce sujet comme pour d'autres, veut-on mettre l'argent nécessaire au service d'un véritable service public ? Pourquoi conserver un déficit aussi important sans le budgéter au Budget Primitif alors que, de toute façon, puisqu'il est incontournable après la maîtrise des dépenses, il faut le payer. Bien sûr, cette évaluation dépend de bien d'autres sujets, tel que la détermination d'une politique globale de santé ou le coût des 35 heures, puisque le C.H.P.G. s'est engagé dans ce processus à la Monégasque.

M. le Président.- Toujours sur le C.H.P.G. Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Comme je l'avais dit dans le rapport de la Commission des Finances, la position du Conseil National sur l'hôpital, c'est l'excellence dans l'indispensable et non pas l'abondance dans le superflu. Donc, moi, je voudrais une réponse claire du Gouvernement pour savoir si, premièrement, dans le scénario 5, la politique de santé qui sera retenue est donc bien celle de répondre, avant tout et en priorité, aux besoins nécessaires de la population locale et avoisinante de la meilleure manière possible et d'envisager comme un second volet optionnel d'autres possibilités. Deuxièmement, je rappelle que le Conseil National attend du Gouvernement, avant la fin du premier trimestre 2005, un projet d'ensemble définissant le programme des travaux de restructuration, leur planning et leur financement, parce que je pense que, suivant qu'on va décider ou non de répondre aux besoins réels de la population ou de partir sur d'autres voies, le financement ne sera pas le même et c'est peut-être l'occasion enfin de se poser les bonnes questions.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI.

La parole est maintenant à Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, j'avais prévu de ne pas intervenir sur le C.H.P.G. parce que je suis en total désaccord avec la gestion du C.H.P.G. par le Département de l'Intérieur.

Je vais faire une liste des points, mais la liste n'est pas exhaustive, malheureusement :

- l'absence de politique médicale basée sur les besoins médicaux de la population de Monaco, et éventuellement des communes limitrophes ;
- le recours systématique à des praticiens étrangers et les dépenses en matériels et en personnels qui sont ainsi engendrées ;
- le retard à la construction du Service Porte qui devait débuter en octobre 2004, espérons que la fin des travaux en juin 2005 prévue par Monsieur le Ministre, soit vérifiée, mais encore faudrait-il que les travaux commencent ;
- le passage à la trappe de l'extension Sud, on peut raisonnablement penser que cette décision est essentiellement en rapport avec un besoin d'économie ;
- la lenteur à la mise en route des programmes du scénario 5 ;
- le flou concernant les conséquences de la tarification à l'acte ;
- les lenteurs de l'informatisation pour évaluer l'activité.

Je ne vous étonnerai pas, je voterai contre ce chapitre.

Monsieur le Doyen souligne qu'il manque un chef d'orchestre aux commandes du C.H.P.G. Je suis d'accord avec lui. Pour marquer son désaccord, je pourrais même suggérer une démission pure et simple des membres du Conseil d'Administration qui partagent sa vision.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBILLON.

Monsieur BORDERO a la parole.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je crois que mes collègues ont dit déjà beaucoup de choses et ont pratiquement fait le tour des carences liées à cet établissement. Je voudrais juste vous poser une petite question sur un point précis puisque, Monsieur DESLANDES, vous nous avez déclaré plusieurs fois dans cette enceinte que vous êtes attaché à l'hôpital public.

Alors je ne sais pas quelle définition vous avez de l'hôpital public. Pour moi, l'hôpital public est un hôpital au service du public et non pas un hôpital qui se finance avec de l'argent public. Donc, partant de là, du service du public, et particulièrement du public local, monégasque, j'aimerais vous poser une petite question, est-ce que l'hôpital peut refuser ou que pensez-vous d'un hôpital public qui refuserait un patient monégasque en très grande difficulté ?

M. le Président.- Monsieur DESLANDES a déjà noté tellement de questions qu'il n'a plus de papier, mais on va l'écouter à la fin des interventions !

Monsieur CELLARIO vous avez la parole.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Une seule question : est-il vrai que vous avez abandonné l'extension Sud pour des motifs purement budgétaires ?

M. le Président.- Maintenant, nous allons écouter Monsieur le Conseiller DESLANDES qui, heureusement, n'a pas un temps de parole limité.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Bien, je vais essayer de prendre les questions dans l'ordre. Le Doyen PASTOR a mis en exergue que les travaux étaient lents et qu'il y avait du retard. Il y a plusieurs raisons : les procédures sont longues et les appels d'offres ne sont pas toujours fructueux ; cela a été le cas pour le Service Porte, puisqu'une seule entreprise a d'abord répondu et qu'on a essayé d'en contacter une seconde. D'autres retards sur les travaux - qui se font quand même relativement régulièrement à l'hôpital - de temps en temps, sont dus à un manque de disponibilité des architectes. Alors, ce n'est pas moi qui choisis les architectes, je pense qu'il y en a suffisamment à Monaco, mais de temps en temps, ils sont « surbookés ».

Avec M. BADIA, nous nous réunissons une fois par mois pour faire le point sur les travaux. D'ailleurs, depuis que ce système est en place, on obtient un peu plus rapidement la réalisation de certains travaux.

Il faut effectivement beaucoup d'énergie pour avoir des résultats relativement faibles, les procédures sont incontestablement beaucoup trop longues. J'espère que dans le cadre du nouvel hôpital, on pourra réformer ce système. L'hôpital devrait lui-même pouvoir assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée, ce qui nous permettrait de gagner beaucoup de temps. Ce n'est pas forcément moins cher, mais ça fait gagner du temps, bien sûr. Puisque

l'hôpital est un établissement public, il n'y a aucune raison qu'il passe fatalement par un autre service de l'Etat, c'est tout.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Mais je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur DESLANDES ! Installer une I.R.M. dans le privé, il faut quatre semaines, au C.H.P.G., il en faut neuf.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Alors, ceci est un point. Sur le C.T.S., cela a pris effectivement du temps pour trouver l'accord de tous les services techniques pour rendre étanche la dalle. C'est fait, l'eau ne pénètre plus dans l'ancien Centre de Transfusion Sanguine. L'architecte vient d'être trouvé et les travaux seront faits. Mais je le constate moi-même, et je ne peux qu'être d'accord avec le Président du Conseil d'Administration, ces procédures de travaux sont beaucoup trop longues.

Maintenant Madame POYARD-VATRICAN a posé la question sur l'extension Sud et Monsieur CELLARIO s'y est associé en demandant si la solution était abandonnée uniquement pour des raisons budgétaires. Alors la réponse est non, il y a des raisons budgétaires, mais il y a aussi des raisons de fonctionnement. Imaginez ce qu'il va se passer. L'extension Sud était une idée qui, si elle avait été entreprise au moment où elle a été lancée, serait aujourd'hui en voie de réalisation. Là, si on commence aujourd'hui, que va-t-il se passer ?

On va faire un grand chantier au Sud de l'hôpital, mais tout contre l'hôpital, puisque l'extension Sud communique avec l'hôpital d'aujourd'hui, au même moment où on va construire l'U.L.M.S.. Je défie quiconque de me faire croire qu'il est possible d'exploiter un établissement hospitalier de 350 lits, avec un gros chantier au Sud et un gros chantier au Nord. Dans ces conditions-là, l'hôpital aurait été uniquement sur un axe Est-Ouest et la circulation y aurait été difficile, sans parler des nuisances sonores. L'an prochain, il va y avoir un chantier sur la partie nord avant l'U.L.M.S. avec le Service Porte et un Service provisoire de Stérilisation parce qu'à l'hôpital, la stérilisation n'est pas aux normes, elle le sera l'an prochain. Pour ce faire, il faut qu'on sorte dehors et comme il n'y a pas beaucoup de place, monter un bâtiment provisoire pour avoir une unité provisoire de stérilisation. Alors, tout est une question de choix. S'agissant des normes, effectivement, on ne peut pas prendre de risques en matière de normes de sécurité sanitaire, mais il va y avoir des difficultés de circulation assez raides autour du Service des Urgences avec la stérilisation qui sera juste avant et le Service Porte en construction, juste après. Au même moment, il faut que le service, les ambulances tournent.

Il va y avoir quelques mois difficiles et j'espère que chacun fera œuvre de bonne volonté pour que ça puisse quand même fonctionner. Alors, entreprendre au même moment un autre chantier sur cette promenade extérieure de l'hôpital nous semblait extrêmement difficile. Le Gouvernement a préféré, puisque la logistique au niveau de la buanderie et une partie de la cuisine, dans le cadre du nouvel hôpital, seront transférés de l'autre côté de l'avenue Pasteur, accélérer le programme de reconstruction de l'hôpital et faire en sorte que toute cette partie logistique soit construite dès 2008.

L'an prochain, doit être lancé un concours d'architectes. Je pense qu'il faut bien deux ans et demi pour concevoir et penser un hôpital neuf, avec ces différentes opérations de phasage.

S'agissant du personnel sur le temps de travail, il y a eu des discussions au C.H.P.G. sur les 35 heures, elles n'ont pas abouti parce que, au fur et à mesure que ces discussions avançaient, les représentants du personnel demandaient davantage et on n'était plus du tout sur les 35 heures, mais pratiquement sur 32 heures. Le statut voulant que le personnel ait une rémunération qui soit calquée sur celle de la région voisine, les salaires ont été augmentés. Alors, pour ceux qui travaillaient 39 heures, *grosso modo*, l'augmentation a été de 11,43 % et pour ceux qui travaillaient 37 heures, un peu moins, mais l'indemnisation a été la base. Il y a toujours des discussions sur l'indemnisation, mais sur le fond du sujet, la décision qui a été prise était d'indemniser et de faire en sorte qu'effectivement, les minimums sociaux soient observés. C'est un domaine d'ailleurs dans lequel l'hôpital avait de l'avance plutôt que du retard.

S'agissant des retraites : les retraites de l'hôpital ne sont pas financées de longue date, on le sait. Il y a eu beaucoup de discussions avec les syndicats là aussi. Le sujet n'est pas mort et avec le temps, je crois qu'aujourd'hui ce sujet n'est plus un sujet tabou. Il faudra en reparler l'an prochain à l'occasion de la refonte du statut du personnel qui a un peu vieilli; en effet, la retraite du personnel de l'hôpital, actuellement dépend d'un système français qui est en train d'évoluer et qui part à terme sur 41, 42 annuités, tel n'est pas le cas à Monaco, donc il faut harmoniser et changer un certain nombre de règles dans le cadre du statut et donner à cette Caisse des références plus nationales que la simple copie d'une caisse étrangère. J'ai demandé à la Direction et à la nouvelle Directrice des Relations Humaines, dans le cadre des travaux préparatoires à la refonte du statut, d'évoquer la question des retraites. Maintenant, un des problèmes des retraites, c'est leur financement; chacun sait effectivement que les cotisations actuelles ne financent pas les retraites, puisque le financement est insuffisant, les retraites sont garanties par l'Etat; donc

elles sont de toute façon payées et cette dépense va aller, d'après les études faites par les actuaires, grandissant et croissant. Donc, quand on parle des retraites, on parle des droits, pour ces droits, je ne suis pas inquiet, le financement à court terme et même à moyen et long terme est supportable par l'Etat. En somme, c'est avec l'Etat, à très long terme, je pense qu'il y a lieu d'avoir une réflexion commune et de regarder les chiffres de ce que sera, effectivement, l'équilibre financier du système des retraites de l'hôpital en 2030, 2040. Les calculs actuariels sont toujours un peu alarmistes, mais la charge qui en résulte pour le budget de l'Etat l'est, elle aussi, tel qu'il ressort des chiffres et ces chiffres ont été donnés à l'hôpital et au Conseil National; ces chiffres montrent que la charge pour l'Etat sera très grande. Alors je crois que c'est un dossier qu'il ne faut pas fermer, je crois qu'au contraire, c'est un dossier qu'il faut ouvrir. Ce n'est pas un dossier qui est isolé : on a parlé des retraites au niveau de la C.A.R., on a parlé des retraites au niveau de l'hôpital; un jour ou l'autre, il faudra aussi parler de la retraite au niveau de la Fonction Publique et regarder l'ensemble des questions car il ne serait pas normal que l'on demande des efforts à certains sans en demander à d'autres.

Je ne sais pas trop si ce dossier doit être ouvert dès l'an prochain ou dans deux ans, mais je crois qu'il est de notre devoir responsable d'ouvrir ces dossiers.

Alors, Monsieur BORDERO a posé une question d'ordre social demandant si une personne, à l'hôpital public, n'avait pas les moyens de payer, est-ce qu'elle serait prise en charge ?

M. Alexandre BORDERO.- Non, une personne monégasque qui était en difficulté de santé qui veut se rendre au Service des Urgences, on lui dit : « allez ailleurs ! »

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Eh bien, c'est inadmissible !

M. Jean-François ROBILLON.- Peut-être, mais cela s'est produit.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Ça, c'est le problème des activités humaines, mais de temps en temps, il y a des réponses qui ne doivent pas être données. Je le regrette.

M. le Président.- Est-ce que toutes les réponses ont été apportées ? Est-ce qu'il y a des questions qui ont été oubliées dans la longue liste que vous avez posée ? Monsieur RIT, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- J'avais parlé du rôle de la Commission Médicale d'Etablissement et de celui du Conseil d'Administration tel que vous le concevez. L'absence de réponse est une réponse en soi, je m'en contenterai. Maintenant, en ce qui concerne la question suivante, la politique ambitieuse de construction de logements sociaux est-elle une des causes du grand retard pris par la réalisation du futur hôpital, je me contenterai d'un oui ou d'un non.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il a été clairement dit que la construction de l'hôpital commençait en 2008, c'est-à-dire après la suite du programme des logements sociaux, une fois les études faites. Il faut bien que l'on commence par le commencement et qu'on commence à lancer les études avec un concours d'architectes. Le hasard veut que les choses se combinent bien et qu'un programme suive l'autre. Il nous appartient à tous, aujourd'hui, de déclarer que le chantier de l'hôpital est un chantier prioritaire et si on veut que ce chantier prioritaire débute physiquement en 2008, il faut qu'en 2005, les architectes soient désignés.

M. Jacques RIT.- Ma question était plus précise. Le journal local, Monaco-Matin, rapportait effectivement vos propos et était assez clair sur ce point. Donc, il semblerait que vous ayez confirmé la relation de cause à effet entre la politique de construction de logements sociaux et le retard de construction du futur hôpital. Maintenant, ce sont des propos que j'ai recueillis dans un journal local, vous avez un droit de réponse, le cas échéant, si vous n'êtes plus d'accord avec cette version.

En ce qui concerne l'extension Sud, je suis désolé, Monsieur le Président, mais il y a un certain nombre de choses sur lesquelles, je pense, il faut revenir.

Tout d'abord, l'extension Sud n'était pas destinée à complètement bouleverser le panorama hospitalier dans la mesure où, et là je me base sur les propos de mon collègue absent qui, *a priori*, connaît ce chantier - chantier qui n'a pas lieu d'ailleurs - puisque je crois qu'il en était le concepteur. Il était en principe prévu de réaliser une fouille qui devait se réaliser en quelques mois; ensuite, de reconstituer une dalle de circulation et la troisième phase des travaux devait se dérouler, en fait, sous cette dalle, c'est-à-dire avec des contraintes environnementales quand même relativement restreintes. Je rappelle au passage que, pendant des mois, nous avons eu des travaux sur cette dalle pour simplement empêcher les gouttes d'eau d'atteindre le Centre de Transfusion Sanguine, on aurait fait d'une pierre deux coups, en l'occurrence.

Les solutions alternatives à cette extension sud défunte, je ne les ai pas entendues; entre autres, cette extension Sud devait permettre le transfert des locaux de consultations du rez-de-chaussée et permettre enfin de réaliser un Service des Urgences digne de ce nom, dans des conditions relativement simples. A partir du moment où il n'est plus possible de délocaliser les consultations, comment comptez-vous rendre pendant 10 ans ce Service des Urgences viable ? Je vous rappelle que nous sommes censés avoir des urgences pédiatriques séparées des urgences adultes; hélas, il n'y a pas de possibilité de les réaliser, faute de mètres carrés disponibles ! Bon, je passe là-dessus. Au niveau des communications avec le futur U.L.M.S., là aussi l'extension Sud était censée résoudre une grande partie des problèmes. En l'occurrence, je n'ai pas entendu parler non plus de méthode alternative. Alors, certes, je suppose que tout le monde réfléchit sur ces points, mais nous sommes avides d'entendre des solutions.

M. le Président.- Je voudrais quand même éclaircir un point, parce que votre question n'a pas vraiment eu de réponse. Les logements sociaux ont bon dos ! Parce que le retard de la restructuration du C.H.P.G., on l'a entendu à d'autres occasions, pas ce soir, mais le Président du Conseil d'Administration, qui est aussi le Doyen du Conseil National, nous a dit que ça fait sans doute 10 ans que les retards sont chroniques sur la restructuration. Quand j'entends ce que j'entends ce soir, ça confirme donc ce que je savais : les retards sont chroniques dans tous les travaux à l'hôpital. Là, ce soir, ça a été dit par le Doyen Jean-Joseph PASTOR. Donc, je crois qu'on comprend bien que, lorsqu'on a du mal à réaliser, dans un délai raisonnable, un petit Service Porte, eh bien, on imagine les retards que l'on prend pour restructurer la totalité de l'hôpital ! Alors, laissons les logements sociaux aux Monégasques, ils en ont besoin et occupons-nous de l'hôpital, sans mauvais prétextes pour justifier des retards qui ont d'autres raisons. C'était ma remarque, mais Monsieur DESLANDES va sans doute répondre à Monsieur RIT.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je crois qu'il n'y a aucun procès d'intention, il y a un simple constat. Actuellement, comment dirais-je, il y a un programme prioritaire qui se déroule et pour mettre en place ce scénario n° 5, on a, en tout état de cause, besoin de deux ans et demi de travaux d'architecture et autres. Ce qui fait que lorsque ce travail sera fait, ce programme peut prendre la suite du programme des logements sociaux qui a eu la priorité. C'est un hasard heureux dont je me félicite, car je ne peux pas être plus heureux que de savoir effectivement

que cette solution n° 5 va être faite. Il est important que l'hôpital soit entièrement restructuré et, dans l'étude de faisabilité, il était prévu que cette restructuration commence de l'autre côté de l'avenue Pasteur. On sait que cette solution entraîne la démolition de quelques logements sociaux; en 2008, je pense qu'on saura reloger ces personnes, ce dont on ne pouvait pas être sûr auparavant. Donc les choses s'enchaînent et il y a une cohérence. Il y a une cohérence parce qu'il y aura davantage de logements sociaux et qu'on pourra reloger ces personnes-là avec moins de problèmes.

Mais oui et je ne vous ai pas dit autre chose. Vous relevez une phrase dans la presse, ce n'était pas un jugement politique, c'était un calendrier, celui du programme des logements sociaux, fin 2007 début 2008. Ce que je souhaite dans l'intérêt de la population, c'est que l'hôpital commence à être construit dès 2008 sans attendre. Il est urgent de lancer le concours d'architectes parce que je n'en ai pas l'habitude, mais je pense qu'il doit être difficile de développer toutes les études nécessaires à la réalisation d'un nouvel hôpital.

Dans l'étude qui a été faite par Hospiconseil, Hospiconseil a reconnu qu'il était assez difficile, lorsqu'on lance la construction d'un hôpital, de dire que l'on sait exactement ce que sera la médecine dans 15 ans. Donc, dans leur programme qui s'est basé sur l'existant, existe un certain nombre d'hypothèses, d'extensions et d'espaces plus ou moins libres pour pouvoir répondre à un certain nombre de questions qui pourraient survenir.

Alors, s'agissant effectivement des réflexions sur les pathologies à soigner, je crois qu'aujourd'hui, les pathologies courantes, dont la population a besoin, sont bien suivies à l'hôpital; en faut-il d'autres, je ne sais pas. Il serait d'ailleurs intéressant que sur des domaines de réflexion pour la médecine de demain, le Conseil de l'Ordre donne, sur ce sujet, un certain nombre d'avis, en tout cas, pour ma part, j'y suis prêt.

Le rôle de la C.M.E. et du Conseil d'Administration ? Bien sûr, je suis avec beaucoup d'intérêt les travaux de la Commission d'Etablissement qui sont ensuite transmis au Conseil d'Administration avant de m'être adressés. D'une manière générale, je suis l'avis du Conseil d'Administration. Il n'y a qu'un seul cas sur lequel je ne l'ai pas suivi, je l'ai déjà exprimé, c'est sur un certain nombre de postes nouveaux de médecins qui me semblaient prématurés alors que le Conseil d'Administration avait, lui-même, demandé de faire un audit médical pour savoir s'il y avait trop ou pas assez de médecins. Donc, j'ai préféré budgéter l'ensemble des crédits, c'est-à-dire que ça n'a pas été un refus, l'ensemble des crédits demandés sont dans le Budget Rectificatif et dans le Budget de 2005; maintenant,

j'attends l'audit et sur la base de l'audit, il y aura effectivement un dialogue approfondi avec la C.M.E., avec le Conseil d'Administration et avec la Tutelle.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI demande la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Donc, Monsieur DESLANDES, si j'ai bien compris, au nom du Gouvernement, vous remerciez le Conseil National d'avoir mené une politique active de logement domanial parce que, sans cela, nous n'aurions pas pu refaire l'hôpital. Je vous en remercie. Je tiens donc aussi à vous demander de tenir compte de ces logements qui seront détruits et qui devront donc, puisqu'on devra reloger les familles, défalquer du compte des 836 et nous les rajouter; ce qui me paraît logique parce que ce n'est pas 836 plus quelque chose mais 836 moins quelque chose.

M. le Président.- Pour ceux qui connaissent mal ce dossier, il s'agit donc de certains logements de l'avenue Pasteur qui vont devoir être détruits pour assurer la restructuration du C.H.P.G.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Mais je ne doute pas de votre bonne volonté. Quant aux études sur l'hôpital qui traînent depuis tant d'années, moi je trouve que c'est tout à fait logique, les études médicales, tout le monde le sait, sont longues. En particulier, prenons l'exemple du Centre de Transfusion Sanguine, vous avez tout résumé, je pense, en parlant de ce dossier. On commence par faire des travaux d'étanchéité et une fois que les travaux sont finis, on réfléchit à quel architecte va refaire l'intérieur, qui commencera dans six mois. Résultat pendant un an et demi, il y a un service qui ne tourne pas ou peu, avec un Chef de Service qui se morfond et qui essaye de se débrouiller comme il peut pour assurer un minimum. Je ne vois pas pourquoi on ne pouvait pas mener les études d'architecture pour refaire l'intérieur pendant qu'on faisait l'extérieur. Ça doit être compliqué de faire deux choses à la fois. Cet exemple-là résume pourquoi on a pris tant de retard et donne une raison supplémentaire d'envisager peut-être l'extension Sud. Parce que je suis persuadé que dans 2 ou 3 ans, on trouvera toutes les bonnes raisons de la terre de s'apercevoir qu'il y a encore 3 ou 4 ans de retard sur la solution n° 5 qui ne sera peut-être même plus, à ce moment-là, la solution 5, mais la solution 6, voire 7, si entre temps les besoins médicaux ont changé.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO a demandé à s'exprimer aussi. Je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas entrer dans les termes techniques, il y a ici des gens hautement qualifiés pour cela. Ce que je retiens de votre intervention, Monsieur le Conseiller, c'est qu'en fait, votre handicap, ce sont les procédures. Et ce soir, vous venez de dire d'une manière éclatante que les procédures qu'emploie le Gouvernement dans un certain nombre de domaines sont obsolètes.

Vous n'arrivez jamais à tenir les délais. Pourtant, vous faites des réunions tous les mois. Pourquoi pas tous les quinze jours ? Je n'en sais rien, mais vous n'arrivez pas à tenir les délais. Si, ce soir publiquement, vous réalisez que les procédures que le Gouvernement utilise sont obsolètes, eh bien, créez rapidement une Commission et trouvez des conclusions pour les changer, au moins vous aurez mis les choses dans le bon ordre ! Vous ne pouvez pas continuer comme cela. Dans six mois, vous viendrez nous dire que les procédures ne sont pas bonnes. A ce propos, je vais aussi vous demander autre chose : il y a 836 logements à livrer fin 2007. Je vous le dis clairement et je ne veux pas savoir si les procédures sont obsolètes, il faut absolument que vous teniez les délais.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je voudrais juste répondre sur le logement : les 836 en fin 2007. Concernant les logements qui sont concernés par l'opération de l'hôpital, j'entends mon collègue qui dit que les travaux commenceront début 2008, donc ils seront imputés sur les livraisons 2008.

M. le Président.- Tout va bien donc. Monsieur CUCCHI, c'est ce que vous souhaitiez, ils ne seront pas défalqués des 836.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Excusez-moi, Monsieur le Président, mais ça veut dire que si on doit reloger les gens, on ne les relogera pas sur les immeubles construits entre 2006 et 2007 forcément.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- On les logera après et l'hôpital attendra encore un petit peu, quelques mois.

M. Claude CELLARIO.- Est-ce qu'ils ont le droit de faire une demande pour obtenir un autre logement ? Ne me dites pas qu'ils doivent attendre 2008, ce n'est pas possible, c'est contradictoire.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Le relogement et la destruction de ces immeubles, ce sera en 2008.

M. Claude CELLARIO.- Oui, mais ceux qui sont déjà en place ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Eh bien, ils demandent déjà aujourd'hui, on ne va pas les compter deux fois puisqu'ils sont déjà dans les demandeurs.

M. le Président.- Je crois que ce qui était le plus intéressant dans l'intervention de Monsieur CUCCHI, c'était de souligner qu'il n'y aura plus de pénurie d'appartements domaniaux à partir de 2008. L'opération de transfert de Pasteur sera plus facile en ce sens. Contrairement à ce qu'on aurait pu imaginer, les logements sociaux sont plutôt un accélérateur de la restructuration de l'hôpital qu'un frein. C'est cela que vous vouliez dire, en fait, le reste on verra avec les évolutions des calendriers.

On va donner peut-être pour la dernière intervention la parole à Jacques RIT, qui est à la fois un grand expert et un passionné du C.H.P.G.. Donc, je comprends que vous ayez envie d'intervenir sur ce sujet particulièrement.

Nous vous écoutons.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je serai bref. Monsieur le Conseiller, je crois que tous nos entretiens jusqu'à présent sur le C.H.P.G. se sont toujours déroulés dans un climat de franchise et de totale transparence. Alors, dans le droit fil de ce principe, je vous dirai clairement que je ne suis pas satisfait de vos réponses. En ce qui concerne les blocs opératoires et leur devenir dans les 10 ans futurs, je n'ai pas de réponse. En ce qui concerne le Service des Urgences, pas plus. En ce qui concerne les communications avec le futur U.M.L.S. également. Alors, pour conclure, peut-être que les bons conseils viendront d'Hospiconseil. Est-ce qu'il est possible d'interroger à nouveau cette boîte d'audit qui semble maintenant bien connaître le C.H.P.G. et s'ils peuvent nous apporter une solution rapide et des idées pour arriver à vivre, à bien vivre ces 10 ans à venir, on va dire à survivre dans ces 10 ans, eh bien, ces conseils seraient les bienvenus.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Actuellement, je sais que les Travaux Publics passent un contrat, je ne sais pas si c'est déjà fait, avec Hospiconseil justement, pour nous aider à faire l'appel d'offres aux architectes. Donc, c'est en cours.

Maintenant sur les différents travaux : faire tout à la fois, blocs opératoires, stérilisation, extension Sud. Pour le faire, il faudrait fermer l'hôpital, parce qu'on ne peut pas en même temps avoir des patients en permanence dans un hôpital qui est en grands travaux. On est obligé de faire un certain nombre de choix. Alors, pour l'année qui vient, le choix a été fait sur la sécurité sanitaire, il y avait les « lits porte », c'est en cours, c'est long. Les procédures sont longues, les procédures d'appels d'offres sont longues, on s'est aperçu pour les « lits porte » qu'une seule entreprise avait répondu, ce qui montre que l'exercice n'était pas si facile. Pour la stérilisation, elle me semble aujourd'hui nécessaire et c'est certainement, au niveau de la sécurité sanitaire, ce qu'il importe de faire en premier. Après, il y aura à considérer les blocs opératoires, je ne sais pas s'il faut tout refaire ou faire en sorte qu'il n'y ait plus d'aspérité, de cela on peut en discuter. Mais si l'on ferme les blocs opératoires pour faire des blocs nouveaux, cela suppose qu'on importe des blocs opératoires, type hôpital de guerre pour les mettre où et quand? Alors toutes ces questions ont déjà été largement débattues, on peut encore en débattre. La véritable solution, c'est un hôpital neuf pour qu'on puisse recentrer les blocs opératoires, les salles de réveil car, aujourd'hui, les 13 salles d'opérations sont réparties sur l'ensemble d'un bâtiment qui est long, donc je crois qu'on ne trouvera complètement nos cohérences que dans un projet nouveau. Et j'espère, Docteur, que vous m'assisterez, moi ou mon successeur, dans ce domaine, comme étant excellent conseiller connaissant bien l'hôpital et sachant ce qu'il convient de faire; je serais très content que vous participiez aux discussions avec Hospiconseil, dès qu'elles commenceront.

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA, sur le C.H.P.G. ?

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- C'est une explication de vote, donc je ne sais pas si le débat est terminé ?

M. le Président.- Sur le C.H.P.G. on va dire que oui, mais pas sur d'autres sujets du chapitre. Madame FAUTRIER, sur la crèche, je vous en prie.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Il y a un an, lors du rectificatif 2004, on avait évoqué le sujet d'une crèche médicalisée et vous m'aviez répondu, Monsieur le Conseiller, que vous étudieriez la question dans le cadre de la restructuration du service de pédiatrie ? Avez-vous étudié la question ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Alors, pas totalement, c'est en cours puisque les urgences pédiatriques, la néonatalité et la pédiatrie sont des sujets qui actuellement sont étudiés par l'hôpital avec des réponses qui ne sont pas encore des réponses définitives, mais c'est le prochain Service qui sera traité.

M. le Président.- On va passer aux explications de vote, s'il y en a.

Monsieur CUCCHI, c'est sur la crèche ?

M. Jean-Michel CUCCHI.- Non, c'est juste pour avoir la position du Gouvernement sur la création ou non et quand, d'un service de néphrologie à l'Hôpital de Monaco.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Alors, pour l'instant il existe déjà à Monaco, un Centre Privé d'Hémodialyse qui fonctionne bien et il n'y a pas de raison effectivement de l'empêcher de fonctionner. Ce Centre d'Hémodialyse, en fonction des nouvelles réglementations de la Sécurité Sociale française qui paie 90 % des patients de ce centre privé, oblige ledit Centre, pour les cas les plus lourds, à s'appuyer sur une structure hospitalière. Donc, nous avons la chance à l'hôpital d'avoir un médecin monégasque néphrologue - je vois la semaine prochaine le Docteur RIT, je dois rappeler le Docteur ROBINO - il faut qu'on trouve une solution qui combine les compétences des uns et des autres; le Centre Hospitalier Princesse Grace a bien sûr vocation à avoir les lits pour accueillir les cas lourds en néphrologie.

M. le Président.- Compte tenu de l'heure et du temps que l'on a passé sur le C.H.P.G., je crois vraiment qu'il faut passer au vote.

Alors, dernière intervention, Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement, même remarque, ce n'est pas une question, sur la partie neurologie, je pense que, dans l'avenir, il serait intéressant de pouvoir développer le service, compte tenu que si, aujourd'hui, il y a un accident vasculaire grave, il faut faire appel à des services

spécialisés dans la région, alors que nous pourrions à Monaco nous doter de techniques modernes pour sauver une personne en moins de 3 heures. Mais c'est une remarque qui mérite d'être prise en compte plus tard, je ne souhaite pas, compte tenu de l'heure tardive, lancer le débat.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Vous posez la question de la neurochirurgie. Ce sont des cas difficiles, parce que je ne sais pas du tout si on a, sur le bassin dépendant de Monaco, suffisamment de patients susceptibles de l'être. Il y a un bon service à Nice, je crois qu'on ne peut pas tout faire et que, comme le Docteur RIT le disait la dernière fois, nous avons des voisins qui ont des spécialités et nous n'avons pas à copier toutes ces spécialités. Notre souci à nous, c'est d'apporter à la population de Monaco tout de ce que l'on peut faire et bien faire. Maintenant, faut-il avoir un service de neurochirurgie ? Il y a eu des études, il y a 5 ou 6 ans, qui ont montré que le service n'était pas viable en lui-même en fonction de la population à servir. Mais cette question a été étudiée et je crois qu'il vaut mieux tomber sur un chirurgien qui fait souvent les mêmes cas que de tomber sur quelqu'un qui n'opère que de temps en temps. En neurochirurgie, l'étude a montré qu'on n'avait pas dans notre bassin de recrutement suffisamment de personnes pour, comment dirais-je, justifier un service. Ça peut changer, mais aujourd'hui c'est ça.

M. le Président.- Merci, Monsieur DESLANDES.

Madame PASQUIER-CIULLA, vous avez la parole.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais une intervention longue, mais je vais la synthétiser. Monsieur RIT, j'ai l'impression que l'adolescent tourne mal, voire que c'est un éternel adolescent. Je me demande de quoi se plaignent mes Collègues parce que, moi, ça fait 7 ans ! Solution 1, solution 2, solution 3, solution 4 et solution 5, je désespère parce que je suis pratiquement convaincue et, sans faire de procès d'intention, qu'on aura une solution 6 et 7 et peut-être une 8 ! Quant à la démission, je ne

pense pas que ce soit une bonne solution. En revanche, pour sommer, face à une absence de choix politiques tels que l'ont soulignée autant Monsieur PALMARO que Monsieur CUCCHI, sur les besoins nécessaires ou immédiats, et à l'absence de prévision financière fiable, je rappelle que sauf erreur de ma part, aucune étude sur le terrain de la programmation des actes médicalisés n'a été encore faite au C.H.P.G. ou elle est en cours alors qu'en France ça fait une dizaine d'année qu'on travaille là-dessus.

Donc, moi, en cet état, je regrette de devoir refuser ce chapitre.

M. le Président.- Alors que c'est l'année où l'on obtient enfin une lueur dans la nuit dont on parle depuis trois quarts d'heure, on obtient quand même l'organisation du concours d'architectes. Ça, à mon avis, c'est un élément qui est incontournable et qui va nous amener à avancer enfin, trop tard, mais enfin, pour restructurer ce C.H.P.G.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Cinq avis contraires.

Abstentions ? Six abstentions.

Ce chapitre 2 est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI,

Mme Christine PASQUIER-CIULLA,

MM. Jacques RIT et Jean-François ROBILLON

votent contre.

M. Jean-Michel CUCCHI,

Mme Catherine FAUTRIER, MM. Bernard MARQUET,

Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO

et Mme Anne POYARD-VATRICAN

s'abstiennent.

M. Bruno BLANCHY,

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS,

MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO,

Mme Michèle DITTLOT,

MM. Jean-Charles GARDETTO,

Jean-Joseph Pastor, Christophe SPILIOTIS-SAQUET

et Stéphane VALERI

votent pour).

M. le Directeur Général.-

CHAP. 3 – DOMAINE CULTUREL

603.101 – MUSEE NATIONAL.....	453.100
603.102 – CENTRE SCIENTIFIQUE.....	1.275.400
603.103 – FONDATION PRINCE PIERRE	384.000

2.112.500

M. le Président.- La parole est à Madame DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite un éclaircissement que peut apporter M. le Conseiller pour l'Intérieur. Etant donné que le futur projet de Musée des Arts lié aux spectacles porte le nom de nouveau Musée National de Monaco, comme le laisse imaginer l'exposition actuelle de préfiguration sur le Quai Antoine 1^{er}, est-ce à dire, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, que la Villa Sauber qui abrite actuellement le Musée National est appelée à disparaître ? Rassurez-moi !

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Non, les poupées sont actuellement exposées à la Villa Sauber. A titre personnel, je souhaite qu'elles y restent le plus longtemps possible. Cette villa est superbe et je souhaite qu'elle soit préservée.

Le futur Musée n'est pas encore construit, il faudra aussi un certain temps, j'espère que ça sera fait en même temps que l'hôpital, si mes espoirs sont satisfaits. Dans l'immédiat, il est convenu qu'à partir de 2006, l'équipe du Musée occupe la Villa Paloma dans laquelle on pourra faire quelques expositions pour montrer que le Musée existe.

Pour ceux qui ont en la chance de visiter l'exposition sur le nouveau Musée, intitulée Acte I, je crois que cette exposition est aujourd'hui tout à fait réelle et que d'une certaine façon, l'acte I est réussi. Alors, j'attends vivement l'acte II et l'acte III.

Mme Michèle DITLOT.- Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous mais je parlais de la similitude des noms, c'est pour cela que j'évoquais la disparition du Musée National puisque l'exposition se nomme « préfiguration du futur Musée National Monégasque ».

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Non mais c'est un logo préparatoire. Le futur Musée n'a pas encore tout à fait de nom. Donc, il y a le Musée National qui, actuellement, est à la Villa Sauber; l'an prochain, on devrait redonner vie à l'établissement public du Musée National pour regrouper ce qui est aujourd'hui uniquement la Villa Sauber avec la mission et faire un Musée d'ensemble.

M. le Président.- La parole est maintenant à Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Ça va être très bref. Malheureusement pour vous, Monsieur le Conseiller, parce que pour une fois je voulais

vous féliciter pour l'organisation de cet acte I qui a permis justement d'exhumer des collections souterraines des choses très intéressantes.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY, je vous en prie.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Je rejoins un peu les préoccupations de Madame DITLOT. Hier soir effectivement, nous avons pu voir, pour certains d'entre nous, une magnifique exposition préfigurant ce Musée National.

Ainsi, à notre grande satisfaction, la vision de cette nouvelle entité se précise de plus en plus mais, en contrepartie, la vision concernant le Musée National actuel, l'ancien Musée National, devient de plus en plus floue pour un très grand nombre, y compris pour les personnes qui y travaillent.

Donc, une ambiguïté réelle se fait au niveau des noms, comme l'évoquait Mme DITLOT. Il existe à l'heure actuelle finalement trois appellations : le Musée National, le Nouveau Musée National et le Pôle Muséal. Il serait à mon avis bon de définir une politique précise de l'avenir de l'ancien Musée et donc du rôle qu'il est appelé à remplir pendant les 5 à 10 ans. Alors, je ne sais pas si ce que vous avez dit à l'instant peut être précisé, parce que beaucoup de gens sont attachés au Musée National actuel tout en souhaitant aussi l'avènement du nouveau Musée. Ne faut-il pas, dès maintenant, clarifier les choses associant, enfin il me semble que vous venez de l'exprimer, l'ancien Musée au nouveau Musée ? C'est-à-dire, par exemple, en y organisant quelques expositions du nouveau Musée National ou en y favorisant des expositions spécifiques à l'ancien. Cela aurait pour intérêt de remotiver certains employés qui se sentent un peu les fossoyeurs d'une « époque », si ce n'est d'un Musée.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il n'y aura qu'un seul Musée National et la Villa Sauber et la Villa Paloma feront partie d'un même ensemble, dans un même établissement public. Il y a effectivement toute raison pour que les expositions puissent être faites dans l'un ou dans l'autre, elles feront toutes les deux parties du même domaine. Alors pour l'instant, vous savez que l'établissement public a été mis en sommeil, il y a une délégation spéciale. Ce que je souhaite faire l'an prochain, c'est redonner vie à l'établissement public avec un Conseil d'Administration et un Comité scientifique pour la sélection des œuvres.

M. Fabrice NOTARI.- Bien sûr, nous espérons que la culture monégasque sera présente dans ce nouveau Musée.

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CHAP. 4 – DOMAINE INTERNATIONAL

SC. 4.1 – SUBVENTIONS

604.102 – BUREAU HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONAL	56.200
604.103 – COMMISSION MEDICO-JURIDIQUE.....	2.000
604.105 – AGENCE INTERNATIONALE ENERGIE ATOMIQUE.....	1.067.500
604.108 – INSTITUT DROIT ECONOMIQUE MER.....	90.000
604.124 – INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES MEDITERRANEENNES.....	274.500
604.126 – AGENCE FRANCOPHONIE CENTRE.....	
604.127 – CONVENTION INTERNATIONALE NAVIGATION PLAISANCE.....	
604.133 – LIGUE EUROPEENNE/COOPERATION ECONOMIQUE.....	<u>15.600</u>
	<u>1.505.800</u>
SC. 4.2 – POLITIQUES PUBLIQUES	
604.201 – COTISATIONS AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES.....	1.350.200
604.206 – AIDES EN CAS DE CALAMITES PUBLIQUES.....	150.000
604.214 – UNESCO – REPRESENTATION PERMANENTE.....	
604.216 – CONFERENCE SECURITE & COOPERATION EN EUROPE.....	30.000
604.217 – COOPERATION INTERNATIONALE.....	2.070.000
604.225 – ADHESION CONSEIL DE L'EUROPE.....	
	<u>3.600.200</u>
	<u><u>5.106.000</u></u>

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, vous avez la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

J'aurai deux interventions à faire au titre de ce chapitre, sur deux lignes différentes, donc je laisserai mes Collègues s'exprimer après ma première intervention.

Ma première intervention est sur la coopération internationale.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,

Aux termes des standards fixés par les conventions internationales auxquelles Monaco est partie, les pays s'obligent à consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide au développement.

A Monaco, d'une part, nous n'avons ni PNB ni PIB officiels, alors que le Conseil National vous a demandé de remédier à cette omission et, d'autre part, selon un chiffre interne à l'Administration, il semblerait que la contribution monégasque se limite à environ 0,17 % du PNB correspondant à 0,22 % du budget de l'Etat.

La légère progression en valeur absolue des crédits consacrés à la coopération internationale est un point positif, bien sûr, mais ne suffit pas. Il est manifeste que la proportion reste très insuffisante.

Alors, pourquoi, par exemple, ne pas créer une synergie entre la politique de coopération internationale et la politique de l'environnement ? Monaco est partie à la Convention cadre de Rio de 1992 sur les changements climatiques. Cette convention fixait un objectif de diminution de la production de gaz à effet de serre, de l'ordre de 7 % par rapport aux quantités produites en 1990, or aujourd'hui à Monaco, nous sommes à + 40 % !

Ces gaz, on l'a dit aussi, proviennent essentiellement de l'usine d'incinération des ordures ménagères. Or, nous savons aujourd'hui que les travaux qui seront faits ne changeront en rien la production des gaz à effet de serre, puisqu'ils ne portent que sur des aménagements affectant l'émission d'autres substances.

Il va donc falloir à un moment donné acheter à d'autres Etats des droits à polluer ! Ces rachats ont été évalués pour la période 2008 à 2012 à une somme comprise entre 815 000 et 1 M€ sur la base d'un tarif à 5 € la tonne. Or, depuis que la Russie a ratifié le Protocole de Kyoto, le rendant par là-même applicable à toutes les autres parties, le cours des droits à polluer monte, de sorte qu'aujourd'hui, il faut prévoir entre 1,3 M€ et 1,6 M€. C'est une somme conséquente.

Au lieu d'acheter des droits à polluer au prix fort, pourquoi ne pas privilégier le mécanisme de développement propre prévu par les conventions internationales ? Il s'agirait ainsi d'aider les pays en voie de développement à accéder à des technologies propres, avec, en contre-partie pour nous, la récupération de crédits équivalents aux quantités de gaz à effet de serre dont la production aura été évitée dans ces pays.

On peut ainsi citer le projet Biogaz au Maroc qui permet de récupérer du méthane. Ce projet est déjà effectif. Pourquoi ne pourrions-nous en faire autant ?

Bien évidemment, cette coopération écologique ne doit pas nous détourner d'une politique de l'environnement qui passe par la mise en place, le plus rapidement possible, de procédés destinés à éviter complètement la production de gaz à effet de serre et par la réduction des volumes d'ordures ménagères incinérées, de façon à éviter la production de gaz proportionnelle aux quantités brûlées.

Enfin, mon vœu le plus cher, c'est que Monaco puisse ratifier le Protocole de Kyoto.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je réponds assez brièvement au Président de la Commission des Relations Extérieures.

En ce qui concerne le volume global de l'aide, dans la mesure où il n'y a pas, comme il l'a lui-même relevé, de calcul de PNB ni PIB, les pourcentages qui sont donnés sont évidemment assez incertains. Ceci étant, quels qu'ils soient, je pense qu'il ne faut pas se contenter en termes d'efforts de la Principauté vis-à-vis de l'extérieur, en matière de développement, de l'aide publique. Je crois que l'action des ONG monégasques est aussi à prendre en considération. D'abord parce qu'elle est en volume

aussi importante, sinon un peu plus que l'aide publique. Ensuite, parce qu'elle relève d'un effort de contribution très généreux de la part des personnes vivant à Monaco et qui, dans leur esprit, leur apparaît comme une contribution normale à l'image de Monaco, puisqu'ils bénéficient, ici, de tout ce que peut apporter la vie que nous connaissons en Principauté. Donc, il y a, je ne voudrais pas exagérer, mais je dirais un petit impôt spontané qu'ils régleraient à travers des contributions généreuses aux ONG dont ils savent qu'elles sont utilisées au profit du développement. Donc, je crois que l'on peut intégrer dans l'effort global à la fois ce qui relève de l'aide publique et ce qui relève de l'effort que rassemblent les ONG.

Pour ce qui concerne la politique de l'environnement et la mention que vous faisiez de la deuxième formule qui permet effectivement de contribuer au développement des pays en voie de développement, je crois que c'est effectivement une formule intéressante et qui mérite de la considération plutôt que le rachat pur et simple de droit à pollution en quelque sorte et la réflexion du Gouvernement s'oriente aussi dans cette direction, dans la mesure où ça peut répondre au problème.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, pour la deuxième réponse, Monsieur le Ministre. Sur la première réponse je suis comme vous, je salue le travail qui est fait par les ONG monégasques. Elles ont un rôle fondamental, elles sont tout à fait utiles, mais on ne peut pas l'intégrer dans le calcul, puisque l'accord international que l'on a signé impose 0,7 % du PNB pour les fonds publics. Il ne comptabilise pas les fonds privés. Donc, en termes de fonds publics, on n'est pas dans la norme. Mais, bien évidemment, je suis d'accord avec vous sur le rôle tout à fait essentiel des ONG qui contribuent largement à notre action sur le plan de la coopération internationale.

M. le Ministre d'Etat.- Juste ajouter un point. Il y a un objectif qui a été fixé, mais on ne peut pas parler de norme et bien rares sont les pays qui avoisinent cet objectif, je ne dis même pas légal. Donc, sans doute nous serions probablement plus heureux d'afficher un pourcentage qui se rapproche de cet objectif davantage que notre pourcentage actuel mais nous nous situons de manière relativement honorable.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je voudrais juste ajouter quelque chose : les ONG sont subventionnées par l'Etat et il faudrait qu'on intègre ces subventions dans le calcul. Deuxièmement, il n'est pas pris en compte le salaire payé aux personnes qui s'occupent de ces

activités-là. Donc, je voudrais être certain que l'on compare bien des choses comparables.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Alors, il faut nous faire un calcul de PNB, Monsieur le Conseiller, comme cela on pourra peut-être avoir des données plus précises. Je crois que les conventions internationales parlent d'une aide directe publique et que les subventions données aux ONG ne sont pas comptabilisées, me semble-t-il, dans le cadre de ces conventions internationales.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- On ne voudrait pas ne plus les donner à ces ONG.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais je pense que c'est très bien de donner des subventions aux ONG, je pense que c'est la même situation qui s'applique à tous les pays.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Mais comme le dit le Ministre d'Etat, c'est un objectif. On peut compter nous aussi à notre manière, selon notre méthode. Quant au PNB, rassurez-vous, on y travaille.

M. le Président.- Je ne voudrais pas laisser passer ce débat sans rendre hommage à la générosité des résidents de Monaco, n'en déplaise aux détracteurs de notre pays. Grâce au travail des nombreuses associations humanitaires monégasques, dont certaines sont d'ailleurs devenues mondiales ou internationales, Monaco peut être fier effectivement de son élan de générosité pour soulager un peu la misère du monde. Il me semble que l'on pourrait peut-être expliquer à ceux qui ne le comprendraient pas à l'extérieur, que les millions d'euros qui sont distribués par la générosité de la population, cela fait quand même partie aussi de l'argent de Monaco qui va à la solidarité internationale. Ceci n'enlève rien à l'intervention de Jean-Charles GARDETTO, on peut toujours mieux faire en matière de coopération internationale, mais c'était l'occasion de souligner que Monaco est sûrement, si on compare le ratio argent donné pour l'aide internationale au nombre d'habitants, un des pays les plus généreux du monde et ça me faisait plaisir de le dire.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- J'ai une autre intervention sur l'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes.

M. le Président.- Nous vous écoutons, Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Ministre ne va pas apprécier, mais ce n'est pas grave.

(Rires).

Je relève malgré tout que le Gouvernement monégasque donne 274 000 € à l'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes et je voudrais mettre cette contribution en parallèle au refus qui a été opposé en ce qui concerne le Forum Méditerranéen organisé par l'O.S.C.E. qui aurait eu vocation d'attirer à Monaco environ 250 personnes. Je voudrais mettre en parallèle le caractère non productif de l'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes qui est, certes, intéressant au point de vu intellectuel mais qui n'a pas de rôle direct et l'O.S.C.E. dont le rôle actif pour la résolution des conflits et le maintien de la paix n'est plus à présenter, il est consacré. C'était une occasion extraordinaire pour le renom de Monaco et de son économie que de les accueillir en Principauté. L'O.S.C.E. représente en effet 55 pays, y compris les Etats-Unis et le Canada. Des parlementaires de ces pays seraient venus en Principauté et auraient fait bénéficier la Principauté de retombées directes puisque ces 250 participants auraient été accompagnés de différents administratifs, l'ensemble aurait occupé les hôtels de la Principauté et fait travailler les restaurants.

Je déplore d'autant plus ce refus que ce congrès, pour lequel le Gouvernement n'a pas souhaité donner de financements, était tout prêt, ficelé. Je trouve qu'il y a là bien peu de respect pour le travail des fonctionnaires du Tourisme qui y ont passé toute une année, mais aussi pour celui des fonctionnaires du Conseil National et je ne parle même pas des élus qui s'y sont penchés. Ces travaux ont duré une année et cela est d'autant plus pénible que le refus est intervenu à un moment où le projet était en phase finale, donc bouclé.

M. le Ministre d'Etat.- C'est une question, comme le sait très bien le Président GARDETTO, que nous avons déjà évoquée dans les séances privées et ailleurs même. Ce qui est en cause, si je comprends bien, ce ne sont pas les mérites de l'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes, c'est le fait que la réunion O.S.C.E. n'ait pas eu lieu.

M. Jean-Charles GARDETTO.- En comparaison, parce que l'O.S.C.E. produit alors que l'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes ne produit pas, si on peut systématiser les choses !

M. le Ministre d'Etat.- Il ne produit pas, c'est une notion dans ce genre d'institution assez floue, la production. Mais pour ce qui concerne l'O.S.C.E., loin de moi l'idée de contester l'intérêt bien sûr de l'organisation elle-même, ce qu'elle représente en Europe et je veux dire aussi l'intérêt que la Principauté pourrait avoir à recevoir une de ces manifestations ici. Je crois donc que, moins que d'une annulation, il s'agit en fait d'un report parce que cette année, comme vous le savez, ne présentait pas une situation budgétaire particulièrement facile et que d'autres manifestations se profilaient. Par conséquent, il paraissait logique de ne pas chercher à les maintenir toutes, c'était une charge un peu lourde. Mais, encore une fois, dans l'esprit du Gouvernement, compte tenu de l'intérêt qu'il manifeste à l'égard de l'O.S.C.E. à laquelle tout de même il participe lui-même, il y a un représentant, je crois que c'est partie remise.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Le seul problème est que nous nous étions engagés et que nous avons fait faux bond à nos interlocuteurs au bout d'une année. C'est quand même une perte d'image très importante pour la Principauté puisque nous avons été obligés d'annoncer au bout d'une année pourquoi l'accord qui avait été donné ne se concrétisait finalement plus.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY, je vous en prie.

M. Bruno BLANCHY.- Domaine International, je vois la ligne « Unesco » qui disparaît au Primitif 2005, je ne sais pas si vous avez une explication.

M. le Ministre d'Etat.- Il y a une partie. D'abord il y a la contribution, qui, elle, figure au titre des cotisations aux Organisations Internationales. Quant au fonctionnement, il doit y avoir le traitement du représentant permanent qui figure au titre du traitement des fonctionnaires publics. Il n'y a pas de mission permanente installée à Paris, c'est à partir de Monaco que c'est géré, alors je suppose que c'est pour cela. Il y a eu l'idée, au début de l'année dernière, de créer une représentation permanente effective à Paris, avec un représentant permanent qui y serait installé, qui y aurait donc ses bureaux, qui aurait eu une résidence etc. Puis, on a renoncé à cette idée pour revenir au schéma qui était le schéma antérieur d'un représentant permanent basé à Monaco et ayant un collaborateur qui, lui, se trouve à Paris et qui dispose d'un bureau dans le bâtiment même de l'Unesco. Donc, il n'y a pas de charges qui apparaissent.

M. Bruno BLANCHY.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre d'Etat, mais je voudrais saisir justement l'occasion pour reprendre l'idée de classer le Rocher de Monaco au patrimoine mondial de l'Unesco et d'entreprendre à nouveau des démarches dans ce sens ou de les réactualiser, parce que je crois que c'est un ancien projet. J'aimerais aussi continuer de façon naturelle sur la sauvegarde du patrimoine naturel et architectural, et là, interviendrait le Code de l'environnement qui serait très précieux, si on l'avait à disposition et pour cela nous l'attendons au Conseil National très rapidement, comme on nous l'a promis. Au moment où les opérations immobilières concernent les quatre côtés du pays, il s'agit de préserver de la démolition des bâtiments et villas ayant une valeur certaine, que certains veulent peut-être méconnaître.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Comme je l'ai indiqué, ces dispositions figurent dans des articles de la loi sur l'environnement que vous aurez à la fin du premier semestre 2005.

M. le Président.- Merci. Monsieur GARDETTO, vous avez déjà pris deux fois la parole sur ce chapitre, à minuit un quart, et il faudrait quand même qu'on arrive à terminer ce budget.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je voulais parler de la politique de coopération, en particulier des structures. Monsieur le Président, vous ne voulez pas que je parle des structures ?

M. le Président.- Ecoutez, si ce n'est pas vital pour l'avenir du pays, je vous donne trente secondes.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Non, trente secondes c'est ridicule, Monsieur le Président.

M. le Président.- Alors, je ne vous donne pas la parole.
(Rires).

M. Jean-Charles GARDETTO.- Alors, je serai le premier à qui vous la refuserez, ce soir, Monsieur le Président.

M. le Président.- Mais peut-être pas le dernier, Monsieur GARDETTO, parce que nous avons l'intention effectivement de ne pas terminer à 7 heures du matin. Donc, essayez de vous concentrer tous sur des sujets

essentiels pour le pays, parce que ce n'est pas à minuit et demie ou à 3 heures du matin que vous changerez la politique du pays, sur des sujets qui ne sont pas les plus urgents. Essayez donc aussi de vous discipliner, Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Pourquoi est-ce toujours à moi que vous faites ce genre de réflexion ?

M. le Président.- Parce que c'est la troisième fois que vous intervenez sur le même chapitre. Je constate.

(Rires).

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mes Collègues sont intervenus plusieurs fois sur d'autres chapitres, donc je vais très vite.

Simplement je voulais attirer l'attention du Gouvernement sur les structures de la coopération : la coopération est gérée à Monaco par un service de l'Administration avec la contrainte de l'annualité budgétaire. Cette situation pose un certain nombre de difficultés en ce qui concerne ce service. Une agence de

coopération sous la forme d'un établissement public aurait le mérite de l'efficacité. Je m'arrête là.

M. le Président.- Oui, bien sûr, mais nous avons des dizaines de réunions de préparation, nous avons des Commissions Plénières d'Etude en privé. Bien sûr, que c'est très intéressant ce que vous dites, mais il faut faire une réunion sur un sujet pareil, comment voulez-vous qu'à minuit vingt, nous abordions un tel sujet en trente secondes, enfin, je ne sais pas ce que peut répondre le Gouvernement.

En tous les cas, pensons tous à la méthode des réunions privées qui permettent justement de faire avancer les dossiers, de les dégrossir, parce que je crois que l'on ne peut pas lancer en séance publique des réflexions complexes que nous n'avons jamais abordées entre nous en séance privée.

Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CHAP. 5 – DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL

SC. 5.1 – SUBVENTIONS

605.101 – ORCHESTRE PHILHARMONIQUE MONACO.....	7.400.000
605.1012 – OPERA-CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE.....	800.000
605.102 – COMMISSION NATIONALE UNESCO..	2.300
605.103 – COMITE NATIONAL ARTS PLASTIQUES.....	8.700
605.104 – CINEAM.....	5.600
605.105 – MUSEE OCEANOGRAPHIQUE.....	60.300
605.106 – INSTITUT PALEONTOLOGIE HUMAINE.....	18.900
605.110 – JEUNESSE AVENIR.....	6.300
605.112 – STUDIO DE MONACO.....	21.000
605.113 – SCOUTS ET GUIDES DE MONACO.....	50.000
605.115 – COEURS VAILLANTS.....	52.000
605.116 – JEUNESSE CATHOLIQUE.....	33.000
605.117 – SUBVENTIONS DIVERSES.....	165.600
605.122 – COMITE NATIONAL TRADITIONS MONEGASQUES.....	28.300
605.124 – COMPAGNIE DE BALLETS DE MONTE-CARLO.....	4.702.000
605.125 – CENTRE JEUNESSE PRINCESSE STEPHANIE.....	490.000
605.126 – ASSOCIATION DES JEUNES MONEGASQUES.....	99.000
605.128 – ACADEMIE LANGUES DIALECTALES.....	5.600
605.129 – ASSOCIATION FOI ACTION RAYONNEMENT.....	200.000
605.131 – THEATRE DU FORT-ANTOINE.....	155.000
605.132 – ARCHIVES AUDIOVISUELLES.....	597.300

605.133 – A.P.E.E.M.....	7.000
605.135 – CONTRIBUTION RENOVATION SALLE GARNIER.....	8.534.000
605.137 – FESTIVAL INTERNATIONAL DES ARTS.....	828.000
605.138 – THEATRE PRINCESSE GRACE.....	1.115.700
605.139 – GARDEN CLUB.....	243.000
605.140 – MONACO DANCE FORUM.....	360.000
605.141 – CULTURE – CONTRIBUTIONS.....	1.189.500
605.142 – DIVERSES CONTRIBUTIONS.....	27.000
605.143 – MEDIARAMA.....	<u>10.400</u>
	<u>27.215.500</u>
SC. 5.2 – POLITIQUES PUBLIQUES	
605.220 – ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE.....	7.538.500
605.230 – VOYAGES ECOLIERS-PROJET JEUNES.....	109.000
605.234 – PROGRAMME JEUNESSE.....	<u>110.000</u>
	<u>7.757.500</u>
	<u>34.973.000</u>

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, nous avons demandé, pendant les séances privées, à Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur une liste des associations avec les différentes subventions qui étaient allouées. Je m'étonne des écarts entre elles.

Ça passe de la plus grosse, que je ne conteste pas, de 7,4 M€ à la plus modeste qui se trouve à 2.300 €. Là-dedans, on trouve tout un panel qui s'échelonne entre ces deux chiffres. Je suis étonnée, Monsieur le Conseiller, qu'on puisse allouer à certaines associations certaines sommes alors que d'autres modestement vous présentent un budget d'année en année qui s'élève à quelques milliers d'euros en plus et que ces budgets soient littéralement refusés.

Comment se fait le choix d'une subvention? Est-ce que c'est en rapport avec le nombre d'adhérents correspondant à l'association ou est-ce que c'est en rapport avec celui qui propose le projet ou est-ce en rapport avec l'impact sur la Principauté? Je vois, notamment, à la fin, des tas de chiffres qui correspondent à une manifestation par an. Alors, j'aimerais beaucoup, Monsieur le Conseiller, que l'on tienne compte de certaines associations en Principauté qui font un travail considérable. Je pense notamment à une en particulier au sein des établissements scolaires, qui est l'Association

des Parents d'Elèves, qui représente plus de 800 adhérents, qui le fait de façon brillante toute l'année, qui prend en charge les jeunes, qui les défend, qui soutient les parents, qui a des concertations avec nous au Conseil National, notamment au niveau de la proposition de loi. Cette association vous a fait une proposition qui demande un peu plus d'argent, vous la refusez en bloc, il leur a été donné à peine 1.000 € alors qu'elle ne demandait pas tellement plus, alors que d'autres ont carrément des augmentations de plusieurs centaines de milliers d'euros. Je ne conteste pas ces augmentations, je voudrais que l'on prenne en compte un peu plus les associations qui s'occupent de nos jeunes en Principauté.

M. le Président.- Vous répondez, Monsieur DESLANDES, peut-être avant de continuer?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- D'une manière générale, au niveau des subventions, la position qui a été adoptée est d'attribuer en 2005, la subvention de 2003 plus 4 %. Hormis quelques associations que vous avez citées pour des événements particuliers, comme l'Opéra où l'Etat a une participation exceptionnelle à cause de l'ouverture de la Salle Garnier, donc pour un Opéra assez extraordinaire et là, c'est un peu cher. S'agissant de l'APEM, si l'APEM a besoin de 1.000, 2.000 ou 3.000 €, moi je suis prêt à en discuter, on arrive toujours dans le courant de l'année à pouvoir apporter des solutions. C'est plus facile à faire en début d'année qu'en fin d'année, mais je suis tout à fait ouvert pour discuter avec l'APEM.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur le Conseiller, il faut absolument envisager une telle réunion, voire une correction au Budget Rectificatif éventuellement.

Monsieur le Président, j'ai autre chose à dire si vous me permettez, sur le Comité Consultatif pour la Jeunesse car il y a un crédit qui est alloué de 10.000 € dans cette partie.

Evidemment donc une note positive, Monsieur le Conseiller, car ce Comité Consultatif pour la Jeunesse a été créé par nous deux en même temps et c'est très bien. Il a donc été annoncé, si vous me le permettez ce soir, la réunion date de très peu, qu'il va se faire un projet réalisé par les jeunes, organisé par les jeunes, le tout en Principauté : il va s'agir, sur l'initiative du Conseil National, du Festival des Jeunes Talents. Chaque jeune artiste de la Principauté pourra s'exprimer dans différentes spécialités comme la danse, le chant, la musique, le dessin, la photo, l'audiovisuel sous forme de publicité. Il va y avoir des dossiers de candidatures, une sélection, une pré-sélection pour un résultat final au début de septembre, environ le 8 septembre à l'Auditorium.

C'est donc très positif pour les jeunes, on nous le demandait depuis de nombreuses années. Encore un point obtenu par le Conseil National, ce soir. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Madame BOCCONE-PAGÈS.

La parole est maintenant à Madame DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention porte sur l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers,

Depuis plusieurs années, une subvention très importante est allouée à l'Orchestre, 7,4 M€ étant inscrits au budget 2005.

A l'instigation de ses Princes, Monaco s'est inscrite dans une politique de représentation à l'étranger, gage de notre reconnaissance sur la scène internationale. Il doit donc en aller de même de notre patrimoine culturel dont l'Orchestre est une des figures de proue et, en cela, il ne doit jamais manquer à ses devoirs de représentativité auprès du monde extérieur auquel nous tenons à faire partager notre dense héritage culturel.

Or, depuis ces derniers temps, force est de constater que certains de ses projets de tournées ont été annulés. Ce fut le cas pour le Japon, dont le projet comportait un spectacle d'opéra avec les chœurs de Monte-Carlo. Cette « fausse note » en terre nippone est d'autant plus regrettable que son prix très modique se serait accompagné, à n'en pas douter, d'un prestige retentissant pour notre Principauté.

A noter également que l'an dernier, on a privilégié des déplacements, certes courts, en Allemagne, mais ô combien onéreux ! par leur multiplicité et qui ne revêtaient qu'un intérêt mesuré pour la renommée de notre pays.

Dans un avenir immédiat, il faut donc veiller à ce que le calendrier prévisionnel de l'Orchestre, pour l'exercice 2005, qui comporte une tournée européenne en mars et une autre au Brésil en mai, soit effectivement appliqué et respecté.

Malgré la crise qui affecte le marché du disque classique, n'oublions pas que nous possédons un orchestre de grande qualité, abrité dans de prestigieux locaux, bénéficiant de compétences humaines remarquables et d'un studio d'enregistrement qui, malheureusement, ne voit pas son potentiel pleinement utilisé, notamment pour la conception de disques qui contribuerait, plus encore, au rayonnement de l'Orchestre Philharmonique et de Monaco.

Dans une fiche que vous nous avez transmise, vos Services évoquent des projets en cours afin d'éditionner deux CD par an, me semble-t-il. Il faudrait préciser ces objectifs assez flous, car il faut garder en mémoire que le matériel électronique d'un studio d'enregistrement est rapidement obsolète et le nôtre a déjà 3 ans.

Mon Collègue Jean-François ROBILLON m'a précédée dans une de ses interventions, mais je dirai tout de même pour finir que, tournés vers l'avenir, pensons à la relève d'un Délégué Artistique proche de la retraite, auquel un Monégasque pourrait succéder. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame DITLOT.

Vous souhaitez répondre, Monsieur DESLANDES ? Je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Le budget de l'Orchestre est relativement serré, sa tâche principale consiste à payer les 100 musiciens et les sommes nécessaires aux tournées sont parfois difficiles à trouver. Alors, en ce qui concerne les tournées de l'an prochain, les tournées en Europe, le

financement est trouvé grâce à la Présidence du Conseil d'Administration et, actuellement, nous sommes en discussion pour pouvoir financer avec un sponsor la tournée au Brésil.

Alors, quel doit être le choix des tournées ? Depuis 2 ans, le Directeur musical de l'Orchestre voulait que l'Orchestre soit reconnu par les autres orchestres de même niveau. Ils sont européens, allemands et anglais. Chaque année, il y a des rencontres, essentiellement en Allemagne où tous ces orchestres se retrouvent et c'était tout à fait légitime que l'Orchestre de Monte-Carlo y soit et s'y fasse applaudir, comme ce que fut le cas. Et aujourd'hui, l'Orchestre de Monte-Carlo est parfaitement reconnu par les autres orchestres, comme étant l'un des grands orchestres européens. Je souhaite, pour ma part, trouver le financement pour que cette notoriété aille plus loin qu'en Europe, car l'Orchestre Philharmonique est certainement l'un de nos meilleurs ambassadeurs, ça n'a rien à voir avec les Relations Extérieures, sur le plan culturel.

Mme Michèle DITLOT.- Je vous remercie, mais j'avais cru comprendre que la tournée au Japon qui a été annulée ne revenait pas très cher pour Monaco, c'est pour cela que je me suis permis d'en parler.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Oui, mais il y a eu d'autres choix de faits, avec Marek JANOWSKI qui préférerait pour l'instant se faire reconnaître en Europe plutôt qu'au Japon. L'Orchestre est déjà allé au Japon, l'Opéra est déjà allé au Japon, il y a 4 ans, alors je ne sais pas si le Japon est la meilleure cible ; l'Amérique Latine, où l'Orchestre n'est jamais allé, est certainement une nouvelle cible, de même que j'aimerais que l'Orchestre retourne aux Etats-Unis dans les grandes villes et non pas, comme il l'avait fait lors de sa dernière tournée, dans des villes secondaires.

M. le Président.- Merci. Rapidement, deux autres Conseillers demandent la parole. Monsieur BLANCHY mais très rapidement, il est minuit et demi et nous sommes seulement à la page 24. Donc, s'il vous plaît, soyez synthétiques, rapides et brefs, ne répétez pas ce qui a déjà été dit par vos collègues. Je vous en prie.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine architectural du pays, l'église du Sacré-Cœur des Monégghetti, aurait besoin d'un coup de projecteur.

En effet, entre autres, les fresques du plafond sont sérieusement menacées de dégradation.

Or, elles appartiennent à une très belle église de style néo-baroque dont les plans sont attribués à Charles Garnier, réalisée en contre-point de la création par cet architecte de la salle du Casino ; pour rééquilibrer, et je cite là le gardien du temple, le père DELTREUIL, un peu en faveur du temple de Dieu, ce qui a été consacré au temple de Mammon.

Alors, à l'heure où le Gouvernement vient d'affecter 20 M€ à la rénovation de la salle Garnier, ce dont on se félicite, Monsieur le Conseiller, saurez-vous reprendre aujourd'hui cette pieuse intention des années 20, en consacrant une part de la manne gouvernementale à la sauvegarde de cet édifice, élément précieux du patrimoine architectural et religieux de Monaco ?

M. le Président.- Monsieur DESLANDES, nous vous écoutons.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Pour l'Eglise, la réponse est oui. Il est urgent d'intervenir.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Nous sommes satisfaits de la réponse, donc continuons. Monsieur BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Vous savez que nous sommes très préoccupés par le relogement du Centre de la Jeunesse Princesse Stéphanie. Vous avez indiqué une solution, je souhaiterais que vous nous la rappeliez. Après avoir eu connaissance du site, je crois que les usagers souhaiteraient qu'il y ait un espace extérieur qui soit également prévu. Pouvez-vous trouver une solution dans ce sens et l'étudier ? Ce serait très important pour le fonctionnement ludique. Merci.

M. le Président.- Important, doublement important, puisque nous allons choisir le projet ensemble, dans un jury d'architectes, du futur Conseil National dans les prochaines semaines, Monsieur BADIA. Nous avons donc besoin pour démarrer ces travaux de pouvoir reloger, dans de bonnes conditions, le Centre de la Jeunesse. L'autre raison, évidemment, c'est que nous pensons que ce Centre est très utile aux jeunes de Monaco, donc il

faut trouver des solutions satisfaisantes. Nous attendons des réponses très positives de votre part, Monsieur BADIA.

M. José BADIA, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.* - L'association est prioritaire pour être relogée en zone A dans l'espace qui était occupé anciennement par la Croix-Rouge. D'autres associations pourraient prendre place dans ce volume, mais c'est évidemment cette association qui sera la première servie et la plus totalement servie. Les aménagements nécessaires seront réalisés dans le courant des six premiers mois de façon à libérer l'emprise du futur Conseil National dès que possible. On chargera l'opérateur qui est sur la zone A de mener à bien ces éléments, une réunion et une définition précise devant se faire dès janvier.

M. Claude BOISSON. - Pouvez-vous prévoir un espace extérieur qui pour l'instant, n'est pas prévu ?

M. José BADIA, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.* - Il faudra voir, on note, ce qu'il va rester une fois l'édification du bâtiment réalisé.

M. Claude BOISSON. - D'ailleurs aujourd'hui le Service des Prospectives utilise des documents très bien faits pour demander l'avis des usagers. Autant en tenir compte. Merci, Monsieur le Conseiller.

M. le Président. - Vous êtes encore trois à demander la parole. Monsieur MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET. - Merci, Monsieur le Président.

Je vais être très rapide. C'est une réflexion que je voudrais que le Gouvernement peut-être ait, dans le cadre de sa modernisation parce que, n'étant pas spécialiste des finances publiques, je suis toujours un peu choqué qu'on mélange des choses aussi disparates, des associations qui ne font que fonctionner par des dépenses et des associations qui fonctionnent avec des recettes. Ne conviendrait-il pas, pour la clarté de la lecture, peut-être à l'avenir, de les séparer ? Et, toujours dans un souci de transparence, il avait été fixé pour le contrôle des subventions publiques dans ces associations, un seuil de 150 000 €, peut-être faudrait-il réfléchir à une structure juridique mieux adaptée à partir du moment où elles ont des recettes, plutôt qu'une simple loi 1901.

M. le Président. - Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI. - Merci, Monsieur le Président.

Je vais être très bref. Le Monaco Dance Forum a été cité dans le rapport de la Commission, je voulais juste saluer la qualité des spectacles qui sont présentés durant cette semaine.

M. le Président. - Madame DITLOT.

Mme Michèle DITLOT. - Merci, Monsieur le Président.

Je m'associe à la remarque de mon collègue. Mon intervention va être brève elle aussi, il s'agit des conséquences des travaux de la salle Garnier. Je me suis laissé dire que le petit orgue situé dans l'arrière-scène de cette salle avait été démonté et stocké dans les entrepôts de la S.B.M., sans que celle-ci ne semble avoir l'intention de le remonter et encore moins de l'installer dans les coulisses du Palais Garnier. Je rappelle qu'il s'agit d'un petit orgue sans pédalier mais historique puisque édité par le facteur d'orgue FERRASSI au XIX^{ème} siècle.

Dans ma conception d'un nouveau Musée des Arts articulé autour du spectacle lyrique, il me semble qu'un tel instrument aurait sa place dans l'histoire de l'Opéra et des Ballets qui nous sera contée dans les salles du futur Musée. Sachant le Gouvernement sensible à une politique d'acquisition, je l'invite, ainsi que le conservateur du futur Musée, à se rapprocher de la S.B.M. pour récupérer un élément d'exposition intéressant qui, une fois n'est pas coutume, reviendrait à peu de frais. Merci.

M. le Président. - Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Il faut en parler avec la S.B.M. qui a déjà mis en dépôt un certain nombre de costumes et voir si effectivement, elle est prête à mettre en dépôt au Musée cet orgue. Donc, je vais poser la question.

M. le Président. - Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CHAP. 6 – DOMAINE SOCIAL ET HUMANITAIRE	
SC. 6.1 – SUBVENTIONS	
606.101 – CROIX-ROUGE MONEGASQUE	1.516.100
605.102 – AMICALE DES DONNEURS DE SANG..	30.000
606.103 – ASSOCIATION MONDIALE (AMADE).	152.000
606.113 – SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX.....	75.200
606.114 – SUBVENTIONS DIVERSES.	195.000
606.127 – ASSOCIATION MONEGASQUE HANDICAPES MOTEURS.....	100
606.129 – JEUNE J'ÉCOUTE.....	311.100
606.130 – AIDE ET PRESENCE.	51.000
606.132 – ASSOCIATION ESPOIRS DE VIE.....	
606.133 – MONACO TRANS-PLANTS.	
606.135 – LUTTE CANCER.....	135.000
606.137 – AMAPEI – CAPS.....	833.400
606.139 – MISSION ENFANCE.....	91.500
	<u>3.390.400</u>
SC. 6.2 – POLITIQUES PUBLIQUES	
606.203 – PRESTATIONS SOCIALES AUX ETUDIANTS MONEGASQUES	90.000
606.204 – GRATIFICATIONS & AIDES SOCIALES	347.400
606.205 – BOURSES D'ETUDES.	1.907.000
606.206 – PREVENTION MEDICO-SOCIALE	171.200
606.207 – AIDE A LA FAMILLE.....	110.000
606.208 – FONCTIONNEMENT CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE	400.000
606.209 – AIDE TRAVAILLEURS-INDEPENDANTS AUXILIAIRES	518.400
606.210 – PROGRAMME METHADONE.....	100
606.211 – AMELIORIATION HABITAT.....	300.000
606.212 – MEDECINS – INDEMNITE COMPENSATOIRE.	96.000
606.215 – ALLOCATION DE LOYER.	14.600
606.216 – AIDE AUX PERSONNES AGEES.....	351.000
606.219 – FORMATION PROFESSIONNELLE.....	80.900
606.220 – PRESTATIONS SOCIALES EN NATURE.	335.400
606.222 – AIDE NATIONALE AU LOGEMENT.	8.000.000
606.223 – MESURES EN FAVEUR PERSONNES HANDICAPEES.....	202.500
606.224 – BONIFICATION PRETS ACCESSION PROPRIETE	15.200
606.228 – AIDE A L'INSTALLATION PROFESSIONNELLE	500.000
606.238 – AMAPEI – FOYER VIE HANDICAPES.....	322.000
606.242 – ALLOCATION DIFFERENTIELLE DE LOYER	800.000
606.243 – INDEMNITE DIFFERENTIELLE CORPS MEDICAL.....	
606.245 – DASS – SEJOURS THERAPEUTIQUES	48.000
606.246 – COLONIES DE VACANCES	86.300
	<u>14.696.000</u>
	<u>18.086.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vois avec intérêt que ce chapitre comporte une ligne « Lutte Cancer » et je ne vois pas de ligne « Lutte contre le Sida ». Est-ce que le Gouvernement a une politique de lutte contre le Sida ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il y a une politique de lutte contre le Sida sous plusieurs aspects. D'abord l'information dans le milieu scolaire. Au niveau des soins, il y a un centre à l'intérieur de l'hôpital où sont suivis un certain nombre de patients. Sur le plan international, Monaco participe au fonds « ONU Sida ».

M. Jean-Charles GARDETTO.- Et comment se fait-il qu'il n'y a pas de ligne dans le budget ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Ça doit être compris dans les contributions internationales, mais Monaco depuis le début participe au fonds « ONU Sida ».

M. le Président.- Monsieur BOISSON, nous vous écoutons.

M. Claude BOISSON.- Une suggestion : en 1993, il était à la mode d'envisager dans le cadre de la toxicomanie de mettre en place un système de substitution par la méthadone. Depuis, il y a toujours la ligne « Aide à la méthadone », on pourrait peut-être la remplacer, par principe, par « Aide au Sida », de façon que l'on puisse démontrer qu'il y a une volonté. C'est une suggestion, pour le prochain budget en tous les cas.

M. le Président.- Monsieur NIGIONI a demandé la parole.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais faire une intervention sur l'A.N.L. J'étais déjà intervenu l'année dernière sur ce même sujet et je souhaiterais y revenir parce qu'il n'y a pas grand-chose qui a avancé. Il me semble que cette aide a certaines lacunes, particulièrement au niveau de la prise en compte du coefficient familial et d'autres éléments. Donc je

souhaiterais que cette aide soit revue. Pour être succinct, je souhaiterais avoir l'occasion de débattre à nouveau, peut-être en petit groupe, pour faire évoluer quelques points perfectibles au niveau de cette aide.

M. le Président.- Alors, Monsieur NIGIONI, je vous suggère de proposer, avec mon plein accord, au Président de la Commission du Logement, de consacrer une réunion de la Commission de Logement de notre Assemblée au règlement de l'Aide Nationale au Logement et de recommencer sur l'A.N.L. le travail que nous avons accompli pour améliorer les critères d'attribution de logements domaniaux. Je pense que ce serait le bon lieu pour en débattre, donc suggérons-le au Président de la Commission de Logement.

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Excusez-moi, Monsieur le Président, mais tout à l'heure la réponse de Monsieur le Conseiller a été très « synthétique ».

Je voudrais savoir si le Gouvernement, en dehors de la participation à ONU Sida et le Centre de dépistage de l'hôpital, a une position en ce qui concerne l'échange de seringues, l'éducation sexuelle, la distribution de préservatifs et l'aide aux malades atteints du Sida ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il est 1 heure moins 20, vous savez très bien qu'au niveau des préservatifs, les préservatifs sont d'accès nuit et jour à l'extérieur des pharmacies, que l'éducation sexuelle est professée à l'Education Nationale et que des conférences sont organisées sur les différents dangers liés à certaines activités et sur la potentialité du Sida. Alors, je veux bien que l'on mette dans un chapitre autre une ligne tout à fait particulière, mais vous semblez demander à ce qu'on organise des échanges de seringues ou des...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais je ne sais pas, c'est ce qui se fait dans les autres pays, non ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Non, pas partout, non, non.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je ne sais pas, mais vous avez l'air très évasif, vous avez l'air embarrassé de parler du sujet. Donc, si vous voulez, on peut prendre le temps d'en parler plus amplement, ça me semble un point très important à notre époque ! Puisqu'il y a différentes lignes, « Monaco Trans-plants », « Lutte contre le

Cancer », toutes choses fort utiles et fort respectables, je m'étonne quand même que, dans le budget de l'Etat, il n'y ait pas de ligne « Lutte contre le Sida ». La détermination de la Princesse Stéphanie à cet égard est manifeste et je m'étonne que le Gouvernement n'en tire pas les conséquences en inscrivant une ligne spécifique au Budget de l'Etat.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Pour l'instant, l'axe central concernant les cas suivis est à l'hôpital où un médecin consulte tout à fait régulièrement et de façon purement anonyme.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Vous me répondez à côté, Monsieur le Conseiller. Je vous ai demandé ce qu'il en était sur un certain nombre de points précis, vous m'avez répondu qu'on trouvait des préservatifs à la porte des pharmacies, ça ce n'est pas un scoop, la question que je vous posais concernait les milieux scolaires; sur les seringues, vous ne m'avez pas répondu, ça à l'air de vous choquer; sur l'aide aux malades, vous n'avez rien dit. Ce sont des points très importants! Est-ce que c'est un problème pour vous de les aborder?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je ne suis pas prêt ce soir mais je suis prêt à l'évoquer une nouvelle fois avec vous.

M. Jean-Charles GARDETTO.- D'accord, je veux bien cette réponse-là, Monsieur le Conseiller, nous pourrions peut-être faire une réunion là-dessus.

M. le Président.- Nous partageons tous ici, Monsieur GARDETTO, j'en suis certain, ce désir de mettre tout en œuvre pour lutter contre le Sida en Principauté mais c'est vrai qu'au niveau de la méthode, ce sont des questions complexes qu'il faut aborder dans des réunions préparatoires. Je pense que c'est très difficile à une heure aussi tardive de la nuit, de poser des questions aussi précises et ce n'est évidemment pas en quelques secondes que le Gouvernement va découvrir des nouvelles politiques qu'il n'aurait pas encore mises en œuvre à ce jour. Je crois donc que la bonne méthode est qu'en Commission Plénière d'Etude - nous nous voyons 3 ou 4 fois avant les budgets, pendant des soirées entières - vous posiez ces questions très importantes. Je suis désolé que vous les posiez à cette heure-là, parce qu'elles mériteraient plus de temps et plus d'énergie, mais compte tenu du moment où vous les posez pour la première fois, on ne peut pas aller beaucoup plus loin.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je suis désolé, c'est dans l'ordre du budget, Monsieur le Président, mais je suis tout à fait d'accord avec vous, ça mérite une réunion de la Commission Plénière d'Etudes. Mais si je la pose à ce stade-là, c'est parce que c'est dans le cadre du Domaine Social et Humanitaire, qui vient à l'heure qu'il est. Je suis désolé, c'est l'ordre des choses.

M. le Président.- Oui, bien sûr, mais je veux dire que la bonne méthode pour des questions - attention on peut tous avoir une idée à laquelle on n'a pas pensé en privé et l'avoir en public, il n'est pas question de censurer des interventions qui n'ont pas été préparées à l'avance en séance privée - mais je veux dire que pour des questions importantes qui demandent une réflexion approfondie voire une inflexion de la politique suivie, si nous voulons être efficaces, ce ne sont certainement pas une dizaine de secondes à une heure moins le quart en séance publique qui vont faire que nous allons l'être. Cela fait deux ou trois points très importants - tout à l'heure c'était la coopération internationale - qui méritent une réflexion plus large et, je ne voudrais pas qu'on pense, parce qu'on les passe très vite ce soir, que le Conseil National n'y accorde pas d'importance. Je pense que vous devriez les reprendre dans la plus prochaine Commission Plénière d'Etude dont l'objet le permettra et, notamment, au plus tard pour le prochain Budget Rectificatif, mais peut-être avant. Je crois que nous sommes d'accord, Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, oui nous sommes d'accord. Je regrette seulement qu'à ce moment-là la presse ne soit pas présente et qu'elle ne puisse pas en conséquence en informer la population.

M. le Président.- Mais une fois préparés en séance privée, vous aborderez de manière beaucoup plus efficace ces sujets en séance publique. Il n'est pas question bien sûr après de ne pas les aborder en séance publique.

Monsieur MARQUET, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Bernard MARQUET.- Oui, juste pour informer mon Collègue Jean-Charles GARDETTO, je pense que ni le Conseil National, ni le Gouvernement ne s'inquiètent de cela. Avec Mme FAUTRIER, M. ROBILLOU et Mme DITLOT, puisque nous devrions faire des interventions au niveau de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, nous avons demandé à M. DESLANDES de nous mettre en rapport avec toutes les associations et les

intervenants au niveau du Sida. La réunion a eu lieu au mois de juin au Ministère d'Etat et je regrette simplement que l'emploi du temps avec tous les chantiers que nous avons ne nous ait pas permis d'en informer l'Assemblée. Je voudrais juste préciser, pour éclairer mes Collègues, qu'il y a effectivement un dépistage qui est fait à l'hôpital; nous avons demandé à tous les intervenants - Monsieur DESLANDES, du moins et les personnes de la DASS ont accepté de suite - qu'on fasse aussi des recherches au niveau des hépatites, etc. Ce sujet est pris en compte, me semble-t-il. Je voudrais que mon Collègue Jean-François ROBILLON, qui est médecin, en dise deux mots pour ne pas laisser l'impression que le problème n'est pas pris en compte à Monaco par le Gouvernement et le Conseil National.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON, je vous en prie.

M. Jean-François ROBILLON.- Je confirme tout à fait ce que vient de dire Bernard MARQUET, il y a une réunion qui a été faite, qui a été bien faite avec des gens de l'hôpital, avec des gens qui s'occupent des consultations Sida. Je pense qu'il y a une prise en charge qui est faite, même si elle n'apparaît pas sur le budget effectivement, mais elle existe.

M. Bruno BLANCHY.- Oui, je voudrais le confirmer aussi. Il y a la ligne de subvention à la Croix-Rouge Monégasque qui s'en occupe beaucoup et puis évidemment le Fight AIDS. Je ne sais pas si Fight AIDS a besoin d'aide publique, parce que ça marche très bien, grâce à l'activité de la Princesse Stéphanie en particulier,

mais peut-être que ça fait partie aussi des subventions diverses. Ce n'est pas pour venir en aide spécialement au Gouvernement, mais c'est pour effectivement bien montrer qu'à Monaco, il existe une politique sur ce sujet; enfin le Sida est pris en considération.

M. Jean-Charles GARDETTO.- J'ai bien entendu les éléments d'information qui ont été exposés. Je pense néanmoins que le sujet est d'une telle importance qu'il faudra en reparler et qu'il mérite effectivement une ligne au budget. On peut passer au vote.

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre aux voix.
Monsieur BLANCHY ?

M. Bruno BLANCHY.- En ce qui concerne l'A.N.L., je parlais tout à l'heure des handicapés et je trouve que ce serait très bien de faire bénéficier ces handicapés d'une aide similaire à l'A.N.L., en ce qui concerne les personnes étrangères, n'est-ce pas? Il faut trouver un système, parce que je le disais tout à l'heure, il y a vraiment des personnes qui sont dépourvues face à leur logement.

M. le Président.- Bien, on enregistre votre souhait. Je remets au vote ce chapitre.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Ce chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CHAP. 7 – DOMAINE SPORTIF

SC. 7.1 – SUBVENTIONS

607.101 – CENTRE FORMATION ASM FC.....	2.119.300
607.105 – YACHT CLUB DE MONACO.....	352.000
607.107 – SUBVENTIONS DIVERSES.....	90.900
607.110 – FEDERATION MOTONAUTIQUE.....	49.000
607.117 – AGFIS – ATP.....	<u>115.100</u>
	<u>2.726.300</u>
SC. 7.2 – POLITIQUES PUBLIQUES	
607.202 – SPORT SCOLAIRE.....	872.400
607.203 – COMITE OLYMPIQUE.....	1.102.200
607.204 – AIDE AUX SPORTIFS/HAUT NIVEAU.....	154.200
607.208 – BOURSES SPORTIVES.....	<u>55.000</u>
	<u>2.183.800</u>
	<u>4.910.100</u>

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

III. MANIFESTATIONS

CHAP. 8 – ORGANISATION MANIFESTATIONS

SC. 8.1 – SUBVENTIONS

608.103 – FESTIVAL INTERNATIONAL TV / MEDIAX.....	4.750.300
608.104 – EPREUVES SPORTIVES AUTOMOBILES.....	8.624.000
608.112 – FESTIVAL MONDIAL THEATRE AMATEUR.....	600.000
608.114 – MANIFESTATIONS NOUVELLES.....	100.000
608.116 – EXPLOITATION GRIMALDI FORUM SAM.....	7.465.600
608.120 – CONGRES MEDICAL.....	68.600
608.129 – GRANDS PRIX MAGIQUES.....	156.000
608.130 – EXPOSITIONS FLORALES.....	13.000
608.132 – MANIFESTATIONS SPORTIVES.....	855.700
608.134 – MONACO INTER. EXPO.....	1.000
608.137 – EVENEMENT CULTUREL GRIMALDI FORUM.....	4.500.000
608.141 – CONVENTION SERVICES ASM FC SAM.....	<u>1.825.000</u>
	<u>28.959.200</u>
SC. 8.2 – POLITIQUES PUBLIQUES	
608.201 – MANIFESTATIONS NATIONALES.....	566.000
608.205 – CONGRES – RECEPTIONS.....	747.000
608.206 – CONGRES – CONTRIBUTIONS.....	1.150.000
608.207 – MANIFESTATIONS CULTURELLES.....	378.000
608.213 – ANIMATION.....	<u>180.000</u>
	<u>3.021.000</u>
	<u>31.980.200</u>

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, Monsieur NOTARI, Monsieur SPILIOTIS-SAQUET, dans cet ordre.

Je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais parler du Grimaldi Forum. Les résultats de l'activité de la société de gestion du Grimaldi Forum ont fait apparaître des déficits pour l'année 2001, de 6,4 M€ et pour l'année 2002, de 7,4 M€. De plus, l'Etat verse chaque année une subvention à la société de gestion du Grimaldi Forum. Cette subvention pour l'année 2001 est de 8,8 M€ et pour l'année 2002, de 8,6 M€. Remarquons d'abord que ces subventions ne concernent pas les activités culturelles de la Principauté organisées dans l'enceinte du Grimaldi Forum, lesquelles font l'objet

d'un soutien financier ponctuel et indépendant. Remarquons ensuite que, dans les résultats de l'activité que je rappelle et qui sont déficitaires, les activités culturelles qui pourraient expliquer ces déficits en représentent moins de la moitié. D'où deux questions et une troisième concernant la convention de gestion.

Première question, quelle est la stratégie de la direction du Grimaldi Forum pour arriver à terme à l'équilibre ? Deuxièmement, est-ce que le Gouvernement va pendant de nombreuses années verser ces subventions ?

Enfin, il est prévu dans le cadre d'une convention de gestion entre l'Etat et cette société d'un droit de concession fixée à 3 % du chiffre d'affaires annuel. Un premier versement a dû avoir lieu au titre de l'exercice 2003, est-ce que ce versement a bien eu lieu ?

M. le Président.- Ecoutons les réponses du Gouvernement. Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- La stratégie de la direction pour arriver à l'équilibre, c'est votre première question, eh bien c'est une stratégie de dynamisme, en particulier pour ce qui concerne l'aspect des congrès et manifestations. Les responsables du Grimaldi Forum font le nécessaire en s'appuyant d'ailleurs sur de nombreux déplacements personnels pour aller présenter leur centre et s'informer aussi sur la concurrence présente, etc. Enfin, il y a une stratégie de dynamisme qui va au devant d'une clientèle potentielle, en élargissant aussi les zones prospectées.

Pour la deuxième question, le Gouvernement va-t-il encore longtemps continuer à payer un déficit ? Le moins longtemps possible, répondrai-je, mais il est certain que c'est un instrument très important pour la Principauté qui a un coût élevé, mais que l'on a tout intérêt à maintenir en état de fonctionnement, c'est-à-dire dont il y a intérêt à maintenir l'attractivité. Il ne s'agit pas de lui rogner les ailes, d'autant que, après tout, il n'a jamais que quatre ans d'existence, donc les choses ne sont pas encore peut-être tout à fait sur les rails.

La convention de gestion, alors là je me tourne vers mon Collègue des Finances, pour savoir s'il y a eu versement ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Oui, ça a été versé effectivement. J'ajoute que le Grimaldi Forum a contribué pour 1,284 M€ de versement de T.V.A. et plus de 415 000 € aux Domaines. Une étude économique a démontré que les retombées indirectes et directes étaient d'un montant équivalent à la dotation et à la subvention et, bien évidemment, que la probabilité que le Grimaldi Forum équilibre ses comptes est quasiment nulle. Autant le savoir, ça fait partie du dispositif de la Principauté en termes de congrès et de culture.

M. Claude CELLARIO.- Je crois que vous venez de dire là quelque chose de très important. Vous avez un très bel outil. Je suis d'accord que l'on subventionne la culture. Cela n'a rien d'extraordinaire ou de choquant et ça fait partie de ce que Monaco doit faire. Mais j'ai l'impression que vous avez un outil qui vous coûte très cher et c'est le problème que vous aurez à gérer dans l'avenir. De plus, la gestion de ce centre a montré quelques faiblesses en ce qui concerne les prix, en ce qui concerne les congrès que vous avez laissé passer. Le constat que je fais est le suivant : vous avez un outil

magnifique mais qui vous coûtera toujours très cher. Est-ce qu'un jour vous engagerez une réflexion pour savoir comment vous pouvez sortir de ce dilemme ou vous continuerez indéfiniment à le subventionner ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Ecoutez, je suis mal placé pour répondre, mais bien évidemment que la réflexion a été menée. Depuis le départ, on savait qu'une subvention serait nécessaire, depuis la conception même de ce Grimaldi Forum. Donc, il n'y a rien d'étonnant, ce soir vous donnez l'impression de découvrir quelque chose que tout le monde connaît en Principauté depuis de nombreuses années.

M. Jean-Michel CUCCHI.- En fait, ce serait pour avoir une précision sur votre réponse, Monsieur le Ministre, au rapport de la Commission. Donc, à titre personnel, je confirme en effet que c'est tout à fait logique que le Grimaldi Forum, vu sa structure même soit en déficit, c'est une partie des réponses que je croyais retrouver. Par contre, ce que je ne comprends pas bien, c'est que vous confirmiez que le Grimaldi Forum, au niveau de sa partie locative, serait plutôt compétitif et qu'une des raisons des problèmes pour retenir ou attirer des congrès viendrait du fait que les autres prestations telles que l'hébergement, la restauration, les transports le seraient donc moins. Dans ce cas-là, est-ce que le Gouvernement a mené une réflexion pour les rendre plus compétitifs ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui, en fait ce que j'ai dit c'est de ne pas mettre la responsabilité sur le compte de la redevance, mais simplement de constater qu'il ne fallait pas prendre en compte seulement le coût de la présence de la manifestation à l'intérieur du Grimaldi Forum, qu'il y avait d'autres dépenses accessoires.

Savoir comment, on peut ; moi, je n'ai pas d'indication précise à ce sujet. Simplement, nous constatons que les comparaisons font apparaître qu'il n'y a pas un surcoût du Grimaldi Forum par rapport à des bâtiments de qualité comparable.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Non, parce que sur les transports, il semblerait que nous soyons relativement compétitifs également. D'après ce que j'avais pu comprendre, la restauration, en partie, est assurée à l'intérieur du Grimaldi Forum ; donc, s'il y a un problème, c'est peut-être là, et en ce qui concerne l'hébergement, il me semblait qu'il y avait des accords, en particulier entre la S.B.M. et le Grimaldi Forum et si ce n'est pas le cas, alors il faudrait l'envisager.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Vous avez raison, vous avez mis le doigt sur les prestations annexes et, notamment, sur le prix des chambres, c'est un point qui est important. Il y a des réunions trimestrielles entre la Direction du Tourisme, le Grimaldi Forum et toutes les directions des hôtels, parce qu'il faut être sans cesse compétitif au niveau du prix des chambres. Pour information, en ce moment Cannes vend ses chambres, petits déjeuners compris, entre 110 et 130 €. Donc, il faut sans cesse se réunir pour être certain des tarifs des prestations annexes, y compris chambres d'hôtel et transports. D'où l'opération City Wide que j'indiquais tout à l'heure où la DTC prend en charge une partie des transports, pour justement être compétitifs. Mais, aujourd'hui, le Grimaldi Forum et son Conseil d'Administration dans leur stratégie commerciale sont au maximum, malheureusement. Ils pourront améliorer les résultats dès qu'il y aura une croissance plus forte retrouvée et plus de congrès, notamment avec la venue d'Américains, mais sans cela, il sera très difficile d'avoir des performances meilleures que celles constatées aujourd'hui. Le coût de fonctionnement de ce bateau amiral est énorme. Voilà la raison de base.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je suis tout à fait d'accord avec vous. Le problème n'était pas là, peut-être que dans le rapport, je me suis mal exprimé. Il est connu qu'on a perdu des congrès qui sont allés ailleurs. C'est déjà difficile de les garder, mais en acquérir de nouveaux, c'est encore plus difficile. On sait que c'est important pour Monaco et dans la stratégie de développement touristique d'avoir un tourisme d'affaires. Alors, si on sait très bien que, structurellement au niveau du Grimaldi Forum, il y a forcément des déficits que l'on peut expliquer, il faut peut-être agir d'un autre côté et en particulier, si on construit de nouveaux hôtels, il faut que ces hôtels aient un prix attractif, parce que sinon ils resteront vides.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- C'est exactement la politique suivie : la Direction du Tourisme a mis au point, à la demande du Département, un tableau de bord que l'on me remet chaque semaine, parce que j'ai souhaité avoir un suivi hebdomadaire de tout ce qui se passe en termes de nouvelles demandes de congrès, nouvelles cotations, raisons de la perte d'un congrès et que faire pour éviter de perdre des congrès. Le coût de location du Grimaldi Forum est très rarement un facteur de perte d'un congrès. D'autres raisons l'expliquent : la destination, l'annulation, la concurrence et d'autres places que je ne voudrais pas citer ce soir qui,

malheureusement, sont proches du bassin méditerranéen et qui ont la possibilité d'offrir des prix très compétitifs dans l'hôtellerie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je suis heureux d'apprendre que vous avez mené une réflexion et comme ce n'est pas le moment d'aborder ce sujet, est-ce que nous pourrions espérer avoir une réunion pour en être informés parce que, justement, le tourisme d'affaires est quelque chose d'important qui préoccupe le Conseil National.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Quand vous voulez puisque tout cela est prêt, les suivis, les tableaux de bord, etc.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- En vingt secondes, pour vous donner deux exemples de grandes manifestations qui ont été annulées ou qui, finalement, ont eu lieu ailleurs. Les Laureus Awards, c'est une analyse que nous avons faite nous-mêmes, en considérant que le coût de cette manifestation devenait tout à fait excessif par rapport aux retombées que l'on obtenait, y compris en terme d'image puisque, finalement, il ne venait pas des personnages d'une telle envergure que toute la presse internationale était fixée sur Monaco. Deuxième exemple, le Tamoil Legend, c'est-à-dire les matchs de tennis de vétérans. Là, c'est la politique de Tamoil qui a changé, il y a eu un changement de direction et ils ont décidé d'investir moins dans leurs relations publiques et manifestations de ce genre et, du coup, il manquait le sponsor principal.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je vous en prie.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons beaucoup parlé de l'Automobile Club de Monaco depuis 22 mois. Tellement que des rumeurs prétendent que notre démarche vise un ancien leader politique de cette Assemblée. Je les démens !

Nous avons demandé un audit sur la gestion de l'Automobile Club de Monaco, le Gouvernement persiste à refuser de nous communiquer cet audit. Dont acte.

Nous en sommes très déçus. Ce manque de transparence laisse peser les soupçons les plus grands sur les dérapages financiers de l'Automobile Club de Monaco et sur la détermination du Gouvernement à dissimuler des fautes graves.

A ce sujet, je n'ai pas encore entendu la réponse du Gouvernement sur la communication au Conseil National de la convention qu'il établira prochainement avec l'Automobile Club de Monaco.

En l'état actuel, j'invite chaque élu de l'Union pour la Principauté à se déterminer librement sur le vote de ce chapitre.

Certains considéreront que la non-transmission de l'audit est une entrave intolérable au fonctionnement notre Assemblée, d'autres que la future convention imposant à l'Automobile Club de Monaco la mise en concurrence de ses fournisseurs est une avancée.

Personnellement, je m'abstiendrai, en attendant de connaître le contenu de la convention du Contrôleur Général des Dépenses sur la transparence des comptes présentés par l'Automobile Club de Monaco pour l'année 2004, en vertu de la loi n° 885 sur le contrôle financier des organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention de l'Etat.

Une chose est certaine, nous regrettons tous encore une fois que la Loi de Budget ne permette pas d'amendements. Merci.

M. le Président.- Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais préparé une longue intervention sur cet épineux problème qui nous tient en haleine depuis quelque mois, mais sans détour, je vais venir directement au cœur du sujet. En effet, mon collègue SPILLOTIS-SAQUET et le Rapport des Finances et de l'Economie Nationale ont déjà posé les questions, je n'y reviendrai pas, tout comme sur les réponses de Monsieur le Ministre.

Voici donc trois affirmations.

Oui, nous voulons un Grand Prix à Monaco.

Oui, nous voulons les plus belles épreuves de sport automobile, ici, à Monaco et à Monte-Carlo.

Oui, nous voulons la transparence dans la gestion des deniers publics.

Ne regardons pas en arrière mais vers l'avenir, comme vous nous l'avez annoncé, Monsieur le Ministre. Nous attendons donc un cahier des charges à partir de 2005

pour l'Automobile Club de Monaco, afin que cette association ait les mêmes contraintes et c'est normal, que toutes les autres, petites ou grandes, de la Principauté.

Il est nécessaire d'organiser des appels d'offres pour tous les marchés qui devraient être passés en dépense des subventions publiques qui ont été accordées.

Nous resterons donc très vigilants et motivés sur la suite donnée aux engagements pris par le Gouvernement.

M. le Président.- Monsieur BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Depuis le début de ce mandat, je ne suis jamais intervenu pour faire une observation concernant l'Automobile Club de Monaco, parce que je suis très respectueux du travail qualitatif que font le Président, ses collaborateurs et collaboratrices et les bénévoles; parce que je suis très attaché à la réussite de cette manifestation et à sa prospérité, comme le soulignent les élus du Conseil National; parce que je ne veux nuire à quiconque, et bien qu'ayant l'intime conviction que ce que dénoncent mes Collègues est vraisemblable, je ne me permets pas de porter d'affirmation sans élément probant.

Mais, aujourd'hui, j'ai un élément probant qui concerne l'année 2005, au moment où le Gouvernement affirme veiller à la correcte allocation et au bon emploi des subventions, dans l'esprit de rigueur imposé aux dépenses publiques et que dans un projet de convention à conclure entre l'Etat et cette association, il sera prévu que la Commission Supérieure des Comptes vérifie les conditions et modalités dans lesquelles ces contrats et marchés sont passés.

D'ores et déjà, à moins que la procédure ne soit corrigée d'ici là, à la suite de cette intervention, l'exemple que je vais donner sera une piste d'observation et de vérification pour la Commission Supérieures des Comptes.

Il s'agit de l'histoire d'un dirigeant d'une société monégasque, réellement dirigée par un Monégasque qui apprend, lors d'un salon à Paris, par un fournisseur, que l'Automobile Club de Monaco a adressé une demande pour un produit que je nommerai « X », pour le Grand Prix de F1 en 2005. Dès son retour à Monaco, le dirigeant contacte l'Automobile Club de Monaco pour vérifier cette demande. Le dirigeant est orienté vers la société monégasque « A.I.P. » qui est la seule société paraît-il, à choisir les fournisseurs pour ce type de prestations. Le dirigeant s'adresse donc à la société A.I.P. par téléphone et une personne qui ne pouvait le recevoir témoigne un certain intérêt pour sa proposition. Le dirigeant confirme

ce contact par email, afin d'obtenir les informations techniques pour le chiffrage du devis.

Vous êtes bien assis ! Alors tenez-vous bien !

Voici ce que reçoit ce dirigeant par retour email de la Société A.I.P. Par correction, je ne communiquerai pas les noms, car mon seul but est de témoigner de l'anomalie, mais pas de viser des personnes. Evidemment, mon document est réel et je peux vous en remettre une copie, Monsieur le Ministre.

Le document :

« J'ai eu l'occasion de parler avec Monsieur «X» pour lui présenter l'éventualité de changer de fournisseur, pour la fabrication de « produits en question », pour le Grand Prix de Monaco, si les coûts avaient été moins élevés. Malheureusement, il m'a confirmé qu'il n'est pas possible de changer nos fournisseurs. »

Jusque là, rien d'anormal, mais ce qui est grave, ce sont les trois derniers mots : *« même si c'est moins cher (...) il m'a confirmé qu'il n'était pas possible de changer nos fournisseurs, même si c'est moins cher. »*

Quel scandale ! Voilà comment est utilisé l'argent de l'Etat ! Mais évidemment pas par l'Automobile Club de Monaco puisqu'elle utilise une société - écran qui, relevant du domaine privé, est libre de choisir les fournisseurs qu'elle veut, au prix qu'elle décide et tout le problème du mécanisme de l'appel à la concurrence réside dans ce processus. Alors, je comprends que l'Etat affirme n'avoir aucune complaisance pour l'Automobile Club de Monaco qui gère très correctement la subvention. Mais allez-vous continuer à laisser ce dysfonctionnement de la gestion des finances publiques que plus personne dans ce pays n'ignore ?

Je suis très tolérant, mais voyez-vous jusqu'à certaines limites et même, je vais vous démontrer que je comprends certaines démarches commerciales et ce que je vais dire n'engage que moi : alors, il est peut être préférable, pour des raisons de sécurité, de délais, de technicité, de conserver l'actuel installateur des tribunes, mais je ne peux comprendre que cette pratique soit étendue à tous les autres marchés sans qu'il n'y ait jamais d'appel à la concurrence.

M. le Président.- Démonstration par un exemple de ce que nous disons depuis 22 mois.

Monsieur CUCCHI, vous avez la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur le Vice-Président.

Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Finalement mon rapport n'était que la stricte vérité,

comme d'habitude. Est-ce l'heure tardive ou ma capacité à avoir un optimisme mouillé mais permanent, je voudrais encore croire à la bonne volonté du Gouvernement pour l'avenir et essayer d'oublier le passé. Je ne doute pas que vous allez tout faire pour faire corriger les anomalies mises en exemple par notre Vice-Président.

Je m'abstiendrai sur cette ligne, mais en en faisant une clause prioritaire au Budget Rectificatif.

M. le Président.- Madame DITLOT, je vous en prie.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Après les graves critiques émises en 2003 par la Commission Supérieure des Comptes à l'encontre de l'Automobile Club de Monaco et de ses « dérives financières » et – je cite – qui ont généré un audit recommandé d'ailleurs par le Conseil National, après ce que nous venons d'entendre dire par le Vice-Président, M. Claude BOISSON, par mon Collègue Jean-Michel CUCCHI, je rappellerai qu'il y a environ 23 mois, dans ce même hémicycle, un Conseiller National de l'ancienne législature, Président de l'Automobile Club de Monaco, se targuait devant vous tous, Messieurs du Gouvernement, de donner une leçon de dignité, d'honnêteté et de sérieux au groupe U.P.M. que nous formions alors. Je vous laisse juges, Messieurs, de l'audace et de l'outrecuidance.

M. le Président.- Je dirais que le Gouvernement a commencé à prendre en compte ce que nous disons depuis 22 mois à force d'énergie, de détermination, d'exemples clairs, ce soir repris par notre Vice-Président, puisque de la page 9 de la déclaration du Ministre d'Etat de lundi soir, je cite : *« Sur le point particulier de l'appel à la concurrence pour les contrats et marchés conclus par l'Automobile Club de Monaco, je précise que le Gouvernement travaille à l'élaboration d'une convention à conclure entre l'Etat et cette association qui visera, notamment, ce point. »* Je pense que c'est un début de reconnaissance de ce que nous disons depuis 22 mois. Monsieur SPILLOTIS-SAQUET vous a demandé, Monsieur le Ministre, tout à l'heure, si ce qui nous semble aller de soi, parce qu'on peut bien le dire c'est à l'issue de ces 22 mois de débat entre nous, que vous annoncez cette mesure de réalisation d'une convention avec des obligations précises pour l'Automobile Club de Monaco, notamment, pour la mise en concurrence de ses fournisseurs, est-ce que nous serons, contrairement à l'audit, rendus destinataires de cette convention ? Parce que si vous nous répondez non, je crois pouvoir dire que vous aurez une majorité de parlementaires extrêmement

déterminés et ce soir, cela se traduira sans doute par un vote de mécontentement. Si vous nous dites oui, on avance.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Cette convention sera formalisée, elle ne l'est pas encore aujourd'hui, entre l'Etat et l'Automobile Club de Monaco. Certains éléments pouvant être confidentiels, on verra le moment venu et si elle est communiquée, il faut que les deux parties en soient d'accord.

M. le Président.- Cela veut dire très clairement que si un dirigeant de l'Automobile Club de Monaco ne souhaite pas que la communication soit faite à l'Institution Parlementaire monégasque, ça ne sera pas fait. Est-ce que je peux conclure cela ?

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Non, je dis simplement que, tout comme il y avait certains éléments confidentiels dans le rapport de la Commission Supérieure des Comptes qui ont expliqué le fait que nous ne remettons que les conclusions en fonction du degré de confidentialité qu'il y aura dans cette convention, il est possible qu'elle ne soit pas remise, mais à ce moment-là, nous vous donnerons les grandes lignes et les chapitres qui seront exposés en son sein.

M. le Président.- Alors, plusieurs élus ont demandé la parole.

Monsieur GIACCARDI, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Thomas GIACCARDI.- Merci, Monsieur le Président.

Malgré l'heure tardive, j'ai du mal à accepter, c'est vrai, que des données et un rapport soient considérés comme confidentiels, un rapport de la Commission Supérieure des Comptes, confidentiel et de telle nature qu'il ne puisse pas être communiqué aux Parlementaires qui sont amenés à voter une subvention à cette association. C'est vrai que j'ai du mal à l'admettre.

M. le Président.- Il ne s'agit plus d'un audit, il s'agit d'une convention qui donne des droits et des obligations réciproques. On voit moins ce qu'il y a de confidentiel dans une convention qui stipule des droits et des devoirs réciproques, je ne vois pas ce qu'il y a de confidentiel dans les droits et les devoirs réciproques de l'Etat et de l'Automobile Club de Monaco, franchement.

Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie, vous avez la parole.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Alors, vous avez rappelé effectivement, Monsieur le Président, qu'en page 9, du document lu par Monsieur le Ministre d'Etat, était mentionnée l'élaboration d'une convention. *J'aimerais que le Gouvernement nous dise aujourd'hui, puisque a priori la majorité ne le demande pas, je vais le faire, moi, que le Gouvernement nous dise aujourd'hui que ce genre de méthodes - l'élaboration d'une convention - va s'appliquer à toutes les associations et sociétés (et non pas au seul Automobile Club de Monaco) qui dépasseront peut-être un certain degré de subvention, parce qu'il est évident que si nous avons une subvention de 1 000 €, nous n'allons pas demander ce genre de convention. D'accord pour un appel à la concurrence, mais alors que ce soit pour tout le monde et pas uniquement pour l'Automobile Club de Monaco, ça c'est un premier point. Un deuxième point, en page 10 de votre document, Monsieur le Ministre, je cite : « L'Automobile Club de Monaco, au même titre que les associations bénéficiant d'une subvention excédant 15 000 € pour l'année 2004, a en outre été rendu destinataire dès le mois de mars 2004, d'un courrier qui lui demandait de veiller au respect des dispositions légales réglementaires en matière de priorité d'emploi (...) », j'enlève le reste et « L'attribution des marchés nationaux » parce que, a priori, pour moi, il n'y a pas de disposition en matière privée. Alors pour ce qui est des dispositions en matière de priorité d'emploi, pardonnez-moi d'y revenir mais là aussi, je suis étonnée qu'on puisse rappeler uniquement aux associations bénéficiant d'une subvention excédant 15 000 € de respecter la priorité d'emploi, alors qu'on devrait le rappeler à tout le monde et pas seulement aux associations qui excèdent 15 000 €.*

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je vous en prie.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Concernant ces 15 000 €, il me semble qu'il y a une erreur, parce qu'on avait parlé de 150 000 € à l'origine.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Oui, c'est exact c'est 150 000 €.

M. Jean-Pierre LICARI.- Dans le projet de loi amendé sur les associations, c'est bien 150 000 € qui sont prévus.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Ce que j'entends de la part du Gouvernement n'est guère encourageant puisque c'est non : non pas d'audit, non pas de rapport d'audit, la convention peut-être si on en a envie le moment venu et quand les poules auront des dents ! Tout cela m'inquiète, parce que cette volonté de secret de la part du Gouvernement accrédite de plus en plus l'idée de pratiques douteuses au sein de l'Automobile Club de Monaco et cela ne me convient pas. Donc, moi je voterai contre ce chapitre.

M. le Président.- Je crois que tout a été dit.

Je dois dire que, plein de bonne volonté quand j'entendais la déclaration du Gouvernement lue par le Ministre d'Etat nous donnant enfin la garantie qu'il y aurait des appels à la concurrence dans la convention, rendus obligatoires pour l'Automobile Club de Monaco, je m'apprêtais à être positif. Mais lorsque j'entends que même une convention, qui ne liste que des droits et des obligations réciproques, pourrait ne pas nous être transmise dans son intégralité, ça me rend franchement nettement moins optimiste.

Nous allons donc passer au vote de ce chapitre

Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Douze avis contraires.

Abstentions ? Huit abstentions.

Ce chapitre 8 est rejeté.

(Rejeté ;

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS,

M. Alexandre BORDERO,

Mme Catherine FAUTRIER,

MM. Jean-Carles GARDETTO, Thomas GIACCARDI,

Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI,

Fabrice NOTARI, Mme Anne POYARD-VATRICAN ,

Jacques RIT, Jean-François ROBILLON et

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET votent contre.

MM. Bruno BLANCHY, Claude BOISSON,

Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI,

Mme Michèle DITLOT, MM. Bernard MARQUET,

Vincent PALMARO et Stéphane VALERI s'abstiennent.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA vote pour).

Ce chapitre est rejeté et, franchement, c'est la déclaration du Gouvernement qui en est responsable ce soir.

M. le Directeur Général.-

IV. INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME

CHAP. 9 – AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME

SC. 9.1 – SUBVENTIONS

609.112 – ACTIVITES AUDIO-VISUELLES 750.000

609.117 – CHAMBRE DE DEVELOPPEMENT 730.000

609.119 – COORDINATION TUB-CAM 147.000

609.120 – SAM D'EXPLOITATION DES PORTS 450.000

2.077.000

SC. 9.2 – POLITIQUES PUBLIQUES

609.201 – AIDE COMMERCE 190.000

609.202 – AIDE INDUSTRIE 1.200.000

609.203 – PROSPECTION ECONOMIQUE 27.000

609.204 – BONIFICATIONS DE PRETS 50.000

609.208 – ETUDES ECONOMIQUES 1.500.000

609.210 – AIDE ACHAT VEHICULE ELECTRIQUE 200.000

609.213 – RACHAT INVESTISSEMENT 50.000

609.214 – INTERVENTION ECONOMIQUE 1.000.000

609.218 – EXPLOITATION GARE 610.000

4.827.000

6.904.000

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

SECT. 7 – EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS

CHAP. 1 – GRANDS TRAVAUX – URBANISME

701.902 – FRAIS ETUDES URBANISME & GRANDS TRAVAUX.....	835.100
701.907 – AMELIORATION SECURITE TUNNELS ROUTIERS.....	2.040.000
701.908 – TUNNEL OUEST.....	1.000.000
701.909 – DEMI-ECHANGEUR DE LAGHET.....	
701.910 – LIAISON BVF EST/RN 559.....	10.000
701.911 – URBANISATION SNCF – VOIRIE & RESEAUX.....	21.900.000
701.9131 – URBANISATION SNCF – ILOT AUREGLIA/GRIMALDI.....	23.000.000
701.9132 – URBANISATION SNCF – ILOT CHARLES III.....	150.000
701.9133 – URBANISATION SNCF – ILOT CANTON.....	150.000
701.9134 – URBANISATION SNCF – ILOT RAINIER III.....	150.000
701.9135 – URBANISATION SNCF – ILOT CASTELLERETTO.....	15.500.000
701.9136 – URBANISATION SNCF – ILOT PRINCE PIERRE.....	500.000
701.9137 – URBANISATION SNCF – ILOT PASTEUR.....	150.000
701.914 – TRANSPORT COMMUN SITE PROPRE.....	300.000
701.920 – CONFORTEMENT FALAISE TETE DE CHIEN.....	1.520.000
701.976 – TUNNEL MONTANT/RN7 EST.....	100.000
701.983 – MINI TUNNEL CREMAILLERE – BVF.....	
	<u>67.305.100</u>

M. le Président.- Monsieur Claude BOISSON souhaite intervenir. Je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite intervenir parce que nous avons vu - bien sûr nous approuvons tous les projets du Gouvernement - mais nous avons vu récemment la présentation d'un certain nombre de bâtiments et de leurs façades et d'ailleurs la Mairie s'est fait également l'écho de ce que je vais dire. Je pense que les architectes ne sont absolument pas responsables de cela, parce qu'ils dépendent d'une Ordonnance Souveraine et de contraintes techniques, comme le rappelait le Conseiller RAYMOND.

Je voudrais simplement indiquer que le Conseil National ne peut en aucun cas être responsable de quelque chose qui serait fort déplaisant sur le plan architectural, de réalisations qu'on devrait ensuite subir pendant des décennies, tout simplement parce qu'il a demandé un certain nombre de logements.

Il ne faut pas que nous soyons pris dans une situation absurde : vous avez voulu tant de logements, dans ce cas nous sommes obligés de faire des façades le plus sobre possible pour pouvoir gagner le maximum d'espace. Non, il faut vraiment rechercher un compromis entre l'aspect architectural et la capacité d'appartements. Et pour l'instant, certaines façades, telles qu'elles nous ont été présentées, nous ont vraiment surpris et vraiment inquiétés.

Ce n'est pas digne de la Principauté de Monaco, d'autant que nous avons un exemple qui est pour l'instant très satisfaisant, celui des Agaves où il y a juste ce qu'il faut pour que ce soit bien intégré dans le quartier. Continuons dans cet esprit. Merci.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Les façades que vous connaissez sont en cours de remise à l'étude et donc ce que vous avez vu comme image ne sera pas conforme à ce qui sera réalisé.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Conseiller, c'est une très bonne nouvelle, je vois que nous avons la même préoccupation.

M. le Président.- Et la Mairie aussi, si j'ai bien lu d'ailleurs, la Mairie vous a fait des remarques similaires, c'est donc bien l'avis général.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Tout à fait.

M. le Président.- Monsieur BOISSON, vous voulez à nouveau intervenir? Je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Oui, j'ai une question. Le Gouvernement confirme son objectif de construire et de livrer 836 logements, avant la fin 2007 et 1.013 avant fin 2009, sur la base du dernier tableau mis à jour le 5 novembre et remis au Conseil National.

Le Président du Conseil National a précisé que le Conseil National demeurerait libre de ne pas voter des lois de désaffectation et que l'objectif restait les chiffres énoncés. Concrètement, dans le cas où le Conseil National ne voterait pas la Loi de désaffectation n° 783, dans le quartier de Saint Roman, c'est-à-dire Testimonio, le Gouvernement compenserait-il les logements prévus manquant dans le tableau de référence par d'autres opérations de construction ou d'achat de logements afin de parvenir au même nombre ou bien le fait de ne pas voter la désaffectation des terrains Testimonio aurait pour conséquence de voir le nombre prévu amputé de plusieurs dizaines de logements? Je pense qu'il est important d'avoir plus de clarté sur ce sujet. Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Je crois que nous allons les uns et les autres, enfin je l'espère, tout faire pour que le problème que vous posez ne se pose précisément pas. Mais s'il devait se poser, il est évident que nous ferions tous nos efforts pour essayer de trouver une compensation, mais rien ne garantit que nous la trouvions.

Voilà ce que je peux vous répondre. J'espère bien que nous ne serons pas confrontés à la situation que vous évoquez, mais si nous devons la rencontrer, eh bien évidemment, nous essaierions de trouver des solutions alternatives mais nous ne sommes absolument pas sûrs, compte tenu de tous les efforts que nous avons fait déjà depuis un an et demi là-dessus, de les trouver à la mesure, en tous les cas, du déficit.

M. Claude BOISSON.- Merci de cette volonté, Monsieur le Ministre.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je voudrais simplement ajouter que les négociations avec le promoteur se poursuivent, que nous serons en mesure de vous faire un point en janvier, lorsqu'il y aura eu cette réunion; il y a plusieurs volets intéressants, on l'a vu, au niveau de la T.V.A. sur le B3, puisqu'on est sur une hypothèse de cession de l'immeuble. Concernant Teotista, on le verra, compte tenu des possibilités de construction, les conditions dans lesquelles l'opération vous avait été présentée peuvent déjà être améliorées. Nous avons également parlé à Honoré Labande d'un B2 élargi qui était ou qui n'était pas dans le « paquet », il n'est pas impossible que le B2 élargi se fasse de toute manière. Donc, c'est un élément qui est important et qui montre la bonne volonté de l'ensemble des parties. Nous ne sommes pas encore en janvier, mais je voulais vous donner, ce soir, ces éléments qui sont plutôt favorables.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Je ne doute pas que nous trouvions les solutions pour livrer bien sûr les 836 logements dans les délais et aussi pour que le Conseil National ne vote des désaffectations de terrains publics que lorsqu'il aura le sentiment qu'elles sont bien équilibrées et que les intérêts financiers de l'Etat ont été parfaitement défendus. Je suis convaincu que nous pouvons arriver à ces deux conclusions en janvier, ensemble.

Monsieur PALMARO, je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- Je rappelle que le B3 n'était pas prévu dans les logements construits à la fin 2015, mais après.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Oui, bien sûr, je suis d'accord mais comme c'est une opération qui globalisait le B2 construit après 2007, le B3 privé mais avec un Teotista qui lui devait être livré avant, c'est quand même un « paquet ».

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Ce chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CHAP. 2 – EQUIPEMENT ROUTIER

702.903 – AMENAGEMENT PIETONNIER.	90.000
702.912 – AMELIORATION VOIES CIRCULATION OUVRAGE GENIE.	55.000
702.914 – PARKING D'OSTENDE.....	7.000.000
702.921 – AMELIORATION PARKING-GARAGES PUBLICS.....	1.240.000
702.943 – REMISE ETAT & SURVEILLANCE OUVRAGE ART.....	820.000
702.961 – PARKING-BUREAUX VALLON STE DEVOTE.....	140.000
702.963 – EQUIPEMENT ABONNEMENT MULTIPARC.....	40.000
702.966 – PARKING SQUARE GASTAUD.....	
702.974 – GESTION DU TRAFIC AMELIORATION CIRCULATION.....	210.000
702.9741 – REFECTION DE TROTTOIRS.....	<u>566.000</u>
	<u>10.161.000</u>

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CHAP. 3 – EQUIPEMENT PORTUAIRE

703.901 – BASSIN HERCULE REPARATIONS OUVRAGES EXISTANTS.....	1.850.000
703.902 – ELARGISSEMENT QUAI ETATS-UNIS – EPI CENTRAL.....	100.000
703.903 – SUPERSTRUCTURES DIGUES NORD & SUD.....	100.000
703.904 – SUPERSTRUCTURE DIGUE FLOTTANTE.....	5.000.000
703.935 – CONSTRUCTION SUR TERRE PLEIN DIGUE.....	100.000
703.940 – OUVRAGES MARITIMES & PORTUAIRES.....	65.000
703.9405 – URBANISATION EN MER – ETUDES.....	<u>200.000</u>
	<u>7.415.000</u>

M. le Président.- Deux personnes demandent la parole. Monsieur Claude BOISSON et Monsieur Vincent PALMARO. Monsieur BOISSON, je vous en prie.**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Ce sera vraisemblablement ma dernière intervention.

C'est avec un réel et sincère plaisir que j'ai découvert l'intervention de Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, d'une part parce qu'elle est d'une importance économique essentielle et d'autre part, parce que le Gouvernement a apporté la plus grande attention à cette déclaration indiquant même que l'idée est à l'étude.

C'est une très bonne nouvelle car la proposition de création d'une Marina que j'avais lancée lors du précédent Budget Primitif ne semblait pas avoir

déclenché un grand enthousiasme. Or, il est urgent de ne plus attendre car les projets immobiliers sont sur le point d'être en panne en Principauté. Comment compenserons-nous les recettes provenant des transactions immobilières, s'il continue à y avoir une baisse de l'offre des produits.

Il n'est pas souhaitable que les prix continuent à augmenter en raison d'une demande supérieure à l'offre car les clients recherchent désormais des produits de qualité et à un prix qui ne soit pas trop excessif par rapport aux autres places immobilières étrangères.

L'une des solutions passe donc par l'extension en mer et le Gouvernement s'en est déjà préoccupé puisqu'il évoquait, il y a quelques années, dans cette enceinte, j'en étais témoin et Monsieur le Président aussi, l'avant-projet de Fontvieille 2. Il semblerait que ce projet fondé

sur des digues de protection et sur des plates-formes de types offshore pouvant recevoir des ensembles immobiliers ait été mis en suspens en raison de l'évaluation du coût trop élevé au mètre carré, par rapport au reste du marché privé et parce qu'il était plus opportun de finir d'abord les digues du Port.

Certes, le Budget n'aurait pas pu, pendant ces cinq prochaines années, supporter de tels investissements, les urgences étant le logement, les délaissés, le C.H.P.G., le Port, etc, mais des frais d'étude doivent être engagés pour une perspective à la fin de cette décennie. En l'absence du projet de Fontvieille 2, il est préférable de s'orienter vers une réalisation plus crédible, d'autant plus que des promoteurs et des architectes monégasques ont déjà travaillé sur des projets et qu'il sera aisé de trouver des investisseurs dans le cadre d'un bail emphytéotique sous réserve de donation à l'Etat monégasque.

Je veux parler d'une extension du terre-plein du Portier, à l'abri d'une digue fixe, d'environ 30, 40 hectares, à partir de la contre-digue du port, jusqu'aux plages du Larvotto. Ce projet, malgré des fonds de 40 à 80 mètres, est aujourd'hui parfaitement réalisable sur le plan technique. Sa réalisation peut permettre 950 000 m² de surface à construire et les premières estimations seraient de l'ordre de 1.700 M€ qui, rappelons-le, ne seraient pas à la charge de l'Etat.

Mettons-nous vite au travail sur ce dossier pour le Monaco de demain, tout en respectant une architecture harmonieuse.

M. le Président.- Monsieur PALMARO, je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- Je suis dans ce même chapitre. J'ai une question et une remarque sur ce chapitre.

Quelle est la destination précise des 5 M€ qui sont affectés à la super-structure des digues flottantes? Et puis une remarque sur l'urbanisation en mer où je vois un crédit de 200 000 € et, pour la première fois depuis que je suis Président de la Commission des Finances, je m'étonne de ce chiffre qui me paraît faible, compte tenu de l'enjeu.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- *Grosso modo*, parce que je n'ai pas le détail, la superstructure d'île flottante représente à la fois la gare maritime définitive, l'aménagement intérieur et technique, la mise en sécurité, ainsi que l'habillage décoratif de l'ensemble de la digue, ce qui représente à peu de choses près ce montant. Quant à la partie ouvrage maritime et portuaire, c'est en fait, je crois, une fin d'étude ou un

maintien de brevet, mais ce n'est pas un élément lié à l'urbanisation en mer, en fait.

M. Vincent PALMARO.- Alors, dans le 5 M€, il n'y a pas le terre-plein de la digue, l'aménagement du terre-plein ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Non, il n'est pas défini encore.

M. Vincent PALMARO.- Et vous ne me rassurez pas pour l'urbanisation en mer, puisque ces 200 000 € ne sont pas prévus pour des études préalables concernant ce dossier.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Absolument.

M. Vincent PALMARO.- Je constate que le Gouvernement devrait peut-être réfléchir très vite à la possibilité de commencer à affecter des dépenses à ce genre de dossier.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY, nous vous écoutons.

M. Bruno BLANCHY.- Je voudrais demander des précisions à propos de ce que j'ai évoqué tout à l'heure : le projet soumis au Gouvernement en ce qui concerne la piste cyclable entre l'est et l'ouest, qui intéresse en fait beaucoup de monde et qui pourrait peut-être améliorer la qualité de vie d'une façon indirecte à Monaco, parce que cela peu diminuer aussi la circulation automobile. Ça concerne effectivement les travaux, les Grands Travaux, à l'occasion de l'aménagement du Port en particulier.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- J'ai transmis aux Services Techniques qui s'en occupent, effectivement la suggestion de l'Association Monaco Développement Durable, mais je n'ai pas, pour l'instant, de proposition concrète.

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Ce chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CHAP. 4 – EQUIPEMENT URBAIN

704.903 – AMENAGEMENT ENTREE VILLE JARDIN EXOTIQUE	
704.905 – HALLES & MARCHE MONTE-CARLO.....	
704.915 – REAMENAGEMENT SITE RADIO MUSEE.....	325.000
704.919 – ECLAIRAGE PUBLIC-EXTENSION MODIFICATION	470.000
704.920 – EGOUTS	680.000
704.928 – HELIPOINT EXTENSION.	
704.939 – SERRES D'EZE.....	40.000
704.944 – TELEDISTRIBUTION	10.000
704.950 – SIGNALISATION ROUTIERE.....	111.000
704.954 – TRANSF. ELECTR./APP. PRESSION.....	36.000
704.983 – TELESURVEILLANCE EXTENSION	295.000
704.985 – AMENAGEMENT JARDINS	143.000
704.986 – STATION D'EPURATION.....	80.000
704.988 – CIMETIERE MONACO	4.000
704.990 – CENTRALE THERMO/INSTALLATIONS	
704.993 – U.I.R.U.I. – EPURATION FUMEEES.....	10.000.000
704.997 – EQUIPEMENT DES GALERIES TECHNIQUES.....	15.000
	<u>12.209.000</u>

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CHAP. 5 – EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

705.901 – IMMEUBLE HECTOR OTTO	1.000.000
705.910 – OPERATION TEOTISTA	10.000
705.911 – OPERATION MALBOUSQUET 2001.....	10.000
705.915 – OPERATION LA CACHETTE	2.000.000
705.918 – OPERATION « LOU CLAPAS S» CHPG	
705.920 – OPERATION DU DEVENS	2.000.000
705.923 – OPERATION « LOU CLAPAS » – HABITATION	
705.930 – C.H.P.G. (MISE A NIVEAU).....	6.400.000
705.9301 – C.H.P.G. ULMS CENTRALE D'ENERGIE	17.000.000
705.9303 – C.H.P.G. EXTENSION SUD.....	
705.9304 – C.H.P.G. – SOLUTION 5.....	500.000
705.932 – REHABILITATION CAP FLEURI.....	1.000.000
705.9336 – ZONE A.....	28.000.000
705.936 – OPERATION INDUSTRIA/MINERVE.....	19.000.000
705.946 – OPERATION TESTIMONIO.....	5.000.000
705.954 – OPERATION 21-25 RUE DE LA TURBIE	4.500.000
705.955 – IMMEUBLE SOCIAL BOULEVARD JARDIN EXOTIQUE.....	
705.965 – OPERATION BOULEVARD RAINIER III.....	6.700.000
705.982 – ACQUISITION TERRAINS – IMMEUBLES	3.000.000
705.987 – OPERATION DES CARMES	450.000
705.989 – GESTION TECHNIQUE PATRIMOINE IMMOBILIER	10.000
705.996 – OPERATION LES AGAVES	640.000
	<u>97.220.000</u>

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CHAP. 6 – EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS

706.901 – UNITE DE LOISIRS POUR JEUNES	1.500.000
706.918 – RENOVATION PAVILLON MONACO A PARIS	136.000
706.919 – YACHT CLUB & MUSEE/MARINE.....	1.500.000
706.929 – MUSEE NATIONAL VILLA PALOMA.....	
706.937 – ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART.....	300.000
706.945 – BATIMENTS DOMANIAUX AMELIORATION.....	950.000
706.947 – ETABLISSEMENTS SCOLAIRES – GROS TRAVAUX.....	220.000
706.960 – GRIMALDI FORUM	800.000
706.970 – DECORATION URBAINE.....	120.000
706.975 – REBOISEMENT	<u>230.000</u>
	<u>5.756.000</u>

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CHAP. 7 – EQUIPEMENT SPORTIF

707.9141 – STADE LOUIS II.....	129.600
707.9242 – AMENAGEMENT TERRAINS DE SPORT.....	3.728.000
707.966 – STAND DE TIR	6.100
707.970 – STADE NAUTIQUE RAINIER III	200.000
707.994 – EXTENSION QUAI ALBERT 1 ^{ER}	<u>5.000.000</u>
	<u>9.063.700</u>

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CHAP. 8 – EQUIPEMENT ADMINSTRATIF

708.901 – MATERIEL HORAIRE DYNAMIQUE	68.000
708.904 – ACQUISITION INSTALLATION MATERIEL INFORMATIQUE.....	380.000
708.976 – EGLISE SAINT-CHARLES.....	
708.979 – AMELIORATION & EXTENSION BATIMENTS PUBLICS.....	2.065.000
708.992 – TRANSFERT CONSEIL NATIONAL.....	<u>3.000.000</u>
	<u>5.513.000</u>

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CHAP. 9 – INVESTISSEMENTS

709.991 – ACQUISITIONS	15.830.000
709.995 – DIGUE – AMENAGEMENT PORT HERCULE.....	11.000.000
	<u>26.830.000</u>

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CHAP. 10 – EQUIPEMENT FONTVIEILLE

710.9581 – EQUIPEMENT GENERAL	<u>80.000</u>
-------------------------------------	---------------

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Je vous propose à présent de passer aux Comptes Spéciaux du Trésor.

M. le Directeur Général.-

80 – COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES

8000 – EMISSION PIECES DE MONNAIES

DEPENSES	<u>3.700.000</u>
RECETTES.....	<u>60.000</u>

M. le Président.- Je vais mettre ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 80 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

81 – COMPTES DE COMMERCES	
DEPENSES	
8120 – PREFINANCEMENT CONGRES.....	100.000
8125 – DEVELOPPEMENT DES APPROVISIONNEMENTS EN EAU.....	7.850.000
8145 – EDUCATION NATIONALE – MANUELS SCOLAIRES.....	15.000
8180 – HELIPORT – AVITAILLEMENT EN CARBURANT.....	<u>670.000</u>
	<u>8.635.000</u>
RECETTES	
8120 – PREFINANCEMENT CONGRES.....	50.000
8125 – DEVELOPPEMENT DES APPROVISIONNEMENTS EN EAU.....	4.000.000
8145 – EDUCATION NATIONALE – MANUELS SCOLAIRES.....	15.000
8180 – HELIPORT – AVITAILLEMENT EN CARBURANT.....	<u>735.000</u>
	<u>4.800.000</u>

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais, à propos du compte 8125 concernant le développement des approvisionnements en eau, quelques explications sur le fonctionnement de ce compte qui présente 7,85 M€ de dépenses et 4 M€ de recettes.

Je ne suis pas sûr que le Gouvernement sur le siège puisse nous répondre et dans ce cas, je souhaiterais avoir une note assez précise.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Bien entendu, on va regarder et en tant que de besoin, on vous passera une note.

M. le Président.- Je vais mettre ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 81 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

82 – COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES	
DEPENSES	
8217 – EDUCATION NATIONALE – FORM. ETUD. ETRANGERS.....	<u>61.000</u>
RECETTES	
8217 – EDUCATION NATIONALE – FORM. ETUD. ETRANGERS.....	<u>61.000</u>

M. le Président.- Je vais mettre ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 82 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

83 – COMPTES D'AVANCES	
DEPENSES	
8300 – AVANCES SUR TRAITEMENTS.....	130.000
8310 – AVANCES EXCEPT. SUR TRAITEMENTS.....	76.000
8367 – AVANCES AUX ENTREPRISES.....	300.000
8370 – ASSURANCE PROSPECTION FOIRE.....	<u>600.000</u>
	<u>1.106.000</u>

RECETTES	
8300 – AVANCES SUR TRAITEMENTS	130.000
8310 – AVANCES EXCEPTIONNELLES SUR TRAITEMENTS	76.000
8367 – AVANCES AUX ENTREPRISES	300.000
8370 – ASSURANCE PROSPECTION FOIRE	<u>188.000</u>
	<u>694.000</u>

M. le Président.- Je vais mettre ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 83 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

84 – COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT

DEPENSES	
8410 – AVANCES DOMMAGES	1.404.800
8420 – DOMAINES – AVANCES	15.000
8421 – DOMAINES – DIVERS	152.200
8422 – FONCTION PUBLIQUE A.D.C.	200.000
8431 – TRAVAUX GRIMALDI FORUM	550.000
8476 – SINISTRE EN MER	
8477 – FRAIS DE POURSUITE	<u>20.000</u>
	<u>2.342.000</u>

RECETTES	
8410 – AVANCES DOMMAGES	652.800
8420 – DOMAINES – AVANCES	15.000
8421 – DOMAINES – DIVERS	152.200
8422 – FONCTION PUBLIQUE A.D.C.	150.000
8431 – TRAVAUX GRIMALDI FORUM	
8476 – SINISTRE EN MER	
8477 – FRAIS DE POURSUITE	<u>20.000</u>
	<u>990.000</u>

M. le Président.- Je vais mettre ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 84 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

85 – COMPTES DE PRETS

DEPENSES	
8500 – PRETS A L'HABITATION	1.524.000
8510 – PRETS HOTELIERS	80.000
8520 – PRETS A L'INSTALLATION PROFESSIONNELLE	250.000
8530 – PRETS IMMOBILIERS.	50.000
8551 – AIDE A LA FAMILLE MONEGASQUE	400.000
8560 – PRETS DIVERS	275.000
8566 – IMMEUBLE RUE FLORESTINE	30.000

8570 – AIDE NATIONALE AU LOGEMENT	340.000
8595 – PARTICIPATION AUTOROUTE A8	
8597 – INTERVENTION ECONOMIQUE	<u>500.000</u>
	<u>3.449.000</u>
RECETTES	
8500 – PRETS A L'HABITATION	500.000
8510 – PRETS HOTELIERS	57.200
8520 – PRETS A L'INSTALLATION PROFESSIONNELLE	99.000
8530 – PRETS IMMOBILIERS	12.200
8551 – AIDE A LA FAMILLE MONEGASQUE	400.000
8560 – PRETS DIVERS	874.340
8566 – IMMEUBLE RUE FLORESTINE	30.000
8570 – AIDE NATIONALE AU LOGEMENT	340.000
8595 – PARTICIPATION AUTOROUTE A8	2.713.000
8597 – INTERVENTION ECONOMIQUE	<u>500.000</u>
	<u>5.525.740</u>

M. le Président.- Je vais mettre ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 85 est adopté.

(Adopté).

Je voudrais vous remercier, toutes et tous, à 1 heure 30 du matin, d'être restés jusqu'au bout.

Bonne nuit.

—
(La séance est levée à 1 heure 35)
—